LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

un cadeau surprise

Noël d'autrefois

François L. de Martigny, éditeur

Vol. LXXI — No 278 | Dégagement en après-midi. Maximum – 8. | Montréal, mercredi 3 décembre 1980 | 25 CENTS

AU SOMMAIRE

Cinéma: abri peu rentable

Des frais de financement prohibitifs, des producteurs incompétents, de mauvais scénarios et des rapports douteux entre les filiales de certains groupes expliquent en partie la piètre performance des placements dans l'industrie cinématographique. Il faut ajouter l'ignorance des investisseurs et le manque de compétence des courtiers pour voir les causes de la détérioration du dossier du cinéma canadien en 1978 et 1979. **Page 13**

Editorial

Devant la gravité et l'importance des faits mis au jour par la CECO dans son enquête à Québec, Jean-Claude Leclerc déplore en éditorial que les commissaires n'aient pas procédé de façon plus ouverte, plus accessible au grand public. **Page 10**

Des idées...

On dit souvent que l'homme de la rue (et la femme aussi, bien entendu) ne peuvent comprendre la politique monétaire inaccessible aux profanes qui n'en subissent que les inconvénients. Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, essaie d'expliquer simplement les choses. **Page 11**

Le monde

■ 50,000 Syriens et 50,000 Jordaniens armés se font face de part et d'autre de la frontière syro-jordanienne. **Page 7**

■ Les sept grévistes de la faim en Irlande du Nord ont été hospitalisés. **Page 6**

Là où le nombre le justifie

L'enseignement en français en Saskatchewan, «là où le nombre le justifie», et l'histoire compliquée des démarches entreprises par les parents francophones de la localité de Vonda, en plein coeur de la Saskatchewan, pour obtenir que leurs enfants aient une école française. **Page 24**

La hausse des taux se poursuit

L'escalade des taux d'intérêt se poursuit de plus belle aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Le prime rate atteint maintenant 18.5% et les analystes prédisent qu'il dépassera bientôt les 20%. Parallèlement le dollar canadien continue de baisser et les réserves fondent. **Page 15**

Le contrat de l'hippodrome

De chevaux, d'hommes et de parieurs: ce sont ces questions que le conseil de ville de Québec devra étudier dans les prochains jours quand ses membres devront décider du renouvellement du contrat de location de l'hippodrome municipal. **Page 9**

Des signes de préparation militaire contre la Pologne

Washington met le Kremlin en garde

VARSOVIE (AFP) — Le 7ème plénum du comité central du Parti unifié ouvrier polonais (POUP) a décidé hier soir d'un important remaniement de son bureau politique et de la convocation d'un congrès extraordinaire au printemps prochain. Ces décisions interviennent au moment où des informations de sources occidentales font de nouveau état de manoeuvres militaires aux frontières de la Pologne.

Ce remaniement, qui intervient trois mois après le départ de M. Edward Gierek au début de septembre, est marqué notamment par l'entrée au bureau politique du général Mieczyslaw Moczar, président de la chambre suprême de contrôle (cour des comptes) et ancien chef de la police secrète. Le plénum a désigné également comme membre du bureau M. Tadeusz Grabski, secrétaire du comité central depuis le 5 septembre, et comme membre suppléant, M. Tadeusz Fiszbach, premier secrétaire de Gdansk, qui s'était fait remarquer pour son «ouverture d'esprit» lors des négociations avec les nouveaux syndicats indépendants.

Quatre titulaires, MM. Wladyslaw Kruczek, Alojzy Karkoszka, Sanislaw Kowalczyk et Andrzej Werblan quittent le bureau politique. Par ailleurs, un congrès extraordinaire est convoqué entre le premier et le deuxième trimestre 1981. La résolution reprend la proposition de dates faite lundi par le premier secrétaire Stanislaw Kania, alors que certains délégués avaient réclamé une convocation «plus rapide». Une commission de plus de deux cents personnes, présidée par M. Kania, devra préparer ce congrès.

La première impression générale, qui s'est dégagée du long débat d'hier, est que le plénum semble acquis à l'idée que la «ligne de renouveau» est

Voir page 12: Washington

415 groupes et individus demandent de comparaître

Le comité siégera jusqu'au 6 février

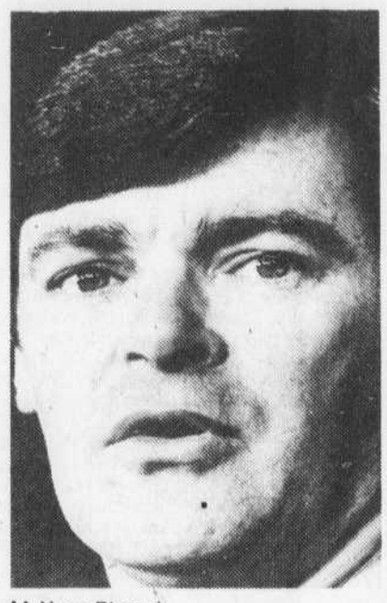

M. Yvon Pinard

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le débat constitutionnel se poursuivra pendant deux autres mois au sein du comité spécial mixte, jusqu'au 6 février précisément, puisque les libéraux, malgré leur majorité parlementaire, ont dû une fois de plus se rendre sans condition, par suite d'une action très efficace des partis d'opposition et peut-être davantage encore à cause d'une opinion publique qui manifeste pour cette question un intérêt grandissant et même étonnant, du moins au Canada anglais.

Hier matin par exemple, il y avait à la radio d'Ottawa une ligne ouverte sur la question constitutionnelle; les gens appelaient et engageaient des conversations animées et intéressantes avec l'animateur. Voilà certainement un signe des temps.

Pour sa part, le comité spécial mixte sur la constitution est devenu un point de mire, qui, comme on l'a déjà écrit, est complètement dépassé par cette vague qui s'abat sur lui. Voici quelle était la situation lundi soir: le comité avait reçu 551 documents écrits, mémoires, lettres et télégrammes.

Pas moins de 279 groupes ont exprimé le désir de comparaître devant le comité, ainsi que 136 individus. Il y a eu en plus près de 500 groupes et individus qui se sont contentés de faire parvenir leurs représentations ou leurs opinions, sans

Voir page 12: Comité

L'avenir s'annonce plus rose à Mirabel

OTTAWA (d'après CP) — Depuis son inauguration en 1975, l'aéroport de Mirabel a coûté près de $200 millions au gouvernement fédéral.

C'est le chiffre que le ministère des Transports a rendu public hier à la Chambre des communes en réponse à une question écrite du député conservateur, M. Tom Cossitt, qui s'intéresse particulièrement aux dépenses du gouvernement central.

Jusqu'au 31 mars de l'année en cours, le déficit total de l'aéroport de Mirabel se chiffrait par $192.6 millions. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, M. Robert Bockstael, a néanmoins précisé que l'avenir s'annonçait un peu plus rose pour Mirabel.

Cet aéroport devrait faire ses frais pour la période s'échelonnant du 1er avril au 30 septembre, mais il lui faudra quand même assumer des dépenses de dépréciation sur un montant de $9 millions.

Il y a quelque temps, le ministère des Transports faisait état d'une étude selon laquelle tout le trafic aérien que reçoit ac-

Voir page 12: Mirabel

La figure couverte d'un masque de gaze pour se protéger des risques d'infection, un des survivants du séisme d'Italie ouvre le cortège funèbre de l'un de ses parents dont le corps vient d'être retiré des décombres. (Photolaser AP)

Le pape signe sa deuxième encyclique

VATICAN (AFP) — Pour la deuxième lettre-encyclique de son pontificat, publiée hier à midi, Jean-Paul II a choisi le thème de la miséricorde.

Dans ce texte de 83 pages, intitulé *Dives in misericordia (dieu riche en miséricorde)*, deuxième document majeur publié depuis qu'il a accédé au trône de saint Pierre, Jean-Paul II offre une méditation à tous les hommes, même à ceux qui ne partagent pas la foi et l'espérance qui le guident.

Comme il l'avait fait dans *Redemptor hominis* (15 mars 1979), le pape rappelle que le monde vit dans un temps d'attente. «nous sommes, écrit-il, la génération qui est consciente de l'approche du troisième millénaire et qui ressent profondément le tournant actuel de l'histoire».

Le texte, signé du reste le 30 novembre, premier jour de l'Avent qui précède Noël 1980, s'articule autour d'une double perspective:

■ le Christ révèle à l'homme la miséricorde du Père (message du Christ, miséricorde dans l'Ancien Testament, parabole de l'Enfant prodigue, mystère pascal);

■ le principe d'une réponse aux inquiétudes de l'homme moderne (miséricorde de génération en génération, miséricorde de Dieu dans la mission de l'Église, prière de l'Église de notre temps).

«La mentalité contemporaine semble s'opposer au Dieu de miséricorde, et elle tend à éliminer de la vie et à ôter du coeur humain la notion même de la miséricorde. Le mot et l'idée de miséricorde semblent mettre mal à l'aise l'homme qui, grâce à un développement scientifiquement technique inconnu jusqu'à présent, est devenu maître de la Terre qu'il a soumise et dominée», écrit Jean-Paul II.

«Il nous arrive de percevoir surtout dans la miséricorde un rapport d'inégalité entre celui qui l'offre et celui qui la reçoit. Et, par conséquent, nous sommes prêts à en déduire que la miséricorde offense la dignité de l'homme».

Au contraire, poursuit le pape, «la miséricorde se manifeste dans son aspect propre et véritable quand elle revalorise... et quand elle tire le bien de toutes les formes de mal qui existent dans le monde et dans l'homme».

Le pape évoque ensuite les inégalités dans le monde: des dizaines et des centaines de millions de personnes souffrent de la misère et souvent meurent de faim, souligne-t-il. «De toute évidence, il y a un défaut capital, ou plutôt un ensemble de défauts et même un mécanisme défectueux à la base de l'économie contemporaine et de la civilisation matérialiste, qui

Voir page 12: Encyclique

Laurin veut inclure le droit d'auteur dans le champ des compétences du Québec

M. Camille Laurin

par Clément Trudel

Le gouvernement du Québec a dévoilé hier un énoncé de politique en matière de droits d'auteur.

Dans une brochure de 82 pages intitulée *La juste part des créateurs*, le gouvernement énumère les mesures qu'il entend prendre à court et à moyen termes «pour une amélioration du statut socio-économique des créateurs québécois», et précise son intention de rapatrier au Québec la compétence sur le droit d'auteur. Ce droit est régi depuis 1924 par une loi fédérale que MM. Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin, respectivement ministre de l'Éducation et ministre d'État au Développement culturel et scientifique, qualifient de «désuète».

M. Jacques-Yvan Morin énumère quatre mesures à court terme:

■ dans les maisons d'enseignement et dans les bibliothèques publiques, on éliminera la «reproduction illégale et abusive» des écrits et documents. Dans les écoles, selon M. Laurin, il pouvait en coûter $1.5 million par an de reprographie pas toujours utile;

■ comme c'est déjà la règle dans les grands musées, on compensera, dans tout musée, l'auteur d'oeuvres uniques faisant partie d'expositions;

■ dans la mesure où les milieux intéressés colalboreront, l'État québécois est prêt à contribuer au développement d'une «société polyvalente de perception» des droits, et ce durant cinq ans;

■ au ministère des Affaires culturelles sera bientôt mis en place un «service des droits d'auteur» qui aura une double tâche d'information et d'animation.

Le plan d'action à moyen terme est diversifié. On envisagera des mesures d'abattement fiscal. Le Québec continuera à consulter les créateurs sur plusieurs points: faut-il rétribuer le prêt des volumes en bibliothèque? Y a-t-il lieu d'instaurer un régime de complément de revenus pour l'écrivain? Les activités commerciales touchant le domaine culturel devraient-elles être davantage surveillées et réglementées?

L'essentiel visé par les auteurs de cet énoncé de politique consiste toutefois à prévoir, à long terme, une législation québécoise en matière de droit d'auteur. En attendant ce jour, «nous nous y préparerons avec les créateurs et les utilisateurs», a déclaré M. Jacques Yvan Morin, qui rappelle la tradition «civiliste» ayant cours au Québec, contrairement au «cas par cas» de la Common Law prévalant ailleurs au Canada.

Voir page 12: Laurin

Parizeau accuse la Domtar d'agir à l'encontre des intérêts des Québécois

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'aurait jamais accepté, s'il en avait eu le pouvoir, la décision de la compagnie Domtar de déménager de Montréal à Toronto le siège social de sa division de sel Sifto.

M. Parizeau était interrogé hier à l'Assemblée nationale et il a qualifié cette décision de contraire à l'intérêt des Québécois, rappelant que ceux-ci détiennent 23% des actions de Domtar par le biais de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

«Il est évident que si le ministre des Finances avait, mais il ne l'a pas en vertu de la loi actuelle, quelque pouvoir que ce soit à l'égard de l'orientation de la Caisse de dépôt quelque chose comme cela ne se serait jamais produit. Jamais!», a répondu le ministre au député péquiste de Lotbinière, M. Rodrigue Biron.

Le ton employé par le ministre était d'ailleurs un blâme à l'endroit des dirigeants de la Caisse de dépôt et placement, le plus important actionnaire de Domtar, qui n'a pas réussi à défendre les intérêts des Québécois dans cette affaire.

Cette décision de Domtar contrevient aux intérêts du Québec, selon M. Parizeau, en ce qu'elle servira à accroître la capacité des mines de sel à Goodrich, en Ontario, cela au moment même où le gouvernement entreprend de mettre en exploitation les mines de sel des Iles-de-la-Madeleine, pour lesquelles le gouvernement fédéral a refusé de subventionner sous les pressions des compagnies de sel de l'Ontario et des Maritimes. De l'avis de M. Parizeau, ce n'est pas uniquement un siège social que l'on déplace vers l'Ontario, mais aussi des fonds qui vont servir à concurrencer le Québec.

«Voilà une société où les Québécois sont le principal actionnaire et voilà une société qui décide de faire exactement l'inverse de ce que l'intérêt des Québécois exigerait», a dit M. Parizeau. Il a avoué son impuissance à intervenir puisque la loi assure l'entière indépendance

Voir page 12: Parizeau

Desmarais & Robitaille

845-3194

60 ouest, rue Notre-Dame

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est, rue Sainte-Catherine

288-2441

près de Saint-Denis

québec

par Pierre O'Neill

■ La loi 101 sera amendée

En vertu de la loi 101, aucun professionnel gradué au Québec ne pourra, à compter du 31 décembre, exercer sa profession, s'il n'a pas une connaissance suffisante de la langue française. C'est ainsi qu'une centaine de professionnels non francophones, qui n'ont pas réussi à passer les tests linguistiques de l'Office de la langue française, sont menacés de perdre leur emploi. Cette conséquence de l'application de la loi 101 vise plus particulièrement les infirmières qui oeuvrent dans des hôpitaux des régions les plus éloignées. Le problème se pose avec plus d'acuité à l'hôpital de Shawville, situé dans la région anglophone de Pontiac où le recrutement d'infirmières francophones est difficile. Interrogé par le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, le premier ministre Lévesque a indiqué que le gouvernement amendera la loi 101 pour faire en sorte que la disposition concernant la connaissance de la langue française chez les professionnels ne prive pas les citoyens anglophones de services auxquels ils ont droit.

■ La bonne conduite et l'assurance-auto

À la lecture du rapport actuariel de la Régie de l'assurance-automobile, le député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, en est venu à la conclusion qu'il faut prévoir une hausse de près de 50% des primes d'ici à février 1982. Or, selon le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, il n'en est rien. Au contraire, M. de Belleval est convaincu que si le nombre d'accidents continue à diminuer, il n'y aura pas d'augmentation du taux des primes au cours des prochaines années. Et pour s'assurer que les Québécois afficheront une bonne conduite sur les routes du Québec, le nouveau code de la route que le ministre se propose de déposer la semaine prochaine devant la Chambre aura des dents et comportera des règles et sanctions plus sévères.

■ Libéraux menaçants et péquistes angoissés

Les libéraux ont déterré un dossier scrabreux; ils seraient en mesure de prouver que la Société d'habitation du Québec a accordé des dizaines de contrats sans appels d'offres et a pratiqué ainsi le favoritisme politique. C'est le député libéral de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, qui mène l'opération en Chambre et chaque fois qu'il se lève de sa banquette inondée de documents mystérieux, les ministériels se raidissent sur leur siège et tendent l'oreille. L'absence du ministre d'État à l'Aménagement et responsable de la SHQ, M. Guy Tardif, a empêché hier le député de Marguerite-Bourgeoys de revenir à la charge. Mais le premier ministre a indiqué que son ministre serait de retour en Chambre aujourd'hui et on peut s'attendre à ce que la curiosité de l'opposition dans ce dossier alimente la période des questions.

■ L'Union nationale et Duvalier

Le leader parlementaire de l'Union nationale a étonné les parlementaires des deux côtés de la Chambre hier lorsqu'il a refusé, sans avoir même consulté ses collègues, le consentement unanime indispensable à la présentation d'une motion du péquiste Gilbert Paquette de Rosemont visant à condamner la répression exercée par le régime Duvalier d'Haïti. Le texte que M. Paquette voulait faire adopter et auquel les libéraux avaient donné leur assentiment se lisait ainsi: «Devant les arrestations massives décrétées par le régime Duvalier dont sont victimes les milieu d'opposition et les organes d'information indépendants de la République d'Haïti, l'Assemblée nationale du Québec affirme sa profonde désapprobation devant cette attaque contre la liberté d'expression, exprime sa solidarité avec la communauté haïtienne de Montréal et demande aux gouvernements québécois et canadien d'entreprendre toute démarche de nature à favoriser le rétablissement des droits et libertés fondamentales en Haïti.»

■ Un mythe à détruire

D'ici les prochaines élections générales, l'action des libéraux en Chambre et en campagne, s'appliquera à détruire l'image de bon gouvernement qui coiffe l'administration Lévesque. La commission parlementaire des engagements financiers est le lieu privilégié pour attaquer la gestion des fonds publics. Après vaines tentatives, l'opposition a finalement arraché au leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, la promesse de tenir au moins une séance d'ici à l'ajournement du 19 décembre, de la commission des engagements financiers.

■ La fiscalité municipale

Dossier litigieux par excellence, les amendements que le gouvernement se propose d'apporter à la loi sur la fiscalité municipale feront d'abord l'objet de consultations auprès des citoyens et groupements intéressés. Interrogé par le député libéral, M. Jean-Noël Lavoie, du comté de Laval, le leader parlementaire, M. Claude Charron a indiqué que le projet de loi 72 sera déposé la semaine prochaine et soumis aux travaux d'une commission parlementaire préalablement à l'adoption en deuxième lecture. Le gouvernement pose toutefois une condition. C'est que la commission ne sera pas ouverte à tous et n'importe qui. L'Union des conseils de comté, et l'Union des municipalités seront invitées, parmi quelques autres corps intéressés, à faire leurs représentations devant la commission.

■ Fin de session surchargée

Malgré tous les efforts des gouvernements qui se sont succédés à Québec, les fins de sessions se terminent invariablement dans la bousculade et l'adoption de plusieurs importants projets de lois se fait à la vapeur. Outre la quinzaine de projets que le gouvernement a déjà proposé en première lecture, deux ou trois autres dossiers risquent de susciter une plus vive opposition et de retarder la marche des travaux. Il en est ainsi de la loi instituant un nouveau code civil et portant réforme sur le droit de la famille ou encore des amendements à la loi régissant le financement des partis politiques. Il est aussi prévisible que les libéraux s'opposeront à certaines dispositions du nouveau code de la route ainsi qu'aux amendements à la loi régissant l'industrie de la construction et concernant la représentativité de certaines associations représentatives. Sans compter que l'Assemblée devra débattre les motions de blâme que le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, le chef de l'UN, M. Michel LeMoignan et le député indépendant de Gouin, M. Rodrigue Tremblay, ont inscrit au feuilleton. Les libéraux se promettent d'épicer les travaux de la Chambre de dossiers plus croustillants comme l'affaire de la Société d'habitation du Québec. Enfin, les parlementaires passeront deux jours en commission parlementaire pour discuter du «coup de force» de M. Trudeau sur le rapatriement.

Chrétien dénonce comme tendancieuse la campagne de publicité du Québec

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice et responsable du dossier constitutionnel, M. Jean Chrétien, a dénoncé hier la campagne de publicité menée par le gouvernement du Québec comme «tendancieuse» et «grossière».

M. Chrétien a porté ces accusations hier à la suite de sa comparution devant le comité permanent de la Chambre des communes sur la justice et les questions juridiques.

«C'est rendu pas mal grossier quand on amène un curé pour nous dire que ce qu'on est en train de faire est immoral», a déclaré M. Chrétien qui a recommandé à ce curé de «s'occuper plutôt de ses paroissiens». Le ministre a également qualifié de «complètement faux» certains autres aspects de la publicité du gouvernement québécois, qui s'oppose au projet fédéral de réforme de la constitution.

Se déroulant sous le thème «il ne faut pas se faire avoir», l'offensive publicitaire de Québec fait appel à plusieurs personnalités qui expliquent pourquoi elles s'opposent à l'initiative fédérale. D'ailleurs, M. Chrétien n'a pas manqué de souligner que «les postes de radio passent des messages à toutes les 15 minutes» pour décrire l'ampleur de cette campagne. «Moi je devais m'occuper de la publicité pour tout le Canada, mais je ne sais pas où ils prennent l'argent», a-t-il noté en parlant du gouvernement Lévesque.

D'ailleurs, au cours de la rencontre du comité auquel il a tenté de justifier une demande de fonds additionnelle de $17 millions pour le Centre d'information sur l'unité canadienne, M. Chrétien n'a pas éliminé la possibilité que le gouvernement fédéral réagisse à ces campagnes publicitaires. «Je vais essayer de me retenir aussi longtemps que possible» a-t-il dit.

Le député de Montréal-Mercier, Mme Céline Hervieux-Payette, a à son tour attaqué cette «publicité mensongère, fausse et divisive du gouvernement du Québec». Pour elle «c'est insultant pour un député fédéral de voir ces distorsions des faits».

Le Centre d'information sur l'unité canadienne a effectué pour près de $6 millions de publicité sous diverses formes au cours de la campagne référendaire au Québec et des mois qui ont précédé la rencontre fédérale-provinciale des premiers ministres, en septembre. Les crédits supplémentaires demandés, en plus de permettre une information plus intense sur les services fédéraux offerts aux citoyens, pourraient servir à financer d'éventuelles campagnes publicitaires sur les positions constitutionnelles d'Ottawa.

M. Chrétien a récemment pris l'engagement que toute publicité fédérale à ce niveau réfléterait un consensus des opinions exprimées au Parlement et non pas la position du gouvernement.

J.-Y. Morin associe à un régime autoritaire les propos de Trudeau

par Clément Trudel

«Quand on veut abaisser un peuple, on s'en prend aux intellectuels... il me semble que c'est là une constante des régimes autoritaires ou inspirés», a déclaré hier à Montréal le ministre d'État au développement culturel, M. Jacques-Yvan Morin. Tous ceux qui «brassent des choses de l'esprit» constituent une conscience dont on ne peut se passer, et les oeuvres qu'ils produisent amènent souvent le peuple à s'identifier à eux, à avancer dans le domaine de l'esprit, a dit le ministre.

Le ministre se trouvait alors à l'Institut d'hôtellerie, en compagnie de son collègue du Revenu, M. Michel Clair, pour le lancement d'une brochure d'information et de vulgarisation intitulée *Les artistes et la fiscalité*. Le paradoxe veut que dans notre société, selon M. Morin, on ne puisse que difficilement se passer du témoignage de ces intellectuels pour lesquels l'État a, à ce jour, fort peu fait pour leur assurer des conditions meilleures d'existence.

Plus tard dans la journée, M. Jacques-Yvan Morin qui se trouvait à la Place des Arts en compagnie du nouveau ministre de l'Éducation — on annonçait un énoncé de politique sur *La juste part du créateur* a commenté une deuxième fois les propos tenus dimanche soir par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, à un dîner-bénéfice où le chef du gouvernement canadien s'en était pris aux intellectuels et aux artistes québécois qui font campagne contre son projet de rapatriement de la constitution. «Nous avons connu ce courant de pensée il y a une vingtaine d'années, des hommes politiques s'en prenant démagogiquement à ceux qui pouvaient faire partie de l'élite (les littes doubles lançait en dérision Duplessis).

Le présent gouvernement, en poste à Québec, est persuadé, a dit le ministre Jacques-Yvan Morin, que la vie de l'esprit est «la meilleure part de la vie d'un peuple» ...il est malheureusement trop courant, commentait-il, de vouloir déprécier les artistes, les auteurs, les intellectuels pour mieux s'en prendre ensuite au peuple que ces créateurs personnifient.

Couture aux obsèques des dirigeants de l'opposition assassinés à San Salvador

L'ancien ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, a quitté Montréal hier pour San Salvador où il assistera aux obsèques des six dirigeants de l'opposition assassinés la semaine dernière. Par ailleurs, les Salvadoriens de Montréal organisent, en signe de deuil, une grève de la faim au centre multi-ethnique St-Louis, 3553 rue Saint-Urbain, du 2 au 4 décembre.

M. Couture, qui est accompagné par deux représentantes du YMCA, Mmes Sandra Pentland et Jacqueline Levitin, est invité par le Front démocratique révolutionnaire (FDR), coalition regroupant l'ensemble de l'opposition salvadorienne, du centre à l'extrême-gauche.

Dans l'esprit du FDR, l'objectif de ce voyage est d'éviter que les obsèques, qui ont lieu aujourd'hui, ne se «transforment en massacre de la population salvadorienne par les forces armées de la dictature», comme cela était arrivé en mars lors des funérailles de l'archevêque de San Salvador, Mgr Romero, lui-même assassiné en pleine messe.

La Conférence des évêques catholiques du Canada, qui avait envoyé deux représentants sur place en mars, avait démenti la version officielle des faits qui rendait les organisations populaires responsables de la fusillade devant la cathédrale (trente morts).

Les dirigeants du FDR avaient été arrêtés jeudi dernier par la Garde nationale assistée par des groupes paramilitaires, alors qu'ils étaient réunis à l'archevêché de San Salvador. Leurs cadavres devaient être retrouvés quelques heures plus tard et portaient de profondes marques de torture. La junte militaire a nié toute responsabilité dans ces assassinats qui ont été revendiqués par une organisation d'extrême-droite inconnue, le Commando Maximiliano Hernandez Martinez, du nom du dictateur qui fit massacrer trente mille paysans en 1932.

Depuis le début de l'année, plus de neuf mille personnes sont mortes des suites de la violence politique dans ce pays de près de cinq millions d'habitants.

Pour l'Italie, de l'argent plutôt que des biens

Il serait préférable que les fonds recueillis pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre d'Italie ne soient pas affectés à l'achat de matériel à expédier en Italie, dans le but d'éviter des doubles emplois ou l'envoi de biens superflus.

C'est la précision qu'a apportée hier l'ambassade d'Italie à Ottawa en réponse aux demandes de renseignements qui lui ont été adressées à ce sujet.

Les personnes qui voudraient envoyer de l'argent pour assurer une aide immédiate aux sinistrés peuvent le faire par l'entremise de la Croix-Rouge italienne, à Rome.

L'ambassade de l'Italie profite de l'occasion pour exprimer son appréciation la plus vive et sa reconnaissance au gouvernement canadien, aux gouvernements des provinces, à la Croix-Rouge canadienne, aux autorités religieuses, aux compagnies aériennes et aux diverses associations et institutions, dont le Congrès national des Italo-Canadiens et à tous ceux qui ont participé à cet effort de solidarité et d'aide aux sinistrés du tremblement de terre.

Hausse des allocations du Québec

QUÉBEC (PC) — À compter du premier janvier, les allocations familiales et les prestations du Régime des rentes du Québec seront majorées de 9.9%, a fait savoir hier le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisants invalides ne sont toutefois pas touchées par cette hausse.

LA MÉTÉO

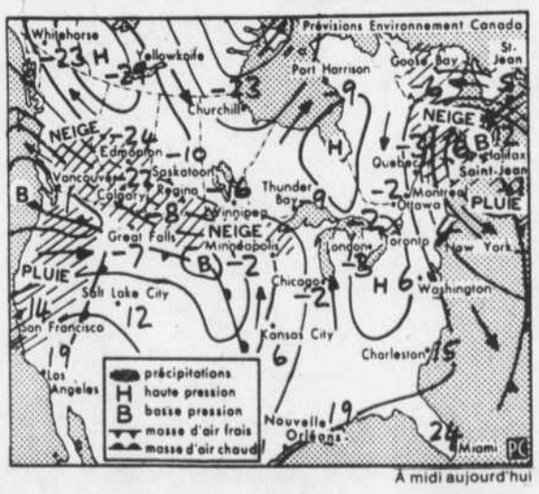

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: dégagement et vent modéré, maximum -10. Jeudi: nuageux avec neige passagère.

■

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: neige en matinée (10 à 15 cm), dégagement en après-midi, vent modéré, maximum -8. Jeudi: nuageux avec neige passagère.

■

Outaouais, Montréal: nuageux en matinée, dégagement en après-midi, vent du nord-ouest de 30 à 50 km-h, temp. en baisse jusqu'à -8 en soirée. Jeudi: nuageux.

■

Estrie: nuageux avec quelques chutes de neige, vent du nord-ouest de 30 à 50 km-h, temp. en baisse jusqu'à -8 en soirée. Jeudi: ennuagement.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Beauce: nuageux, neige (10 à 15 cm), vent du nord-ouest de 30 à 60 km-h, temp. en baisse jusqu'à -8 en soirée. Jeudi: ciel variable.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: neige (10 à 15 cm) suivie de pluie dans la journée, vent du nord-ouest de 40 à 60 km-h, maximum -6. Jeudi: ciel variable.

■

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: neige (10 à 15 cm) mêlée de pluie, verglas, maximum zéro. Jeudi: dégagement.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: neige (10 à 15 cm), vent d'est de 40 à 60 km-h, maximum -2. Jeudi: dégagement.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: neige (10 à 15 cm), vent d'est de 40 à 60 km-h, maximum -1. Jeudi: faible neige intermittente.

L'eau potable c'est important
AQTE

PLACEMENTS EN
OBLIGATIONS
AVEC RENDEMENT
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

13 3/4%
4 ANS
5 ANS

14%
6 ANS
à 10 ANS

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal 879-2222

Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

•hôpitaux •résidences •foyers •convalescentes •invalides

SERVICE A DOMICILE
TÉLÉ-COIFFURE
334-7831
COIFFURE POUR DAMES
•COUPE •MISE EN PLIS •BLOW DRY •PERMANENTE •TEINTURE

Les vraies ventes...
c'est "Aux Élégants" que ça se passe!

Dès aujourd'hui, vous pouvez profiter des escomptes allant de 20% à 50% sur toutes les nouveautés importées de France et d'Italie exclusivement pour vous Mesdames et Messieurs.

Un vaste choix pour les fêtes vous attend:

Aux Elégants
1300 ouest, rue Ste-Catherine
(coin de la Montagne)

Profitez également de nos superventes au "Département de fin de séries" à des prix incroyables.

Les vraies ventes
c'est "Aux Élégants" que ça se passe!

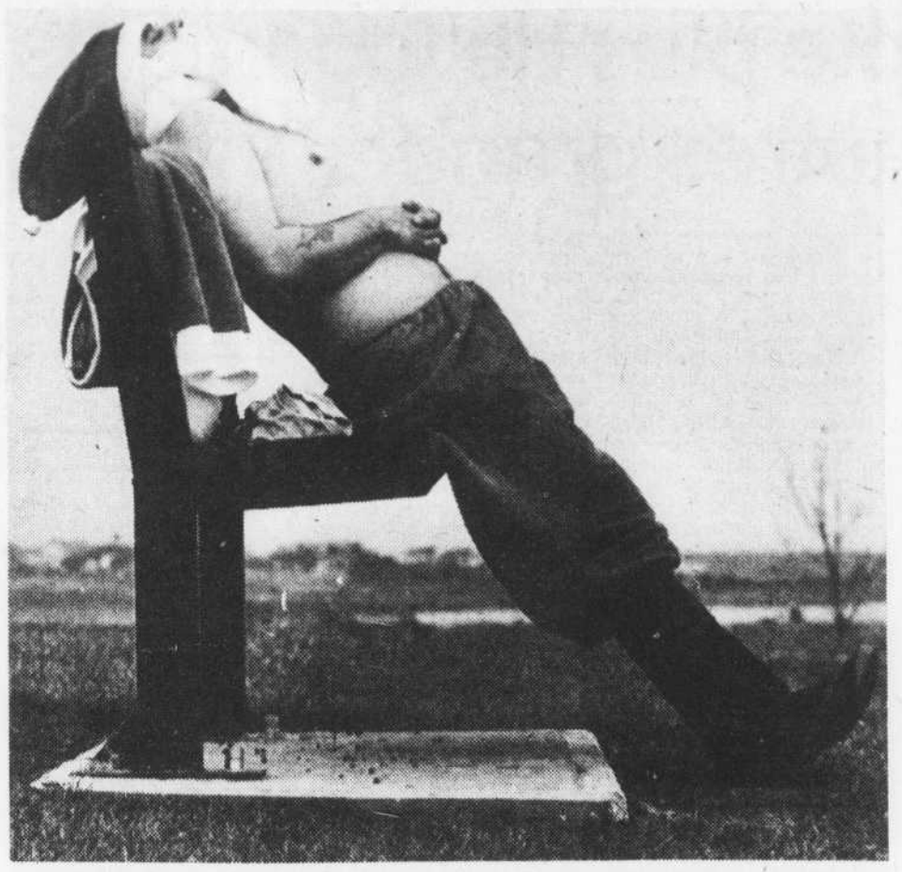

Que les prudes ne s'offensent pas: il ne s'agit pas d'un Père Noël «topless», mais quand il s'agit de profiter de quelques instants de répit, et que le pâle soleil de décembre est encore assez chaud pour réchauffer les os, pourquoi pas? (Photolaser CP)

Agression contre Morrier: Young plaide non coupable

Le présumé agresseur du chroniqueur judiciaire du DEVOIR, M. Bernard Morrier, a comparu hier devant le juge André Chaloux et a été envoyé aux cellules jusqu'à son enquête sur cautionnement, qui doit se dérouler ce matin.

Il s'agit d'un individu de Chomedey, Gary Young, âgé de 30 ans, pompier à Hampstead, qui a plaidé non coupable aux trois chefs d'accusation qui ont été portés contre lui.

Il devra répondre devant le tribunal d'abord d'une accusation de délit de fuite, puis d'une autre de dommages matériels de $1,250 et d'une dernière accusation de voies de fait avec lésions corporelles.

L'inculpé était représenté par son avocat, Me Michael Katsnar. Rappelons que M. Morrier avait été sauvagement assailli dimanche matin alors qu'il se rendait chez lui en automobile. Son agresseur, après l'avoir forcé à se ranger sur l'accotement d'une voie de service de l'autoroute des Laurentides, a d'abord frappé la voiture de notre collègue à coups de barre de fer, puis s'est acharné sur M. Morrier, l'a poussé par terre après lui avoir enlevé sa canne et l'a roué de coups de pied, lui infligeant ecchymoses, contusions et bleus.

M. Morrier avait relevé le numéro de plaque de la voiture de son agresseur, et les policiers de Laval ont procédé à son arrestation hier.

25 écoles de la CECM pourraient fermer en juin

par Paule des Rivières

Quelque 25 écoles de la CECM pourraient fermer leurs portes en juin prochain. C'est en tous cas ce qu'indique la tendance actuelle qui fera l'objet d'une décision finale dans une semaine.

Dès ce soir cependant les parents de six écoles primaires qui doivent disparaître exprimeront leur opposition aux commissaires et feront valoir des arguments militant, à leur point de vue, pour le maintien de leur école.

Ce sont les écoles de Garneau, Sainte-Brigide, Christ-Roi, Charlevoix, Jacques-Viger et St. Augustine. Un certain nombre de comités se plaindra de la déficience de la consultation des parents, obligatoires dans le cas d'une fermeture d'école.

La Commission envisage, dans la meilleure des hypothèses, d'économiser $4 millions en fermant de 25 à 30 écoles, dont le taux d'occupation actuel est rarement plus élevé que 60%. La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a perdu 8,000 élèves cette année, ce qui représente une baisse de 6%. La chute se poursuivra encore quelques années, surtout au secondaire.

L'opération fermetures d'écoles a été inaugurée en décembre 1978 à la CECM, alors que les autorités publiaient un plan quinquennal initial prévoyant la condamnation de 100 écoles avant la fin de 1983.

En conséquence, dès juin 1979, une trentaine d'écoles fermèrent. Le procédé devait se répéter l'année dernière mais le mouvement a pris beaucoup moins d'ampleur en cette année d'élections scolaires. En juin 1980, 11 écoles fermèrent leurs portes, soit 20 de moins que prévu dans le plan quinquennal.

Même si les fermetures pourraient friser la trentaine, il est possible que les commissaires acceptent de prendre un léger retard par rapport à leur plan quinquennal, notamment parce que d'année en année la polémique se fait plus vive autour des fermetures d'écoles.

Un porte-parole de la CECM a d'ailleurs déclaré hier que les commissaires étaient de plus en plus impliqués dans les décisions de fermer ou de ne pas fermer, même s'ils reçoivent toujours des recommandations de leurs fonctionnaires.

Il ajoutait que les critères de «viabilité» et de «rentabilité» d'une école, édictés en 1978, étaient toujours pris en considération mais n'étaient plus les seuls éléments d'analyse puisque des facteurs d'ordre humain et politique entraient de plus en ligne de compte.

En d'autres termes, les commissaires auront dans une semaine un choix budgétaire à opérer. Moins ils fermeront d'écoles plus ils devront couper ailleurs, des postes ou des services.

Ce soir, ils entendront divers arguments de parents qui tiennent absolument à garder leur école.

Les parents de l'école Christ-Roi, bordée au sud par le Boulevard Métropolitain, au nord par la voie ferrée, à l'est par la rue Saint-Hubert et à l'ouest par la rue Saint-Laurent et, encore plus près, par le garage de la CTCUM, présenteront pour leur part une série de propositions de rechange pour accroître l'activité de l'école.

Ils suggèrent ainsi l'utilisation de locaux scolaires à des fins diverses et la mise sur pied de services de garde.

Ils souhaitent aussi la mise sur pied de classes d'accueil dans l'école, ce qui, à leur avis, permettrait d'attirer plus d'enfants de la communauté ethnique qu'à l'heure actuelle.

Ils notent également qu'ils ont perdu sept enfants cet automne, déplacés parce que, selon les termes de la nouvelle convention collective des enseignants, au-delà d'un maximum d'enfants par classe, il faut ou payer un surplus à l'enseignant ou déplacer l'élève en trop ailleurs. Au 21 novembre, l'école comptait 210 élèves.

Le sondage qu'ils ont effectué auprès des parents, et dont les grandes lignes sont contenues dans un mémoire de 200 pages remis aux commissaires, indique notamment que l'élément qui plaît davantage aux parents est la proximité de l'école.

La distance serait plus grande à parcourir si l'école Christ-Roi fermait mais dans beaucoup de cas elle ne dépasserait pas 1.2 km. Les parents font surtout valoir que leurs enfants auraient à traverser le boulevard métropolitain. Ils arguent que leur école est la dernière école francophone du quartier.

Déboursés de $100 millions en jeu

La CSST perd sa cause devant la Cour d'appel

par Gilles Provost

Si la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a cru pouvoir faire annuler un important jugement de la Cour supérieure qui pourrait bientôt l'obliger à verser des dizaines de millions de dollars en indemnités supplémentaires aux accidentés du travail, ses espoirs ont été déçus lundi lorsque la cour d'appel du Québec a rejeté sa requête avec dépens.

Dans un verdict unanime, les juges Claire l'Heureux-Dubé, Laurent Bélanger et Rodolphe Paré de la Cour d'appel ont en effet décrété que l'accidenté Michel Valade était parfaitement justifié de demander un bref d'évocation à la Cour supérieure lorsque le bureau de révision de l'ancienne Commission des accidents du travail a refusé de lui appliquer les bénéfices auxquels la loi donne droit depuis 1931.

Depuis 50 ans en effet, la Commission a toujours évalué ses indemnités en se fondant uniquement sur l'importance du handicap physique dont l'accidenté reste atteint, refusant de tenir compte des autres éléments prévus à la loi, c'est à dire la difficulté de reprendre le même emploi ou de trouver un autre travail à la suite d'un accident.

La Cour supérieure avait décidé en mai dernier que cette attitude constituait un abus de juridiction et avait accordé à l'accidenté Michel Valade le bref d'évocation demandé. Maintenant que ce jugement est confirmé, la Cour supérieure peut déterminer elle-même l'indemnité que doit recevoir M. Valade. Elle peut aussi demander au Bureau de révision de procéder une nouvelle évaluation en respectant la loi cette fois.

Quelle que soit la formule que retiendra à ce sujet le juge Lawrence Poitras de la Cour supérieure, cette affaire crée un précédent très important puisque la procédure «illégale» appliquée au cas de M. Valade avait aussi été utilisée pour tous les autres accidentés depuis 1931.

Théoriquement, tous ces accidentés du travail demeurés au moins partiellement invalides pourraient à leur tour s'adresser à la Cour supérieure pour obtenir le même redressement.

Il est difficile pour le moment d'évaluer les sommes en cause mais les hauts fonctionnaires de la CSST ont affirmé au comité exécutif que ce précédent pourrait entraîner des dépenses supplémentaires supérieures à $100 millions.

Pour se garantir contre une telle éventualité, le conseil d'administration de la CSST (où sont également représentés le patronat et les centrales syndicales) adoptait en juin dernier un nouveau règlement sur l'indemnisation des victimes d'accidents, de façon à respecter la loi pour tous les accidents postérieurs à mai 1980.

Ce règlement adopté à l'unanimité sans aucune discussion n'a pas encore été promulgué par le Conseil des ministres mais la CSST l'applique quand même à tous les accidents postérieurs au premier mai. En pratique, il a pour effet de compliquer sérieusement la procédure nécessaire pour fixer l'indemnité. De plus, il ne procure à peu près pas d'avantage par rapport au statu quo «illégal».

Pour l'instant, l'accidenté responsable de tout ce branle-bas, M. Michel Valade, est pratiquement condamné au chômage et il doit se contenter d'une maigre allocation de $28 par semaine.

Comme le rappelle le verdict de la Cour d'appel, M. Valade a perdu quatre doigts dans un accident, le 17 janvier 1978 alors qu'il était à l'emploi de Recyclage Orford Inc. Au moment de l'audition de sa cause en Cour supérieure, M. Valade s'était déjà vu refuser un emploi par une trentaine d'employeurs différent à cause de son handicap et il avait en outre tenté sans succès de gagner sa vie dans quinze autres établissements qui avaient accepté de lui donner sa chance.

À chaque fois, ses blessures l'avaient empêché de conserver l'emploi obtenu. En se basant simplement sur la gravité médicale de sa lésion, la Commission de la santé et de la sécurité du travail lui a reconnu une incapacité partielle de 22.2%.

De son côté, le gouvernement du Québec étudie en ce moment un projet de loi qui aurait pour effet de remplacer au complet le revenu net d'un accidenté qui ne peut reprendre son travail ou trouver un emploi équivalent. Cette mesure semble toutefois faire face à de vives oppositions aussi bien au sein du gouvernement que dans le camp patronal.

Pas de cautionnement à quatre personnes accusées d'enlèvement

Quatre individus, accusés de conspiration, d'enlèvement, de séquestration, de possession d'armes et d'extorsion, en rapport avec l'enlèvement de deux hommes d'affaires la semaine dernière, se sont vu refuser tout cautionnement par le juge André Chaloux, de la Cour des sessions.

Yvon et Georges Pepin, de même que Claude Johannette et Roger Gélinas avaient été appréhendés par les policiers dans la région de Saint-Eustache, à la suite d'une brève enquête.

Jeudi dernier, deux hommes d'affaires de Val-d'Or avaient été accostés à leur descente d'avion, à l'aéroport de Dorval, par des individus qui les avaient forcés à les suivre.

Mais l'un des deux arrivants avait réussi à échapper à ses ravisseurs, tandis que son compagnon fut séquestré durant une brève période.

Les mobiles de l'enlèvement qui pour le moment ne sont pas dévoilés, devraient être connus lors de l'enquête préliminaire, dont la date n'a pas été fixée.

en bref...

■ La construction surveillée

QUÉBEC (PC) — L'an dernier, 481 entreprises de construction du Québec ont été condamnées à des amendes variant de $500 à $2,000 en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction. Le rapport annuel de la Régie des entreprises de construction du Québec, publié hier par le ministre du Travail, M. Pierre Marois, fait état de 1,157 poursuites intentées contre des entrepreneurs, en regard de 615 intentées l'année précédente. Par ailleurs, la Régie a suspendu 24 licences d'entrepreneurs et en a annulé 14 autres, soit à la suite de faillites, de l'absence de cautionnement ou de plaintes de consommateurs. Créée en 1975, la Régie des entreprises de construction du Québec veille à la solvabilité des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires ainsi qu'à leur compétence technique et administrative.

■ Un compte à régler

OTTAWA (PC) — La Cour Suprême du Canada a ordonné hier au comédien montréalais Jean Lapointe de payer à son ancien gérant d'affaires, M. Charlemagne Landry, $5,100 de commissions pour 1973-74. La Cour a maintenu le jugement de première instance et renversé celui de la Cour d'appel que M. Landry contestait. M. Landry avait dirigé «Les Jérolas», fantaisies de la scène que MM. Lapointe et Jérôme Lemay avaient rendu populaires de 1955 à 1974, quand la mésentente est survenue. C'est M. le juge Antonio Lamer qui a rédigé le jugement de la Cour Suprême.

■ Une tragédie évitée

PARIS (AFP-Reuter) — Un violent incendie a partiellement ravagé hier après-midi un immeuble à bureaux situé 1 rue Taitbout à Paris, dans le neuvième arrondissement. Plus de 600 personnes ont dû être évacuées dans un très court laps de temps. Grâce à l'intervention massive et rapide des pompiers, tout mouvement de panique a pu être évité et le sinistre n'a fait aucune victime à l'exception de quelques secouristes intoxiqués. Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu s'est d'abord déclaré au 2e sous-sol de l'immeuble où étaient installées les cuisines d'un restaurant. Cet établissement occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble. En quelques instants, les flammes se sont propagées vers le sixième étage en empruntant les gaines d'aération et de câblage. Les coupe feu des gaines d'aération n'ont vraisemblablement pas fonctionné.

■ Les trop-perçus de l'OIIQ

QUÉBEC (PC) — Les inscriptions en Cour d'appel se multiplient dans le dossier du trop-perçu de la cotisation de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ). Les trois infirmières qui avaient obtenu une réduction de leur cotisation à l'OIIQ viennent elles aussi de s'adresser à la Cour d'appel pour obtenir cette fois le remboursement de la cotisation versée en trop. Le juge Bernard Flynn de la cour supérieure a déjà statué que l'Ordre n'avait pas le droit d'augmenter les cotisations annuelles des infirmières de $40.05 sans avoir obtenu avant l'accord des membres de l'Ordre sur cette question. Le remboursement, s'il était demandé par les 47,000 infirmiers et infirmières du Québec inscrits à l'OIIQ, représenterait une somme de l'ordre de $1.8 million.

■ Les Haïtiens manifestent

Des représentants de la communauté haïtienne du Québec manifesteront aujourd'hui et le 13 décembre devant le consulat haïtien à Montréal. Ils veulent ainsi dénoncer l'arrestation de nombreuses personnes en Haïti par le régime Duvalier. Un porte-parole haïtien, M. Guy Gilbert, a expliqué hier que l'objectif premier de cette manifestation était de sensibiliser l'opinion canadienne et québécois sur la situation dans cette île des Antilles. Ces Haïtiens demandent aux Canadiens de réclamer de leur gouvernement la cessation de toute aide économique et la rupture de toute relation diplomatique avec un gouvernement qu'ils qualifient de fasciste.

■ Le plus gros satellite

WASHINGTON (AP) — Les préparatifs se déroulent normalement pour le lancement du plus gros satellite de communication, de la série Intelstat V, qui doit être mis sur orbite jeudi soir. C'est un engin de près de 2,000 kilos qui sera lancé de Cap Canaveral par une fusée Atlas Centaure. Il doit être positionné au-dessus de l'Atlantique afin de relayer les communications entre les Amériques et l'Europe occidentale. Il a une capacité de 12,000 circuits plus deux canaux de télévision. Il a coûté $34 millions et il doit fonctionner sept ans. Le coût de son lancement est à lui seul de $42 millions.

100,000 $
de meuble
et accessoire
à écouler

Super vente

Avant de passer dans les grands magasins pour vos achats des fêtes, venez au

Palais du Commerce
1650 rue berri
métro berri de montigny

Vous y trouverez à des prix étonnants:

- des mobiliers modernes
- des tableaux originaux
- des meubles de style
- des lampes
- des plantes
- des idées-cadeaux
- des produits québécois de qualité
- des importations de France de New York, d'Italie
- des accessoires de cuisine
- des accessoires décoratifs

Pour une semaine seulement
du 4 au 11 décembre
de 9 hres à 21 hres
tous les jours
samedi jusqu'à 6 hres

Exclusif

Cette semaine dans
FINANCE

"Le modèle Québécois"

Les 6 ministres "économiques" du gouvernement, redéfinissent leur action avant la prochaine élection

En vente dans tous les kiosques dès samedi

Journal FINANCE
Hebdomadaire financier et économique

Un choix judicieux pour étaler les revenus exceptionnels et diminuer ses impôts.

La rente à versements invariables

La Fiducie du Québec a mis au point une formule des plus intéressantes à l'intention de ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel.

Une solution pratique
Cette rente a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, de ceux qui réalisent un gain de capital imposable ou récupèrent une déduction pour amortissement à la vente d'un bien, et enfin de ceux qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux
Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant
La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec est un placement intéressant, qui garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucun frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Un service efficace
Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur la rente à versements invariables, et de vous offrir notre "Marche à suivre" pour l'établissement d'un contrat de rente à versements invariables.

Venez ou téléphonez.

MONTRÉAL: Complexe Desjardins: 281-8834. De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8834.
LAVAL: Place Val des Arbres: 668-5223. De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803
QUÉBEC: Complexe Centre-Ville, Sainte-foy: 653-6811. De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792
SHERBROOKE: Place Jacques-Cartier: 566-5667. De l'extérieur, sans frais: 1-800-567-6920

UN CHOIX JUDICIEUX

Fiducie du Québec

desjardins

Inspirée par ce qu'elle a toujours vu faire à ses parents, M. et Mme Wilfrid Labelle, de Hull, c'est-à-dire lire quotidiennement LE DEVOIR depuis les 54 ans qu'ils sont mariés, leur fille Suzanne a réalisé cette tapisserie on ne peut plus figurative. Un cadeau qui n'attend plus que son cadre et ... Noël. Quant à l'emballage, il sera certainement inutile dans les circonstances. (Photo Jacques Grenier)

Montréal compte plus de logements libres que les autres grandes villes

Les ménages auraient un choix de logements locatifs plus vaste dans la région métropolitaine que dans toute autre grande ville du pays, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Une enquête effectuée en octobre démontre en effet que le taux d'inoccupation dans la métropole, pour les immeubles de six logements ou plus, s'établit à 3.4% contre respectivement 0.5% à Toronto, 0.4% à Calgary et 0.1% à Vancouver.

L'enquête de la SCHL a indiqué que la région métropolitaine avait sensiblement le même nombre de logements libres qu'il y a six mois, soit 15,500. Mais depuis un an, le taux d'inoccupation a diminué de 4.5% à 3.4% et il y a 5,000 logements libres de moins.

Ce sont les gros immeubles de 200 logements ou plus qui connaissent les plus grosses difficultés de location. Les grands appartements de trois chambres à coucher continuent à recevoir la faveur du public, et le taux de location pour cette catégorie de logements demeure le plus bas.

Ces données rejoignent sensiblement les revendications du Regroupement des associations de locataires du Québec, qui dénoncent l'absence de grands logements à loyer raisonnable. De l'avis de ses dirigeants, les grands immeubles résidentiels sont à peu près inaccessibles à la majorité des familles de travailleurs, dont le revenu ne leur permet pas d'y aménager à cause de loyers prohibitifs.

Sur le plan géographique, la SCHL note que ce sont les régions périphériques de la métropole, notamment Laval, la Rive-sud et les secteurs d'Ahuntsic, Dorval, Lachine et l'est de l'île qui ont enregistré des baisses de logements libres. Le centre-ville, où la rénovation bat son plein et entraîne des hausses importantes de loyer, a connu une légère hausse bien que les taux d'inoccupation dans l'île de Montréal demeurent inférieurs à ceux de Laval et de la Rive-sud.

Pour ce qui est de la région métropolitaine de Québec au cours des six derniers mois, le taux de logements libres est resté sensiblement le même mais il a diminué de 1.6% par rapport à octobre 1979. On retrouve 1,300 logements inoccupés contre 1,960 il y a un an.

Pour la première fois depuis que l'enquête est menée, le relevé a porté également sur l'ensemble des municipalités de 10,000 ou plus dans tout le Québec. C'est ainsi qu'à Sept-Iles, on note le plus haut taux d'inoccupation avec 15.1% suivie de Saint-Georges-de-Beauce, Sorel, Hull, Matane et Dolbeau. Les autres villes ont des taux moyens de 3%, ce qui est considéré comme normal par les experts de la SCHL. Le relevé dans ces villes a été effectué à partir des immeubles de trois appartements ou plus.

Un précédent de plusieurs millions?

OTTAWA (PC) — «Nous craignons d'établir un dangereux précédent de plusieurs millions de dollars».

C'est le commentaire qu'a fait M. John Campbell, hier, au sujet de la compensation que la Commission canadienne des droits de la personne a demandé au gouvernement fédéral de faire, il y a six mois, à quelque 3,000 victimes de violation de la loi du salaire égal pour un travail égal.

M. Campbell est le fonctionnaire nommé par le Conseil du trésor pour régler cette affaire.

Il a expliqué qu'Ottawa hésitait à agir, parce qu'il craignait que des milliers de fonctionnaires réclament des hausses et des arrérages sous prétexte que leur travail vaut autant que celui d'autres fonctionnaires mieux rémunérés.

«L'impact de ce cas se fera sentir dans toute la fonction publique, a-t-il noté. C'est très compliqué et il ne faut pas agir à la hâte».

ÉDUCATION

■ Où sont les diplômés de 79?

L'Université de Montréal vient de publier les résultats d'une relance qu'elle a effectuée auprès de ses diplômés de 1979, en envoyant un questionnaire à 3,466 personnes, auquel 1,610 ont répondu. Il en ressort notamment que 53.7% avaient, six mois après leur promotion, un emploi à temps plein. Il en ressort également que les disciplines aux débouchés restreints ne sont pas toujours celles que l'on croit. Ainsi, en éducation, les chances de trouver un emploi demeurent bonnes, en autant que les candidats soient disposés à quitter Montréal et ne tiennent pas mordicus à la permanence... A l'autre extrémité, les ouvertures ne sont pas légion en biochimie ou en biologie, et, plus généralement, en sciences pures, en psychologie, en orthophonie, en droit, en physique et en histoire. Les sciences humaines ne peuvent absorber tous leurs diplômés mais la médecine dentaire et vétérinaire et les sciences infirmières font bonne figure. MM. Damien Chouinard et Claude Hamel ont effectué la recherche. L'École des hautes études commerciales et celle de Polytechnique n'étaient pas incluses dans la relance.

■ Montréal-Campus

Un nouveau journal, préparé par les étudiants en communications de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a fait son apparition lundi. Les 5,000 exemplaires de ce nouveau bimensuel sont distribués gratuitement et s'adressent à la communauté universitaire. Le premier numéro contient notamment un article sur Marilyn French, auteur de *Toilette de femmes*. Le responsable du programme de journalisme à l'UQAM, M. Roch Côté, qui a mis la main à la pâte pour la réalisation de ce premier numéro, a précisé hier que la «couverture» déborderait les événements internes et accorderait une place de choix à la vie universitaire en général ainsi qu'à celle du quartier entourant le campus de L'UQAM.

■ Présidente de la FAPUQ

Mme Marie-Andrée Bertrand, criminologue de l'Université de Montréal, occupe depuis quelques jours la présidence de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ). Elle succède à M. Jean-Louis Roy, nommé directeur du DEVOIR. Mme Bertrand a déclaré cette semaine qu'elle continuerait d'accorder une importance spéciale à l'accessibilité à l'université, à l'éducation des adultes et à la recherche. La place des femmes ne sera pas négligée non plus. C'est la deuxième fois qu'une femme préside aux destinées de la FAPUQ. En 1972, Mme Bertrand avait dirigé l'organisme durant quelques mois.

— Paule des Rivières

Les conseillers matrimoniaux s'inquiètent de leur survie

par Marie Laurier

Les conseillers matrimoniaux s'inquiètent de leur survie dans le système des services sociaux du réseau public.

Ils se demandent si la clientèle pourtant plus nombreuse que jamais en raison de l'augmentation du nombre des divorces ne devra pas recourir au réseau privé, et à prix fort, éliminant ainsi celle qui ne peut s'offrir des consultations gratuites dans les Centres de services sociaux et les CLSC.

Les responsables de deux associations professionnelles — l'Association des consultants matrimoniaux du Québec qui regroupe 200 membres et l'American Association for Marriage and Family Therapy (30 membres) — ont fait part de leurs doléances en conférence de presse face à la dissolution graduelle de ce métier.

Les priorités du ministère des Affaires sociales allant vers les personnes âgées, les jeunes en difficulté et les malades chroniques, on a négligé peu à peu depuis cinq ans celle de la famille dans son sens global par le biais de la thérapie familiale et conjugale. Selon MM. Michel Lemieux et Adrien Théorêt, porte-parole des deux associations, cette situation risque de faire disparaître à plus ou moins long terme un service-conseil pourtant fondamental. Ils rappellent que les conseillers matrimoniaux ont reçu une formation poussée pour intervenir efficacement auprès des couples et éviter à tout le moins des conséquences tragiques des ruptures. «Si nous ne réussissons pas à racommoder les couples, au moins pouvons-nous parvenir à ce qu'ils rompent dans la dignité et surtout qu'ils en arrivent à diminuer les effets désastreux de leur décision auprès de leurs enfants», estiment-ils.

Pour MM. Lemieux et Théorêt, cette forme de protection sociale est de plus en plus essentielle dans une société où un mariage sur trois se termine par un divorce. Il faudrait alors maintenir des centres où l'on fait de la recherche clinique et où l'on développe des instruments d'intervention et des programmes adaptés aux difficultés vécues par les couples et les familles à chacune des étapes de la vie. Cette possibilité existait au CSSMM mais, depuis un certain temps, on assiste à une diminution graduelle du temps consacré à la thérapie conjugale en invitant les professionnels à mettre leur compétence au service des problèmes prioritaires édictés par le MAS.

«Certes la protection de la jeunesse et la nouvelle loi qui l'encadre est importante, soulignent les porte-parole, mais on ne peut ignorer que l'éclatement des familles aurait aussi besoin d'une approche préventive. Or, ces dossiers restent sous la pile, laissant le travailleur social se dépêtrer avec des situations où notre rôle aurait été fort utile avant que le pire ne survienne.»

Le pire, c'est la rupture des couples faite dans des conditions pénibles pour eux et leurs enfants, faute d'une intervention adéquate au bon moment. Aussi les conseillers matrimoniaux n'ayant aucun recours pour infléchir la tendance veulent-ils au moins sensibiliser le public sur cette situation, avant qu'il ne soit trop tard. Selon eux, seuls les couples ayant de l'argent pourront s'offrir le service de luxe de la thérapie conjugale en cabinet privé alors que tous devraient y avoir accès, comme le stipule la loi sur les services sociaux et de santé.

Quelques exemples concrets illustrent la dégradation de la situation faite à la consultation conjugale et familiale dans les Centres de services sociaux du Québec:

■ au CSS du Montréal métropolitain, sur une équipe de dix professionnels spécialisés en consultation familiale et conjugale ce service n'a eu aucun développement depuis huit ans et on favorise plutôt la polyvalence des professionnels d'où une perte de la qualité des services;

■ au CSS de Trois-Rivières, l'équipe de quatre consultants matrimoniaux a été éliminée, les couples sans enfants sont refusés;

■ au CSS Laurentides-Lanaudière, les cas sont maintenant référés... à Montréal;

■ au CSS de Sherbrooke, l'équipe a été dissoute;

■ au CSS Richelieu (Rive-sud et Yamaska), l'équipe de neuf consultants matrimoniaux a été décimée, la majorité ayant opté pour la pratique privée;

■ au CSS de Québec, l'existence de l'équipe de sept personnes ne tient plus qu'à un fil: seule l'intervention d'un juge l'a sauvée temporairement. Ce juge a refusé de mettre sur pied le service d'expertise psycho-sociale si l'équipe de consultation conjugale disparaissait;

■ au CSS de Rimouski, l'équipe de six personnes a dû se fusionner avec celle des praticiens polyvalents.

Les villes vont-elles vers des missions impossibles?

QUÉBEC (PC) — Si personne n'y prend garde, les villes du Québec se retrouveront, mandatées par le pouvoir central, investies de missions qu'elles ne seront pas capables de remplir.

C'est ce qu'a affirmé hier M. Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke et président de l'Union des municipalités du Québec, qui a discuté de la décentralisation et de la déconcertation municipales devant l'Institut d'administration publique du Québec.

La décentralisation a pour concept la remise aux autorités politiques plus immédiatement à la portée des citoyens, des leviers décisionnels ayant une incidence sur des activités spécifiques.

«Nous croyons que l'avenir des villes passe inéluctablement par la décentralisation. Nous croyons que le pouvoir politique le plus près du citoyen doit faire les choix ou participer aux choix et poser les gestes qui sont afférents.»

Mais les municipalités croient aussi que l'autonomie locale implique qu'il appartient à chaque collectivité locale de déterminer la nature et la qualité des services ainsi que les taxes requises pour les financer. Et c'est là que le bât blesse, a-t-il dit.

«Dans la mesure où le législateur a choisi de rapatrier certaines fonctions comme la santé et l'éducation pour les rendre accessibles à tous, en mettant les collectivités locales moins bien pourvues à l'abri des carences, nous disons que c'est un choix de société et que c'est fort bien ainsi», a dit M. O'Bready, qui a ajouté: «Mais là où nous commençons à nous sentir moins à l'aise, c'est quand l'autorité centrale, qui d'une main prône la décentralisation administrative et politique, contraint de l'autre les autorités locales à participer à des objectifs politiques qu'elles n'ont pas contribué à fixer et les contraint à en assurer les frais.»

Les municipalités ne sont pas certaines d'avoir les moyens de se payer la décentralisation «de la façon dont elle est faite à l'heure actuelle, et les preuves de cette assertion s'accumulent», a dit M. O'Bready qui a donné comme exemples la protection du territoire agricole et l'assainissement des eaux.

Il a rappelé que le gouvernement venait de confier aux municipalités régionales de comté la tâche d'aménager le territoire mais qu'il ne leur avait pas permis de déterminer le périmètre agricole, une tâche confiée à la Commission de la protection du territoire agricole.

C.R.T.C. : Avis d'audience publique

Ottawa, le 21 novembre 1980

Le C.R.T.C. tiendra une audience publique à compter du 12 janvier 1981 au Centre des conférences Phase 4, promenade du Portage, Hull (Qué) afin d'étudier ce qui suit:

48. Toronto, Ottawa, London, Edmonton, Calgary, Vancouver, Regina, Winnipeg, Saint-Jean, Halifax, St-Jean, et Montréal.:

Demandes présentées comme suit:
Par Research Foods (1976) Ltd. en vue de renouveler les licences de radiodiffusion de CKO-FM-2 Toronto, CKO-FM-1 Ottawa, CKO-FM-3 London, CKO-FM-6 Edmonton, CKO-FM-5 Calgary, CKO-FM-4 Vancouver, CKO-FM-0 Regina, CKO-FM-0 Winnipeg, CKO-FM-0 Saint-Jean, CKO-FM-0 Halifax et CKO-FM-0 St-Jean, qui expirent le 31 mars 1981, dont les promesses de réalisation proposées diffèrent des promesses actuelles.

Par Canada All-News Radio (Québec) Ltd. en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKO Pointe-Claire (Montréal) (Québec), qui expire le 31 mars 1981. Dans le cas des demandes énumérées ci-dessus, les transferts de propriété, l'omission d'obtenir une approbation préalable à ces transactions, ainsi que l'omission de commencer les activités dans certaines régions du pays seront considérées comme autant de facteurs dont le Conseil tiendra compte au moment de l'étude du renouvellement de l'une ou l'autre des douze licenses en cause. Le titulaire devra exposer les raisons qui justifient le renouvellement de ces licences.

Par Reasearch Foods (1976) Ltd., en vue d'obtenir l'Approbation d'acquérir l'actif de Calada All-News Radio (Qué.) et d'obtenir une licence de radiodiffusion afin de continuer l'exploitation de CKO Pointe-Claire (Montréal) (Québec) à la rétrocession de la licence actuelle émise à Canada All-News Radio (Québec) Ltd. (la promesse de réalisation diffère de la promesse actuelle).

Par CKO All-News Radio Ltd. (une filiale à part entière de Research Foods (1976) Ltd. récemment constituée), en vue d'obtenir l'approbation d'acquérir l'actif de CKO-FM-2 Toronto, CKO-FM-1 Ottawa, CKO-FM-3 London, CKO-FM-6 Edmonton, CKO-FM-5 Calgary, CKO-FM-4 Vancouver, CKO-FM-0 Regina, CKO-FM-0 Halifax,

FM-0 Régina, CKO-FM-0 Saint-Jean, CKO-FM-0 Halifax, CKO-FM-0 St-Jean et CKO Pointe-Claire (Montréal), de Research Foods (1976) Ltd., et d'obtenir des licences de radio-diffusion afin de continuer l'exploitation des stations susmentionnées, à la rétrocession des présentes licences détenues par Canada All-News Radio Ltd. dorénavant Research Foods (1976) et Canada All-News Radio (Québec) Ltd.

Par CKO All-News RAdio Ltd. en vue d'obtenir l'approbation de transférer toutes les actions émises pet en circulation dans la compagnie de Research Foods (1976) Ltd. à Allarco Broadcasting Ltd. (une compagnie contrôlée par Dr. C.A. ALlard), et d'obtenir l'approbation de fusionner CKO All-News Radio Ltd. et Allarco Broadcasting Ltd. selon lequel l'entreprise fusionnée portera le nom d'Allarco Broadcasting Ltd.

Les demandes peuvent être examinées aux Bureaux de la gazette de Montréal, 203, boul. Hymus Montréal.

Comment intervenir: quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande doit présenter une intervention écrite comportant un exposé clair et succint des faits et motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier; on doit aussi indiquer si l'on désire ou non comparaître à l'audience. DAte d'échéance pour la réception des interventions au Conseil et chez le requérant: le 23 décembre 1980; les interventions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 avec preuve de signification. À remarquer qu'elles doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date.

Examen des demandes et des documents: à l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (¼Québec); au bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, 10ième étage, Montréal. On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des «Règles de procédure», disponible au coût de $1650 au: Centre d'édition, Ministère des Approvisionnements et SErvices, Hull (Québec). Renseignements: écrire au Conseil ou téléphoner à 819-997-1027 ou 997-1328. (PN-112).

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Nous informons les laïcs, les professeurs, les prêtres et tous les agents de la pastorale qu'il existe à Montréal un
SERVICE DE DOCUMENTATION PASTORALE
(312, Est rue Sherbrooke, H2X 1E6 — Tél. (514) 844-1753)
C'est une librairie dirigée par les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception (C.R.I.C.) et **spécialisée dans la littérature religieuse** de langue française.
Vous y trouverez les oeuvres plus importantes parues dans toutes les domaines de la science religieuse: **Bible, Exégèse, Liturgie, Dogme, Morale, Ecclésiologie, Spiritualité, Catéchèse,** etc., ainsi qu'un vaste choix de **musique religieuse** sur fiches, disques et cassettes pour l'animation de la liturgie et votre agrément personnel.
C'est un lieu de ressourcement spirituel et culturel où vous pouvez trouver les instruments de votre engagement chrétien et pastoral.
Une petite chapelle sera bientôt disponible pour une halte de silence et de prière.
Ouvert tous les jours de 9 a.m. à 17 p.m. et le samedi de 9 a.m. à midi.

Au Québec,
faut se tenir... en santé

Face à Face arrive toujours pile sur l'actualité avec Matthias Rioux et Jean Cournoyer.
Voilà tout un duo qui se livre en duel du lundi au vendredi de midi à 14h00. Ce sont deux drôles de pistolets qui font feu de toutes fleches lancées à leur endroit pour trancher la question. Du choc des idées jaillit la lumière et vous en aurez pour 50 000 watts, croyez-nous! Alors, dès midi, mettez-vous en ligne, face à face avec nos deux animateurs pour tirer au clair le sujet du jour.

Tous les midis, visez
85 CKVL

L'histoire populaire du Québec s'écrit au fil des ans, page après page. Elle décrit le mode de vie, les faits et gestes, les traditions et coutumes de ceux qui ont fait du Québec ce qu'il est. Artisans ou cultivateurs, ils méritent que nous leur rendions cet hommage.
l'histoire du Québec s'écrit au
boréal express

Marine Industries réclame d'importantes sommes de dirigeants de la CSN

La société Marine Industries, dont l'usine de Tracy est paralysée par une grève illégale depuis le 24 novembre, réclame du président de la CSN et du président de la Fédération de la métallurgie de cette centrale, la somme de $290,000 pour dommages encourus par la compagnie. Elle réclame en outre une somme égale du Syndicat des employés horaires de l'usine de Tracy.

Marine Industries compte entreprendre incessamment des procédures judiciaires pour appuyer ses réclamations.

Les deux représentants syndicaux ainsi que le syndicat des employés de Marine Industries ont été requis hier après-midi de payer d'ici 48 heures chacun une somme de $290,000 à la filiale de la Société générale de financement (SGF). Fait inusité, les deux poursuites visant les représentants de la CSN ne mettent pas en cause la centrale elle-même ou sa fédération.

C'est un huissier dont les services ont été retenus par les procureurs de Marine Industries, qui s'est présenté à la CSN hier après-midi pour signifier la poursuite. Au moment de cette visite, le président de la centrale n'était pas à son bureau de sorte qu'il n'a pu recevoir le document porté à son attention.

D'après les termes de cette requête en dommages et intérêts, M. Rodrigue, son permanent et le syndicat de Tracy, qui constitue une entité juridique différente de la centrale, se voient reprocher d'avoir «entre le 24 et le 30 novembre, (...) participé à et/ou organisé et/ou encouragé une grève illégale dans un chantier de Tracy». Les procureurs de Marine Industries précisent en outre que le syndicat des employés s'était engagé à ne pas faire la grève pendant la durée de la convention collective.

Une centaine d'assembleurs de Marine Industries ont cessé de travailler tout en demeurant à leur poste de travail la semaine dernière parce que la compagnie voulait les remplacer par des ouvriers oeuvrant dans d'autres sections de son usine de Tracy. Le syndicat a soutenu que l'employeur ne pouvait créer arbitrairement une mobilité entre les départements et les corps de métier, qui irait à l'encontre des normes prescrites dans la convention collective.

Les 900 autres syndiqués de cette entreprise — qui a mis à pied 1,500 employés au printemps — ont décidé eux aussi de rester devant leurs établis sans travailler à l'exception d'un petit groupe. La compagnie, devant le refus de travailler des 100 ajusteurs, a avisé environ 1000 autres employés qu'elle n'avait plus de travail pour eux d'ici la fin du conflit avec les assembleurs.

Tardif s'engage à ce que la réforme de la CUM soit menée prudemment

par Alain Duhamel

Le gouvernement québécois poursuivra avec une grande prudence le processus de réforme de la Communauté urbaine de Montréal engagé l'été dernier.

Les propos tenus hier par le ministre d'État à l'Aménagement, M. Guy Tardif, indiquent que le gouvernement québécois ne se propose pas d'agir avec précipitation, ni de souscrire à des orientations qui heurteraient l'un ou l'autre des blocs municipaux au point de paralyser complètement la CUM.

«Nous ne pouvons pas ignorer la réalité géographique de l'île, a dit M. Tardif. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les rôles complémentaires que doivent remplir les différentes municipalités. Montréal est, et demeurera sans l'ombre d'un doute le coeur économique de l'île, de la région, du Québec. Il ne saurait en aucun temps être question de subordonner ses intérêts à ceux de la banlieue. Par contre, Montréal doit respecter les aspirations légitimes de la banlieue et faire la preuve d'une volonté de collaboration avec la région, si on ne veut pas assister au sein de la communauté à un «chacun pour soi» qui pourrait relancer l'hémorragie à peine arrêtée de sa population.

Entre la parité des blocs municipaux réclamée par la Conférence des maires de la banlieue et recommandée par d'autres groupes de pression, comme la Chambre de commerce, et la recherche d'un équilibre régional dans la complémentarité des villes membres, il y a une distance telle qu'il faudra encore un bon moment avant que cette conception ne fasse consensus dans l'île de Montréal.

Le ministre d'État à l'Aménagement estime que la CUM, dans sa situation actuelle, en dépit de contraintes considérables, s'est acquittée convenablement de sa mission. En l'absence d'une volonté réelle de changement et d'un consensus sur la nature de celui-ci, le gouvernement québécois préfère encore le statu quo, amélioré de quelques perfectionnements dans certains aspects de son fonctionnement, à une situation où les oppositions s'aviveraient encore plus.

«Toute restructuration de la CUM devra tenir compte de cet équilibre régional. On prendra le temps qu'il faudra pour l'atteindre: mieux vaut vivre avec un régime qui n'est pas parfait mais qui fonctionne, que de précipiter des changements qui, pour idoines qu'ils pourraient paraître sur papier, risqueraient de provoquer la paralysie.»

Pour l'heure, ce point de vue convient mieux à la ville de Montréal qui, dans son mémoire sur la réforme, prenait le parti d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la CUM plutôt que de la transformer en un organisme paritaire.

Un comité de quatre ministres doit assurer la suite du processus de réforme par une analyse approfondie des mémoires. Une commission parlementaire devrait ensuite étudier un projet de réforme. Les échéances de ses étapes ne sont pas connues.

Elles ne restreindront pas le gouvernement québécois dans l'articulation de son «Option Montréal» pour laquelle il sollicite la collaboration active des administrations municipales de la région, de la communauté des affaires et du gouvernement canadien.

À ce dernier, le ministre d'État à l'Aménagement a reproché une stratégie d'intervention qui ne concorde guère avec l'effort des autres intervenants. Les politiques du ministère de l'Expansion économique régionale tendent à favoriser le déplacement des petites et moyennes entreprises vers l'extérieur de la communauté. Dans d'autres domaines, le gouvernement canadien ne se presse pas. «Il serait plus crédible en tant qu'interlocuteur montréalais s'il règlait certains problèmes qui relèvent de sa juridiction comme la place Guy-Favreau, et s'il acceptait d'accorder plus d'importance aux volontés du milieu dans certains dossiers, notamment ceux du port de Montréal et des aéroports de Dorval et Mirabel», de dire M. Tardif.

Le Conseil de presse rejette une plainte

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec vient de rejeter une plainte portée contre le quotidien *The Gazette* et son journaliste Lewis Harris par Mme Marcelle Dolment, du Réseau d'action et d'information pour les femmes, le RAIF.

Selon la plaignante, un article de M. Harris paru le 25 mars contenait des «termes inappropriés et inexacts qui avaient induit les lecteurs en erreur sur la véritable nature des demandes formulées par le RAIF au ministre des Finances ainsi que sur les objectifs poursuivis par l'organisme».

Le Conseil de presse reconnaît que M. Harris a commis une «inexactitude mineure» dans son reportage. Toutefois, cette erreur «n'a pas eu pour effet de changer le sens du communiqué émis par le RAIF non plus que de livrer au public une perception fausse de ses objectifs et de ses revendications».

Le Conseil croit également que la publication d'une mise au point de Mme Dolment, résumée dans l'édition du 10 avril, «était suffisante pour corriger les imprécisions relevées dans l'article».

Seulement 40 personnes assistent à une assemblée d'information à Laval

Le projet Archipel: que des buts louables?

par Gilles Provost

Les responsables du projet Archipel ont réussi lundi le tour de force de faire à Laval une «présentation d'ensemble» de ce projet sans parler des rapides de Lachine, ni de production d'électricité, ni de coûts, ni du principe de construction des nombreux ouvrages nécessaires, ni des difficultés techniques de ce projet de $3 milliards, ni du fait qu'il nécessitera le déplacement de 100 millions de verges cubes de terre ou de roche, un volume presque équivalent à celui du Mont-Royal.

Lors de cette première session d'information et de consultation publique, les organisateurs n'ont pu rassembler qu'une quarantaine de personnes (en comptant les journalistes) et l'assemblée s'est terminée une demi-heure avant l'échéance prévue parce que personne n'avait plus de question à poser ni d'opinion à faire valoir.

L'auditoire semblait formé en quasi-totalité de représentants des citoyens victimes d'inondations printanières le long de la rivière des Mille-Iles ou de la rivière des Prairies. La préoccupation majeure de l'assistance aura donc été la lutte contre les inondations même si le directeur-adjoint du projet Archipel, M. Michel Collins, a tenté sans succès de souligner aussi les graves problèmes causés par les débits trop faibles de la rivière des Mille-Iles, en été.

Plusieurs intervenants ont exprimé la crainte que le projet Archipel (qui vise une régulation complète du niveau et des débits d'eau dans tout l'archipel de Montréal) n'entraine des délais dans la construction du barrage promis à la tête de la rivière des Mille-Iles.

Cet ouvrage qui doit être construit en 1982 conjointement par le gouvernement fédéral et le ministère de l'Environnement du Québec barrera complètement la rivière. Sa seule utilité sera de réduire les débits excessifs dans la rivière des Milles-Iles au printemps. (Certains craignent d'ailleurs que l'eau ainsi détournée n'aggrave les inondations dans la rivière des Prairies...)

M. Collins a déclaré à cet égard que le projet Archipel ne devrait pas retarder ce projet mais que des négociations sont en cours en ce moment pour que les deux projets ne soient pas contradictoires.

Archipel, a-t-il dit, veut régler autant les trop faibles débits que les inondations et il veut améliorer en même temps l'habitat de la faune, la Flore et les autres usages de l'eau comme la navigation de plaisance. Le projet actuel du ministère de l'Environnement semble difficilement compatible avec ces objectifs mais la seule étude d'impact réalisée à ce sujet n'a pas encore été rendue publique.

Le document audio-visuel présenté à l'assemblée de lundi ne parle que des objectifs louables du projet Archipel sans parler de production d'électricité (sinon pour dire que la première centrale hydroélectrique du Québec a justement été établie sur les rapides de Lachine) et il semble, à l'entendre et à le voir, qu'il n'aura que des effets bénéfiques pour la faune, la flore, la plaisance, la baignade, l'environnement, les inondations, les niveaux d'eau, etc.

Une seule question aura porté sur l'aménagement des rapides de Lachine, c'est-à-dire sur l'élément qui représente plus de 90% des coûts, des difficultés et des aménagements physiques du projet.

On a demandé à M. Collins s'il est vrai, comme l'affirmait samedi un quotidien de Montréal, que les promoteurs d'Archipel ont abandonné l'idée d'aménager une centrale et son canal de fuite à la hauteur de Kanawakhe (Caughnawaga) le long de la rive sud et de faire plutôt les principaux travaux du côté de Montréal, à Ville LaSalle, Verdun et Lachine.

M. Collins a reconnu que l'on étudie en ce moment neuf variantes principales (dont quatre plus sérieuses) et que l'aménagement en rive nord est du nombre. Selon lui, aucune décision finale n'a cependant été prise entre ces variables qui demandent encore à être raffinées.

La seule décision prise, dit-il, c'est d'abandonner l'idée d'une deuxième centrale électrique à la hauteur du port de Montréal et de Terre-des-Hommes.

M. Collins a ensuite indiqué au DEVOIR que l'aspect hydroélectrique du projet est évidemment le plus visible et le plus concret mais que l'enjeu principal d'Archipel, son véritable défi, se situe à un autre niveau.

«Nous voulons, a-t-il dit, que le public et chaque ministère définisse ses besoins ou ses politiques pour l'aménagement des eaux de l'Archipel, de façon à faire ensuite un arbitrage par rapport aux désirs de l'Hydro-Québec. Malheureusement, le public et les ministères n'étaient pas préparés à une telle commande, habitués qu'ils étaient à réagir simplement aux projets hydroélectriques pour en déduire les impacts négatifs. La démarche actuelle est beaucoup plus ardue et il faut admettre que Hydro-Québec semble pour le moment savoir mieux que les autres ses priorités et ses besoins.»

Le Crédit foncier crée un prix à la restauration

Le Crédit foncier, l'un des principaux prêteurs hypothécaires du pays, vient de créer un prix national pour souligner et encourager la restauration d'immeubles anciens.

D'une valeur de $20,000, le prix du Crédit foncier s'adresse aux architectes et aux entrepreneurs immobiliers engagés dans un projet par le secteur privé dans les centres urbains surtout.

La création de ce prix coïncide avec le centenaire de la création du Crédit foncier dont l'activité a pu contribuer à la constitution d'un patrimoine immobilier intéressant.

«Il nous a semblé, à cause du rôle que nous avons joué dans la construction de ce qui existe et de cette préoccupation de nos concitoyens, que le moment était opportun pour lancer une initiative qui soulignerait et encouragerait les efforts remarquables qui sont déjà déployés par beaucoup de personnes au Canada, et notamment les développeurs immobiliers et les architectes, pour restaurer de façon esthétique et profitable les immeubles plus anciens afin de les conserver dans notre patrimoine immobilier» a dit M. Robert Gratton, président et chef de la direction du Crédit Foncier.

Bien que les investissements aillent en très forte proportion du côté de la construction neuve, les prêteurs hypothécaires comme le Crédit Foncier voient apparaître une tendance de plus en plus marquée en faveur de la restauration, de la réhabilitation et du recyclage des structures anciennes. On estime que la restauration et la rénovation génèrent une activité économique d'environ $4 milliards chaque année au Canada.

Un jury indépendant composé de cinq personnes, dont deux proviennent de l'institut royal d'architecture du Canada, une de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, une de l'Institut canadien d'aménagement urbain et une par le Crédit foncier, aura pour tâche d'étudier les projets soumis et d'attribuer le prix au mois de novembre, chaque année.

Pour être admissible, un projet doit porter sur un édifice ou un groupe d'édifices ayant une certaine valeur architecturale ou historique situés particulièrement, mais non exclusivement, en milieu urbain.

Les Trois Tilleuls
Restaurant Francais
290 rue Richelieu
St-Marc-sur-Richelieu
(sortie 112, Trans-Canadienne)

Spécial du vendredi midi

le coquetel de petites crevettes de Matane
le Filet Mignon au poivre
garni carottes glacées
pommes boulangères
le café Moka

$6.75

P.S.: Réservations s.v.p.
tél: 584-2231

ADIEU POLLUTION ?
bienvenue IONS négatifs

PURIFICATEURS D'AIR
Démonstration sur demande
PURIFI•TRONIQUE INC.
5505 PAPINEAU, 527-3646
VENTE • SERVICE • LOCATION
HUMIDIFICATION

S.I.A.F. INC
SOCIÉTÉ D'IMPORTATION D'ANTIQUITÉS FRANÇAISES
• Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux, meubles en pin.
430 rue St-Pierre - Montréal - Tél.: 842-5975
(Métro: Victoria et Place d'Armes)
Tous les jours de 11h à 18h. Fermé le dimanche

VOUS ET NOUS
ENSEMBLE... POUR LA VIE
ASSURANCE-VIE
✓ Avec ou sans participation
✓ Sécurité familiale
✓ Éducative
✓ Commerciale
✓ Hypothécaire
RENTES
✓ Viagères
✓ Épargne-retraite
✓ Écono-rente
✓ A versements invariables
ASSURANCE COLLECTIVE
✓ Vie
✓ Indemnité hebdomadaire
✓ Assurance-maladie
✓ Dentaire
✓ Rente mensuelle d'invalidité
PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS
L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE
SIÈGE SOCIAL
385 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Que. H2X 3N9
Tél. 842-8221
AGENCES ET UNITÉS
Drummondville, Granby, Joliette
Laval, Mont-Laurier, Montréal
Ottawa, Québec, Rive Sud
Saguenay - Lac St-Jean
St-Hyacinthe, Sherbrooke
Thetford-Mines

il faut lire...
Michel TOURNIER
Gaspard, Melchior & Balthazar
Avec ce récit naïf et violent, Michel Tournier plonge aux sources de la spiritualité occidentale et nous donne sa version originale de la Légende Dorée.
Gallimard, $14.95
En vente dans toutes les librairies

il faut lire...
ALVIN TOFFLER
La 3e vague
Dix ans après son célèbre *Choc du futur*, le sociologue américain annonce le commencement d'une autre histoire humaine.
Denoël, $19.95
En vente dans toutes les librairies

il faut lire...
Martin Monestier
BREL
LE LIVRE DU SOUVENIR
Qui était Brel? Dans son enfance, dans sa famille et chez ses proches. Au coeur de ses chansons, entre les lignes et dans ses lettres. À travers les témoignages inédits de ses amis. Un livre grand-format, des photographies d'un intérêt remarquable.
Tchou, $29.95
En vente dans toutes les librairies

il faut lire...
L'adaptation française du best-seller *The Book of Lists* de David Wallechinski, Irving et Amy Wallace
LE LIVRE DES LISTES
Des centaines de listes insolites, divertissantes, variées, sur le passé et le présent, sur l'histoire et la géographie, sur les animaux et les plantes, etc...
Orban, $19.95
En vente dans toutes les librairies

Des affrontements se sont produits hier, dans le centre d'Amsterdam, lors d'une importante opération policière pour déloger des squatters qui occupaient un bâtiment de quatre étages. On compte environ 10,000 squatters dans cette ville. (Photolaser AP)

Ulster: les sept grévistes de la faim sont hospitalisés

BELFAST (Reuter) — Les sept militants républicains d'Irlande du Nord, qui en sont à leur 37e jour de grève de la faim dans leur prison de Belfast, ont été conduit hier à l'hôpital du pénitencier, a annoncé un porte-parole du gouvernement britannique.

Il a déclaré que l'état de santé des sept hommes, qui réclament le statut de détenu politique, n'est pas alarmant mais que le transfert a été décidé pour «faciliter un contrôle médical plus étroit».

Les grévistes de la faim, qui purgent tous de longues peines de prison pour leurs activités de guérilla contre le régime britannique, n'acceptent que de l'eau salée depuis le 27 octobre. Ils ont pris la résolution de se laisser mourir s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Tandis que croît la tension autour de ces hommes farouchement décidés, mais dont l'état s'affaiblit, trois membres femmes de l'IRA, emprisonnées à Armagh, ont commencé elles aussi une grève de la faim le 1er décembre. Les trois ont été condamnées pour terrorisme à l'explosif contre les Britanniques.

Mais le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, déployant à l'égard de l'Irlande du Nord la même fermeté qu'elle manifeste dans sa politique économique et étrangère, a déclaré qu'elle ne céderait pas à la demande en faveur du statut politique pour les terroristes.

De son côté, le premier ministre de la République irlandaise, M. Charles Haughy, ne cache pas ses appréhensions, déclarant que cette grève de la faim risque d'avoir des conséquences graves. Six évêques catholiques nord-irlandais ont exhorté, pour leur part, les maquisards emprisonnés «à renoncer au danger dans lequel ils placent leurs propres vies».

Pendant que des rassemblements, des défilés et processions aux flambeaux ont lieu presque tous les jours dans les quartiers catholiques d'Irlande du Nord, le jeûne des prisonniers tourne de plus en plus à l'épreuve de force avec, évidemment, toujours la question sous-jacente de la présence britannique en Irlande du Nord.

Cette présence est toujours bien assurée sur le plan militaire, où l'on dit que les 12,000 soldats britanniques et les 11,000 policiers nord-irlandais sont prêts à faire face à toute émeute de protestation.

Par ailleurs, de sources proches de l'aile provisoire de l'I.R.A. à Belfast, on indique que les maquisards, qui opèrent depuis les zones catholiques, ont réduit pour l'instant leurs attaques contre les forces britanniques.

Mais de pareilles accalmies dans le passé ont souvent préludé à de nouvelles offensives de guérilla. Si les grévistes de la faim venaient à mourir, il est possible que l'I.R.A. se retournerait une fois de plus contre la Grande Bretagne elle-même, où des dizaines de personnes ont déjà été victimes de campagnes terroristes.

L'actuelle grève de la faim est l'aboutissement d'une campagne commencée il y a quatre ans à la prison de Maze, où sont détenus les membres et les suspects de l'I.R.A.

Les protestataires refusent de porter les vêtements des prisonniers et d'utiliser les toilettes et les lavabos. Ils restent assis, enveloppés dans des couvertures, au milieu de leurs propres excréments. L'un des grévistes de la faim est Tommy McKearney, qui purge une peine de 20 ans de prison pour avoir tué un soldat d'un coup de fusil. Sa soeur Margaret avait été qualifiée par la police, pendant une campagne terroriste contre la Grande-Bretagne en 1975, de femme la plus dangereuse du pays.

Un autre est Raymond McCartney, 26 ans, emprisonné pour deux meurtres. Il a déclaré récemment, au cours d'une interview à la télévision britannique: «Nous sommes prêts à mourir pour prouver que nous devons être traités en catégorie spéciale de prisonniers».

Il est apparu sur le petit écran, assis sur son lit, le visage très amaigri, ravagé par une barbe noire. À des téléspectateurs, sa mère a alors déclaré: «Je suis fière qu'il ait le cran de mourir pour son peuple».

Plus de 15,000 personnes ont défilé à Dublin pendant le dernier week-end de novembre pour exprimer leur soutien aux grévistes de la faim. Cependant, beaucoup d'Irlandais semblent hésiter à appuyer ce que certains d'entre eux appellent une campagne terroriste révolutionnaire contre les Britanniques.

«Il y a des milliers et des milliers de personnes qui sont catholiques, mais qui ne souscrivent pas aux idéaux politiques de l'I.R.A.», déclare M. Gerry Fitt, un député catholique de Belfast au Parlement de Westminister.

Quant au premier ministre irlandais, il a résisté aux pressions en public de Sile de Valera, la propre petite-fille du défunt président irlandais et héros de la résistance, pour déclarer son soutien aux grévistes de la faim. Le leader de l'opposition en Irlande, M. Garrett Fitzgerald, a recommandé lui aussi à la Grande-Bretagne de ne pas consentir au statut politique, déclarant: «Nous ne pouvons pas demander à un autre gouvernement de faire ce que nous ne ferions pas».

De toute façon, rien n'indique que la Grande-Bretagne ait l'intention de céder. Mme Thatcher a été catégorique, précisant devant la Chambre des communes: «Le gouvernement ne concédera jamais le statut politique aux grévistes de la faim ni à d'autres condamnés pour des délits criminels dans la province (d'Irlande du Nord)».

Néanmoins, douze hommes se sont déjà laissés mourir de faim au vingtième siècle quand l'Irlande demandait elle-même son indépendance, et c'est évidemment un geste qui est lourd de signification pour les Irlandais. Pour l'heure, on ne peut que conjecturer sur ce qui arrivera dans l'éventualité où mourraient des grévistes de la faim. Des centainres d'autres prisonniers de Maze seraient prêts à les remplacer, et l'affaire risquerait de prendre une tournure dramatique.

Selon l'Ulster Defence Association (U.D.A.), une milice protestante de 15,000 hommes, la grève de la faim de la prison de Maze pose à l'Irlande du Nord l'une des crises les plus graves de son histoire. Elle déclare: «Au moment choisi, l'I.R.A. fournira l'étincelle qui fera exploser la situation en émeute violente. Les provisoires de l'I.R.A. n'auront plus qu'à sortir de leurs bastions républicains pour lancer la guerre contre les forces britanniques».

Carneiro prévoit un désastre au Portugal si Eanes est réélu

LISBONNE (Reuter) — M. Francisco Sa Carneiro, premier ministre, a brossé lundi un tableau apocalyptique de ce qui attendait le Portugal si le président sortant, le général Antonio Ramalho Eanes, était réélu à la magistrature suprême dimanche prochain.

Au cours d'une conférence de presse organisée en toute hâte après que le Parti communiste eut annoncé qu'il accordait son soutien au président Eanes, le premier ministre a déclaré que la défaite du candidat de la droite, le général Antonia Soares Carneiro, déclencherait la pire période de troubles révolutionnaires que le pays ait jamais connue.

La candidature du général Eanes est soutenue par l'opposition de gauche. Le candidat communiste, M. Carlos Brito, s'est désisté hier afin de donner de meilleures chances au président sortant.

Le premier ministre a annoncé que si celui-ci l'emportait, le Parlement serait dissous, tout serait alors prêt pour la formation d'un gouvernement de front populaire, l'inflation atteindrait des niveaux incontrôlables, l'escudo s'effondrerait, les troubles sociaux s'aggrageraient et la situation économique découragerait les investisseurs étrangers.

De plus, la réélection du général Eanes ralentirait les négociations pour l'entrée du Portugal dans le Marché commun, a averti M. Sa Carneiro.

Les partenaires du Portugal au sein de L'O.T.A.N. mettraient en doute la loyauté de Lisbonne, qui pourrait faire preuve de faiblesse à l'égard de ce que le premier ministre a appelé l'impérialisme soviétique.

M. Sa Carneiro et son ministre des Affaires étrangères, M. Diogo Freitas Do Amaral, ont répété qu'ils refuseraient de former un gouvernement sous l'autorité du général Eanes si celui-ci était réélu, déclarant que le cas échéant, cela impliquerait le retour des communistes au pouvoir.

La coalition de droite actuellement au gouvernement s'était assuré une confortable majorité lors des élections générales du 5 octobre dernier, s'appropriant alors une partie de l'électorat communiste et socialiste.

Mais d'après des sondages publiés avant l'ouverture de la campagne présidentielle, de nombreux électeurs s'étant prononcés pour M. Carniero en octobre préféreraient le général Eanes au général Soares Carneiro, politiquement inconnu.

Uruguay: le régime va chercher d'autres voies

MONTEVIDEO (Reuter) — Le gouvernement uruguayen a annoncé, après le rejet par le corps électoral du projet de constitution tendant à donner voix au chapitre à l'armée de façon permanente dans la conduite des affaires de l'Uruguay, qu'il recherchera d'autres moyens de rétablir progressivement la démocratie dans le pays.

Installé par l'armée à la magistrature suprême en 1976, le président Aparicio Mendez a dit que son gouvernement devra réviser ses plans pour le retour graduel à la vie politique normale.

Des personnalités politiques de premier plan, hostiles au projet de constitution, ont déclaré que le résultat du référendum confirmait la force de l'esprit démocratique en Uruguay.

Certaines de ces personnalités, dont les activités politiques sont suspendues officiellement depuis quatre ans, ont engagé le gouvernement et ses adversaires à réfléchir à la signification de la volonté populaire.

D'autres personnalités politiques ont déclaré en privé que le gouvernement pourrait prendre des mesures pour établir des voies de communication avec elles en vue de trouver un terrain d'entente.

À Caracas, plusieurs centaines d'Uruguayens en exil ont manifesté dans les rues pour célébrer le résultat du référendum. Plusieurs milliers d'Uruguayens gagnèrent l'étranger après que l'armée de l'Uruguay eut sévi contre les partis de gauche et les syndicats du pays.

Le projet de constitution rejeté prévoyait la mise sur pied d'un conseil de sécurité nationale, où auraient siégé le président et des commandants de l'armée, et qui aurait sensiblement accru les pouvoirs présidentiels aux dépens du Parlement.

Par ailleurs, la principale formation d'opposition uruguayenne, le Front élargi, considère que le refus de la réforme constitutionnelle proposée dimanche en référendum en Uruguay, «marque un pas important dans la lutte que livrent les forces démocratiques contre la dictature».

Ce «triomphe du peuple», ajoute le F.A. dans un communiqué publié hier à San Jose du Costa-Rica, sera suivi «d'autres pas qui conduiront à la libération du général Liber Seregni et des autres prisonniers politiques».

Le F.A. dénonce enfin «la violation des droits de l'homme, les meurtres, les emprisonnements et les tortures de milliers d'Uruguayens».

Reagan aurait déjà choisi huit membres de son cabinet

WASHINGTON (AFP) — Le président-élu Ronald Reagan a arrêté son choix pour au moins huit des treize membres de son cabinet, qui devrait comprendre notamment le général Alexander Haig à la tête du département d'État, croyait-on savoir hier à Washington de bonne source.

Le président-élu a fait des propositions à huit personnes pour des postes ministériels, mais n'a pas fait de choix définitif pour le reste de son cabinet, précise-t-on de même source.

L'attribution du département d'État à l'ancien commandant en chef de l'Otan en Europe et ancien secrétaire général de la Maison-Blanche sous le président Nixon apparaît très probable après le retrait de M. George Shultz, ancien secrétaire au Trésor.

De même, ajoute-t-on de bonne source, le retrait d'un autre ancien secrétaire au Trésor de l'administration Nixon, M. William Simon, laisserait le champ libre pour ce département à M. Walter Wriston, un banquier newyorkais. M. Walter Wriston est président de la Citicorp, deuxième banque américaine.

Parmi les autres noms mentionnés, figure toujours M. Caspar Weinberger, ancien directeur du budget de l'administration Nixon, comme secrétaire à la Défense. M. William Casey, qui a dirigé la campagne électorale de M. Reagan, serait toutefois lui aussi un candidat sérieux pour le Pentagone, mais pourrait prendre la tête de l'Agence centrale de renseignements (C.I.A.) s'il n'obtient pas ce poste.

Les conseillers du président Reagan, indique-t-on d'autre part de même source, tentent coûte que coûte d'inclure une femme dans le cabinet. Le nom de Mme Elizabeth Dole, épouse du sénateur républicain Bob Dole, est notamment cité pour le département de la Santé.

La composition définitive du cabinet républicain devrait être annoncée, au moins pour les principaux postes, la semaine prochaine lors d'un séjour que doit faire le président-élu à Washington.

Néo-nazis interdits

BERLIN-OUEST (AFP) — Le tribunal fédéral administratif de Berlin-Ouest a confirmé hier l'interdiction du «groupe sportif paramilitaire Hoffmann», la plus importante organisation néo-nazie de RFA, estimant que les objectifs de ce groupe sont contraires à la constitution ouest-allemande.

Le chef de l'organisation, M. Karl-Heinz Hoffmann (41 ans), ancien mercenaire et dessinateur de profession, avait fait appel de l'interdiction par décision judiciaire de son groupe, survenue en janvier dernier sur ordre du ministre fédéral de l'Intérieur. Celui-ci avait estimé que l'organisation, qui n'a jamais caché son attachement à la politique d'Adolf Hitler, était contraire aux dispositions de la constitution prévoyant l'interdiction de tels groupements. fondé en 1974.

Le groupe Hoffmann, qui compte quelque 500 personnes dont 80 membres actifs, avait été fondé en 1974. Il avait suscité de vives critiques dans l'opinion publique en raison de son caractère ouvertement nazi. Son programme avait pour objectif la «destruction des structures sociales existantes» et «l'instauration d'un État totalitaire.»

L'association néo-nazie s'est livrée ces dernières années à des actions violentes. Ainsi, selon les conclusions de la police, l'auteur de l'attentat à la bombe qui a fait treize morts à la fête de la bière de Munich en septembre dernier a eu des contacts avec le groupe Hoffmann.

Lors de perquisitions effectuées dans les appartements des partisans présumés d'Hoffmann et au quartier-général de l'organisation — le château d'Ermreuth près de Nuremberg —, la police avait saisi un arsenal d'armes impressionnant et un char hors d'usage. Elle avait également trouvé un important matériel de propagande sur le thème «Un peuple, un empire, un Fuhrer» ainsi que des uniformes et des emblèmes nazis.

Torture en Espagne

LONDRES (AFP) — Des détenus politiques en Espagne sont soumis à divers sévices de la part de la police, affirme Amnistie Internationale, dans un document publié à Londres où se trouve le secrétariat de l'organisation humanitaire.

Amnistie précise avoir enquêté sur plusieurs cas en Espagne en octobre 1979 et affirme disposer de documents médicaux prouvant ces sévices. L'organisation note qu'elle a présenté son rapport au gouvernement espagnol et souligne qu'elle continue néanmoins à recevoir des plaintes identiques à celles qui avaient entraîné son enquête d'octobre 1979.

À l'époque, Amnistie a examiné 14 cas de mauvais traitements à l'encontre de personnes détenues par la police à Madrid, Barcelone et Bilbao en vertu de lois sur la sécurité votées en 1978 et 1979. Ces 14 personnes, incarcérées pendant dix jours sans pouvoir communiquer avec l'extérieur, ont été battues, pendues la tête en bas et soumises à des chocs électriques, poursuit Amnistie, citant des rapports médicaux à l'appui.

Ainsi, un jeune homme de 19 ans, Jose Luis Delpech Valle, a été conduit (menottes aux mains) à l'hôpital, car il souffrait «d'une double fracture à la mâchoire» après son interrogatoire à Barcelone, indique Amnistie.

Les Neuf font valoir les principes d'Helsinki

LUXEMBOURG (Reuter) — La situation en Pologne et les difficultés auxquelles s'attendent les États membres de la C.E.E. l'an prochain ont dominé les deux journées de travaux du conseil européen, qui a pris fin hier à Luxembourg.

En ce qui concerne la Pologne, les Neuf ont déclaré dans leur communiqué final que toute atteinte aux principes de l'acte final d'Helsinki «aurait sur l'avenir des relations internationales en Europe et dans le monde des conséquences très graves.»

Le conseil a également abordé l'évolution de la situation au Proche-Orient et déclaré que, dans le sillage de la déclaration du sommet de Venise en juin qui affirmait que l'Organisation de libération de la Palestine devait participer à toute négociation sur la question palestinienne, les contacts seraient maintenus avec les parties intéressées. La situation au Liban ainsi que la tension qui existe entre la Jordanie et la Syrie ont aussi été abordées.

La question du budget communautaire n'a été évoquée que succintement dans l'attente du rapport de la commission européenne sur la question fin juin prochain. Les Neuf sont aussi convenus de reconduire les mécanismes du système monétaire européen (S.M.E.)

Les échanges entre la C.E.E. et le Japon sont brièvement mentionnés dans le communiqué final, qui renvoie à la déclaration du conseil des ministres du Commerce et des Affaires étrangères, à Bruxelles, le 25 novembre dernier.

Les Neuf sont convenus d'une aide exceptionnelle à l'Italie, dont le montant n'a pas été chiffré, mais qui prend la forme d'un emprunt à intérêt bonifié.

M. Roy Jenkins, président sortant de la commission européenne a dressé le bilan de ses quatre ans à la tête de cette institution, insistant notamment sur la nécessité pour la C.E.E. d'innover en matière de technologies de pointe. M. Gaston Thorn, ancien premier ministre luxembourgeois, doit lui succéder le 1er janvier prochain.

Enfin, les responsables grecs ont, pour la première fois, participé à titre d'observateurs à ce sommet, le dernier des Neuf puisque la communauté comptera dix membres au 1er janvier. Le drapeau hellène flottait déjà devant les bâtiments communautaires à Luxembourg.

Belize indépendant?

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique envisage d'organiser au début de l'an prochain, à Londres, une «conférence constitutionnelle en vue d'octroyer l'indépendance à Belize (ex-Honduras britannique), colonie de la couronne en Amérique centrale, a-t-on appris de source officielle hier à Londres.

Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a décidé d'aller de l'avant, ajoute-t-on, avec le plan britannique prévoyant la souveraineté complète de Belize, en dépit de l'opposition du Guatemala, qui réclame l'annexion de ce territoire depuis 1859.

Des négociations se poursuivaient périodiquement depuis plusieurs années entre les gouvernements britannique et guatémaltèque en vue de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties, mais aucun progrès n'a été enregistré. La dernière série de négociations sur l'avenir de la colonie britannique s'était déroulé à New York au début d'octobre, entre MM. Nicholas Ridley, ministre adjoint au Foreign Office et Rafael Castillo Valdez, ministre des Affaires étrangères du Guatemala.

Le gouvernement guatémaltèque avait dans le passé, à plusieurs reprises, menacé d'intervenir militairement si la Grande-Bretagne décidait d'agir unilatéralement en accordant l'indépendance à Belize.

L'octroi en 1963 d'une large autonomie interne à la colonie britannique avait entraîné une rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et le Guatemala, qui ont été par la suite rétablies uniquement au niveau consulaire.

L'Assemblée générale des Nations-unies a pour sa part, au cours de plusieurs votes, reconnu le droit pour Belize d'accéder à l'indépendance, mais elle avait dans le même temps préconisé un règlement du litige par des négociations entre le Royaume-Uni et le Guatemala.

Les troupes britanniques stationnées à Belize comptent quelque 1,500 hommes et leur équipement a été renforcé ces dernières années.

AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!

Pour un décor digne de votre choix
Pour un cadeau de bonne foi...
Galerie d'Art aux Laques
1er centre de peintures sur laque, céramiques, tapis et broderies venant du VIET-NAM
1450 Beaudry (métro Beaudry)
Montréal, P.Q. H2L 3E5
Tél.: (514) 521-2611 Telex: 055-60409

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Radio-Actualité,
avec Me Claude Rousseau,
l'homme du monde.
Toutes les après-midi du lundi au jeudi de 14h00 à 15h30, Me Claude Rousseau vient nous commenter les événements internationaux et nationaux de ses propos clairs et surtout avertis. Historien chevronné, notre animateur sait conjuger un passé composé au présent tout en nous esquissant un futur simple et compréhensible pour tous. De plus, il ne décline jamais aucune invitation à la discussion.

Toutes les après-midi, du lundi au jeudi, le monde tourne à
85 CKVL

Réunion sur les otages à Alger

ALGER (Reuter) — Une délégation américaine de haut niveau est arrivée hier à Alger, conduite par M. Warren Christopher, secrétaire d'État adjoint, pour remettre aux autorités algériennes la réponse de Washington aux quatre conditions posées par Washington pour la libération des 52 otages américains en Iran.

Le message du président Carter répond à la demande iranienne de clarification de la position américaine et c'est maintenant à l'Algérie, qui fait fonction d'intermédiaire dans cette affaire, de confier le message aux autorités islamiques de Téhéran.

M. Christopher et sa délégation, qui comprend le sous-secrétaire d'État Harold Sounders et le secrétaire adjoint au Trésor Robert Carswell, en sont à leur deuxième visite à Alger en trois semaines.

M. Christopher s'était rendu une première fois en Algérie le mois dernier pour remettre la réponse américaine initiale aux conditions iraniennes, puis une délégation de diplomates algériens était allée à Téhéran pour communiquer cette réponse, avant de revenir avec la demande de clarification.

Les États-Unis ont fait savoir que deux au moins des quatre conditions posées par le Majlis (parlement iranien) le 2 novembre dernier soulevaient des difficultés juridiques et techniques dépassant les pouvoirs de l'administration fédérale.

Il s'agit de la récupération des biens du défunt chah aux États-Unis et de l'annulation des poursuites juridiques contre l'Iran par des entreprises américaines.

Les deux autres conditions sont l'engagement de Washington de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures iraniennes et le déblocage des avoirs gouvernementaux iraniens gelés aux États-Unis. Selon Téhéran, les États-Unis ont accepté en principe ces quatre conditions.

URSS: un plan pour les consommateurs

MOSCOU (AFP) — Nourrir, habiller et équiper les Soviétiques, résoudre l'éternelle question agricole et maintenir la production énergétique: à la demande du président Leonid Brejnev, les planificateurs se sont penchés en priorité, sur le sort de la population pour définir les objectifs du onzième plan quinquennal (1981-85), dont les grandes lignes ont été annoncées hier.

En octobre, M. Brejnev avait publiquement déploré le manque de viande, de lait et la pénurie de produits de première nécessité en Union soviétique.

Le plan 1981-85 ne promet pas l'abondance mais, déjà, le mieux-être: dans l'industrie alimentaire, la production progressera, selon les objectifs, de 23 à 26%. Les produits congelés ainsi que les produits pour enfants devraient faire une «percée» en URSS. Le revenu réel par habitant devrait augmenter de 16 à 18%. Des secteurs comme l'électro-ménager, particulièrement choyé en URSS, seront restructurés. L'industrie légère, notamment l'habillement, verra sa production passer de 18 à 20% d'ici à 1985.

Les dirigeants soviétiques, qui ont toujours privilégié l'industrie lourde, commencent à inverser la vapeur: la fabrication de biens de consommation devrait progresser de 27 à 29% en cinq ans, plus que la production industrielle globale, qui augmentera de 26 à 28%.

L'effort sera maintenu dans le domaine social, notamment le logement: 20% des Soviétiques vivent encore dans des appartements communautaires.

Le Kremlin s'attaque ainsi aux difficultés de la vie quotidienne. Ce mouvement a été lancé avant la crise polonaise, notent les observateurs.

La présentation du prochain plan quinquennal s'accompagne d'un bilan critique des cinq années écoulées: «approvisionnement insuffisant de la population, prévisions non réalisées dans pratiquement tous les secteurs, investissements parfois mal utilisés, gaspillage des matières premières, notamment, transports défectueux», constatent les rédacteurs du plan.

Le gros point noir reste l'agriculture. Pour la première fois, la production moyenne annuelle a dépassé les 200 millions de tonnes de céréales, au cours des cinq dernières années. Mais l'objectif à atteindre était de 215 à 235 millions de tonnes. D'où la nécessité d'importer.

Pour 1981-85, les Soviétiques espèrent une progression agricole de 12 pour cent. Objectif à la fois modeste (par rapport aux prévisions — non tenues — de 20 à 22% de 1971) et ambitieux. Pour l'atteindre, en effet, il faudrait récolter chaque année entre 238 et 243 millions de tonnes de céréales alors qu'en 1980, la production céréalière n'a pas dépassé 190 millions de tonnes. Priorité est donnée aux engrais, à l'amélioration de la productivité (une progression de 23% est escomptée) et à l'élevage privé, qui sera encouragé.

Dans le secteur énergétique, le plan prévoit, pour 1985, une production annuelle de 620 à 645 millions de tonnes de pétrole, soit le niveau de 1976. Pour le charbon, l'extraction annuelle sera, selon les données du plan, de 800 millions de tonnes, également comme en 1976. En revanche, la production de gaz devrait faire un bond, avec 640 milliards de mètres cubes annuels prévues, contre 435 milliards actuellement.

Ce projet de plan va maintenant être débattu dans les entreprises et au sein du parti pour être approuvé lors du 26ème congrès du PCUS, en février.

Jamais les objectifs d'un plan quinquennal n'ont pu être tenus, admettent les Soviétiques. Un spécialiste soviétique reconnaît, en privé, qu'il «ne faut pas attendre de miracles». Selon lui, l'évolution du niveau de vie en URSS ne peut pas être vraiment spectaculaire. Nikita Khrouchtchev n'avait-il pas promis l'Amérique pour 1980?

Pour expliquer les retards, un expert soviétique interrogé par l'AFP cite, en exemple, «le manque de transfert de la technologie de pointe dans le quotidien. Nous lançons des satellites, dit-il, mais nous ne savons pas fabriquer un rasoir électrique ou une bonne machine à laver». En ce qui concerne les difficultés de l'agriculture, il indique que «près de 40% de la récolte se perdent, faute de moyens de transports suffisants, d'entrepôts de stokage ou d'usines de conditionnement».

Le Kremlin en est conscient. Dans son discours d'octobre, le président Brejnev avait ainsi résumé le mal soviétique: «Nous ne sommes pas encore parvenus à adapter les mécanismes de gestion et de planification, les méthodes économiques et l'organisation du travail aux exigences contemporaines».

100,000 soldats sont massés de part et d'autre de la frontière syro-jordanienne

BEYROUTH (AFP) — Cent mille soldats arabes, 50,000 Syriens et 50,000 Jordaniens selon les dernières estimations, se font face de part et d'autre de la frontière syro-jordanienne, prêts à se sauter à la gorge si les efforts de conciliation entrepris par l'Arabie séoudite n'aboutissent à rien.

Les diplomates arabes à Beyrouth craignent que la situation n'échappe au contrôle des deux gouvernements à la suite d'incidents frontaliers minimes ou parce que chacun s'est trop durci sur ses positions pour accepter d'avoir l'air de reculer.

Sur le terrain, chacun continue de dépêcher des renforts vers la frontière syro-jordanienne où s'accumule déjà l'équivalent de plusieurs divisions blindées et mécanisées. Mais la frontière n'a toujours pas été fermée, et les relations routières et aériennes entre les deux pays se poursuivent normalement.

Parmi les éléments qui permettent d'espérer que la crise ne dégénèrera pas en guerre ouverte, on note que la Jordanie est globalement en état d'infériorité numérique par rapport à la Syrie. Mais celle-ci est placée dans une position stratégique désavantageuse.

Aucune des deux armées ne peut donc se prévaloir d'un avantage tel qu'elle puisse remporter un succès éclair. L'exemple de l'Irak, dont l'état-major avait manifestement envisagé une guerre courte au début du conflit et qui, deux mois plus tard, se bat encore contre un Iran toujours aussi déterminé, est là pour donner des leçons de prudence aux généraux syriens ou jordaniens les plus hardis.

De plus, un conflit syro-jordanien serait finalement arbitré par Israël qui, en déplaçant des troupes vers le nord (Sud-Liban), le nord-est (Golan) ou l'est (Amman), sèmerait la panique dans les états-majors et donnerait la victoire à l'un ou l'autre par la simple menace d'une attaque.

En outre, toujours dans le sens de la modération, pèse le fait que les deux pays en crise n'ont pas de pétrole et dépendent donc pour faire la guerre de l'aide des pays arabes riches. Eux aussi sont donc dans une certaine mesure les arbitres de la situation. On imagine mal ces pays, généralement modérés, envisager avec plaisir une autre guerre au Proche-Orient, celle qui se poursuit actuellement entre l'Irak et l'Iran suffisant à nourrir leurs préoccupations.

Enfin, les grandes puissances ont aussi leur mot à dire. L'URSS et les États-Unis ont tous deux les moyens (aide financière et armement) de peser dans la balance. Mais les milieux diplomatiques arabes voient mal l'URSS s'engager avec la Syrie dans une équipée militaire au Proche-Orient, et les États-Unis inciter la Jordanie à mettre le feu aux poudres.

Mais des facteurs inquiétants demeurent. Tant de soldats armés jusqu'aux dents séparés seulement parfois par une dizaine de kilomètres constituent un élément permanent d'explosion. Également inquiétante est la poursuite inlassable d'une guerre des ondes qui finira par chauffer à blanc les opinions et empêcher les dirigeants de faire des concessions.

Climat de fin de régime en Israël

JÉRUSALEM (AFP) — Après les motions de censure, les scandales politiques: la coalition qui soutient le gouvernement du premier ministre israélien Menahem Begin accumule les épreuves qui, selon les observateurs, ont créé une atmosphère de fin de régime.

C'est la première fois dans l'histoire d'Israël qu'un procureur général demande la levée de l'immunité parlementaire d'un membre du gouvernement. Le Pr Yitzhak Zamir, qui est aussi le propre conseiller juridique du gouvernement, a pris cette résolution lundi soir après avoir retenu contre le ministre des Cultes, M. Abouhatzeira, 42 ans, l'accusation de corruption et de malversation.

L'affaire couvait depuis longtemps. La police avait déjà demandé en vain, en février dernier, de pouvoir ouvrir une enquête contre le ministre. En juillet, coup d'éclat: la radio israélienne révèle que des subventions ont été versées avec l'approbation de M. Abouhatzeira à des institutions religieuses fictives. La brigade des fraudes met quatre vingt inspecteurs sur l'affaire.

Finalement, l'acte d'accusation mentionne que M. Abouhatzeira aurait reçu en 1979 des pots-de-vin d'un montant de 52,500 shekels (près de huit mille dollars) de la seule municipalité de Bnei-Brak (près de Tel-Aviv) en échange d'une assistance particulière du ministre des Cultes.

La police a également enquêté sur des achats de voix effectués par le ministre dans sa circonscription électorale, mais le procureur a indiqué qu'il n'avait pas retenu ces accusations faute de preuves suffisantes. En attendant, la police a détaché un garde du corps auprès du maire de Bnei-Brak, témoin à charge sur qui repose l'essentiel de l'accusation.

Plusieurs collaborateurs de M. Abouhatzeira sont déjà sous les verrous mais il est probable, selon les observateurs, que la coalition gouvernementale retardera au maximum la procédure engagée pour lever l'immunité du ministre, qui risque lui-même jusqu'à sept ans de prison. Le gouvernement n'est pas convaincu que M. Abouhatzeira doive se mettre volontairement en congé. Quant à l'intéressé, il a déclaré, selon plusieurs journaux qui en ont fait hier leurs gros titres: «Je ne démissionnerai pas».

S'il le faisait, il serait le quatrième membre du gouvernement Begin à démissionner, pour des raisons diverses, en l'espace d'un an. Dans les pays à structures politiques similaires, le premier ministre en aurait tiré depuis longtemps les conséquences. La coalition de M. Begin, elle, s'effrite mais s'accroche. Il est vrai que la corruption et la prévarication ont véritablement fait leur première apparition comme un phénomène politique avant la chute des travaillistes en 1977.

Les coups de boutoir de l'affaire Abouhatzeira, conjugués à l'impopularité croissante de la politique économique et sociale actuelle, ont rendu précaire la survie du gouvernement. M. Begin a limité les déplacements à l'étranger de ses ministres. Il a lui-même écourté son récent voyage aux États-Unis pour prendre part à un vote crucial au Parlement.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

LUNDI, MAR., MER.: 9 h a.m. à 6 h p.m.
JEUDI, VENDREDI: 9 h a.m. à 9 h p.m.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

C'est l'hiver ailleurs

Une tempête de neige et du temps très froid a frappé hier plusieurs États situés au centre-nord des États-Unis, dont le Nebraska, l'Iowa, le Minnesota, le Wisconsin, l'Illinois et l'État du Michigan, où des accumulations de près de 20 centimètres de neige ont été poussées par des vents violents.

La circulation routière a été gravement perturbée dans ces États et au Minnesota, le mercure est tombé à −28 degrés Celsius.

Au Wisconsin, la neige est tombée après une pluie verglaçante, et les autorités policières ont prié les automobilistes d'éviter les routes rendues extrêmement dangereuses.

L'hiver n'épargne pas non plus l'Europe, qui vit au coin du feu, avec une exception dramatique, celle de plusieurs milliers d'Italiens, sinistrés du séisme, qui ont passé une autre nuit dans le froid et la neige.

L'offensive hivernale a redoublé de vigueur en Allemagne où il a neigé abondamment sur certaines régions. C'est dans le sud du pays que les Allemands grelottent le plus: le thermomètre est tombé à moins 24 à Munich et à moins 21 à Ulm.

Il a neigé également en Autriche. En Hongrie, la plupart des routes sont coupées. Des dizaines de villages sont isolés et des voies ferrées ont dû être dégagées pour assurer le ravitaillement de la population.

L'Espagne aussi a froid. Le thermomètre est descendu à moins 24 dans la Sierra Nevada, au sud-est du pays, ce qui constitue un record de froid pour un mois de décembre.

À Londres, les premiers flocons de neige sont tombés sur la ville, faisant monter les paris pour un Noël tout blanc chez les bookmakers.

Un ciel lourd de nuages de neige enveloppait hier Bruxelles. Des courants polaires sont annoncés pour les prochains jours sur toute la Belgique.

En Suisse, malgré un temps relativement doux hier, les températures étaient à la baisse. À Zurich, il faisait moins 13.

En France, l'hiver semble également s'installer. Pour la troisième journée consécutive, on a enregistré un peu partout des températures au-dessous de zéro.

Avis publics Appels d'offres

PRENEZ AVIS QUE M.: Fernand Archambault, M-503360 D-001 - Transport F. Audet Inc., M-508453 D-003 - F. Audet Transport Inc., M-508453 D-001 - Jean-Marie Ayotte, M-504795 D-001 - Hervé Beauregard, M-503180 D-001 - André Benoît, M-507322 D-001 - Julien Benoît, M-503096 D-001 - Paul-Aimé Boisvert, M-501349 D-001 - Alfred Bouchard, M-507338 D-001 Philippe Boyer, M-505235 D-001 - Lucien Chabot, M-509127 D-001 - Yves Chagnon, M-509250 D-001 - Normand Chouinard, M-501487 D-004 - Construction Teluob Inc., M-509061 D-001 - Maurice Cordonnier, M-508353 D-001 - Adrien Côté, M-503522 D-001 Irénè Côté, M-502407 D-001 - Benoît Cyr, M-509619 D-001 - Mario Cyr, M-509265 D-001 Ronald Cyr, M-506231 D-001 - Bernard Dagenais, M-509007 D-001 - Jean-Jacques Dagenais, M-509148 D-001 - Claude Deland, M-507605 D-001 - Emilien Deroy, M-502157 D-001 Claudè Desroches, M-506634 D-001 - Rolland Doré, M-502756 D-001 - Ovila Drapeau, M-509041 D-001 - Jean-Guy Dubuc, M-503172 D-001 - Daniel Dumont, M-507913 D-001 Germain Dumont, M-503175 D-001 - Les Entreprises Germain Dumont Inc., M-508866 D-001 Gilbert Dussault, M-509049 D-001 - Jacques Dussault, M-503109 D-001 — Brian Ellis, M-509684 D-001 - Jean Fontaine, M-507734 - Richard Fontaine, M-506580 D-001 - Denis Forget, M-509594 D-001 - Raymond Forget, M-500516 D-001 - Francis Fortin, M-509453 D-001 - Denis Frappier, M-500729 D-001 - André Gagnon, M-508922 D-001 - J. Eugène Gagnon, M-503603 - Noël Gagnon, M-502098 D-001 - Yvon Gareau, M-501629 D-001 - Gaston Garlepy, M-508654 D-001 - Ubald Gemme Junior, M-500218 D-001 - Transport Gilbert Hamelin Inc., M-506357 D-002 - Normand Hébert, M-507289 D-001 - Gilles Labelle, M-508688 D-001 Denis Labecque, M-507393 D-001 - Gérard Lajeunesse, M-500907 D-002 - Gérard Lajeunesse, M-502765 D-001 - D. Langevin Inc., M-508943 D-002 - Sylvain Lareau, M-508870 D-001 - Yvon Larocque, M-502726 - Jean-Guy Lavallée, M-501253 D-001 - Jean-Paul Lefebvre, M-508850 D-001 Jacques Lemieux, M-502810 D-001 - Réal Léonard, M-508655 D-001 - Ernest Lussier, M-502977 D-001 - Transport Maurice Lussier Ltée, M-509675 D-001 - Excavation Majeau Enr., M-508933 D-001 - Jean-Guy Major, M-507487 D-001 - Gérald Marcil, M-505824 D-001 - Ubald Ménard, M-501703 D-001 - Jacques Mercier, M-508917 D-001 - Yves Messier, M-507009 D-001 - Denis Meunier, M-509295 D-001 - Gilles Meunier, M-503147 D-001 - Louis Meunier, M-502300 - Fernand Ouellette, M-504952 D-001 - Yves Patenaude, M-505823 D-001 Pelletier Excavation Inc., M-501539 D-001 - Léo Péloquin, M-501551 D-003 - Les Entreprises Yvan Pion Inc., M-507758 D-003 - Clément Poissant, M-501784 D-001 - Jean-Guy Primeau, M-509192 D-001 - Transport D.P.R. Inc., M-508099 D-002 - Guy Roy, M-509215 D-001 Normand Roy, M-508325 D-001 - Richard Stoddard, M-509553 D-001 - Réjean St-Jean, M-507515 D-001 - Jacques St-Pierre, M-500953 D-001 - François Tessier, M-509357 D-001 - Guy Tessier, M-503295 - Charles Vézeau, M-500025 D-002 - Arthur Viau, M-508443 D-002 - Serge Villeneuve, M-500960 D-001 - Fernand Vincent, M-507273 D-001 - Claude Régis, M-506696 D-001 - demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1980-81. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis. POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1

1ière publication: 3 décembre 1980
2ième publication: 4 décembre 1980
3ième publication: 5 décembre 1980

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Le requérant: EXCAVATION MERCIER & FILION INC., 375, Boul. Lajeunesse ouest, St.-Jérôme, P.Q., détenteur du permis: M508591-005, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: CLAUDE BOUCHARD PAYSAGISTE ENR. (Claude Bouchard) 130, Des Mallard, Lesage, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 1 décembre 1980
2ème parution le 2 décembre 1980
3ème parution le 3 décembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEUR DU QUÉBEC LTÉE.

ATELIERS ROGER PRESSE LTÉE

AVIS est par les présentes donné que ATELIERS ROGER PRESSE LTÉE, une compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
Montréal, le 27 novembre 1980
Les procureurs de la compagnie
GUY, MERCIER, BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT
1010, rue Sherbrooke ouest
Bureau 2306
Montréal, Qué. H3A 2R7

PRENEZ AVIS que M. Léo Gagnon, domicilié à St-Médard, Cté Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-505268, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de bois de 4 pieds, pour le compte de la Papeterie Reed Ltée de Forestville, dans la Région 09, pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 1er décembre 1980
Deuxième parution: 2 décembre 1980
Troisième parution: 3 décembre 1980

AVIS

Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial l'autorisant au transport de bois avec équipement spécialisé, avec contrat, origine: chantier et camp d'exploitation de Chapais à destination La Tuque, Région 08, durée 6 mois, avec retour à vide. Les frais de transports seront payés par Kruger Inc. Chapais, P.Q.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les 5 jours de la troisième publication dans ce journal à La Commission des Transports du Québec, 505 boulevard Charest-est, Québec.

Normand Rioux
St-Gabriel, P.Q.
Cté Rimouski
Permis Q-501454-001

1ière publication: 2 décembre 1980
2ième publication: 3 décembre 1980
3ième publication: 4 décembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
ENRGISTREMENT DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-100895-808

ISABELLE JARA, domestique, de la Cité de Westmount, District de Montréal et présentement résidant au 39 avenue Holton,
requérante,
-vs-
LUIS CUENCA, d'adresse et d'occupation inconnues.

Par ordre de la Cour, l'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la division des Divorces de Montréal. Et prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ARMAND BEAULIEU
Registraire-adjoint.

par LECHTER & SEGAL,
avocats, suite 804,
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017094-796

MAURICE DAVIAU & ASSOCIÉS INC.
demanderesse
-vs-
PIERRE-ÉDOUARD BOILEAU "Brasserie Cheval d'Or Enrg."
défendeur

AVIS est donné que le 18 décembre 1980 à 3 h p.m. sera procédé à la vente des objets suivants appartenant à Pierre-Edouard Boileau, commerçant, faisant affaires sous la raison sociale de "Brasserie Cheval d'Or Enrg." La vente devant avoir lieu au 813, Salaberry à Ville de Laval, soit: un appareil d'air climatisé cinq (5) tonnes de marque Lennox, no: CHA10651; un bar automatique Modèle R.T.H. W5'S; un système électronique pour bar de marque St-Germain; 72 chaises fauteuil en bois et vinyl; dix-huit (18) tables finies en plastic laminé avec pied en métal 30" x 31"; une table finie en plastic laminé avec pied en métal 3' x 10'; deux (2) cabines avec coussin et table; un vaisselier de 4' x 6' avec porte façade; vingt (20) fixtures électriques Tiffanie; douze (12) fixtures diverses; une chambre froide de 14' x 12' x 8' avec huit (8) portes de façade comprenant: un évaporateur Blanchard Ness modèle LS-1080; un compresseur Teccomsy No AH7480 AC; un ensemble de tentures avec pôles; une enseigne lumineuse de 5' x 8' sur poteau de 28'; une enseigne de plexiglass sur contreplaqué; deux (2) miroirs clairs 6MM 30" x 48";
VILLE DE LAVAL, le 26 novembre 1980.
CONDITIONS: ARGENT COMPTANT
CLAUDE BABIN, huissier
866-1811

LAMARCHE & GODIN
Procureurs de la demanderesse
MONTRÉAL, ce 1er jour de décembre, 1980

SWING STAGE LIMITED

AVIS est par les présentes donné qu'une assignation générale, en date du 30 octobre 1980, pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de toutes dettes, présentes et futures, payable à Swing Stage Limited, était enregistrée au Bureau du Registraire de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 21 novembre 1980, sous le numéro 312674. Le 25 novembre 1980.
La Banque Canadienne Impériale de Commerce.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que MADELEINE STRASBOURG, ménagère, résidant et domiciliée au 3329 rue Dandurand, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice, afin d'obtenir un certificat pour changer son nom de famille de Strasbourg à HUNEAULT.
MONTRÉAL, le 19 novembre 1980.
Les procureurs de la requérante,
TOULET BUSHEY LAPORTE & TURGEON
3236 rue Masson, Suite 201,
Montréal, Qué.

Le requérant: Gilles Pigeon, 7, Ste.-Geneviève, Verchères, P.Q., détenteur du permis M508900-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de neige dans la région 10, saison hivernale 1980-81.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 1 décembre 1980
2ème parution le 2 décembre 1980
3ème parution le 3 décembre 1980.

LA BOUTIQUE DU FAUTEUIL DE MONTRÉAL LTÉE
AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ AVIS que la compagnie "La Boutique du fauteuil de Montréal Ltée" demandera au Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.
ME SERGE FERNANDEZ
Avocat
3629 boul. Taschereau
St-Hubert, Québec
ME SERGE FERNANDEZ,
procureur de la compagnie.

PRENEZ AVIS que la requérante, 99905 CANADA INC., 357 Avenue Dorval, à Dorval, Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de faire approuver la transaction aux termes de laquelle elle s'est portée acquéreur des permis M-601006-001, M-601006-002 et M-601006-003 ainsi que de l'équipement s'y rattachant, le tout tel qu'actuellement détenu par LOCATION D.J. LIMITÉE.
Toute personne désirant s'opposer à cette demande devra s'adresser à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3ème parution dans les journaux.
1ère publication: 2 décembre 1980.
2ème publication: 3 décembre 1980.
3ème publication: 4 décembre 1980.
HOGUE, CHOUINARD & GOUIN
Procureurs de la requérante
276 rue St-Jacques, suite 905,
Montréal, Québec, H2Y 1N3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-004353-801

DAME DOMINIQUE VERLYNDE
Requérante
-vs-
CLAUDE ST-GERMAIN
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE CETTE COUR
Le mis-en-cause CLAUDE ST-GERMAIN, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie d'une requête pour insertion d'une inscription dans les registres de l'état civil a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice à Montréal, 1 est rue Notre Dame à Montréal, district de Montréal.
FAUTE par le mis-en-cause CLAUDE ST-GERMAIN de comparaître dans ce délai, STATUER sur la requête et PRONONCER le jugement sur celle-ci.
Montréal, ce 1er décembre 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.
Registraire

Mes Saint-Louis et Lippel
210 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-12-005921-804

LISE BERGERON, gérante, domiciliée et résidant au 231 boul. Ste-Anne, Ste-Anne des Plaines, district de Terrebonne.
Requérante
-vs-
MICHEL OUIMET, chômeur, autrefois domicilié et résidant au 231 boul. Ste-Anne, Ste-Anne des Plaines, district de Terrebonne et maintenant d'adresse inconnue.
Intimé

La Cour ordonne à l'intimé, MICHEL OUIMET de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Saint-Jérôme, le 18 novembre 1980
LUCIE PELOQUIN
REGISTRAIRE-ADJOINT C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES

Mes Alepin & Bigras
1688 boul. des Laurentides
Suite 203
Vimont, Laval (Québec)
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente du 17 novembre 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Paul Cioffi et Giuseppe Picciotto faisant affaire ensemble sous la raison sociale de BOUTIQUE MODA a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24ème jour de novembre 1980, sous le numéro 3127972. Ce 27ème jour de novembre 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. Robert Heafey domicilié à R.R. #2, Maniwaki, Cté Gatineau, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. David Heafey, domicilié au 129, Leduc Maniwaki, Cté Gatineau, le permis portant le numéro: M-506310-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à L'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 1er décembre 1980
Deuxième parution: 2 décembre 1980
Troisième parution: 3 décembre 1980

Les Messageries Duceppe Inc., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation nécessaire à l'occasion du transfert du système de Transports de 91,953 Canada Ltée détenteur du permis M 304758 des dossiers de la CTQ comprenant entre autres tous les droits, titres, intérêts et privilèges décrits aux clauses A et B dudit permis.
Tout intéressé peut dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère parution: 2 décembre 1980
2ème parution: 3 décembre 1980
3ème parution: 4 décembre 1980.
ST-PIERRE, DRAPEAU & ALARIE
PAR: ME MARCEL DRAPEAU

PRENEZ AVIS QUE M.: Yves Brodeur, M-507260 D-001 — Claude Fortin, M-507818 D-001 — Richard Jacques, M-508086 D-001 — Donald Lapointe, M-505428 D-001 — Michael Munkittrick, M-507824 D-001 — Armand Perron, M-503615 D-001 — Antonio Roussy, M-508762 D-001 — Jacques Williams, M-508836 D-001 — demandent à la commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1980-81. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 05 INC.
2108, King ouest, Sherbrooke, J1J 2E8.
1ère publication: 2 décembre 1980
2ième publication: 3 décembre 1980
3ième publication: 4 décembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-035525-803

LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLES-ILES
partie demanderesse
-vs-
MICHEL GIRARD
partie défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL
partie mise-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Michel Girard, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration amendée et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
LAVAL, ce 26ième jour de novembre 1980.
ARMAND BEAULIEU, P.A.C.S.M.
Mes TRUDEAU LEDUC DURANCEAU & LAVOIE
1200 ouest, boulevard St-Martin
suite 400,
Laval, Québec
H7S 2E4
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-084009-798

MARIE JUSLENE JOSEPH, caissière, mariée sous le régime de la société d'acquest, présentement résidant et domiciliée dans la ville de Longueuil district de Montréal, au 335 Vermont, App. 4
Requérante
-vs-
JOSEPH PAUL STEWART, opérateur, de la cité et district de Montréal, anciennement domicilié au 1993 est, rue Bélanger, appartement 3,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé Joseph Paul Stewart, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication de cet avis. Une copie de la Requête en Divorce, Affidavit de la Requérante, Déclaration de l'avocat et Avis relatif à la Contestation ainsi que le Certificat du registraire a été laissée à son intention à la Division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 17 novembre 1980
PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN, BEY, ASHENMIL, KOTLER, GARVIS & SHUSTER,
Suite 1400,
Place du Canada
Montréal, Qué. H3B 2P8
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CHANGEMENT DE NOM

AVRAHAM EREZ

PRENEZ AVIS que AVRAHAM EREZ, domicilié et résidant à 7925 Kingsley, Côte St. Luc, Québec, Province de Québec, désire dans les trente jours (30) suivant la dernière publication du présent avis présenter une requête au ministre de la justice pour changer son nom en celui de AVRAHAM LEVI.
MONTRÉAL, NOVEMBRE 21, 1980
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

Le requérant-cédant, M. Fernand Laforce domicilié au 170, Chenal-Tardif, Pierreville Cté Yamaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Richard Laforce, domicilié au 172, Chenal-Tardif Pierreville, Cté Yamaska, le permis portant le numéro: Q-501686 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à L'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de troisième parution du présent avis.
Première parution: 1er décembre 1980
Deuxième parution: 2 décembre 1980
Troisième parution: 3 décembre 1980

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 31 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, c. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre 91401 Canada Ltée, ancienne raison sociale — Smith Bros. Grantie Ltd., et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 5 octobre 1973 devant Me Pierre Venne, notaire, et enregistré le 11 octobre 1973 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2466362 et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et Compagnie Montréal Trust ès qualité de fideicommissaire, passé le 11 avril 1979 devant Me Michel Cardin, notaire, et enregistré le 12 avril 1979 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2964390, sont devenues exécutoires.
Montréal, le 28 novembre 1980
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

Le requérant-cédant, Monsieur Ophrase Lacelle, domicilié à 325 rue Salaberry, Mont-Laurier, Comté de Labelle demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. François Roy, domicilié à Lac des Iles, Comté de Labelle, le permis portant le numéro M-504 301-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution; 3 décembre 1980
Deuxième parution: 4 décembre 1980
Troisième parution: 5 décembre 1980.
Me Martine Savard
1600 rue Berri
Suite 3007
Montréal, Québec.
H2L 4E4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014004-806

DAVID B. OSEPCHOOK
Partie demanderesse
-vs
PIERRE BEAUDOIN
-et-
LES JARDINS STE-ANNE INC.
Partie défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTMORENCY
Mis en Cause

La Partie Défenderesse, PIERRE BEAUDOIN, et LES JARDINS STE-ANNE INC., sont par la présente requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Deux copies de la déclaration ont été laissées au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention./
Montréal, le 24 novembre 1980
LEMAY, WEINSTEIN & CARON
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1501
Montréal, Québec
H3A 1E7
Procureurs de la Partie demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

No: 700-02-001741-801

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation, légalement constituée, ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, district de Montréal, et une place d'affaires au 30 Boul. Lajeunesse, Saint-Jérome, district de Terrebonne,
demanderesse
-vs-
JULIEN CADIEUX
-et-
GILLES LEROUX
-et-
PIERRE FOGIEL, d'adresse inconnue,
co-défendeurs

AVIS
Il est ordonné au co-défendeur PIERRE FOGIEL, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref amendé et de la déclaration amendée a été laissée au Greffe à l'intention du co-défendeur PIERRE FOGIEL.
SAINT-JÉRÔME, le 20 novembre 1980.
LUCIE PELOQUIN
GREFFIER ADJOINT, C.P.T.
Les Avocats Filfe, Paquin, Filion & La Rue
316, rue St-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
Saint-Jérôme QQuébec)
Procureurs de la demanderesse

ÉCHAFAUDAGE VOLANT LTÉE

AVIS est par les présentes donné qu'une assignation générale, en date du 30 octobre 1980, pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce de toutes les dettes, présentes et futures, payable à Échafaudage Volant Ltée était enregistrée au Bureau du Registraire de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le 21 novembre 1980 sous le numéro 312675. Le 25 novembre 1980.
La Banque Canadienne Impériale de Commerce.

PRENEZ AVIS que Gendron & Frères Transport Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien de son permis 9525-V, suite au changement de contrôle intervenu au sein de ladite compagnie, le tout conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau,
procureur.

1ère publication: mercredi, le 3 décembre 1980
2e publication: jeudi, le 4 décembre 1980
3e publication: vendredi, le 5 décembre 1980.

Le requérant-cédant, M. Bernardin Ross, domicilié au 1028, boul. Bélanger, Hauterive, Cté Saguenay, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à: Les Industries de Métal Deschênes Inc., ayant sa principale place d'affaires au 116, rue Principale, Sacré-Coeur, Cté Saguenay, le permis portant le numéro: Q-0501016-001 qu'il détient pour effectuer du caminnage en vrac dans la Région 09 pour les groupes 3, 4 et 4a), conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de troisième parution du présent avis.
Première parution: 1er décembre 1980
Deuxième parution: 2 décembre 1980
Troisième parution: 3 décembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR PROVINCIALE

NO: 705-02-001837-806

AGENCE D'ASSURANCES PP GAUTHIER LTÉE.
Demanderesse
-vs-
GILLES SAVARD,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, Gilles Savard de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée aux greffes de la Cour à son intention.
JOLIETTE, ce 21 novembre 1980
MES FOREST & RENAUD, avocats
224, Notre-Dame
Repentigny P.Q.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-010692-809

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
Demandeur
-vs-
PEDRO LEONE
ALBERTO JOVANI
Défendeurs

ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT À PEDRO LEONE, à l'intention de qui des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, ce 26 novembre 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.
Greffier de la Cour provinciale

Faucher, Belleau, Turcotte,
Laliberté, Dubuc & Corbeil,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, P. Qué.
Procureurs du demandeur

Une demande de permis spécial est présentée devant la Commission des Transports du Québec, pour le transport de passagers de et pour Revenu Canada, depuis la ville de Rigaud jusqu'à la frontière Québec-Ontario, à ou près de Pointe-Fortune, puis jusqu'au quartier général de la Douane et de l'Excise à Ottawa, province de l'Ontario, suivant l'autorisation; enfin de Ottawa, province de l'Ontario à la frontière Ontario-Québec, à ou près de Pointe-Fortune, vers la ville de Rigaud.
L'itinéraire commence au collège des Douanes et de l'Excise, à Rigaud, par l'autoroute 40, jusqu'à la frontière de l'Ontario et même itinéraire pour le retour; nous précisons qu'il s'agit d'une navette établie pour deux voyages journaliers pour cinq jours de service par semaine; de plus cette navette est réservée aux personnes employées par Revenu Canada, Douane et Excise; le nombre de passagers assis est limité à un maximum de vingt-quatre par véhicule, en comptant le conducteur; et nous précisons que les services d'affrètement privilégiés seront limitées aux juridictions de Terrebonne, Montréal et Hull.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution dans Le Devoir.
Première parution: 1er décembre 1980
Deuxième parution: 2 décembre 1980
Troisième parution: 3 décembre 1980
WOLTEMADE ET WRIGHT INC.
C.P. 1153
RIGAUD, QUÉBEC,
REQUÉRANT.

AVIS

PRENEZ AVIS que la compagnie F. QUEVILLON INC. s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, ce 27 novembre 1980.
HERVE GAGNON, avocat

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que ENSEIGNES DUMONTIER LTÉE ayant sa principale place d'affaires à Ville Le Gardeur, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs, à BANQUE NATIONALE DU CANADA au droits de la Banque Canadienne Nationale par acte daté du 11 mars 1977 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 203272.
BANQUE NATIONALE DU CANADA.

FRANÇOIS D'ANNUNZIO

AVIS est donné que M. François D'Annunzio, résidant et domicilié au 1425, rue Grant, app. #6, Longueuil, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Rousseau.
SAINT-HUBERT, ce 20 novembre 1980
BELLAVANCE ET HOGUE
5800 Chemin Chambly
Bureau 201
Saint-Hubert, Qué.
J3Y 6W9
462-0737
Procureurs du requérant

Avis est par la présente donné conformément à l'article 1571D du Code Civil de la province de Québec, que CHOUINARD & LAHAIE (1980) INC., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ces créances et comptes de livre actuels et futurs à LA BANQUE ROYALE DU CANADA à titre de garantie par acte portant la date du 30 juillet 1980, et enregistré au bureau de la Division de Montréal le 5 août 1980 sous le numéro 3096923.
Daté à Montréal, ce 26ième jour de novembre 1980.
Me Renald Beauregard, notaire

LES PRODUCTIONS B.E. INC.

AVIS est par les présentes donné que LES PRODUCTIONS B.E. INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
Montréal, le 27 novembre 1980.
Les procureurs de la compagnie
GUY, MERCIER, BERTRAND, BOURGEOIS, & LAURENT
1010, rue Sherbrooke ouest
Bureau 2306
Montréal, Qué. H3A 2R7

La requérante Modern Septic Tank Inc., demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de faire le transport de boues liquides pour la région 5, et ce pour une période de 365 jours ou jusqu'à ce que la décision sur le permis permanent soit rendue.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de statuer que sa décision deviendra exécutoire immédiatement après avoir été rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère publication: 1er décembre 1980
2ième publication: 2 décembre 1980
3ième publication: 3 décembre 1980
HOGUE CHOUINARD GOUIN
PAR: Me Michèle Gouin
276, rue St-Jacques, suite 905
Montréal, P.Q.
H2Y 1N3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-004532-801

COUR SUPÉRIEURE

LUIGINA PALERMO
demanderesse
VS
OLIVERIO IGNOTO
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, OLIVERIO IGNOTO, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée, à son intention à la Direction générale des Greffes du Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, (Québec).
Faute par le défendeur, OLIVERIO IGNOTO, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, le 28 novembre 1980
ARMAND BEAULIEU P.A.

Me Louise Lefebvre
DE MICHÈLE & BISSONNET
6020 Jean-Talon est
Suite 360
St-Léonard (Québec)
H1S

L'hippodrome municipal de Québec

Le contrat sera-t-il accordé sans appel d'offres?

par
Rodolphe Morissette

LE 31 décembre s'en vient, date à laquelle deviendra échu le contrat de location de l'hippodrome municipal de Québec qui lie cette ville à la société Hippobec Inc. depuis le 24 mars 1976.

La question court à Québec ces semaines-ci, à la veille d'une décision que le conseil municipal de Québec doit prendre avant Noël: la ville accordera-t-elle, sans appel d'offres et pour un nouveau mandat (et de quelle durée?) le contrat de location de la piste de course à Hippobec Inc., firme dirigée par M. Marcel Jobin, l'un des organisateurs du Progrès civique, le parti politique municipal qui préside aux destinées de la ville sous la houlette du maire, M. Jean Pelletier?

Le contrat de location initial d'Hippobec Inc. avait été signé il y a 57 mois, d'une part, par M. Gilles Lamontagne, alors maire de Québec et chef du Progrès civique, Me Pierre-F. Côté, greffier, et, d'autre part, MM. Marcel Jobin et Gérard Lapointe, respectivement président et secrétaire d'Hippobec, une compagnie qui avait été formée 49 jours plus tôt.

Il s'agissait alors d'une convention d'une durée de 21 mois (du 1er avril 1976 au 31 décembre 1977), comportant une clause de renouvellement automatique pour trois ans. Voilà pourquoi le conseil municipal de Québec doit disposer dans les semaines qui viennent du contrat de location de l'hippodrome.

M. Jobin, un ingénieur de la firme Vandry, Jobin, de la rue Branly à Sainte-Foy, participait activement aux campagnes électorales de M. Gilles Lamontagne, tant lorsqu'il était chef du Progrès civique et maire de Québec, que lorsqu'il a fait le saut en politique fédérale dans le comté de Langelier en 1979. De même, M. Jobin était l'un des principaux organisateurs de la campagne du Progrès civique, à la tête duquel M. Jean Pelletier avait pris la relève, à l'élection municipale de nombre 1977; il avait notamment la responsabilité du comité du parti situé au 785, rue Calixa-Lavallée. Le 19 novembre 1979, il était à l'accueil, au Château Frontenac, lors du banquet en faveur du même parti municipal. Parallèlement, la firme Vandry, Jobin a obtenu des contrats de la ville de Québec qui, de 1976 à 1980, représentaient un montant global de $111,700.

Précisons qu'en plus d'assumer la présidence d'Hippobec, M. Jobin en est actionnaire à 15%, comme plusieurs autres membres du conseil d'administration de la compagnie, dont M. Charles Morency, le frère du conseiller actuel (du Progrès civique) dans le district de Champlain.

Un certain nombre de questions singulières se posent à la veille de la renégociation du contrat.

La thèse des dirigeants de la ville de Québec n'a pas toujours été cohérente au sujet de l'opportunité, ou non, de confier à des intérêts privés l'administration de l'hippodrome municipal. Dès 1965, M. Gilles Lamontagne, qui faisait alors campagne comme conseiller municipal, affirmait publiquement qu'il ne voyait pas pourquoi une administration (municipale) dynamique et sérieuse ne pourrait pas exploiter la piste de courses d'une façon aussi avantageuse pour la ville que le fait l'entreprise privée. Il ajoutait que les revenus rapportés par la piste de course à la ville «pourraient alors être considérablement accrus» (*Le Soleil*, 14 octobre 1965).

Dix ans plus tard (novembre 1975), M. Lamontagne est maire de Québec et la ville prépare les devis pour la location de l'hippodrome; elle publie ses appels d'offres le 27 novembre. Le 17 décembre suivant, *Le Soleil* de Québec rapporte les propos de M. Lamontagne, qui dit que la ville n'est pas intéressée à administrer la piste de course.

Le même jour, la commission parlementaire des Affaires municipales siège à Québec pour disposer justement d'une loi (no 260) modifiant la charte de la ville de Québec au sujet de l'hippodrome. Le ministre, M. Victor Goldbloom, explique, lui, que «la ville de Québec, par l'intermédiaire de la Commission de l'exposition provinciale, se propose d'exploiter la piste de course». Il précise qu'«avec un revenu annuel de $400,000 pour la ville et de $1.6 million pour la province, il serait regrettable, voire ridicule de perdre ces revenus». Enfin, le ministre précise que la ville ayant procédé à un appel d'offres (en novembre), n'en avait finalement reçu qu'une seule, qui s'est trouvée «tout à fait non conforme». La ville demande donc «d'exploiter la piste de course par le truchement de la Commission de l'exposition». Tel est l'objet de ce projet de loi.

Répondant ensuite à une autre question, M. Goldbloom ajoute ces paroles tout à fait énigmatiques: «Il est jugé préférable que la négociation se poursuive parce qu'après tout, il y a d'autres candidats pour ce contrat...» — Quels candidats?

Le projet de loi (public) no 260 fut adopté à la vapeur à Québec: déposé sans préavis le 16 décembre 1975, il était sanctionné le 19 suivant. Il avait essentiellement pour effet de permettre à la Commission de l'exposition provinciale d'exploiter et d'administrer l'hippodrome. Il permettait également à cette dernière de «conclure avec l'approbation du conseil, des ententes avec toute personne, société, groupe ou corporation dans le but d'exercer en tout ou en partie ses pouvoirs» (art. 1-c). En clair, cela voulait dire que la commission, contrairement à la ville, n'était pas tenue à procéder à des appels d'offres.

L'appel d'offres de la ville présentait (délibérément?) des formules et devis fort corsés: un loyer de $75,000; des frais d'utilisation du dispositif électronique du pari mutuel de $150,000; des frais de stationnement des hommes à chevaux de $27,000 (par an) et, surtout, 65% de la part du revenu retourné en bourses. Ces exigences avaient du reste fait l'objet de la risée générale dans le milieu et, comme par hasard, avaient découragé tous les soumissionnaires potentiels (plusieurs se sont désistés), sauf un, dont la soumission fut jugée non conforme.

Fait étrange, dès que le projet de loi adopté à Québec élimine l'appel d'offres, les choses se précipitent. D'abord, de nouvelles conditions, plus souples, apparaissent soudainement: le maire Lamontagne fait savoir qu'il juge maintenant exagérée la part de 65% qu'exigeaient le Club des propriétaires de chevaux (et qui faisait partie des devis initiaux de la ville!). M. Lamontagne, à la mi-janvier, annonce que si les hommes à chevaux ne se contentent pas de «53%», il «fermera la piste».

Sans faire de bruit, la firme Hippobec, présidée par M. Jobin, est incorporée le 3 février, date à laquelle ses lettres-patentes sont données et scellées, ce qui veut dire que la demande en avait été déposée au moins un mois plus tôt, ce qui nous reporte à la fin de décembre... Parmi les buts de la corporation, notons: «percevoir, organiser et présenter des courses de chevaux, etc.; percevoir des droits d'admission des spectateurs...; exploiter des restaurants, etc.».

Le 9 février, Hippobec fait parvenir à la ville une lettre dans laquelle la compagnie offre de payer un loyer de base de $75,000, plus la taxe d'affaires et propose un partage des profits nets suivant un rapport de 65% et 35% respectivement pour la ville et pour les actionnaires.

Reste cependant à régler le contentieux avec les propriétaires de chevaux. Le maire Lamontagne, qui veut que les hommes à chevaux se contentent de 53% de la part que recevra le locataire éventuel, ferme la piste le 17 février, après quoi il conclut avec ceux-là une entente pour un partage de 58%! Dès le 18 février 1976, le comité exécutif de la Ville de Québec adopte une résolution autorisant le maire et le gérant de la ville à entreprendre des négociations pour un contrat de location avec une corporation qui lui a fait une proposition. Le 20 février, les négociations entre la ville et Hippobec s'accélèrent et même si la convention avec Hippobec n'est signée que le 24 mars (pour prendre effet le 1er avril). M. Léandre Cloutier, du groupe Hippobec, occupe déjà l'ancien bureau du Club de courses Jacques-Cartier.

Les courses rapportent beaucoup à la Ville de Québec et à la province, comme le laissait entendre, à bon droit, M. Victor Goldbloom en décembre 1975. En 1976, il s'est parié pour plus de $21.6 millions à l'hippodrome de Québec, dont $1.75 million a garni les coffres du gouvernement provincial. Une étude préparée pour le congrès annuel de la Chambre de commerce du Québec, en novembre 1978 («L'industrie du sport professionnel, la vitrine du capitalisme»), confirmait ces données en concluant qu'au Québec, la course sous harnais «attire plus d'amateurs payants, dépense plus d'argent et produit plus de revenus au gouvernement et à l'économie du Québec que tout autre sport professionnel» (page 2).

Les états financiers de la Ville de Québec pour 1978-1979 témoignent d'un revenu de $204,400 pour la ville au poste de l'hippodrome, soit $75,000 de loyer et 65% du profit net, soit $129,400. Le profit net d'Hippobec (35%) s'est élevé, la même année, à $66,676, que se sont partagés les six actionnaires.

Détails intéressants, au moment où la ville se prépare à négocier son contrat avec Hippobec: d'abord, un des actionnaires, M. Léandre Cloutier, a déjà commencé à parler publiquement, en septembre dernier, de la nécessité d'un contrat plus intéressant avec la ville, car les bénéfices de l'exploitation auraient diminué plus que de moitié depuis dix ans. Ensuite, s'agit-il d'une campagne de presse? *Le Soleil* publiait le 8 octobre dernier la suggestion d'un journaliste que le nouveau contrat entre Hippobec et la ville lie les deux parties «sur une période de 10 à 15 ans plutôt que sur cinq ans seulement».

La Ville de Québec reconduira-t-elle le contrat d'Hippobec sans appel d'offres, ainsi que sa charte l'y autorise depuis la fin de 1975? Assouplira-t-elle ses exigences pour répondre aux scénarios qui circulent touchant le peu de bénéfices qu'en retirent maintenant les intérêts privés? Enfin, les amis du régime seront-ils de nouveau favorisés à l'hôtel de ville, lorsque le conseil décidera, d'ici à Noël, de toute cette affaire?

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Découverte de dioxine: Ottawa exige une enquête

TORONTO (PC) — Le ministre fédéral de l'Environnement a prié les États-Unis hier de faire enquête sur la découverte de dioxine TCDD dans la région des Grands-Lacs.

La semaine dernière, a rappelé M. John Roberts, des scientifiques de son ministère ont relevé des traces de ce produit chimique extrêmement toxique dans des oeufs de mouettes argentées à douze endroits différents des Grands-Lacs.

Une seule partie de dioxine par trillion dans l'eau augmente les risques de cancer pour ceux qui la boivent.

En 1971, on a trouvé un taux de dioxine TCDD de 800 parties par trillion dans des oeufs de mouettes argentées. Cette année, le taux ne s'élevait qu'entre 44 et 54 parties par trillion dans la région du Lac Ontario.

Au lac Huron, le taux atteignait de 43 à 90. Il n'était que de 10 aux lacs Erie, Supérieur et Michigan.

Cette découverte peut considérablement nuire à la pêche commerciale dans les Grands-Lacs, puisque le poisson est le premier lien de la chaîne qui conduit aux oeufs de mouettes argentées. Les poissons contaminés, en effet, sont mangés par les oiseaux, qui pondent des oeufs contaminés.

La dioxine TCDD provient du trichlorophénol 2,4,5, dont on se sert dans deux insecticides: 2,4,5-T et fénoprop. Aucun des deux insecticides n'est fabriqué au Canada, mais ils l'étaient dans le passé. Le 2,4,5-T, de plus, est interdit dans certaines provinces.

Dans la région des Grands-Lacs, le trichlorophénol 2,4,5 est fabriqué à Midland, Michigan, par Dow Chemical.

La U.S. Environmental Protection Agency a trouvé plusieurs dépotoirs près de la rivière Niagara qui renferment d'importantes quantités de trichlorophénol 2,4,5.

666 millions d'Indiens

NEW DELHI (AFP) — La population de l'Inde a été estimée officiellement à 666 millions d'habitants au 1er octobre 1980, a indiqué à New Delhi le ministère de la santé.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

CULTURE ET CIVILISATION

Analyse politique: concepts et mécanismes — POL 1010G
Origines et fondements des régimes politiques. Étude des phénomènes politiques en sciences sociales. Le pouvoir et les régimes politiques: libéraux, socialistes, fascistes. Les acteurs et les forces politiques: les partis politiques, les groupes de pression, l'homme politique.
Lundi, 19:00 — 22:00 du 5 janvier au 13 avril.

Culture et contre-culture — LRP 1010
Quatre initiations dans une même activité d'introduction: vie économique, vie sociale, vie politique, arts et lettres. Grâce à des informations nombreuses et pertinentes, l'étudiant sera plus en mesure d'orienter lui-même sa formation culturelle.
Mardi, 19:00 — 22:00 du 6 janvier au 14 avril.

Histoire de la pensée occidentale — LRP 2050
Réflexion cavalière sur quelques notions fondamentales pouvant aider à une interprétation de cette histoire: la raison grecque, la science, les révélations; rencontres de l'Orient et de l'Occident; le temps et l'éternité; dualité du corps et de l'esprit; la fonction de l'éros; au delà du bien et du mal. Rôle de quelques institutions.
Mardi, 19:00 — 22:00 du 6 janvier au 14 avril.

Arts, lettres: 1 école, période, oeuvre — LRP 2044
Les structures et les dimensions du langage dans l'oeuvre de Marcel Proust: À la recherche du temps perdu. Les grands thèmes du langage moderne: les notions de valeurs, de perspectives et de temps. Ces notions seront illustrées à l'aide de diapositives et possiblement d'une visite au Musée.
Mercredi, 19:00 — 22:00 du 7 janvier au 15 avril.

Les grands organismes internationaux — JOU 2190
Les organisations internationales sont la réponse à l'interdépendance entre les états et à l'insuffisance du système international basé sur l'état national souverain. Ces organisations internationales se sont développées remarquablement dans le monde d'après-guerre. Quelques organismes internationaux étudiés: L'O.N.U. — la C.E.E. — l'O.T.A.N.
Jeudi, 19:00 — 22:00 du 8 janvier au 16 avril.

Ces activités sont offertes dans le cadre du CERTIFICAT DE CULTURE ET CIVILISATION.

Date limite d'inscription: 16 décembre

Renseignements:
Tél.: 343-6090

choyez vos amis offrez leur une prunelle
Védrenne

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

NULLE AUTRE BANQUE N'ÉTABLIT UN TEL RAPPORT AVEC VOUS.

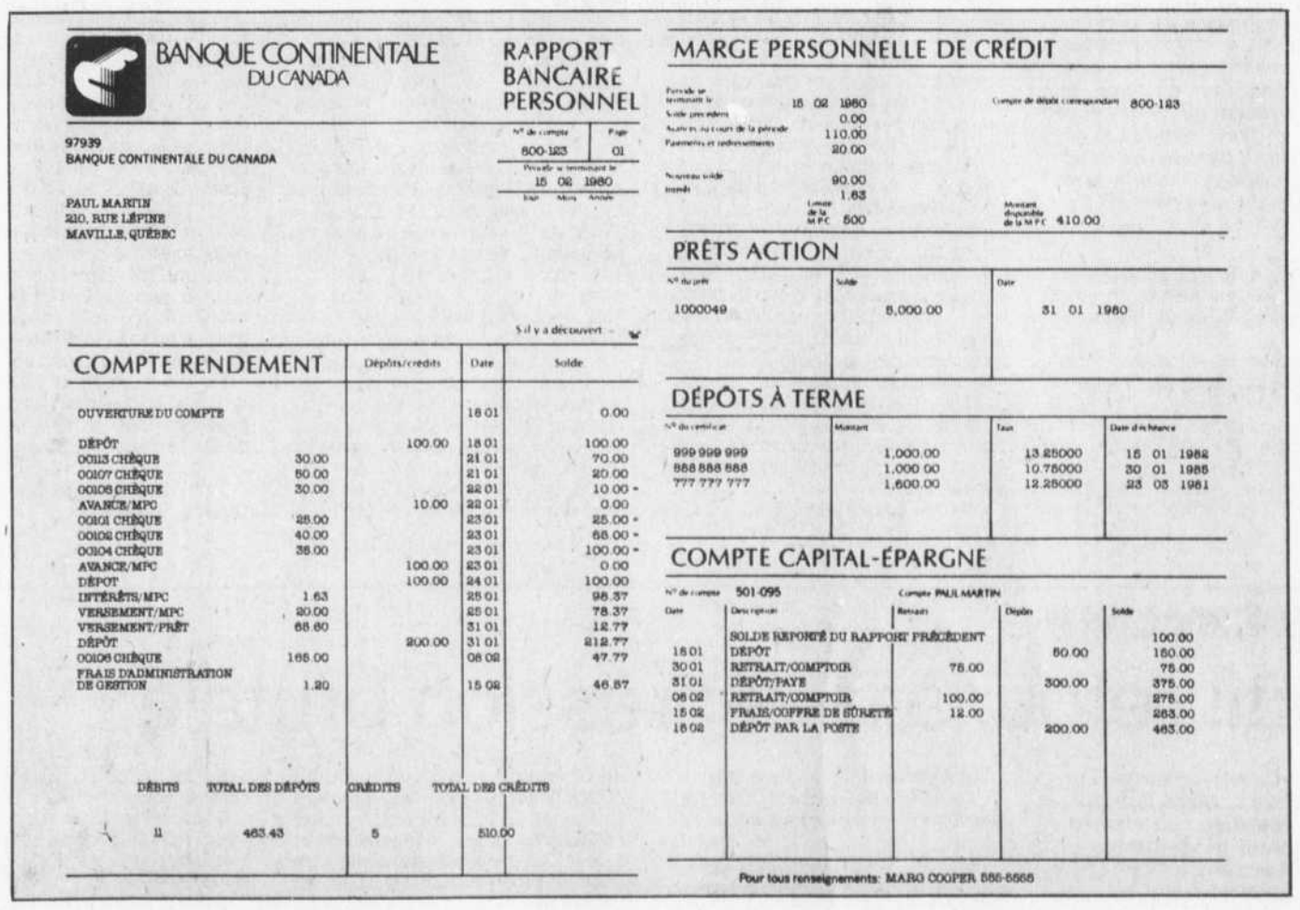
BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

RAPPORT BANCAIRE PERSONNEL

97939
BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

PAUL MARTIN
210, RUE LÉPINE
MAVILLE, QUÉBEC

N° de compte 800-123 — Page 01
Période se terminant le 15 02 1980 (Jour Mois Année)

MARGE PERSONNELLE DE CRÉDIT
Période se terminant le 15 02 1980
Solde précédent 0.00
Autres au cours de la période 110.00
Paiements et remboursements 20.00
Nouveau solde 90.00
Intérêt 1.63
Limite de la MPC 500
Compte de dépôt correspondant 800-123
Montant disponible de la MPC 410.00

PRÊTS ACTION

N° du prêt	Solde	Date
1000049	5,000.00	31 01 1980

S'il y a découvert —

DÉPÔTS À TERME

N° du certificat	Montant	Taux	Date d'échéance
999 999 999	1,000.00	13.25000	15 01 1982
888 888 888	1,000.00	10.75000	30 01 1985
777 777 777	1,600.00	12.25000	23 03 1981

COMPTE RENDEMENT

	Débits	Dépôts/crédits	Date	Solde
OUVERTURE DU COMPTE			18 01	0.00
DÉPÔT		100.00	18 01	100.00
00113 CHÈQUE	30.00		21 01	70.00
00107 CHÈQUE	50.00		21 01	20.00
00108 CHÈQUE	30.00		22 01	10.00 -
AVANCE/MPC		10.00	22 01	0.00
00101 CHÈQUE	25.00		23 01	25.00 -
00102 CHÈQUE	40.00		23 01	65.00 -
00104 CHÈQUE	35.00		23 01	100.00 -
AVANCE/MPC		100.00	23 01	0.00
DÉPOT		100.00	24 01	100.00
INTÉRÊTS/MPC	1.63		25 01	98.37
VERSEMENT/MPC	20.00		25 01	78.37
VERSEMENT/PRÊT	66.60		31 01	12.77
DÉPÔT		200.00	31 01	212.77
00105 CHÈQUE	165.00		08 02	47.77
FRAIS D'ADMINISTRATION DE GESTION	1.20		15 02	46.57

DÉBITS	TOTAL DES DÉPÔTS	CRÉDITS	TOTAL DES CRÉDITS
11	463.43	5	510.00

COMPTE CAPITAL-ÉPARGNE
N° de compte 501-095 — Compte PAUL MARTIN

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
	SOLDE REPORTÉ DU RAPPORT PRÉCÉDENT			100.00
18 01	DÉPÔT		50.00	150.00
30 01	RETRAIT/COMPTOIR	75.00		75.00
31 01	DÉPÔT/PAYE		300.00	375.00
08 02	RETRAIT/COMPTOIR	100.00		275.00
15 02	FRAIS/COFFRE DE SÛRETÉ	12.00		263.00
18 02	DÉPÔT PAR LA POSTE		200.00	463.00

Pour tous renseignements: MARG COOPER 866-6565

LE RAPPORT BANCAIRE PERSONNEL.

En effet, nulle autre banque n'offre à ses clients les avantages d'un rapport mensuel complet et concis sur lequel figurent clairement *toutes* leurs transactions bancaires.

C'est tout comme recevoir la visite d'un comptable chaque mois, mais il y a plus encore! Votre rapport bancaire personnel fait état de tous les dépôts, retraits et chèques payés pour tous les comptes que vous désirez y voir figurer. Ceci comprend le compte rendement avec lequel vous obtenez de l'intérêt quotidiennement, tout en ayant le privilège de faire des chèques et le compte capital-épargne qui vous permet d'accumuler de l'intérêt chaque jour et ce, sur le montant total de votre épargne, quelle que soit la date du dépôt.

Le rapport bancaire personnel donne aussi, de façon détaillée, le montant, le taux d'intérêt et la date d'échéance de vos dépôts à terme, ainsi que tout ce qui a trait à votre prêt "action" Continental.

Il fait mention de la somme dont vous pouvez disposer grâce à votre marge personnelle de crédit que vous pouvez obtenir sur demande et qui est une excellente protection en cas d'éventuels découverts dans votre compte. La Banque Continentale du Canada est seule à vous offrir un tel service.

Vous trouverez aussi, au bas du rapport bancaire, le nom du représentant des services aux clients aux comptes qui s'occupe personnellement de vous à la banque. Cette personne est en quelque sorte votre banquier personnel et peut vous faire connaître la gamme complète des services offerts par la banque.

Le représentant des services aux clients aux comptes, l'éventail complet des services bancaires et le rapport bancaire personnel font tous partie du Service bancaire personnalisé.

La Banque Continentale entretient des rapports plus personnels avec vous car elle vous considère comme un client de marque et non comme un numéro. Vous obtenez donc un meilleur service grâce à de meilleurs services bancaires.

Nous sommes à votre disposition dans un nombre sans cesse croissant de succursales tous services de la Banque Continentale du Canada, y compris celle située au:

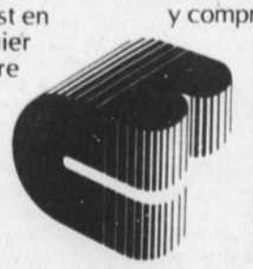

600, boul. Dorchester ouest, Montréal
Téléphone 866-2841
1707, boul. St-Martin ouest
Chomedey (Laval)
Téléphone 687-6920
8600, boul. Newman
LaSalle, Québec
Téléphone (514) 364-3134

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

SYMBOLE D'ACTION

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Un huis clos déplorable

IL est regrettable que M. Armand Russell, l'ancien ministre de l'Union nationale, soit devenu, bien malgré lui évidemment, la principale vedette de l'enquête de la CECO sur «la criminalité dans certains milieux d'affaires à Québec». Les abus de pouvoirs qui lui sont en effet reprochés par la Commission d'enquête sur le crime organisé appartiennent à l'ancien système de patronage en vertu duquel contrats et baux de l'État étaient mis à profit pour aider des amis et financer la caisse électorale du parti au pouvoir. Ces abus, qui, au Québec du moins, appartiennent à un passé révolu, du moins il faut le souhaiter, restent graves et doivent être réprouvés et, dans la mesure où la loi le permet, sévèrement sanctionnés.

Mais il y a bien pire dans les constatations faites par le juge qui a présidé la dernière enquête de la CECO, M. Gilbert Morrier et ses deux collègues, Me Raymond Boily et feu Bernard Desnoyers. Toute une organisation criminelle impliquant avocats, syndics, banquiers, sociétés-paravent a été laborieusement mise au jour, et le système visé a été, dans toutes ses horreurs, décrit dans le dernier rapport de la CECO, remis vendredi dernier à la presse par le ministre de la Justice. Malheureusement, la CECO ayant dans ce cas jugé préférable de ne point tenir d'audience publique, tout l'effet de cette enquête risque d'être perdu, alors que pour la première fois, peut-être, la CECO vient de faire la preuve de son utilité.

Aussi faut-il souhaiter vivement non seulement que le rapport Morrier connaisse la plus grande publicité possible, mais qu'à la veille d'entreprendre une enquête d'égale importance dans l'industrie du vêtement, la Commission ne commette pas la même erreur de s'enterrer dans le huis clos.

■

Au moment où la CECO a commencé son enquête à Québec sur «la criminalité dans certains milieux d'affaires», elle était régie par les anciennes dispositions de la loi de police. En conséquence, elle ne pouvait, sauf erreur, complètement procéder à huis clos, le principe général étant qu'une telle enquête est publique. Par la suite, la loi a été modifiée, non sans créer quelques ambiguïtés. En tout état de cause, quand le juge Morrier et ses collègues, ayant terminé leur enquête à huis clos, décidèrent de ne pas tenir d'audiences publiques, ils donnaient à la loi une interprétation à laquelle on ne saurait souscrire.

Il est bien possible qu'en pratique, une reprise en public de toute la preuve eût été longue et dispendieuse, sans parler du choc qu'elle risquait de créer dans le public au sujet de certaines institutions «honorables». Mais il suffit de lire le rapport pour voir qu'au contraire l'intérêt public eût probablement été mieux servi si les pratiques de certaines personnes et l'incapacité des institutions «honorables» à sévir contre elles avaient été brutalement exposées aux yeux de leurs pairs et au vu de toute la population. Au surplus, en procédant à huis clos et en se contentant d'un rapport qui est public mais qui n'a pas le même impact qu'une enquête ouverte (on l'a vu avec la publication du rapport Morrier) la CECO aura confirmé l'opinion, pas nécessairement mal fondée, que la justice n'est pas la même pour tous au Québec.

Dans leur rapport, les enquêteurs écrivent, par exemple, qu'ils seraient «profondément déçus qu'on impute à la Banque provinciale du Canada, institution parfaitement honorable, des reproches qui ne s'adressent en fait qu'à deux de ses administrateurs». On ne saurait certes imputer à cette banque les actes et les initiatives purement individuels de certains de ses officiers. Mais on ne saurait taire non plus le fait que deux personnages nommés au rapport aient été, au moment de l'enquête, rendus au niveau de vice-président de la BPC, et que la Banque elle-même, à l'instar d'autres institutions financières, avait mis sur pied une société-paravent pour contourner les dispositions de la loi des banques.

Comment une banque peut-elle sévir contre certains de ses employés ou dirigeants si elle-même s'adonne à des pratiques illégales et recourt à des stratagèmes douteux pour protéger ses intérêts?

De même n'aurait-il pas été dans l'intérêt public d'expliquer dans le détail, au vu et au su des entreprises et des citoyens aux prises avec des difficultés de crédit, comment des syndics, malgré leur fonction «honorable», aient pu être de connivence pour ruiner de petits créanciers, favoriser de gros débiteurs, — notamment une banque — et toucher eux-mêmes de généreux avantages en multipliant les conflits d'intérêts? De plus, n'aurait-il pas été salutaire que les corporations professionnelles en général et le Barreau en particulier se fassent publiquement dire que leur discipline et leur justice à huis clos sont souvent devenues objet de risée parmi leurs membres et dans le public?

Avec douleur, la CECO constate que «des professionnels, de disciplines diverses, ont mis leurs talents, leur compétence, leur savoir au service de leurs intérêts personnels plutôt qu'au profit de leurs clients». Ils ont même fait «échec aux droits de gens démunis». Ils ont même réussi, dans certains cas, à «empêcher les tribunaux de rendre une justice éclairée». Il leur est même arrivé non seulement d'écraser leur victime sous le poids d'une condamnation, mais de jouer un rôle décisif comme «conseillers auprès du ministère de la Justice»! Pareilles gens sont plus dangereux que «les frères Dubois»: en vertu de quelle justice de classe leur ferait-on l'honneur du huis clos?

■

Au crédit de la CECO, il faut reconnaître que sans une enquête spéciale, à certains égards dérogatoire aux principes de notre droit, des organisations criminelles du genre ne pourraient que bien difficilement être mises à nu. Que cette corruption gagne les officiers de police ou de justice, et c'en est fini de la loi et de la protection des citoyens et des institutions.

Pour combattre sérieusement ces trafics, il va falloir sévèrement réviser les prescriptions relatives aux conflits d'intérêts et user plus généreusement du code criminel. Mais, visiblement, il est nécessaire que le public soit dans le coup. Pour peu que les citoyens voient des avocats, des syndics, des banquiers, des comptables passer par la porte de côté, ils n'auront pas l'imprudence de se plaindre à la justice. Et ce n'est pas non plus avec des policiers qui n'ont pas le pouvoir de contraindre des témoins qu'on viendra à bout de conspirations de cette nature.

C'est pourquoi, alors que la Commission de police va constituer un nouveau banc de la CECO pour faire enquête sur l'industrie du vêtement, domaine où apparemment les artifices des avocats le disputent aux mitraillettes, l'intérêt public commande qu'on réserve au strict nécessaire les séances à huis clos et que pour l'ensemble de l'enquête les faits soient établis publiquement.

Jean-Claude LECLERC

DOCUMENT

Deux principes à Radio-Canada

M. A.W. Johnson, président de Radio-Canada, se porte solidaire des cadres supérieurs du réseau français que l'on disait menacés par un putsch. Dans une lettre adressée au DEVOIR à la suite d'un éditorial publié ici le 26 novembre sous la signature du rédacteur en chef, M. Johnson précise qu'un employé qui se rendrait coupable de complot serait passible de sanctions appropriées. Voici le texte de la lettre du président au DEVOIR.

■

J'aimerais faire simplement deux commentaires très directs au sujet de votre éditorial du 26 novembre 1980.

Mon premier commentaire a trait à un prétendu complot, rapporté dans LE DEVOIR, entre des employés de Radio-Canada et certains députés. Ma réponse est une simple déclaration de principe. Il serait totalement contraire au code professionnel et manifestement inacceptable qu'un employé de Radio-Canada agisse de façon à porter atteinte à l'indépendance et à l'intégrité de la société. Ceci pourrait se présenter dans le cas d'un employé qui trahirait la confiance qu'on lui a accordée en laissant fuir des documents internes de Radio-Canada auxquels il a un accès privilégié, ou qui aurait des conversations allant à l'encontre des intérêts fondamentaux de Radio-Canada. Cet énoncé de principe s'appliquerait de façon évidente si on réfère à des journalistes de Radio-Canada. Une de leurs tâches consiste à rendre compte des débats du Parlement avec objectivité, intégrité et impartialité. Leur aptitude à accomplir cette fonction serait irrémédiablement compromise s'ils se conduisaient d'une manière aussi peu professionnelle.

Si quelque employé de Radio-Canada était coupable d'une telle conduite, je ne manquerais pas, à titre de président, de m'assurer que les sanctions appropriées soient appliquées.

Cela me paraît aller de soi.

Mon deuxième commentaire a trait au fameux putsch dont il est rumeur et dont on parle tant. Ma réponse est à nouveau une simple déclaration de principe et de fait. C'est moi, à titre de président de Radio-Canada, et personne d'autre, qui nomme tous les vice-présidents, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, et c'est moi qui approuve les nominations des cadres supérieurs qui sont du ressort des vice-présidents. Ces personnes ont le droit de jouir de la confiance de leur président. Comme il s'agit en l'occurrence des cadres supérieurs du réseau français, je n'hésite pas à affirmer qu'ils peuvent compter sur mon entier appui. Si l'on veut critiquer la gestion de Radio-Canada, l'on peut toujours, compte tenu de ses structures, s'adresser au président ou au conseil d'administration. De toute façon, la critique ne devrait jamais se transformer en attaque personnelle de tel ou tel cadre de la société. Cette façon de voir est conforme au principe d'indépendance et de responsabilité de Radio-Canada et de son conseil d'administration.

Quant à la suggestion que des pressions ou des influences politiques pourraient être exercées à l'égard de mes décisions touchant la gestion à Radio-Canada, je vous rappelle ma déclaration non équivoque de 1977, qui a d'ailleurs été rapportée dans LE DEVOIR à l'époque, à l'effet que je n'accepterais jamais de direction ou de pression politique dans la gestion ou la programmation de Radio-Canada. Ceci est aussi vrai aujourd'hui qu'en 1977, et c'est une constante qui durera pendant tout mon mandat de président. Par conséquent, l'idée même que j'accepterais ou que l'on m'imposerait un putsch dune façon quelconque — quel qu'en soit l'instigateur — relève de la plus haute fantaisie.

Pour moi, ces deux principes vont de soi. C'est pourquoi je n'avais pas jugé nécessaire, jusqu'à maintenant, de les réaffirmer publiquement.

A.W. JOHNSON
président de Radio-Canada
Ottawa, 2 décembre

TÉMOIGNAGE

Haïti: retour à la répression brutale

MM. Max Chancy, Paul Dejean, Karl Levêque, Marc Romulus et Ernst Verdieu, au nom du Comité contre la répression en Haïti, adressent au DEVOIR le texte suivant publié sous la responsabilité du mouvement Solidarité-Haïti.

■

Depuis le vendredi 28 novembre, les nouvelles arrivent par bribes à l'étranger: en Haïti, les tontons macoute de Duvalier procèdent à des arrestations massives. Samedi à Port-au-Prince, Radio Métropole a annoncé 125 arrestations touchant tous les secteurs de la population. Des commandos composés de tontons macoutes, de soldats de l'armée et de membres de la police secrète, ont enlevé de leur domicile, comme l'escadron de la mort du Brésil, des dizaines de citoyens. Solidarité-Haïti est en possession de la liste suivante:

Madame Sylvio Claude, femme du président du Parti démocrate chrétien, emprisonné lui-même depuis le 13 octobre.

Deux enfants mineurs de Sylvio Claude, Jocelyne et Jean Luther Claude.

Des journalistes: Richard Brisson, Anthony Pascal alias Compère Filo, Michèle Montas de Radio Haïti-Inter; Dieudonné Fardin, Jr Robert Hérard, Pierre Clitandre de l'hebdomaire le Petit Samedi Soir; Marc Garcia alias Marcus de Radio Métropole; Yvens Paul alias Compère Plume de Radio Cacique; Constant Pognon, journaliste de Coquerico; des professionnels: professeur Jean Claude, Dr Heneck Titus (1), Dr Nicole Magloire; des membres de la Ligue haïtienne des droits humains: Joseph Maxi, Lafontant Joseph; des hommes politiques: Grégoire Eugène; président du Parti social-chrétien, Lamartinière Honorat, Jacques Honorat; Jean Dominique, directeur de Radio Haïti-Inter a dû se cacher et est traqué à Port-au-Prince.

La station de radio Haïti-Inter a été occupée militairement. Tout l'équipement de Radio Cacique a été détruit.

Dans les couches populaires qui ne peuvent alerter la presse internationale, les coups ont été durs. Les rafles ont fait des dizaines de victimes dans les quartiers de Port-au-Prince. Les tontons macoute ont opéré une razzia dans les régions rurales. C'est donc une nouvelle fois la terreur en Haïti.

Le pouvoir duvaliériste a décidé d'utiliser ses multiples corps de répression pour étouffer tout progrès de la démocratie dans le pays.

Depuis 1977 la lutte acharnée de tous les secteurs démocratiques de la population et la pression de l'opinion publique internationale ont arraché des concessions à la dictature. Menaces, manoeuvres, harcèlements n'ont pas pu empêcher le développement d'associations professionnelles et de syndicats indépendants, la création d'une ligue haïtienne des droits humains et de deux partis politiques, le Parti social chrétien et le Parti démocrate chrétien, ainsi que l'accentuation des efforts de la presse indépendante pour une plus grande liberté d'expression. Dans les journaux et à la radio, le peuple a pris la parole pour dénoncer l'exploitation et tous les abus dont il est victime, pour dire Non à la dictature. (2) Avec ténacité et courage, les militants du mouvement démocratique haïtien ont ainsi conquis dans la vie nationale un espace politique d'une valeur inestimable. Le combat a coûté cher en arrestations, disparitions, exils, assassinats. Mais il a permis d'arracher au pouvoir de précieuses conquêtes. Jamais peut-être dans l'histoire du pays, des secteurs aussi larges de la population n'avaient pu participer ainsi à des débats sur les problèmes de la vie nationale et internationale, exprimer leurs critiques et leurs revendications, discuter les initiatives et les décisions du gouvernement, prendre position sur les grandes questions politiques et idéologiques de notre époque. La presse indépendante et toutes les organisations démocratiques du pays et de l'émigration ont profité des reculs imposés à la dictature pour travailler à la formation d'une conscience politique nationale. C'est cette situation que Jean-Claude Duvalier et ses hommes ainsi que tous les profiteurs du régime ont jugé intolérable. Craignant d'être débordés par un mouvement démocratique qui affirme sa vitalité et sa cohésion, ils ont laissé tomber le masque de la libéralisation et déclenché cette vague de répression. L'avènement de Reagan pendant cette période de transition du pouvoir aux États-Unis leur a offert l'occasion de remettre en marche leur machine de terreur et de mener tambour battant, sans retenue, une répression brutale.

Tous les acquis de ces dernières années sont menacés et c'est l'avenir de la démocratie dans notre pays qui est en jeu. Le Comité contre la Répression en Haïti lance un appel à toutes les organisations démocratiques et à tous les patriotes de l'émigration, à tous les amis du peuple haïtien pour mener dans l'unité, à l'échelle mondiale, une campagne de dénonciation de la dictature de J.-C. Duvalier et pour rassembler toutes nos forces en vue d'arrêter la répression et d'aider au développement de la lutte pour la démocratie dans notre pays.

Le gouvernement duvaliériste est rentré en contact avec plusieurs gouvernements d'Amérique latine (dont ceux du Brésil et de l'Argentine) afin d'expulser vers ces pays plusieurs de nos compatriotes arrêtés. L'Argentine et le Brésil, comme l'Uruguay, le Chili, la Bolivie ont déjà été transformés en véritables camps de concentration. L'appel que nous lançons prend donc une signification supplémentaire. Nous devons nous opposer par tous les moyens à l'expulsion de nos compatriotes et à leur remise entre les mains d'un quelconque escadron de la mort.

Dans une situation d'une telle gravité, le Comité contre la Répression en Haïti a pris plusieurs initiatives. Nous avons

- alerté la presse au Canada et au Québec;
- organisé le dimanche 29 novembre une assemblée d'information à laquelle ont participé plus de 400 personnes;
- communiqué avec les organisations démocratiques haïtiennes à New York, Miami, Washington, Mexico, Paris en vue de coordonner toutes les initiatives dans l'émigration;
- alerté au Québec des organisations latino-américaines pour obtenir leur solidarité;
- alerté des organisations internationales comme Amnistie Internationale et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour obtenir leur soutien et, surtout, empêcher l'exil de prisonniers politiques haïtiens en Argentine ou au Brésil;
- attiré l'attention des pays qui soutiennent la dictature des Duvalier — les États-Unis, la France, l'Allemagne fédérale, le Canada et Israël — sur la responsabilité qu'ils assument dans une répression aussi révoltante;
- entrepris des initiatives auprès de certains gouvernements pour obtenir leur appui. Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Gérald Godin, a communiqué au gouvernement haïtien son inquiétude devant cette vague d'arrestations et demandé la libération des personnes arrêtées arbitrairement. Solidarité-Haïti organise devant le consulat d'Haïti, place Bonaventure, une ligne de piquetage mercredi le 3 décembre dès 4 h 30.

(1) Une dépêche de l'AFP a annoncé la libération le 1er décembre de H. Titus et de quelques autres prisonniers.

(2) Des paysans, des ouvriers ont utilisé les stations de radio pour exprimer leurs revendications.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une faute d'inattention*

En réponse à ma critique sur l'organisation du congrès de la FPJQ qui aura lieu les 5, 6 et 7 décembre prochains à Québec, M. Michel Lacombe, au nom du comité d'organisation, laisse entendre dans LE DEVOIR du 27 novembre que j'aurais mal lu le programme à moins que je «ne l'interprète avec une grille semblable à celle qui (me) servait il y a une couple d'années à distinguer les auteurs de chacune des phrases d'un article signé par deux journalistes mais dont le texte final avait été réécrit par un seul auteur». Puis-je lui faire remarquer que la chose est impossible puisque le fait qu'il évoque implique une autre personne que moi. Décidément je ne suis pas le seul à lire avec inattention. M. Lacombe pourrait-il, en bon journaliste, aller vérifier ses sources d'information, en l'occurrence le journal des journalistes «Le 30», mai 1977, page 6 et été 1977, page 13?

Jacques RIVET
Sainte-Foy, le 27 novembre

■ *La nature est notre mode de vie*

Les nations amérindiennes de ce pays avaient leur propre économie, leurs propres institutions politiques et leurs propres gouvernements uniques avant que les Européens envahissent ce continent. Sans le consentement des Amérindiens, les Européens ont établi une constitution et ont déclaré que leurs lois constitutionnelles étaient les seules lois valables. Cependant, même si les gouvernements du Canada ne veulent pas reconnaître la souveraineté des Nations amérindiennes, l'existence des traités avec nos Nations démontrent bien que les Européens nous ont dès le début, reconnus en tant que Nations. Les Amérindiens ne devraient donc pas avoir à supplier le gouvernement pour se faire reconnaître comme Nations lors du rapatriement de la constitution du Canada, mais ce serait plutôt aux Euro-Canadiens de s'assurer qu'ils ont toujours la coopération que nous leur avons apportée tout au début de leur arrivée sur nos territoires.

Quant à nous, Inuit, Métis, Indiens, nous sommes allés à Ottawa dès le 28 novembre 1980 pour affirmer, maintenir et faire reconnaître d'une façon claire et définitive tous nos droits aborigènes sans exception et ce avant le soi-disant rapatriement de la constitution.

Le projet actuel du premier ministre, M. Trudeau, de rapatrier la constitution avant d'avoir reconnu tous nos droits nous semble pour le moins des plus suspects.

Le projet d'assimilation du fameux «livre blanc» de 1969 ne saurait nous être réimposé sous quelque forme que ce soit et les Amérindiens l'ont rejeté à l'unanimité. Jugeant d'après l'attitude de M. Trudeau, nous pouvons constater le plus grand mépris pour les droits des Amérindiens qui sont pourtant, de toute évidence, légalement établis. Le Canada et la Grande-Bretagne ont une obligation légale d'obtenir le consentement des Amérindiens avant de rapatrier la constitution. Les traités signés entre la Grande-Bretagne et les Nations autochtones (amérindiennes) ne sauraient être brisés par une entente entre deux gouvernements étrangers. Le statut de Westminster qui octroie aux Euro-Canadiens leur indépendance n'a rien à voir avec les engagements des traités qui, eux, ont été passés entre les Nations amérindiennes de la Grande-Bretagne.

Les obligations légales de la Couronne britannique envers les Amérindiens sont toujours en vigueur en vertu des lois internationales et la Résolution de M. Trudeau ne peut éteindre ces traités dont plusieurs étaient signés avant «1867». Ils ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement des contractants, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et les Nations amérindiennes.

Pour défendre notre cause, nous les Amérindiens, allons nous répartir en plusieurs groupes de pression pour exercer un «lobbying» auprès des membres du parlement, le gouvernement de M. Trudeau, l'opposition, les diverses ambassades et le public en général pour faire respecter nos droits fondamentaux en tant que peuples souverains.

«Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent leur développement économique, social, religieux et culturel.» (Assemblée générale des Nations unies, 16 décembre 1966.)

Angèle BACON,
Montagnaise
Betsiamites, le 28 novembre

■ *Pas de curés à blâmer... cette fois*

(En hommage à l'article de Gilbert Choquette publié dans LE DEVOIR du 25 novembre.)

L'épiscopat canadien-français qui, jusque-là, s'en était tenu à une attitude de soumission exemplaire devant les volontés de la Couronne britannique, décida pour une fois dans son histoire d'intervenir fortement sur le champ de nos luttes politiques, à l'occasion de l'affaire des Écoles du Manitoba.

L'enjeu était décisif. Depuis les débuts de la confédération, on se demandait du côté francophone ce que pouvait représenter ce cheval de Troie. Les premières années n'avaient pas été mauvaises; plusieurs opposants s'étaient ralliés. La cause de l'«unité» a toujours du bon et, contrairement à ce que laisseraient croire nos origines normandes, nous aimons mieux faire confiance qu'exposer de prime abord nos réticences et nos critiques.

L'affaire des Écoles du Manitoba fut notre premier réveil douloureux. Quelques chefs politiques et nos évêques comprirent d'emblée qu'il fallait dès ce moment empêcher que la Confédération ne travaillât contre nous. Ils tentèrent d'inviter la population à réclamer immédiatement par leur vote la correction de cet acte d'injustice à l'endroit des nôtres, qui était en même temps une violation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et une violation de l'Acte de fondation de la Province du Manitoba. Peine perdue. On fit confiance à M. Laurier et aux libéraux, qui allaient, de ce pas, en appeler au «fair play» britannique, et rétablir la paix et la justice dans tout ce pays.

Mal nous en prit, hélas! Comme l'avait dit clairement Honoré Mercier: la Confédération allait être le tombeau de nos droits. La pendaison de Riel fut le dernier clou de notre mise en bière. Elle signifiait que les Canadiens-français étaient désormais enfermés dans le Québec comme dans un ghetto et n'en pourraient sortir qu'à la condition de renoncer à être eux-mêmes, c'est-à-dire catholiques et francophones, comme des citoyens à part entière de ce pays qui étaient leur unique pays et leur seule véritable allégeance. Riel, suspendu au plafond de la Confédération, c'était la corneille que le vent agite au-dessus du poulailler pour signifier le sort qui attend ceux qui oseront l'approcher. Le «Go West, young Man» n'était plus pour nous. Ceux à qui les terres de la vallée du Saint-Laurent ne suffisaient plus, n'avaient qu'à gagner les États-Unis: ils débarrasseraient le pays et rendraient plus facile par là l'occupation même du ghetto.

La tragédie commencée alors vient de franchir sa dernière scène. Dans les conditions actuelles, l'acceptation inconditionnée d'une nouvelle Constitution, alors que nous n'avons plus aucun politicien de taille pour rallier autour de lui l'appui de la population, le fait de notre décroissance numérique accélérée, l'impuissance où nous serons désormais de nous donner même des instruments et des organes de résistance, nous vouent fatalement à une fin rapide comme peuple francophone et identifiable, dans un Canada qui sera je ne sais quoi mais qui, de toute façon, sera sans nous et contre nous. «Un seul pays, une seule nation», comme l'a dit M. Trudeau, — réalisant à sa manière le grand rêve de Sir Wilfrid Laurier, qui n'avait jamais compris pourquoi nos ancêtres, en 1760, n'étaient pas immédiatement devenus anglophones et protestants.

En 1836, on a reproché à notre clergé d'avoir joué la mauvaise carte, en s'opposant à une rebellion armée qui n'avait aucune chance de succès; cette fois, on devra chercher ailleurs un bouc émissaire.

Edmond ROBILLARD o.p.
Montréal, 1er décembre

■ *La mission est ici*

(Suggestion inspirée par l'article éditorial du DEVOIR, samedi le 8 novembre 1980, et signé Jean-Pierre Proulx).

J'apprends qu'il y a encore parmi nous des communautés missionnaires. Alors, au lieu d'éparpiller ces religieux et religieuses à travers le monde, pourquoi ne pas en garder ici quelques-uns qui pourraient enseigner le catéchisme dans nos écoles? Nous aurions bien besoin d'instruction religieuse, car autant nous en avions vraiment trop naguère, autant nous n'en avons pas assez — ou pas du tout — aujourd'hui. Toutefois, il faudrait décharger les enseignants de la tâche de catéchèse. Plusieurs d'entre eux ne pratiquent plus, et c'est leur affaire. Mais comment enseigner une doctrine sans d'abord donner l'exemple? Serait-ce trop demander aux futurs missionnaires d'abandonner, au moins pour un temps, le désir du voyage, de l'exotisme, du tiers monde, pour se consacrer tout simplement la propagation de la foi dans leur propre pays. Voyez dans «l'Église de la Cathédrale et de la Croisade», par Daniel-Rops, les pages 193 et 194. On y lit que le pape Innocent III persuada le futur saint Dominique d'évangéliser aux alentours de chez lui plutôt que d'aller chez les Barbares de l'Europe de l'Est. Faudrait-il recourir au pape Jean-Paul II pour engager nos apprentis-missionnaires à évangéliser d'abord chez eux? La mission, grande ou petite, c'est ici.

Germaine DUFRESNE
Montréal, 20 novembre

■ *Des «grands films» de petite qualité*

(Lettre adressée au directeur des programmes, Radio-Canada).

Notre réseau d'état de télévision national ne manque sûrement pas de fonds puisqu'il les puise dans la poche du contribuable, mais quand on voit la série de grands films qu'il nous présente depuis quelque temps le jeudi soir à 20 heures, je me pose de sérieuses questions sur l'orientation de ces grandes réalisations habilement présentées et représentées en prévues (j'appellerais cela «vendre de la marchandise»), habilement «publicisées» par la voix de M. Montreuil. Le réseau ne manque pas de fonds: il manque de discernement et d'imagination.

Des désastres, des fictions, de la «bible» falsifiée ou «charriée» avec comme vedette éclatante le «diable» presque toujours personnifié par un enfant: *Damien la malédiction, Carrie;* comme si l'*Exorcisme* n'avait pas suffi... Ça devient vraiment «sadique» de montrer de si bonnes réalisations «au niveau des montages» qui bouleversent ou déforment, à longue échéance, une jeunesse déjà saturée d'influences fantaisistes de toutes sortes, absorbées en si grande quantité!

J'ai provoqué des échanges libres avec des jeunes du 1er cycle au secondaire (plusieurs plus jeunes de l'élémentaire ont aussi vu ces films) et croyez-moi, j'en déduis que, si ces jeunes ne réagissent pas ou s'ils n'ont pas d'occasion pour discuter sur ces sujets, ils enregistrent au fond de leur subconscient des réactions émotives «morbides» et des traumatismes qui les affecteront longtemps tout au long de leur vie.

Messieurs de Radio-Canada, quand donc réaliserez-vous qu'on ne présente pas n'importe quoi, n'importe quand (surtout pas à 20 heures), à n'importe qui? Et ne dites pas surtout: c'est aux parents d'y voir! Car on voit ironiquement, et c'est dommage, ce que les moyens de diffusion les plus puissants et influents nous présentent à des temps favorables.

À vous d'y voir!
ou «changez de job»!

Marcel BRISSETTE
animateur
LaSalle, 30 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Apologie de la politique monétaire du pays

par Gerald Bouey

Dans un discours prononcé le 13 novembre devant l'Empire Club de Toronto le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a répondu aux questions le plus fréquemment soulevées à propos de la politique monétaire canadienne. Voici de larges extraits de cet exposé.

LA question qu'on me pose le plus souvent ces jours-ci est la suivante: Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils si élevés? La réponse: Principalement parce que le taux actuel et les taux prévus d'inflation sont tout aussi élevés. Si l'on tient compte du taux actuel d'inflation, on observe que les taux d'intérêt ne sont pas, à vrai dire, anormalement élevés. Si, pour obtenir une estimation approximative des taux d'intérêt «réels», on déduit des taux actuels d'intérêt l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours des douze derniers mois, soit 10,7%, on obtient les résultats suivants: de 4 à 5% pour les prêts hypothécaires, de 3 à 3¼% pour les prêts consentis par les banques commerciales à leurs meilleurs clients et approximativement de 0 à 1% pour les formes d'épargne à court terme. Les taux d'intérêt ne sont pas assez élevés pour rapporter aux épargnants un revenu réel important avant impôt, ni même, dans beaucoup de cas, un revenu réel quelconque après impôt. Ils ne sont pas non plus assez élevés pour décourager les emprunteurs qui s'attendent à ce que les taux actuels d'inflation se maintiennent. Ces taux d'intérêt constituent un lourd fardeau pour d'autres emprunteurs qui ne pensaient pas devoir payer des taux si élevés, et il va de soi que j'en suis parfaitement conscient.

Une autre question pourrait se formuler ainsi: Pourquoi le Canada ne suit-il pas une politique monétaire plus autonome, de sorte que les taux d'intérêt canadiens ne soient pas liés si étroitement à ceux des États-Unis? Je suis tenté de répondre à cette question par une autre question: N'avez-vous pas remarqué ce qui s'est produit cette année? Une comparaison même superficielle des variations des taux d'intérêt dans les deux pays montre qu'ils ont évolué dans des sens très différents à certains moments.

Cette année, il y a eu entre les taux d'intérêt des marchés monétaires canadien et américain des écarts qui par moments dépassaient 4 points de pourcentage à l'avantage du Canada et, à d'autres moments, des écarts de plus de 3 points de pourcentage à l'avantage des États-Unis. Ces dernières semaines, ces taux ont été au Canada de 1 à 2½ points de pourcentage moins élevés qu'aux États-Unis. Depuis un an, le taux de base canadien a été la plupart du temps inférieur au taux américain. Il a fluctué entre un sommet de 1¾ point de pourcentage de plus que le taux américain et un creux de 3 points de pourcentage de moins que ce dernier. Au moment de la préparation de cette allocution, il était de 1½ à 1¾ point de pourcentage moins élevé.

Les écarts entre les taux de rendement des obligations dans les deux pays ont également beaucoup varié. Le Canada n'est donc en aucune façon le 13e district de la Réserve fédérale. Si vous avez encore des doutes à ce sujet, demandez-vous lequel des districts de la Réserve fédérale a vu la valeur de sa monnaie diminuer au cours des quatre dernières années d'environ 17% par rapport à celles des autres districts. Je ne vois aucune fierté à tirer de cet exemple, mais il illustre ma pensée de façon convaincante.

La question-clé n'est pas de savoir dans quelle mesure l'évolution des taux d'intérêt canadiens peut diverger de celle des taux américains, mais dans quelle mesure elle devrait diverger. L'indépendance dans ce domaine a un prix. Tout compte fait, qu'est-ce qui serait le plus avantageux pour le Canada? Voilà la question qu'il faut se poser. Cette année, la Banque du Canada a pensé qu'il valait mieux pour notre pays que les taux d'intérêt canadiens enregistrent des fluctuations plus modérées que celles qu'ont subies les taux américains. Malgré tout, les taux d'intérêt ont encore été très instables au Canada, et ce, pour à peu près la même raison qu'aux États-Unis, parce que les perceptions qu'a le public de l'évolution prochaine de l'inflation varient énormément en fonction de chaque nouvelle qui vient éclairer l'actualité économique. La mesure dans laquelle la Banque juge bon de modérer ces hausses des taux d'intérêt est limitée par les préoccupations au sujet des incidences inflationnistes qu'auraient une nouvelle dépréciation du dollar canadien et une expansion monétaire excessive.

Les remarques que je viens de formuler ne suffiront pas à écarter ma prochaine question: pourquoi la Banque du Canada se soucie-t-elle tant de l'inflation, plutôt que du chômage, à un moment où l'économie passe par une période de récession ou de faible croissance? La réponse est que les préoccupations de la Banque au sujet de l'inflation découlent directement de ses préoccupations au sujet du chômage et des revenus en termes réels. Nous estimons, à la Banque, que l'inflation constitue la pire menace au bien-être économique et à la croissance de l'emploi au Canada pendant les années à venir. Nous ne devons pas compromettre les possibilités de croissance à long terme de l'emploi et de la production au pays en écartant les préoccupations qu'inspirent les perspectives inflationnistes dans le proche avenir.

Quels sont les facteurs qui tendent à rendre les augmentations des coûts et des prix insensibles à un ralentissement de la croissance de la dépense globale? Ces facteurs sont nombreux. J'aimerais placer en tête de liste les anticipations au sujet de l'évolution de l'inflation. Lorsque les anticipations inflationnistes sont fortes, les augmentations des coûts et des prix deviennent moins sensibles au ralentissement de la croissance de la dépense globale, ce qui entraîne une baisse inopportune du niveau de la production et de l'emploi pendant la transition à une inflation moins rapide. C'est pourquoi la nécessité de s'attaquer aux anticipations inflationnistes constitue un aspect si important de la politique anti-inflationniste. C'est également pour cette raison qu'il est si important que les politiques des pouvoirs publics, y compris la politique monétaire, soient résolument orientées vers la réduction du taux d'inflation et soient perçues comme telles.

D'autres facteurs concourent également à réduire le degré de sensibilité des prix et des coûts à une modération de la tendance de la dépense globale. En effet, il y a dans l'économie des secteurs que les politiques des pouvoirs publics ont mis dans une large mesure à l'abri de la discipline des marchés et d'autres secteurs où, en pratique, ne prédomine pas une concurrence libre et intense. Les attitudes générales ont aussi une certaine importance. Nous risquons d'en arriver à la conclusion que non seulement tout le monde devrait obtenir une compensation pour les augmentations des prix à la consommation, mais aussi que nous avons tous droit à un meilleur niveau de vie, que nous ayons ou non travaillé pour le mériter. Le fait est que, cette année, l'économie canadienne ne produit pas assez pour maintenir à son niveau actuel le revenu réel moyen par habitant, encore moins pour l'augmenter.

Parce que, dans la pratique, le recours à la politique monétaire pour modérer les pressions excessives de la dépense entraîne un ralentissement temporaire de la croissance de la production et de l'emploi, certains observateurs croient que le prix en est trop élevé et pour cette raison posent la question suivante: Pourquoi la Banque du Canada persiste-t-elle à appliquer la politique actuelle? Quelquefois, la question est formulée d'une autre façon: Pourquoi la Banque ne fait-elle pas baisser les taux d'intérêt? Quelle que soit la façon dont elle est formulée, la question se ramène à demander pourquoi la Banque du Canada ne permet pas une expansion monétaire plus rapide et par voie de conséquence une inflation plus rapide. Je crois que beaucoup de ceux qui posent cette question souhaitent sincèrement voir maîtriser l'inflation et le fait de la poser dénote qu'il y a dans leur esprit une certaine confusion.

Si je dis confusion, c'est parce qu'aucune stratégie ne peut venir à bout de l'inflation si elle ne s'accompagne d'un contrôle ferme et soutenu de l'expansion monétaire. Cette proposition est aussi bien fondée que n'importe quel postulat de la science économique, et il est indispensable de l'accepter si l'on veut engager un débat fructueux sur la façon de maîtriser l'inflation. Toutefois, il faut se garder de conclure de cette proposition que le contrôle de l'expansion monétaire peut à lui seul maîtriser l'inflation et assurer la bonne marche de l'économie sous tous ses aspects. C'est un point de vue que la Banque du Canada n'a jamais soutenu. D'autres politiques et d'autres mécanismes apportent aussi une contribution très importante. Il faut surtout retenir ici que, quels que soient les choix opérés dans des domaines comme la politique budgétaire ou les politiques dites de régulation de l'offre, ou même dans le cas exceptionnel des contrôles des prix et des revenus, il y a un élément indispensable à tout ensemble de mesures suceptibles de garantir un fonctionnement adéquat de l'économie: éviter toute expansion monétaire excessive.

Même si une telle conception du rôle que doit assumer une banque centrale dans la lutte contre l'inflation est, à mon avis, inattaquable, je reconnais volontiers qu'il puisse exister à l'intérieur de ce cadre général des divergences sur les aspects pratiques de la mise en oeuvre de la politique monétaire. Je voudrais aborder ce sujet, mais puisque j'ai choisi de faire mon exposé selon la formule des questions et réponses, je dois poser ce problème sous la forme d'une question. J'en choisirai une qui en fait a déjà été posée: Est-ce que les politiques de la Banque s'appuient sur des théories monétaristes exagérément simplistes?

Certains semblent croire qu'un curieux phénomène s'est produit à la Banque il y a quelques années. Pendant qu'ils s'apprêtaient à engager un combat contre l'inflation, quelques-uns des dirigeants de la Banque auraient eu une vision — on insiste parfois sur ce fait — et se seraient subitement convertis à une nouvelle religion sensationnelle, le monétarisme. Je dois confesser que j'étais en poste à ce moment-là, mais j'ajouterai qu'il ne s'est rien produit d'aussi spectaculaire. Il est vrai que nous n'étions pas satisfaits des résultats de notre politique monétaire et que nous cherchions les moyens d'améliorer cette politique. Il est également vrai que nous avons choisi des taux-cibles pour nous aider à maintenir l'expansion monétaire à l'intérieur de limites dictées par la prudence. Si nous avons opté pour ces cibles, c'est parce que nos recherches démontraient qu'il existait au Canada une relation assez étroite entre la tendance de M1 — soit la masse monétaire au sens strict, qui comprend la monnaie et les dépôts à vue — et la tendance de la dépense globale.

L'utilisation de cibles monétaires implique nécessairement la formulation d'une politique monétaire orientée vers le moyen terme. Aussi le fait d'adopter une telle approche équivalait-il à admettre que les délais de réponse existant entre le moment de l'adoption des mesures et celui où les effets se produisent dans l'économie étaient trop longs pour que l'économie pût réagir à toutes les fluctuations à court terme de l'activité économique. Ceci a constitué aussi un changement dans notre façon de concevoir la mise en oeuvre des politiques. Mais notre conversion ne portait que sur ces points-là. Je vous assure que dans les évaluations constantes que nous faisons de notre politique, nous ne considérons pas uniquement l'expansion monétaire et que nous tenons compte, comme auparavant, de tous les indicateurs dont nous disposons.

Je suppose qu'il était inévitable que nous nous fassions qualifier de «monétaristes» parce que nous avions choisi des cibles monétaires. Cette étiquette m'a été accolée pour la première fois en 1975, à la suite d'un discours où, après avoir souligné qu'il fallait, au nom de l'intérêt public, arrêter et renverser la tendance à l'aggravation du processus inflationniste, j'ajoutais: «Quelles que soient les autres mesures qu'il convient de prendre pour maîtriser l'inflation, il est absolument indispensable de maintenir le rythme de l'expansion monétaire dans des limites raisonnables. Tout programme qui ne tiendrait pas compte de cette exigence serait voué à l'échec. Il n'existe aucune formule qui permette de sauvegarder la valeur de la monnaie quand on en crée à l'excès.» Comme vous le voyez, j'ai dit à peu près la même chose aujourd'hui. Je continue à croire à ces idées. Suis-je pour autant un «monétariste»? Si oui, peu d'entre nous ne le sont pas ces temps-ci. Mais parfois, lë mot «monétariste» semble avoir un autre sens. La prochaine fois que vous verrez ou entendrez quelqu'un utiliser le terme «monétariste», demandez-vous ce qu'il veut dire. Méfiez-vous des étiquettes; contrairement à ce qu'on voudrait parfois vous faire croire, les gens qui réfléchissent sur la politique économique ne se répartissent pas en deux camps clairement définis, les monétaristes et les keynésiens.

La Banque du Canada ne met pas en oeuvre de façon inflexible la politique axée sur la masse monétaire. Non seulement la fourchette que nous avons choisie est-elle relativement large, mais nous accepterions également que la masse monétaire s'en écarte pendant un certain temps si un nombre suffisant de motifs économiques valables venaient justifier cet écart; et, dans ce cas, nous nous sentirions tenus d'en donner les raisons. De plus, dans le cadre général où s'inscrivent nos objectifs monétaires, nous ne voyons aucune raison de ne pas opposer à court terme une certaine résistance lorsque la conjoncture sur les marchés de change se détériore ou encore de ne pas atténuer à court terme les fluctuations extrêmes des taux d'intérêt sur le marché monétaire canadien. En longue période, les variations du cours du dollar canadien doivent être compatibles avec nos objectifs monétaires, mais en courte période, nous ne voyons pas pourquoi il nous serait interdit d'opposer une résistance aux changements susceptibles de compliquer la réalisation de ces objectifs. Dans certaines circonstances, par exemple, une baisse significative du cours du dollar canadien, causée par une relation inusitée entre les taux d'intérêt canadiens et américains, non seulement intensifierait presque immédiatement les pressions à la hausse sur la dépense et les prix, mais avant longtemps elle menacerait d'intensifier aussi les pressions à la hausse sur les salaires négociés et par conséquent sur nos coûts de production.

Je sais que certains théoriciens du domaine de la monnaie sont mal à l'aise lorsqu'ils entendent des remarques de ce genre parce qu'ils croient que les banques centrales essaient de courir trois lièvres à la fois: la masse monétaire, le taux de change et les taux d'intérêt. Je serais peut-être d'accord avec eux si la masse monétaire suivait toujours de près un profil qu'on pouvait prévoir avec une grande précision mais comme il arrive que sa relation avec la dépense globale tend parfois à s'écarter un peu du minimum et du maximum de la bande-cible, je ne crois pas que ce soit une si mauvaise idée de surveiller également, au moins à court terme, les deux autres lièvres.

La lutte contre l'inflation n'est jamais une tâche de tout repos. Elle ne l'a pas été pendant les cinq dernières années, période durant laquelle nous avons poursuivi des objectifs de croissance monétaire, et j'avoue que je suis un peu déçu des résultats obtenus jusqu'à maintenant. Je suis persuadé néanmoins que les résultats auraient été encore plus décevants si nous avions laissé la masse monétaire croître plus rapidement qu'elle ne l'a fait. Aujourd'hui, avec le recul et en tenant compte de certains des phénomènes économiques et financiers, en grande partie imprévisibles, qui sont survenus pendant cette période, il semble qu'il aurait mieux valu que le ralentissement, amorcé en 1975, du rythme excessivement rapide de croissance monétaire fût moins progressif; l'incidence sur l'inflation aurait alors été plus marquée. Il n'en demeure pas moins que ce taux est présentement beaucoup moins élevé qu'il ne l'était il y a cinq ans, et je crois que notre politique monétaire aura dans un proche avenir une influence plus forte sur la tendance de la dépense globale et, par conséquent, sur le taux d'inflation que celle qu'elle a eue ces derniers temps.

J'ai la profonde conviction qu'une banque centrale devrait exercer et maintenir un contrôle ferme sur le taux d'expansion monétaire et qu'elle devrait s'armer de patience et de détermination pour persister dans cette voie aussi longtemps qu'il le faudra. Elle doit pour cela faire preuve de beaucoup de patience. L'économie mondiale est fortement inflationniste et elle est assaillie de nombreux problèmes parmi lesquels on peut citer la situation précaire au Moyen-Orient et les profonds déséquilibres des paiements provoqués par les derniers relèvements des prix du pétrole. Il y a certaines hausses de prix inévitables que nous devrons absorber sans qu'elles provoquent une nouvelle escalade du niveau global des prix. Ces hausses semblent devoir toucher les produits alimentaires au cours des quelque douze prochains mois et l'énergie pendant des années. Cela m'amène à poser cette dernière question: la Banque du Canada aura-t-elle la patience et la détermination nécessaires pour ne pas dévier de la voie qu'elle s'est tracée? À cela je répondrai qu'elle n'a pas d'autre choix. Elle ne peut abandonner la lutte car elle manquerait ainsi à la mission que lui confie la Loi sur la Banque du Canada, qui est de «réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation». C'est là notre devoir et nous n'avons pas l'intention d'y renoncer.

La gestion des déchets toxiques au Québec

par Daniel Green

L'auteur milite depuis cinq ans à la Société pour vaincre la pollution (SVP) où il s'occupe du dossier des toxiques de l'environnement.

IL semble que sur le plan écologique, le Québec ne puisse se vanter de la bonne gestion de son environnement. En effet, en plus des pluies acides qui tuent nos cours d'eau, cours d'eau d'ailleurs déjà contaminés par le mercure et les BPC, nous apprenons maintenant que même notre terre est empoisonnée par des déchets chimiques toxiques, sous-produits de nos industries.

Ces déchets toxiques, enfouis clandestinement ou avec l'autorisation téméraire des gouvernements, font depuis quelque temps les manchettes des journaux nord-américains. Car loin d'être immobiles, comme on le croyait, nous savons maintenant que ces rebuts dangereux, non seulement migrent et s'infiltrent dans les rivières et puits artésiens, mais vont jusqu'à pénétrer les fondations des maisons. Il arrive même qu'après une grosse pluie, ils remontent à la surface, contaminant ainsi pâturages, quartiers résidentiels et cours d'écoles. L'exemple type, c'est celui de Love Canal. Ce quartier de Niagara falls avait été construit près du site d'enfouissement de déchets toxiques de la compagnie Hooker Chemicals and Plastics qui y avait enterré (il y a quelque 25 ans) plusieurs centaines de milliers de livres de produits hautement toxiques.

L'empoisonnement collectif suivit son cours: cancer, aberrations chromosomiques, nombre élevé de fausses couches, etc. Plusieurs centaines de familles durent abandonner leurs foyers contaminés. Finalement, le Président des États-Unis déclara toute la région «zone sinistrée». On ne vit plus à Love Canal.

Ce «patrimoine chimique» du 20e siècle s'étend maintenant chez nous: le Québec aussi possède des sites où sont ensevelis des dizaines de milliers de gallons de liquides toxiques, excréments de nos industries.

Le cas de Ville Mercier, près de Châteauguay, où l'on écoula dans une lagune plus de 46,000 tonnes de boue toxique, composée d'huile usée, d'hydrocarbures chlorés, de résidus de pesticide et des BPC, nous montre que nos voisins du sud n'ont pas le monopole des déchets toxiques.

Il y a aussi le cas de la carrière Landreville à Boucherville, qui recevait les visites nocturnes de camions citernes en provenance des E.U., et de l'Ontario pour venir y déverser leurs cargaisons toxiques.

Le ministère de l'Environnement du Québec nous apprend que nos 5,000 industries manufacturières produisent annuellement entre 30 et 39 millions de gallons de déchets industriels. De plus, le contrôle gouvernemental de ces déchets ne se fait que depuis l'adoption en 1975, du règlement sur la gestion des déchets liquides. En fait, nous ne venons que de commencer à nous occuper de nos déchets toxiques. Cette prise de conscience tardive risque de précipiter le gouvernement vers un choix hâtif de solutions à court terme. Le Centre de traitement des résidus industriels du Québec (CTRIQ), c'est à dire l'usine Stablex, en est un bon exemple.

Il est vrai que le ministre Léger est acculé au pied du mur: les industries menacent de répandre leurs déchets toxiques n'importe où. (1) Il fallait donc faire vite et le choix d'établir le CTRIQ est la réponse gouvernementale au chantage industriel. Nous ne pouvons que constater que la proposition de créer le CTRIQ n'amènera pas une réduction véritable de polluants à la source mais ne fera que déplacer le problème; du problème de pollution de l'air et de l'eau à celui de l'enfouissement dans un site centralisé de déchets toxiques, on n'aura déplacé que le lieu à contaminer. Plutôt que ce soit des Trifluviens, des Sherbrookois et des Sorelois qui prennent ce risque, ce sera les Blainvillois ou les Mascouchois ou d'autres qui devront l'assumer pour tout le Québec, Noble et héroïque sera la municipalité qui acceptera le CTRIQ.

Il devient de plus en plus évident que le critère le plus important dans le choix du site du CTRIQ est sa proximité du complexe industriel de Montréal-Est. On espère ainsi minimiser les coûts de transport. Ainsi, afin d'économiser des sous aux industries, les déchets toxiques provenant des autres régions du Québec devront passer par la zone la plus densément peuplée du Québec. Malheureusement pour nous, le millage se chiffre facilement en dollars tandis que la santé publique... Or une chose est certaine, des accidents de transport se produiront, des zones seront contaminées et devront être évacuées. Les statistiques sont là pour nous le prouver. Seulement en 1978, il y eut 154 accidents impliquant des camions-citernes transportant des matières dangereuses au Canada. (2) Aux États-Unis, en 1977, 30 morts et 508 blessés sont imputables aux accidents de transport de substances dangereuses. (3) Souvenons-nous de Mississauga.

La proposition gouvernementale pour régler le problème des déchets toxiques au Québec n'est qu'une solution à court terme. En effet, en supposant qu'une population locale accepte le CTRIQ, ce qui est loin d'être une certitude, la durée de vie de l'établissement dépendra de la quantité maximale de déchets industriels traités qui pourra être enfouie sur le site. Il faudra peut-être, d'ici 15 à 30 ans, trouver un autre site d'enfouissement et après un autre et ainsi de suite. Les sites d'enfouissement devront donc se succéder et les risques de contamination seront, par le fait même, amplifiés, d'une part à cause d'une hausse prévisible de la quantité de déchets toxiques impliquant plus d'accidents de transport et d'autre part à cause des écoulements toxiques possibles.

Ce scénario pessimiste ne pourra être changé que si l'État québécois et nos industries manufacturières décident d'envisager les solutions aux déchets toxiques de façon plus globale et dans un cadre temporel plus large.

Depuis le temps que la Société pour vaincre la pollution s'occupe du dossier, nous en sommes venus à imaginer une stratégie d'action qui pourra, nous l'espérons, remédier à ces problèmes.

Les déchets du passé, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement enfouis dans des sites clandestins devront d'abord faire l'objet d'une vaste enquête sur tout le territoire. Ceci est d'une importance capitale puisque se sont des déchets toxiques, déposés dans nos carrières, terrains vagues et dépotoirs municipaux qui risquent aujourd'hui de nous empoisonner. Tous ces sites devront être inventoriés et les populations locales immédiatement averties. Chaque site contenant des déchets dangereux devra être nettoyé.

Deuxièmement, il nous faut au Québec des moyens techniques pour traiter les déchets industriels. Mais au lieu d'avoir une seule usine, qui centralisera tous les déchets et aussi tous les risques,nous pro-

Suite à la page 12

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Formation personnelle et perfectionnement professionnel

Hiver 1981

ADMINISTRATION
- Principes de l'administration et de l'organisation
- Administration du personnel
- Psychologie du travail
- Relations humaines dans l'organisation

ANTHROPOLOGIE
- Anthropologie sociale de la vieillesse

ARTS ET LETTRES
- Littérature québécoise I
- Arts et lettres en Occident: analyse d'une école ou d'une période ou de l'oeuvre d'un auteur.

COMMUNICATIONS
- Opinion publique
- Communication

CONNAISSANCE DU QUÉBEC
- La coopération et l'économie québécoise
- Économie québécoise: structure et fonctionnement
- Littérature québécoise I
- Le Québec d'hier, de 1608 à 1867
- Réalités sociales québécoises

CONSOMMATION
- Le droit de la protection du consommateur

COOPÉRATION
- Actualité coopérative III
- La coopération et l'économie québécoise

CRÉATIVITÉ
- Processus créateur: techniques et fondements
- Stratégies verbales I
- Introduction aux stratégies non-verbales
- Stratégies d'harmonisation mentale
- Psycho-physiologie de la créativité

CRIMINOLOGIE
- La criminologie: histoire et perspectives actuelles
- Droit, justice et criminalité
- Politique criminelle: faits et documents

CULTURE
- Culture et contre-culture

DROIT
- Droit, justice et criminalité
- Droit du travail I
- Le droit de la protection du consommateur
- Le droit familial: histoire et recherches actuelles
- Le droit et les personnes âgées

ÉCONOMIE
- Économique I
- Économie québécoise: structure et fonctionnement
- De la société industrielle à la société post-industrielle

ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE
- L'organisation scolaire: système social
- L'enfant et la lecture
- Enseignement et apprentissage par objectifs
- Atelier d'animation en enseignement
- Psychologie de l'apprentissage
- Du jeune adolescent au jeune adulte
- Valeurs chez les jeunes
- Intervention psycho-sociale scolaire

FAMILLE
- Dynamique de la famille
- Le droit familial: histoire et recherches actuelles
- Aménagement intérieur
- Sociologie de la famille

GÉOGRAPHIE
- Géographie politique

GÉRONTOLOGIE
- Anthropologie sociale de la vieillesse
- Personnes âgées et problèmes de nutrition
- Le droit et les personnes âgées
- Problèmes de gérontologie I
- Problèmes de gérontologie II
- Problèmes de gérontologie III

HISTOIRE
- Histoire de la pensée occidentale
- Le Québec d'hier, de 1608 à 1867

HISTOIRE DE L'ART
- Arts et lettres en Occident: analyse d'une école ou d'une période ou de l'oeuvre d'un auteur

LINGUISTIQUE ET LANGUES
- Pratique de l'anglais écrit
- Pratique du français écrit
- Le français écrit

LOISIR
- Dimensions fondamentales du loisir
- Urbanisme et loisir
- Quelques principes d'organisation des loisirs
- Loisir et techniques audiovisuelles
- Loisir et plein air

MILIEU URBAIN
- Urbanisme et loisir

PUBLICITÉ
- Langage visuel en publicité

PSYCHOLOGIE
- Dynamique des relations humaines
- Dynamique de la famille
- Psychologie de l'apprentissage
- Psychologie sociale
- Du jeune adolescent au jeune adulte
- Notion et évolution des valeurs chez les jeunes
- Psychologie du travail

RELATIONS PUBLIQUES
- Initiation aux relations publiques

SCIENCES
- Introduction à la méthodologie
- Introduction à la statistique
- Physiologie humaine

SCIENCES DE LA SANTÉ
- Sociologie de la santé

SCIENCE POLITIQUE
- Politique criminelle: faits et documents
- Géographie politique
- Les grands organismes internationaux
- Analyse politique: concepts et mécanismes

SERVICE SOCIAL
- Introduction au service social

SOCIOLOGIE
- Opinion publique
- Anthropologie sociale de la vieillesse
- Réalités sociales québécoises
- Éléments de sociologie
- Sociologie de la famille
- De la société industrielle à la société post-industrielle
- Sociologie de la santé

TECHNIQUES ET MÉTHODES
- Entraînement au travail en équipe
- Documents et appareils audiovisuels
- Méthode de recherche
- Introduction à la méthodologie scientifique
- Animation des assemblées délibérantes
- Méthode de travail intellectuel
- Statistiques dans la vie quotidienne
- Introduction à la statistique

TOXICOMANIES
- Alcoolisme et drogues

TRAVAIL
- Droit du travail I
- Psychologie du travail
- Introduction aux relations du travail

Tous ces cours, sauf exception, conduisent à l'octroi de 3 crédits.

Date limite d'inscription: 16 décembre

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary, 6e étage — Tél.: 343-6090

Italie: la tension monte dans les régions sinistrées

SALERNE (AFP) — La neige est tombée toute la journée de mardi sur la Campanie et le Basilicate, que se refusent toujours à évacuer les quelque 200,000 sinistrés du séisme du 23 novembre, de peur de n'y jamais revenir.

Cette détermination surprend l'Italie toute entière, alors que les conditions de vie des sinistrés dans les camps de toile sont particulièrement difficiles. Le bilan officiel faisait toujours état de 2,915 morts, bien que de nouveaux cadavres aient été découverts au cours de la journée, et de 1,574 disparus.

Pour ces derniers, il faut se rendre à l'évidence: neuf jours après la catastrophe, il n'y a plus d'espoir d'en retrouver en vie sous les ruines.

Les autorités multiplient les démarches auprès des sinistrés pour les convaincre d'accepter l'évacuation vers des hôtels de petites stations estivales de Calabre et des Pouilles, dans le sud du pays, où 15,000 lits sont déjà prêts pour les accueillir.

«L'Opération S» (Sgombero - Évacuation) est cependant restée au point mort. Tout au plus 400 sinistrés, en provenance de Potenza, ont-ils accepté d'être relogés temporairement à Bari.

Les autorités se refusent à contraindre les réfugiés au départ. L'exode doit être volontaire, affirment-elles.

Un responsable du gouvernement a fait mardi le tour des localités sinistrées pour étudier la situation dans les 126 communes qui doivent être évacuées. Il a reçu un accueil identique dans chacune d'elles: «Nous ne voulons pas partir. Remplacez les tentes par des roulottes et des cantonnements en dur», lui ont répondu les réfugiés.

Sur l'autoroute Naples-Avellino, en dépit d'une visibilité réduite, des colonnes de convois de secours roulent à grande vitesse en direction des montagnes. Ces convois comportent des véhicules les plus hétéroclites, de la fourgonnette remplie de vêtements donnés aux sinistrés au camion portant un bulldozer. Sans compter les roulottes et les caravanes qui descendent par centaines en direction de la Campanie.

«Le Nord a soudainement compris que le Sud, ce n'est pas seulement des plages», commente près de Salerne un jeune sinistré, Giovanni Corelli. «Les gens qui viennent ici s'aperçoivent tout d'un coup que la vie y est difficile, qu'il fait froid dans les montagnes et que la population d'ici ne vit pas aussi bien que chez eux».

Dans les villages de toile recouverts de neige, la vie s'organise lentement en prévision d'un provisoire qui pourrait se prolonger. Des repas chauds sont maintenant distribués à heures régulières tandis que les médecins procèdent à des vaccinations en masse.

L'armée a reçu l'ordre de faire preuve de vigilance à l'égard des pillards: une vingtaine d'entre eux ont été arrêtés ces derniers jours dans la seule ville d'Avellino. Au domicile de l'un d'eux, les policiers ont retrouvé un stock de plus de 2,000 couvertures de l'armée. Le gouvernement a demandé aux tribunaux de faire preuve de la plus grande sévérité à leur égard.

C'est cependant à Naples, où le nombre des sans-abri est estimé à 40,000, que se posent les problèmes les plus graves. Le maire communiste, M. Valenzi, a menacé mardi de réquistionner en masse les logements actuellement en vente. «Nous payons le prix du marché, mais les propriétaires ne veulent pas vendre à la municipalité dans l'espoir de spéculer», a-t-il expliqué.

Une liste des maisons à vendre a été remise au commissaire du gouvernement, M. Zamberletti. Des réquisitions pour six mois sont en cours d'exécution pour les édifices qui ne sont pas en vente, mais ne sont pas occupés par leurs propriétaires.

D'autre part, la terre a tremblé légèrement hier en Savoie et Haute-Savoie, notamment à Chambery, dans les stations du Mont-Blanc, et surtout en Tarentaise, Faverges, Ugine, Albertville. Quelques petits dégâts matériels ont été signalés. Le séisme a également été ressenti en Suisse où il n'a fait aucun dégât.

L'épicentre a été localisé à 45,70 degrés nord et 6,50 degrés est, c'est-à-dire entre Ugine et Albertville. Le séisme a atteint la magnitude 4,3 sur l'échelle de Richter, selon l'Institut de physique du globe de Strasbourg.

Quelques vitres brisées, un évier fissuré à Ugine, des meubles et de la vaisselle déplacés étaient les seules traces apparentes de ce mini-séisme. À Albertville et à Ugine, les immeubles élevés ont été évacués temporairement mais il n'y a pas eu d'affolement. Cependant la gendarmerie a reçu de très nombreux appels.

Une première secousse s'est produite à 6 h 48, une seconde à 7 h 20, et une troisième très faible quelques minutes plus tard.

En février dernier, un tremblement de terre de magnitude 5,5 sur la même échelle avait été ressenti dans les Pyrénées, et au mois de mai, une autre secousse avait été enregistrée dans la région de Bâle. Cette dernière avait atteint la magnitude 5 sur l'échelle de Richter.

Par ailleurs, un autre tremblement de terre de faible intensité, 4,2 sur l'échelle de Richter, a été enregistré lundi dans la région de Bérat, à environ 80 km au sud de Tirana, a annoncé l'agence officielle de presse albanaise. Il n'y a pas eu de victime.

Enfin, le gouvernement d'Ottawa songe à faire venir au Canada des orphelins victimes des tremblements de terre en Italie, selon le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Il a déclaré aux Communes qu'il en avait discuté avec des sociétés italo-canadiennes et que deux autres ministres, MM. Mark MacGuigan et James Fleming, avaient soulevé la question avec le gouvernement italien.

Mme Flora MacDonald, ancien ministre des Affaires extérieures, et M. Ian Deans, néo-démocrate de Hamilton-Mountain, avaient auparavant suggéré que le gouvernement s'entende avec les provinces pour accueillir ces orphelins.

Mme MacDonald avait aussi préconisé que le gouvernement collabore avec l'Otan pour venir en aide rapidement aux régions éprouvées. M. MacGuigan avait répondu qu'il aimerait consulter à ce sujet le gouvernement italien.

Par là suite, l'ambassade italienne a fait savoir par un communiqué que les autorités italiennes préféreraient du comptant pour éviter le double emploi de produits inutiles.

Le communiqué signalait que l'on peut envoyer des dons à la Croix-Rouge italienne, casier postal 300004, Crosse Rossa Italiana, Pro-Terremotati 1980, Via Toscana, 12, Roma.

L'ambassade a profité de l'occasion pour remercier les citoyens et les organismes canadiens qui ont voulu secourir les victimes.

AUJOURD'HUI

La faculté de Musique de l'Université de Montréal présente l'exercice public de la «classe de basson et saxophone» de René Massino dans des oeuvres de Coulthiar, Hindemith, Koechlin et Bonneau à 17 h 15, au 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

L'Association des amitiés canado-chinoises offre quatre cours de cuisine chinoise d'une durée de deux heures chacun qui auront lieu au 1072, rue Saint-Laurent à 19 h 30. Pour inf.: 866-4119. Les dates: les 3, 10 et 17 décembre et le 7 janvier.

■

La Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal tient sa réunion mensuelle à 20 h, au 12055 rue Dépatie. M. Jean-Claude Vigor y parlera de décoration de Noël.

■

Une soirée d'information sur le Rebirth aura lieu à 20 h au 7229 rue Saint-Denis. Pour inf.: 270-6822.

■

La Société pour le progrès de la Rive-Sud reçoit M. Pierre Parent, président du Salon de l'habitation qui parlera du monde de l'habitation et de sa mise en marché, à la rôtisserie Saint-Hubert, 1435 ouest, rue Saint-Charles.

■

À 20 h 30, M. Pierre Cazalis, géographe, vice-président de l'Université de Québec, donnera une conférence sur «l'Armagnac: au pays de d'Artagnan», devant la Société de géographie de Québec, au Collège des Jésuites, rue Saint-Cyrille à Québec.

■

La Société canadienne de protection des animaux tient son assemblée annuelle à 19 h 30 à l'hôtel le Reine-Elizabeth.

■

M. Alfred Rouleau, président de la Confédération des caisses populaires Desjardins et d'économie Desjardins du Québec sera le conférencier lors du déjeuner-causerie de la Jeune chambre de commerce de Montréal à midi, à l'hôtel Holiday Inn, Place Dupuis.

■

«Quel avenir attendons-nous?» sera le thème de la table-ouverte organisée par le Service de pastorale de l'Université de Montréal et animée par M. Jean-Louis D'Aragon, professeur de Nouveau Testament, à 19 h 30, au Centre communautaire de l'U de M, 2332 Édouart-Montpetit.

■

L'Institut de recherches cliniques de Montréal en collaboration avec la Galerie d'art Richard Verreau vous invite à une exposition-vente d'oeuvres choisies de peintres québécois au bénéfice de la recherche médicale, dans le hall d'entrée de l'Institut, 110 ouest, avenue des Pins. L'exposition se poursuit le jeudi.

■

L'Association des MBA du Québec tient un colloque à l'hôtel Régence Hyatt sur les perspectives économiques québécoises et canadiennes pour 1981. M. Pierre Bussières, ministre d'État aux Finances et invité d'honneur de ce colloque fera connaître les politiques du gouvernement lors du déjeuner-causerie.

■

À compter de ce jour et jusqu'au 6 janvier, le Planétarium Dow offre un spectacle intitulé «L'étoile des mages». Rendez-vous au 1000 ouest, rue Saint-Jacques.

■

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Sainte-Anne-de-Bellevue, au Cégep John Abbott, campus Sainte-Anne, de 10 h à 17 h; à Pointe-Claire, à l'hôpital Lakeshore General, salle du conseil, 150, chemin Stillview, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Laflèche, au 2000, boulevard Marie, angle Grande-Allée, de 14 h 30 à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30.

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone. Indiquez si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Washington

«irréversible», et le premier secrétaire, M. Stanislaw Kania, contesté sur sa droite comme sur sa gauche, n'est pas débordé.

Tout au long de la journée, la direction du POUP avait été violemment attaquée, notamment par l'aile radicale, qui souhaite accélérer le cours des choses pour le «renouveau» de la Pologne. Plusieurs responsables s'étaient fait l'écho de militants de la base ayant retiré leur confiance à la direction du parti.

Les travaux du plénum se déroulent au moment où, selon les services de renseignements américains, des troupes soviétiques, est-allemandes et tchécoslovaques se prépareraient à des manoeuvres aériennes et de défense aérienne en RDA, près de la frontière polonaise.

Ces manoeuvres, estime-t-on au Pentagone, pourraient être à l'origine de la décision du commandement soviétique en RDA d'interdire l'accès, du 29 novembre au 9 décembre, d'une zone frontalière d'environ 400 km, de la Baltique à la frontière tchécoslovaque, aux missions militaires à Potsdam des trois puissances occidentales alliées en Allemagne (États-Unis, France et Grande-Bretagne).

À Washington, l'ambassadeur d'URSS aux États-Unis, M. Anatoly Dobrynine, a été convoqué au département d'État, pour donner des «explications sur les intentions de l'URSS à l'égard de la Pologne». M. David Newsom, sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques, a «clairement exposé» à M. Dobrynine la position des États-Unis sur la Pologne, rappelant notamment que «le gouvernement et le peuple polonais devaient rechercher eux-mêmes la solution de leurs problèmes internes».

En outre, la Maison-Blanche a averti Moscou hier soir qu'une tentative d'intervention ou d'invasion en Pologne aurait les conséquences «les plus négatives» pour les relations américano-soviétiques et les relations Est-Ouest.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, a également déclaré que l'U.R.S.S. commettrait une sérieuse erreur» si elle tablait sur un manque de «volonté ou de capacité de répondre» de la part des États-Unis dans la période actuelle de transition entre la présidence de M. Carter et celle de M. Ronald Reagan.

De son côté, le secrétaire d'État Edmund Muskie s'est déclaré hier soir persuadé que l'U.R.S.S. comprenait qu'elle devrait payer d'un «prix élevé», dans ses relations avec l'Ouest, une éventuelle intervention militaire en Pologne, M. Muskie a estimé que l'U.R.S.S. hésiterait à payer un tel prix.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que le président Carter s'était entretenu de la situation en Pologne avec plusieurs dirigeants européens ces derniers jours par téléphone.

«C'est une situation qui est suivie de près et avec inquiétude», a-t-il dit. M. Powell a encore déclaré: «Une intervention ou une invasion en Pologne aurait les conséquences les plus sérieuses et les plus négatives pour les relations Est-Ouest en général, et particulièrement pour les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique».

«Je pense que ce serait une sérieuse erreur pour tout gouvernement en toutes circonstances que de croire que, dans la période de transition entre une administration et la suivante, le gouvernement américain manque de volonté ou de capacité de répondre», a ajouté le porte-parole de la Maison-Blanche.

M. Powell s'est félicité de la prise de position sur la Pologne des neufs pays de la Communauté européenne. Ceux-ci ont rappelé hier, à l'issue du conseil européen de Luxembourg, l'obligation, pour les signataires de l'acte d'Helsinki, de s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte chez un autre pays signataire.

«La déclaration venue d'Europe a été ferme et claire aujourd'hui. Il est vrai aussi que la Pologne est un peu plus près de chez eux que l'Afghanistan», a dit M. Powell.

Entre-temps, le syndicat libre polonais Solidarité utilisera «tous les moyens légaux pour faire aboutir ses revendications», mais il «n'ira pas trop loin», déclare Lech Walesa dans une interview qui doit paraître aujourd'hui dans le journal à grand tirage ouest-allemand Bild Zeitung.

Le dirigeant de Solidarité dément, dans cette interview, une montée de la tension entre son syndicat et le gouvernement. «La tension s'accroît, tout au plus, avec certains groupes du gouvernement», affirme-t-il.

Lech Walesa refuse de voir un aspect politique dans certaines revendications, comme celle, par exemple, qui demande la création d'une commission syndicale dans le gouvernement polonais. «Nous voulons des observateurs au sein du gouvernement et une certaine influence. Nous sommes, après tout, les représentants de la majorité des travailleurs», indique-t-il.

«Si nos revendications ne sont pas satisfaites, nous emploierons tous les moyens légaux pour les faire aboutir. Comme vous avez pu le constater, nous sommes capables de vaincre et nous vaincrons à l'avenir, ajoute Lech Walesa. Mais nous n'irons pas trop loin car il n'y a pas d'alternative, nous n'avons qu'une seule route devant nous et nous la suivrons: refaire de la Pologne, la Pologne».

◆ Parizeau

de la Caisse de dépôt et placement face au pouvoir politique.

La décision de Domtar n'a été annoncée qu'il y a quelques semaines. Elle fait suite à une décision précédente de la compagnie prise en 1979 de déménager sa division produits chimiques à Toronto. Sifto est en fait une sous-division de la division de produits chimiques et représente environ 3% de l'ensemble des actifs de Domtar.

La Caisse de dépôt et placement, qui gère les dépôts de la Régie des rentes du Québec, de la Régie de l'assurance-automobile et de quelques fonds semi-privés de retraites, a un actif de $11 milliards qu'elle place pour l'essentiel dans des valeurs publiques commes les obligations du gouvernement, municipales ou de société d'État, mais aussi de plus en plus dans des entreprises privées. Elle avait acquis les actions de Domtar en juillet 1979, juste avant que ne se prenne la décision de déménager la division de produits chimiques à Toronto.

L'erreur commise par la Caisse de dépôt aurait été d'abord de ne pas s'opposer à cette première décision, a-t-on indiqué hier. Il semble que les dirigeants de la Caisse pourraient tenter de faire reconsidérer la décision prise par Domtar quant à Sifto tout au moins.

Pour le ministre des Finances, cette affaire aura toutefois eu des retombées positives puisqu'elle lui aura permis de réaffirmer hier, preuve à l'appui, qu'il était entièrement faux de prétendre que la Caisse de dépôt était tombée sous la coupe du ministre des Finances comme l'opposition libérale l'a prétendu depuis un an.

Cette affaire illustre aussi, a souligné le ministre, la situation «extraordinairement paradoxale» où, devenant par nos institutions publiques un actionnaire de plus en plus important dans un certain nombre de très grandes sociétés, le Québec est incapable d'intervenir dans des décisions de gestion. Cette inaptitude à intervenir permet des décisions qui «ne sont manifestement pas conformes à l'intérêt public», a-t-il dit.

Pour le ministre, le gouvernement est devant le dilemme suivant: Ou il canalise les fonds de la Caisse de dépôt entièrement vers des placements publics qui sont les plus sûrs et les plus rentables, ce qui est toutefois dénoncé par l'opposition libérale qui accuse le gouvernement de siphonner l'argent des contribuables, rappelle-t-il. Ou on continue à partager les fonds entre le secteur public et le secteur privé, mais il va alors falloir qu'on trouve des règles en vertu desquelles l'argent des Québécois serve le meilleur intérêt des Québécois, a-t-il ajouté.

Ces règles auxquelles M. Parizeau a fait allusion, consisteraient à autoriser le gouvernement à donner des instructions aux administrateurs qui représentent la Caisse aux conseils d'administration de compagnie dont elle détient des actions. Vérification faite auprès du bureau du ministre, aucun projet en ce sens n'existe au ministère des Finances, les ministre voulant simplement amorcer une réflexion par cette remarque.

◆ Laurin

Une législation québécoise, éventuellement, faciliterait à un créateur le droit de retrait d'une oeuvre qui aurait été «travestie» ou produite de façon insatisfaisante pour un auteur.

MM. Morin et Laurin placent leur énoncé de politique dans un souci de «démocratisation de la culture», qui a déjà présidé à l'adoption de la Loi 51 sur le commerce du livre, à des subventions pour construction de bibliothèques publiques et scolaires, voire aux sommes investies pour permettre à Radio-Québec de mener à bien son programme de régionalisation.

Quant au service du droit d'auteur, qui se greffera bientôt au ministère des Affaires culturelles, il devra se mettre à l'écoute du milieu, déclare M. Camille Laurin, dont un *livre bleu* sur le développement culturel paru en 1978. Un comité consultatif y sera donc créé, formé de représentants du milieu de la création: trois représentants des oeuvres protégées et un représentant du public consommateur.

Incidemment, c'était jour faste pour les créateurs, hier. Le ministre du Revenu, M. Michel Clair, ayant choisi de lancer la première d'une série de brochures sur la fiscalité: *Les artistes et la fiscalité* détaille et vulgarise la législation québécoise pour l'artiste travaillant à son compte, pour l'artiste salarié ou pour celui qui vit un régime mixte de pige et de salariat. Ces données valent pour l'artiste de variétés, l'écrivain, le peintre, le graveur, le sculpteur, le musicien, l'interprète, l'artisan ou le journaliste pigiste etc. Renseignements à Québec, au 643-6092, ou dans tout bureau du ministère du Revenu.

Le lancement de l'énoncé de politique fut suivi, au Piano Nobile de la Place des Arts, d'une réception où les représentants d'organismes intéressés au premier chef au contenu de la brochure étaient présents: Union des écrivains québécois, Sardec et Sagda (Société de gestion de droit d'auteur qui doit naître dans une dizaine de jours officiellement mais que M. Laurin se garde bien de désigner comme la société polyvalente de perception de droit qui obtiendrait l'aide du gouvernement.

Le dernier document proposant des amendements en profondeur à la loi canadienne du droit d'auteur est daté de 1977: il a pour auteur deux avocats, MM. Brunet et Keyes. Le Québec a pour sa part bénéficié en mai 1979 d'un document (Gollin-Nadeau) préliminaire sur la compétence qu'il convoite, suivi, en juin 1979, d'un texte rédigé par M. Victor Nabhan. Ces deux derniers documents ne sont pas publics mais on peut supposer que *La juste part des créateurs* en adopte les grandes lignes de pensée.

Ni M. Laurin, ni M. Morin n'ont voulu, hier, quantifier les indemnités que seraient appelés à toucher les créateurs pour l'utilisation «illégale» qu'ont a faite de leurs oeuvres écrites ou audio-visuelles. On sait toutefois que Québec a «accepté en principe les chiffres avancés par les organismes venus plaider pour ces créateurs».

L'énoncé de politique rendu public hier tend donc à éliminer le «piratage» des oeuvres québécoises. S'agissant d'une «richesse... indéfiniment renouvelable» on y rend hommage à la productivité accrue des créateurs d'ici, tout en reconnaissant la part minime apportée à ce jour par l'État québécois à la reconnaissance de facto de l'importance socio-économique d'un secteur où les «créateurs sont isolés et mal protégés».

Modestement quant aux résultats, conclut M. Laurin, mais de façon importante quant à l'orientation nouvelle qu'il indique, l'énoncé de politique vient pallier les actions timides des gouvernements. À Québec, l'équipe ministérielle s'est donc placée devant un tas d'hypothèses à évaluer et de consultations à poursuivre. Le premier test de l'à-propos de cet énoncé de politique devrait se produire lorsque des groupes touchant divers types de création tâcheront d'obtenir une «accréditation» unique pour constituer une société polyvalente de perception.

Le regroupement que souhaitent MM. Laurin et Morin devra notamment «assurer une protection aux secteurs (de création) numériquement et pécuniairement les moins importants, contre l'écrasante présence de certains autres». Et des millions seront en jeux!

◆ Comité

vouloir comparaître eux-mêmes devant le comité.

Bref, il s'agit d'un phénomène peu commun et probablement inattendu de la part du gouvernement, qui n'avait certainement pas prévu une telle réaction au moment où il a fixé le 9 décembre comme date limite pour la présentation aux Communes du rapport du comité.

D'ailleurs, les conservateurs qui avaient été les premiers à suggérer la prolongation du mandat du comité jusqu'au 6 février, se sont gardé une porte de sortie, en donnant leur accord à cette date «sous réserve que tous les groupes responsables désirant comparaître auront été entendus».

Cette condition a fait sursauter M. Trudeau, qui de toute évidence ne veut pas aller au-delà du 6 février, ce qui semble déjà être perçu comme une catastrophe, si l'on en juge par l'attitude de plusieurs libéraux hier.

«Il n'y a pas de clôture cette fois; il s'agit d'un accord volontaire. Que cela soit clair. Nous acceptons la date que vous avez suggérée. Si les conservateurs ne sont pas d'accord, c'est le temps de le dire, pas en février», a dit le premier ministre.

Mais les conservateurs s'en sont tenus à leur accord conditionnel, alors que le gouvernement a cédé sur tout, y compris la condition de fixer dès maintenant la durée du débat en troisième lecture. Officiellement, le NPD accepte que le 6 février soit la date ultime pour le rapport final du comité. M. Lorne Nystrom a précisé cependant par la suite que si le public faisait savoir très clairement qu'il veut voir le comité voyager à travers le pays, il faudrait peut-être alors songer à un autre délai. Mais si le comité ne devait pas quitter la capitale, le 6 février serait alors très certainement une date limite suffisante.

Quoi qu'il en soit, quelques minutes après cet accord aux Communes, le comité spécial a lui-même accepté une motion présentée par le sénateur libéral Jack Austin pour que le sous-comité (composé de MM. Jake Epp, Lorne Nystrom et Jack Austin) prépare des recommandations sur les aspects suivants:

- combien de temps faudra-t-il pour effectuer l'examen du projet de résolution, article par article?
- combien de temps le comité doit-il consacrer pour entendre des témoins et recevoir des rapports?
- quelle sera la durée du congé des fêtes, un délai qu'il faudra soustraire des deux mois qui restent?
- doit-on prévoir un certain temps pour entendre des individus et des experts? Des gens comme le professeur Léon Dion par exemple.

En plus de ces diverses questions, on peut en ajouter une autre et demander quand le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, reviendra devant le comité, comme il l'a promis et quand aussi rendra-t-il public les amendements, qui sont présentement en gestation dans son ministère. Pour les membres du comité, ces amendements revêtent une importance aussi grand4 que le projet initial de résolution.

Si l'annonce de la prolongation du mandat du comité fut la grande surprise de la journée, il s'est tout de même passé plusieurs autres événements hier à Ottawa en rapport avec le processus de révision constitutionnelle.

Après les Inuit, qui ont poursuivi leur témoignage hier matin, ce fut le tour du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. John Buchanam. Devant le comité comme devant ses collègues premiers ministres à la conférence de septembre, M. Buchanam s'est présenté comme l'apôtre du compromis et de la bonne volonté.

Pour lui, il n'y a qu'une seule voie sensée possible: la reprise des négociations au niveau des premiers ministres, au point où ceux-ci les ont laissées en septembre. Il y a eu à son avis des progrès importants au cours des derniers 18 mois. M. Buchanam n'accepte donc pas les déclarations dramatiques à l'emporte-pièce des représentants du gouvernement fédéral, qui parlent d'impasse, d'urgence et de déblocage.

Bien qu'étant d'accord sur plusieurs aspects du projet de résolution, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui se situe au centre du centre dans ce débat, rejette carrément l'action unilatérale. Il y voit une menace très réelle, très concrète à l'équilibre du fédéralisme tel qu'il le conçoit et tel que sa province le concevait, comme l'une des quatre colonies fondatrices de ce pays.

M. Buchanam refuse aussi l'idée des référendums aussi bien pour des amendements à la constitution que pour le choix d'une formule d'amendement permanente.

Il s'offense littéralement du fait qu'Ottawa demande à Londres d'apporter des changements majeurs à la constitution canadienne.

«Pourquoi demander à un autre pays de faire pour nous ce qu'on n'a pas pu faire nous-mêmes depuis 50 ans?» a demandé M. Buchanam, qui n'est pas davantage d'accord avec les libéraux fédéraux sur le sens de l'action que les Québécois attendaient à la suite du référendum.

Enfin, à M. David Crombie, qui avait l'air de tendre une perche au nom du gouvernement ontarien, lorsqu'il a demandé si la Nouvelle-Écosse serait d'accord pour accepter une invitation de M. Bill Davis et participer à une réunion avant l'envoi d'une adresse conjointe du Parlement canadien à Londres, M. Buchanam a rappelé l'existence de M. Sterling Lyon, comme président de la conférence des premier ministres provinciaux, ce qui était une façon comme une autre de répondre non, à moins que l'invitation ne lui parvienne par l'entremise de M. Lyon.

Le comité a consacré le reste de son temps aux Indiens, dont trois groupes ont comparu devant les sénateurs et députés, sans compter les autres qui délibèrent ailleurs dans la ville et qui ont apparamment des difficultés assez grandes de se mettre tous sur la même longueur d'onde.

Deux groupes de femmes indiennes sont venus plaider à la fois pour les droits aborigènes et pour les droits de la femme.

Un troisième groupe, qui a adopté le titre de «Constitution Express», celui qui est venu de Colombie-Britannique par train, a refusé de comparaître pour diverses raisons: d'abord ces chefs indiens veulent parler aux vrais chefs du Canada et de la Grande-Bretagne; puis les membres du comité spécial n'ont aucun mandat pour prendre des décisions engageant le Canada; enfin, ce groupe prétend n'avoir été invité au comité que pour y rester 45 minutes seulement, ce qui a été nié par le coprésident, M. Serge Joyal.

D'autre part, une délégation a présenté au gouverneur général, M. Ed Schreyer, une proclamation dans laquelle les Indiens affirment détenir de Dieu le droit à l'autodétermination et au self-government de la nation indienne.

En comité parlementaire, une Indienne a refusé de se dire canadienne, rappelant que longtemps avant la création du Canada ce pays indien portait le nom de «Ile-à-la-tortue». Pour elle, la frontière entre le Canada et les États-Unis est une pure création de l'homme blanc, qui ne respecte pas la réalité de la nation indienne.

Hier soir, le comité recevait le Conseil des Indiens du Canada; aujourd'hui ce sera le tour de la Fédération nationale des Indiens et du Conseil des Indiens du Yukon.

Mais, le moins que l'on puisse dire, c'est que les Indiens n'ont pas le degré de cohésion qui semble exister chez les Inuit, lesquels sont cependant beaucoup moins nombreux, mais unis par la langue.

◆ Encyclique

ne permettent pas à la famille humaine de se sortir... de situations aussi radicalement injustes».

Pour Jean-Paul II, «l'action humaine peut s'éloigner de la justice elle-même, quand bien même elle serait entreprise en son nom. Il est évident en effet qu'au nom d'une prétendue justice (par exemple historique ou de classe) on anéantit parfois le prochain, on tue, on prive de la liberté, on dépouille des droits humains les plus élémentaires. La justice ne suffit pas à elle seule, et même peut conduire à sa propre négation et à sa propre ruine si on ne permet pas à cette force plus profonde qu'est l'amour de façonner la vie humaine dans ses diverses dimensions».

En conclusion, le pape affirme que la prière, «cri d'appel à la miséricorde de Dieu face aux multiples formes de mal qui pèsent sur l'humanité et la menacent», est le droit et le devoir de l'Église.

«Plus la conscience humaine, succombant à la sécularisation, oublie la signification même du mot miséricorde, plus aussi l'Église a le droit et le devoir de faire appel au Dieu de la miséricorde avec de grands cris», déclare Jean-Paul II. «Ces grands cris doivent caractériser l'Église de notre temps. Ils doivent être adressés à Dieu pour implorer sa miséricorde, dont l'Église professe et proclame que la manifestation certaine est advenue en Jésus crucifié et ressuscité, c'est-à-dire dans le mystère pascal».

Il est significatif que Jean-Paul II ait choisi le premier dimanche de l'Avent pour signer sa deuxième encyclique, voulant ainsi marquer le lien de cette méditation avec *«Redemptor Hominis»*, la première de son pontificat.

3 décembre

par la PC et l'AP

1975: prise de pouvoir communiste au Laos où la monarchie, installée depuis 600 ans, est abolie;

1972: un appareil espagnol s'écrase aux Canaries: 155 morts;

1971: état d'urgence en Inde où des avions pakistanais attaquent le nord-ouest du pays;

1967: l'hôpital du Cap (Afrique du sud) annonce la première transplantation cardiaque mondiale;

1962: fog catastrophique à Londres: des dizaines de personnes empoisonnées;

1958: nationalisation des entreprises hollandaises en Indonésie;

1944: les Américains franchissent la Sarre;

1917: le président Woodrow Wilson demande au Congrès de déclarer la guerre à l'Autriche-Hongrie;

1810: les Anglais prennent l'île Maurice à la France;

1808: Madrid fait sa reddition devant Napoléon.

Ils sont nés un 3 décembre: Joseph Conrad, écrivain d'origine polonaise (1857-1924); Andy Williams, chanteur américain (1930).

◆ Mirabel

tuellement l'aéroport de Dorval serait éventuellement transféré à Mirabel, exception faite que quelques vols sur Toronto, Ottawa et Québec.

D'ici à 1986, si les résultats de cette étude devaient se concrétiser, Mirabel recevrait annuellement huit millions de passagers en comparaison de 2.7 millions qu'elle accueille actuellement. Dorval conserverait un trafic annuel de trois millions de passagers.

Ces modifications impliqueraient toutefois des investissements de quelque $110 millions encore à Mirabel pour agrandir l'aérogare et les aires de circulation au sol.

◆ Toxiques Suite de la page 11

posons que chaque usine traite «in situ» ses déchets toxiques. De cette façon, les risques de transport seront éliminés puisque les déchets toxiques ne parcoureront pas la province. Les déchets industriels traités, donc ayant une faible réactivité biologique, seront acheminés à un site d'enfouissement provincial, éloigné de toute habitation et devant respecter les critères les plus stricts de sécurité.

Ces unités de traitement rattachées aux usines, au lieu d'être à caractère expansioniste comme l'est le centre actuellement proposé, seront désactivées d'ici 10 à 15 ans.

En effet, après avoir traité les déchets toxiques récupérés des sites d'enfouissement clandestins et ceux des industries pendant ces quelques années, les unités de traitement seront fermées... faute de déchets à traiter. Il nous semble évident que la seule façon écologiquement sensée de sortir de l'impasse des déchets toxiques c'est d'arrêter simplement d'en produire. Solution utopique? Certes non. L'utopie, c'est plutôt de s'imaginer que nous pourrons continuer à produire tant de déchets toxiques. La réalité est toute autre et cette réalité c'est justement l'industrie qui sera la première à en prendre conscience.

Voyant que les coûts de traitement de ses déchets lui grugeront ses profits, l'industrie sera la première à chercher d'autres solutions. Elle se rendra compte que les déchets industriels contiennent souvent des produits réutilisables. Elle sera ainsi amenée à faire de plus en plus de recyclage à la source et par le fait même, économisera sur deux plans: en réduisant les coûts de traitement et en réduisant l'achat de matières premières.

De plus, le recyclage implique une double diminution des risques d'accident de transport. En effet, vu que les déchets seront récupérés et les produits chimiques qu'ils contiennent réutilisés, il y aura une forte réduction du transport des déchets toxiques et des produits chimiques toxiques purs sur nos routes.

L'État devra aussi intervenir en adoptant une stratégie de développement industriel favorisant l'établissement de petites entreprises non polluantes et un des critères pour l'établissement de nouvelles manufactures sera leur quantité estimée de déchets toxiques produits et leur possibilité de traitement et de recyclage à la source. Une telle stratégie diminuerait du coup les problèmes de santé au travail puisque plusieurs procédés polluants utilisant des produits hautement toxiques seraient remplacés.

Toutes ces propositions d'action peuvent concrètement être appliquées au Québec. Notre qualité de vie ne s'en portera que mieux.

Il y a 200 ans, le chimiste Lavoisier édicta que «rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme». Le cas des déchets toxiques est symptomatique d'une société qui a oublié cette loi fondamentale de la nature. En continuant à enterrer nos déchets toxiques, la quête de solution véritable au problème n'est remise qu'à plus tard et nous laisserons à nos enfants qu'un triste et dangereux héritage: une terre empoisonnée.

NOTES

1) *La Presse*, 6 mars 80.
2) *Québec-Science*, Octobre 1980, Vol. 19, no. 2.
3) *In These Times*, 16-19 juillet 1980.

LE DEVOIR
Montréal, mercredi 3 décembre 1980

CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TRIZEC
DES BUREAUX SELON VOS BESOINS 861-9393

Le film canadien comme investissement

2) Très peu de productions atteindront la rentabilité

par Maud Gagné

Producteur associé dans un long métrage, Mme Maud Gagné a fait l'analyse des prospectus reliés à l'industrie cinématographique au Québec et en Ontario. Elle présente aujourd'hui le deuxième volet d'une série de trois articles dressant le bilan dans ce secteur.

C'EST dans un climat de confiance que les investisseurs ont participé, en 1979, à l'industrie cinématographique canadienne en achetant des unités de participation dans des longs métrages visés canadiens. Il peut s'agir d'un abri fiscal intéressant pour un contribuable ayant un revenu imposable supérieur, puisque 100% de sa mise de fonds est déductible dans le calcul de son revenu pour fins fiscales. Si le contribuable n'a pas besoin d'utiliser toute la déduction dans l'année de l'investissement, une partie peut être reportée sur les années subséquentes. Ainsi, en 1980, un contribuable ayant un revenu imposable de $50,000.00, qui investit $5,000.00 comptant, réduit approximativement de $3,016.00 ses impôts autrement payables, de telle sorte que sa participation lui revient à approximativement $1,984.00. Le contribuable ayant un revenu imposable de $50,000.00 et qui investit $5,000.00 dont $1,000.00 comptant et la balance en billet promissoire irrévocable, bénéficie de la même réduction d'impôts tout en s'assurant une liquidité de, approximativement, $2,016.00. Ces deux exemples ne tiennent pas compte d'éléments variables tels que des exemptions personnelles, les crédits à l'impôt et ajustements en fonction du revenu moyen, et ne tiennent pas compte des intérêts sur le billet promissoire, des intérêts déductibles si des sommes ont été empruntées pour acheter la participation, et présupposent que le film n'a pas généré de revenus dans l'année de son acquisition.

À partir du moment où l'investisseur ou son aviseur déterminait que ce type d'investissement plutôt qu'un autre type lui convenait au point de vue de sa planification fiscale personnelle, l'investisseur se laissait séduire par l'idée de «faire un film». Rares sont les investisseurs qui ont su distinguer entre les différents produits offerts sur le marché à un moment donné.

Nonobstant qu'il s'agit d'une industrie sophistiquée, l'investisseur se sentait compétent pour porter un jugement de valeur sur son investissement puisqu'il impliquait des personnages populaires. Par exemple, des noms tels Elliot Gould, Margaret Trudeau, Ava Gardner, Robert Mitchum, Richard Burton, devaient aux yeux de l'investisseur immédiatement assurer un succès. Mais la valeur de chaque vedette est déterminée de façon bien moins sentimentale par les distributeurs qui se basent sur les recettes au guichet des films dans lesquels les vedettes ont le plus récemment figuré. Or, il y a souvent au moins une génération de différence entre le client type de l'industrie cinématographique qui est âgé, selon les spécialistes, de 15 à 35 ans et l'investisseur moyen. Ainsi, des noms tels Richard Gere, John Savage, Christopher Walken, Frederick Forrest ne veulent probablement rien dire pour l'investisseur, pourtant en voilà quelques-uns qui ont du poids présentement au guichets. À défaut d'intérêt dans les vedettes proposées ou concurremment à cet intérêt, plusieurs investisseurs se sont fiés à leur courtier et lorsqu'il s'agissait d'une grande maison réputée, ne voyaient aucune raison de s'enquérir davantage sur le produit offert, ou de le comparer à d'autres offerts sur le marché au même moment par d'autres courtiers.

Mais en 1979, rares sont les maisons de courtage qui se sont spécialisées dans des départements d'analyse d'investissement cinématographique, ou qui en ont montés, et ce pour la raison bien simple que le montant des commissions perçues sur les financements de longs métrages ne justifiait pas de tels investissements. Des financements de $1 à $5 millions ne sont pas considérés comme des financements considérables pour une grande firme et même pour une firme de courtiers de taille moyenne. Les courtiers se sont rendus compte qu'il y avait une certaine demande pour ce genre d'investissement de la part de leur clients, et se sont organisés pour pouvoir offrir un produit attrayant, c'est-à-dire un produit ayant une vedette susceptible d'attirer les investisseurs.

Vis-à-vis ce manque de connaissance d'analyse, d'enquête de la part des courtiers, plusieurs se sont improvisés producteurs, alors qu'ils n'avaient aucun talent ou compétence dans le domaine de l'industrie cinématographique, sauf celui de convaincre le courtier à faire le financement. Bien qu'il est trop tôt pour juger du sort des productions de 1979, et qu'il y a des possibilités de revenus encore à venir, ceux qui feront des profits de productions financées en 1979 doivent se compter chanceux car, de toute vraisemblance, seulement une poignée de ces productions généreront des retours aux investisseurs.

Un investisseur sait assez vite si son investissement est rentable ou pas puisque les sources de revenus de salles commerciales (Amérique du Nord et à l'étranger) lui proviennent généralement au cours des quatre années qui suivent le lancement du film; les sources de revenus provenant de réseaux de télévision et télévision à péage: à partir de la deuxième année jusqu'à la quatrième année suivant le lancement du film, et la syndication aux postes de télévision locale: à partir de la troisième année jusqu'à la quatrième année suivant le lancement du film. La tendance actuelle veut que le film soit diffusé plus hâtivement sur les réseaux de télévision, ce qui accélère encore davantage le retour des revenus aux investisseurs. En principe et sous réserve de l'éventail des autres stratégies de distribution possibles, l'accueil du film au guichet conditionne le montant du prix de vente aux réseaux, donc les premières entrées de fonds demeurent indicatives.

Il ne suffisait pas de produire une grande quantités de films, encore fallait-il les vendre. La SDICC n'a pas manqué à son rôle et a fait un effort de promotion et de mise en marché considérable notamment à Cannes. Mais cela a eu pour effet d'élever proportionnellement les attentes des critiques dont les déceptions ont été amplement réflétées dans la presse, à quelques exceptions près, dont entre autres *L'homme à tout faire* de Micheline Lanctôt et *Surfacing* de Claude Jutras. L'industrie elle-même, au mois de septembre 1980 à Toronto, à l'occasion de la deuxième conférence annuelle de l'industrie cinématographique canadienne, s'est livrée à un véritable lavage de linge sale. L'échange suivant entre M. Mordecai Richler, écrivain canadien réputé, et M. Bill Marshall, producteur de *Midnight Matinee* et de *Circle of Two*, tous deux offerts par la puissante firme Merill Lynch Royal Securities, fut mémorable: Richler débutait en affirmant que l'industrie cinématographique canadienne était imbue de «unbelievably bad taste, larded with greed» et continuait ainsi «when I was invited here I did not anticipate things were going to be so coarse. But I do understand Mr. Marshall's position. In the last year, he has spent $12 million making two home movies that won't be distributed, and I understand his view of any work being published in other countries». Et encore, «In Canada, we have optioned for shlock. This is becoming the home of the unsuccessful B-film... The CFDC should confine itself to films distinctively Canadian that can be recognized as such elsewhere». Ce à quoi, M. Marshall rétorquait en accusant la SDICC de racisme pour favoriser l'industrie cinématographique québécoise. M. Richler résumait ainsi la situation: «with a few honorable exceptions, most of what we've produced here is embarrassing even in its intentions. If *Meatballs* made money last year, so did Hamburger helper and Kleenex».

Les vues de M. Richler, quoique hautement caractéristiques du style de l'auteur, rejoignaient substantiellement celles exprimées par M. Francis Fox, Secrétaire d'État, lors d'une conférence de presse le 20 juillet 1980.

Parmi les raisons pour lesquelles seule une fraction des productions cinématographiques produites en 1978 et 1979 ne retournera pas aux investisseurs leurs mises de fonds, il y a:

- le coût parfois exorbitant des frais non reliés directement au film, par exemple: les coûts de financement intérimaire élevés, l'intérêt sur ces prêts pouvant atteindre 30% par année, et les finder's fees qui pouvaient aller jusqu'à 15%. Ces coûts de financement intérimaire étaient transmis également au producteur qui, en échange de tels prêts, devait parfois céder un pourcentage de ses profits futurs sur le film, ce qui explique dans certains cas, l'absence de motivation des producteurs à remplir un rôle auprès des investisseurs après la fin de la production; les dépenses d'émission allant, dans bien des cas, jusqu'à $150,000.00, sans compter les commissions des courtiers, les frais légaux et les dépenses d'administration, ces dernières souvent sans rapport à la production. Il faut se rendre compte que ces coûts ne sont pas reflétés dans la qualité du produit et n'ont aucun rapport avec les entrées au guichet. Ainsi, pour permettre la récupération de la mise de fonds des investisseurs, un film doit rapporter d'autant plus au guichet. Les investisseurs sont donc défavorisés et se trouvent à payer entre autres pour les bénéfices accordés aux prêteurs intérimaires.
- Certains producteurs ont manqué de connaissance ou de compétence dans la négociation de contrats de distribution, par exemple, en vendant des droits de diffusion télévisée immédiats avant le lancement des films dans les théâtres. Dans certains cas, il y a eu manque de prudence dans la négociation de contrats de distribution avec des studios de telle sorte que ces derniers ont pu distribuer le film avec d'autres films de moindre qualité pour un prix global et bien sorcier celui qui, par après, peut contester les revenus attribués par le studio à son film.
- Les scénarios de certains films étaient d'une pauvreté remarquable en ce qu'ils avaient traîné, par exemple, à Hollywood pendant dix ans sans attirer d'investisseurs américains et encore moins de vedettes. Mais, présenté au Canada avec quelques noms bien connus, ayant accepté de s'y commettre à des conditions astronomiques, le tout passait chez le courtier qui le refilait aux investisseurs. Même dans l'hypothèse favorable où les agents des vedettes permettaient le lancement de ces films, il est permis de douter sérieusement que les investisseurs récupéreront leurs mises de fonds, les montants alloués dans le budget aux vedettes étant disproportionnés par rapport à leur rentabilité au guichet.
- Finalement, des relations incestueuses existaient dans certains prospectus entre plusieurs des compagnies et personnes responsables de l'accomplissement des différentes tâches prévues au budget, en ce sens que ces personnes étaient en conflit d'intérêts ou ne transigeaient pas à distance sans que cela n'apparaisse de façon évidente au prospectus. Ainsi, ces individus ou groupes reliés avaient des intérêts dans une ou plusieurs des maisons suivantes: un laboratoire, un studio, une maison d'équipements de production, une maison de publicité et de relations publiques spécialisée pour l'industrie du film, une maison de distribution de films tant au pays qu'à l'étran-

Suite à la page 18

Produit par Télé-Métropole au coût de $3.8 millions, le film *The Lucky Star* a été lancé au Festival des films du monde au mois d'août dernier. Il sera intéressant de voir les ententes de distribution qui devraient bientôt être annoncées. Deux courtiers Nesbitt Thomson et Grenier, Ruel ont vendu la majorité des 750 unités de $5,000 chacune. T.-M. prépare présentement un second film.

GAGNON BOURDAGES SAUVÉ & ASSOCIÉS AVOCATS
1130 ouest, rue Sherbrooke
Suite 801, Montréal H3A 2M8
Tél.: (514) 284-0426

"La vocation internationale de la plus importante banque canadienne est créatrice d'emplois."

Rowland C. Frazee

Mais aussi éloquents qu'ils soient, les graphiques et les statistiques ne disent pas tout. Notre présence sur la scène internationale et les succès que nous y enregistrons nous permettent d'aider les exportateurs canadiens à conclure des transactions avantageuses dans le monde entier et, partant, de créer plus d'emplois au pays. Grâce à un réseau de 200 établissements intelligemment répartis aux quatre coins du monde, nous parvenons à recueillir des dépôts qui se chiffrent par *milliards*. Ces fonds sont ensuite affectés au financement de prêts à l'étranger. Quant aux profits résultant de ces opérations, ils peuvent être rapatriés et injectés dans l'économie canadienne. C'est notre façon à nous de stimuler la création de nouveaux emplois et de servir les intérêts de nos actionnaires, de nos clients et de notre pays. Ce sont là des résultats dont nous pouvons être fiers à juste titre.

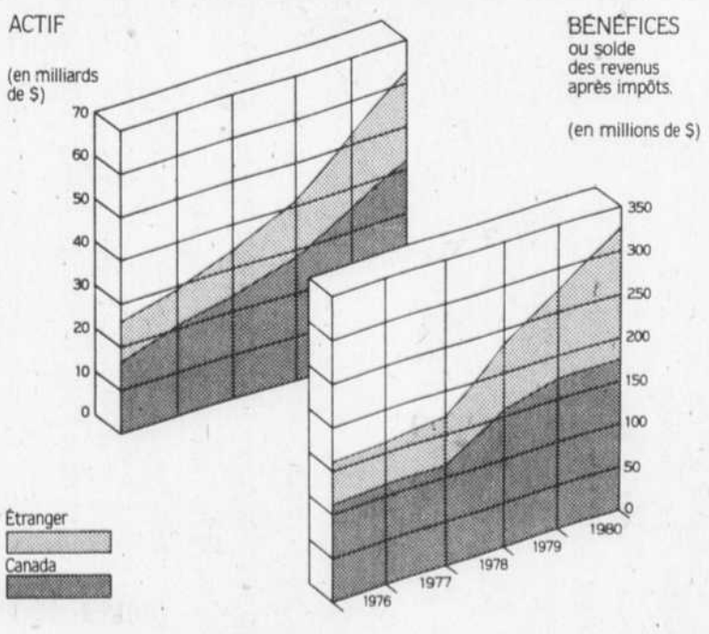

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE DE 1980.

	1980	1979
Actif en fin d'exercice (en milliards de $)	**$62.8**	$51.7
Bénéfices par action	**$8.92**	$7.40
Dividendes par action	**$2.52**	$2.18
Solde des revenus après impôts (en millions de $)	**$327.4**	$270.7
Bénéfices par tranche moyenne de 100$ d'actif	**$0.57**	$0.58
Rendement sur l'actif	**18.2%**	17.7%
Nombre d'employés	**36,000**	36,200

Rowland C. Frazee, chairman et chef de la direction
Jock K. Finlayson, président

BANQUE ROYALE

Vous tenez à voyager par une ligne aérienne aussi professionnelle que vous-même.
Fiez-vous à KLM.

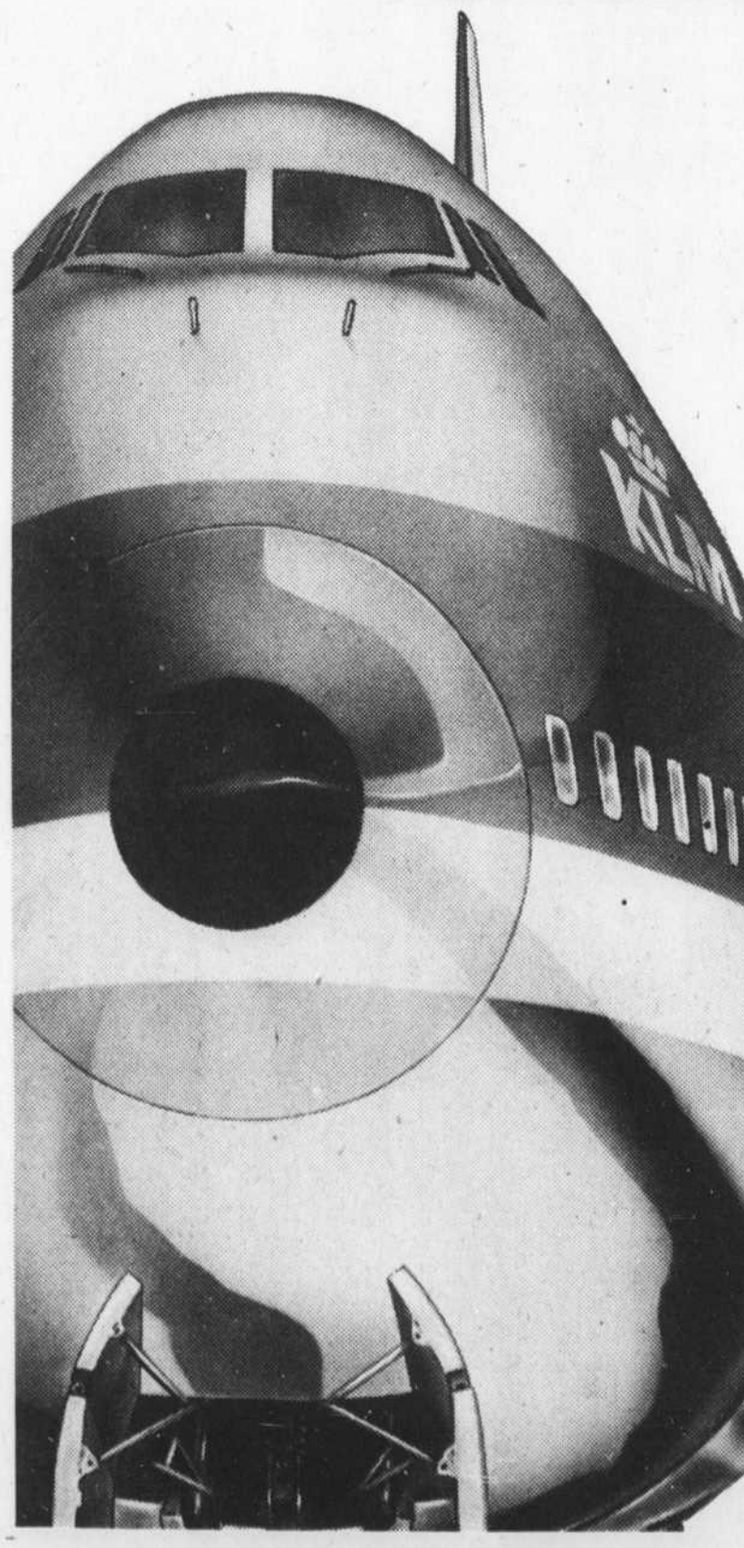

C'est un fait: professionnalisme, fiabilité, ponctualité, confort des passagers, tels sont les éléments sur lesquels KLM s'est bâti une réputation internationale. Les voyageurs importants les considèrent comme essentiels.

Conçu en fonction des exigences des voyageurs d'affaires, Schiphol, Amsterdam, le port d'attache de KLM est justement l'aéroport le plus professionnel au monde.

La Classe Affaires de KLM offre un comptoir particulier d'enregistrement, des places de choix et des services spéciaux à bord, tous marqués d'une touche hollandaise qui agrémente le voyage.

KLM offre encore autre chose aux voyageurs canadiens: des correspondances pratiques. Un 747 de KLM décollant de Montréal ou de Toronto peut être la liaison la plus rapide avec le Moyen-Orient, l'Allemagne, la Scandinavie ou autres destinations.

La prochaine fois, demandez à voyager sur un 747 de KLM. Pourquoi? Parce que nous sommes au service des gens d'affaires depuis plus longtemps que toute autre ligne aérienne.

KLM
La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Reprise tardive

La montée en flèche des taux d'intérêt a pesé hier sur la Bourse de Toronto. L'indice composé, qui était tombé de 26.25 points dans le courant de la journée, a tout de même réussi à se redresser au cours de la dernière heure des transactions et termine sur une perte de 8.23 points seulement à 2367.94.

Douze des 14 secteurs du marché ont connu la défaite, les pétroles dégringolant de 50.37 points à 5452.26. Les produits de consommation et les services publics ont enregistré des gains modérés.

À l'issue de cette mauvaise journée, on dénombre 161 titres en hausse, 402 en baisse et 196 ont conservé leurs positions du jour précédent. Le volume s'inscrit à 9.63 millions d'actions et la valeur chiffre $135.32 millions.

Parmi les valeurs industrielles traitées, Cadillac Fairview perd 1 7-8 à $23, Versatile Cornat 1 1-2 à $26 3-4, Hawker Siddeley 1 1-4 à $21, Gulf Canada 3-4 à $24 1-2 et Alcan 1-4 à $42 5-8. Par contre, First City Financial gagne 3 à $27, Seagram Co. 1 1-4 à $74 3-4, Dome Pete 1 1-4 à $76, MacMillan-Bloedel 1-2 à $41 et Inco 1-2 à $24 3-8.

Dans le secteur minier, Q.M.G. Holdings cède 1 1-2 à $16 3-8, Denison Mines 1 1-4 à $57 3-4 et Carolin Mines 1 1-4 à $48. Wilanour Resources prend 1 à $12 1-8 et Broulan Reef Mines 10 cents à $4.30.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z30	$7¼	7¼	7¼	
AbtiPrce	23835	$25¾	25¼	25¼	— ¼
Abitbi7½p	100	$36½	36½	36½	+ ¼
Abitbi10	229	$48	47½	48	
Acklands	z10	$13¾	13¾	13¾	
AdanacM	5300	450	420	420	—30
Advocate	1000	185	185	185	—15
Afton Min	200	$49	48	48	— 1
AgnicoE	29905	$22	21¼	21⅜	— ⅜
Agra Ind A	5830	$9	8½	8¾	+ ⅛
AhedC	5700	102	95	95	— 7
Akaitcho	200	265	265	265	+ 5
Albany	85900	345	330	340	
Alt Energy	26380	$23⅞	23⅛	23½	— ½
AltaGasA	40452	$39	38½	39	— ⅛
Alta G E p	405	$18	17½	17½	— 1
Alta G F	219	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
AltaG9.76	105	$23¼	23¼	23¼	— ¾
AltaG7.60	800	$17¾	17¾	17¾	
Alta G 6⅜	3525	$54⅛	53⅞	54	— ¼
Alta G 6½	9975	$33¾	33¼	33¾	+ ⅛
Alta Nat	200	$22	21¾	22	— ¼
Alcan	51998	$43⅛	42¼	42⅜	— ¼
AlgoCent	402	$25¼	25	25	— ¼
AlgomaSt	680	$38½	38½	38½	
AStel p	850	$23	22¼	23	+ ½
Alum 3rd p	500	$22½	22¼	22½	
Am Eagle	12800	415	390	410	
AmLeduc	53000	106	100	100	— 8
AndresWA	900	$14¾	14¾	14¾	
AngAm6¼	150	$53	53	53	— 2
Ang CT 265	z25	$24¼	24¼	24¼	
Ang CT 290	100	$26	26	26	— ½
Ang CT 315	100	$28½	28½	28½	— ½
Ang D Gld	2850	435	420	425	—10
AngUDev	15500	310	270	300	+25
Aquitaine	10502	$44	42¾	44	
Arbor C	1050	$5½	5½	5½	
Argosy	85800	159	147	159	+ 3
Args 250 p	120	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Args 260 p	100	$23½	23½	23½	
ArgusBpr	z50	$23¼	23	23	
ArgusCpr	z50	$5⅜	5⅜	5⅜	
Asamera	8300	$23⅜	23⅛	23¼	— ⅜
Asbestos	z62	$30	29⅜	29⅜	
AsocPorc	6948	$13¾	12⅜	12⅜	— ⅞
Astral	200	410	410	410	
AtcoA	1405	$26½	26⅛	26⅜	— ⅛
AtlCCop	2500	140	140	140	
AtlasYk	84075	182	166	175	—10
AtoHardA	1850	$11	10½	11	+ ⅛
BBCMp	200	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
BC Sugar A	210	$46⅞	46¾	46¾	— ¼
BC Sugar P	110	$12	12	12	— ¼
BP Can	18363	$40¾	40	40	— 1
Bachelor	10800	$7⅞	7½	7⅝	
Bakertalc	3500	185	175	180	— 5
BanisterC	1000	$20	20	20	— ¾
BankBC	3758	$47	45½	46	— 1
Bank BC r	9800	225	200	205	—15
BankMtl	21531	$34½	34	34½	+ ½
BankNS	3699	$35⅝	35¼	35¼	— ¼
Bankeno	22100	$7	6⅞	7	+ ⅛
Barbecon	500	$15	15	15	— ⅛
Barex	12000	37	35	35	— 3
Bary Expl	25300	193	175	180	—20
Basic Res	1260	$13¼	13	13	— ½
Bathrstp	500	$11¼	11¼	11¼	
Baton B	250	$19½	19½	19½	— ¼
Becker B p	600	$11¾	11½	11½	— ½
Bell Canad	41934	$20½	20¼	20⅜	+ ⅛
BellCpr	200	$21¼	21¼	21¼	— ¼
Bell 2.28	800	$30½	30½	30½	
Bell 1.80	1400	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
Bell 1.96	1100	$24⅜	24½	24½	
Bell 2.05	8958	$22⅜	22½	22⅝	+ ⅛
BethCop	730	$39	38	39	— 1
BighartOG	800	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Biltmorel	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
BI Hawk	42000	98	82	89	—10
Black Phot	400	$23¾	23¼	23¾	+ ½
Blackwod	100	445	445	445	— 5
Bombr	1125	$17¼	17	17¼	— ⅛
Bonza O	37050	$13¼	12¾	13	— ⅜
BonanzaW	2400	$5¾	5¼	5⅜	— ⅛
Bow Valy	53335	$23¼	22¾	23	
Bow Vly?	650	$82	82	82	—2¼
Bralor Res	3175	$17½	17	17	— ½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bramalea	1300	$16¾	16¾	16¾	
Brascan A	8162	$36¾	36⅛	36½	— ¼
Brscn 8½	430	$23	23	23	
Brenda M	400	$29	28¾	28¾	— ½
Brinco	20920	$12⅜	11¾	11⅞	— ¼
Brincop	3589	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Br Am Bnk	z3	$74½	74½	74½	
BCFP	12626	$17¼	16	16	— 1
BCRIC	158208	$6¼	6	6⅛	+ ⅛
BC Phone	7059	$16¾	16¼	16¼	
BCPh 4¾ p	150	$39⅝	39⅝	39⅝	— ⅜
BCPh 4¾ p	395	$42⅞	42¾	42¾	— ¼
BCPh 4.84	1500	$11	10¾	10¾	
BCPh 5.15	100	$46	46	46	— ¾
BCP 10.16p	100	$25	25	25	
Br Reef	128550	435	400	430	+10
Brunswk	2740	$17⅞	17⅝	17⅝	— ⅜
BuddCan	5455	$8½	7¾	8½	+ ⅞
CC Yachts	574	390	390	390	
CAE	172	$25⅞	25⅞	25⅞	— ⅛
CCL Ind	1100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
CIL	272	$35	35	35	— ¼
CME Res	27600	490	465	480	—10
CMS Mines	3000	175	170	170	— 8
CadFrv	1650	$23¾	23	23	—1⅞
Cad Frv A	1190	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Cal Pow A	26032	$19	18½	18⅝	— ⅜
Cal P 4p	z11	$48¼	48¼	48¼	
Cal P 10p	145	$98½	98½	98½	+ ½
Cal P 9.80	z80	$94	93½	94	
Calvert	21900	325	305	310	—15
CamelOG	12600	10	9½	10	+ ¼
Camflo	5710	$46⅞	45½	45½	— ⅝
Camp RL	9570	$78¾	78	78¼	— ¾
Camp Res	z60	$15⅜	15⅜	15⅜	
CanCem	4507	$13½	13½	13½	+ ¼
CCem 2p	5300	$14½	14½	14½	+ ⅛
CDC	3374	$13½	13	13¼	— ¼
CDC pr B	240	$150	148½	149½	+ ½
CDC 1980	19442	$20½	20⅛	20⅜	— ⅛
CanMalt	1300	$35	35	35	— ⅜
CNor West	16825	$39¼	37⅛	37¾	—1½
CanPEnt	36856	$27⅛	26¾	27⅛	
CPackrs	2200	$34¾	34⅜	34⅜	— ⅛
CanPerm	1350	$20⅜	20¼	20¼	— ⅛
CSafway p	z15	$85	85	85	
CS Pete	7500	$13¼	12⅜	12¾	— ½
Can Trust	102	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅜
CTung	664	$45	45	45	
CdnArrow	4500	220	215	220	
CCablesy A	5290	$17½	17	17	— ½
CCablesy B	8034	$15¼	14¾	15	— ⅜
CCurtis	1250	105	105	105	
C Formst	900	$14	13½	14	
CG Invest	450	$24	23½	23⅞	— ⅛
C Hydro pr	225	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ¼
CIBk Com	25053	$27½	27⅛	27⅜	— ¼
C Lencour	43900	136	122	125	—10
CManoir	100	$6	6	6	— ¼
CMarconi	1040	$23⅝	23¼	23⅜	— ⅜
CNat R	46245	$26⅛	25⅛	26⅛	+ ⅛
CNat 8.50	400	$55	53¾	53¾	—3¼
COcdental	5500	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
C Ocdntl p	400	$23½	23½	23½	
CPLtd	27542	$48	47¼	48	
CPL A p	z60	$8⅜	8⅜	8⅜	
CReserve	3419	$24	23¾	23¾	— ¼
CdnTire	350	$28½	28	28½	
CdnTire A	4660	$30½	30	30¼	+ ¼
CUilities	300	$22½	22½	22½	
C Util 5 pr	z75	$46	46	46	
CU 10¼	2275	$25⅝	25	25	+ ¼
C Util 9.24	150	$21	21	21	— ¾
CUtil 2nd	1100	$25	24¾	25	+ ½
CWN 5½ p	100	$10¼	10¼	10¼	
Canbra	2350	$9¾	9¼	9¼	+ ⅛
CandelOil	1150	$30¼	30	30	+ 1
Canray	19766	365	355	360	— 5
CanronA	3429	17	16⅜	17	
Cara	5875	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
CaraA	5005	$7¼	7¼	7¼	
CarlOK	5413	$10	9⅝	10	+ ¼
CarlAp	100	$20	20	20	—1⅜
CarlBp	300	$25½	25½	25½	+ ½
CarmaA	3780	15⅝	15⅝	15⅝	
Carma 8.75	200	$17⅛	17⅛	17⅛	
CarolinM	2452	$49½	48	48	—1¼
Celanese	7795	$9¾	9½	9¾	

Trust Units

BM—RTun	2040	$7¾	7¾	7¾	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CtlEstA	500	$12	12	12	
CtlFundA	300	$7	7	7	— ½
CentPat	1200	$8½	8⅛	8½	
Chncllr	14400	$6	5⅝	5¾	— ¼
CharterOl	3560	325	300	310	+ 5
Cherokee	910	$10⅞	10¾	10¾	— ¼
ChibKay	20800	60	55	55	— 6
ChieftanD	13932	$24½	23¾	24	+ ¼
Chimo	900	445	445	445	
Chromaco	200	400	400	400	
Chrysler	520	$7⅞	7⅜	7⅜	— ⅛
CHUMB	100	$14	14	14	+ ¼
Clbor A	150	115	115	115	
Clarion	5800	$8⅞	8⅜	8⅜	— ⅛
Coin Lake	24200	150	141	147	+ 2
Cmplx	2300	305	300	305	—20
Cominco	9005	$72⅞	72	72	— ⅜
ComincoA	500	$23	22¼	22¼	
ComrclOG	19900	425	405	415	—10
Conduit A	100	425	425	425	+ 5
Coniagas	6880	$6⅜	5⅞	6⅛	— ⅛
ConBathA	7609	$22¾	22½	22¾	+ ⅛
ConBathB	800	$22½	22½	22½	
ConBathp	200	$14½	14	14½	+ ½
ConFardy	12647	395	375	380	+ 5
CDurham	38350	$5½	490	5⅛	— ⅜
C Marben	11800	209	195	195	—15
Cons Prof	48687	355	330	350	—25
C Rambler	500	475	475	475	+ 5
C Rexspar	13500	125	106	106	—19
Consoltex	1100	$6¾	6¾	6¾	
Con Distrb	22380	$10	9½	10	+ ½
Conventrs	2380	$16	15⅝	15⅝	— ⅜
ConwestA	9650	$9⅜	9	9¼	— ⅛
ConwestB	5750	$7¾	7⅜	7¾	
CooperC	200	$7	7	7	— ¼
CopFields	500	$19	19	19	
Corbyvt	300	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
CorbyB	1100	$25¼	25¼	25¼	+ ½
CFalconC	23521	$13⅜	12¾	13⅜	+ ¼
CosekaR	23670	$26½	25½	26½	+ ⅜
Coseka 7p	1200	$13	12¾	12⅞	+ ⅛
Courvan	17400	190	180	185	
Craigmt	4550	$7	6⅞	7	+ ⅛
CrainRL	210	$15½	15½	15½	
Crestbrk	900	$26⅞	26½	26½	— ½
Crwn Life	z59	$95½	95	95½	
Crown 8¾	500	$16	16	16	
CZelrbaA	1650	$29½	29	29	
Crush Intl	1125	$17⅜	17	17	— ½
Cullaton	20463	$15¾	15⅛	15½	— ⅞
CuvierM	52900	114	96	99	— 9
Cyprus	5800	$26	25¾	25⅞	— ⅛
CzarRes	26675	$18	17½	17¾	— ⅜
DRG Ltd A	1300	$7½	7½	7½	
Dalco Pet	4700	$10	9¾	10	— ¼
Dale-R pr	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Daon Dev	27350	$11⅞	10¾	11⅞	+ ⅞
DaonA	400	$6⅞	6⅜	6⅜	— ¼
Daon 8¾ p	1300	$7⅜	7½	7½	— ⅛
DejourMn	53900	204	196	198	— 8
DEIdona	75700	370	340	365	—15
Delhi Pac	73600	172	151	165	— 7
Denison	12196	$58½	57	57¾	—1¼
DicknsnA	12449	$15	13½	14	—1⅛
DicknsnB	5577	$14¼	13½	13½	— ½
Digtech	5133	$12¾	12½	12½	— ⅜
Discovry	5910	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
DofascoA	5890	$42	41⅝	42	
Dfs 4¾	365	$50	49½	49½	— ½
Domanl	1850	$12	11⅝	11⅝	— ⅜
DomeMine	9463	$125	122½	123	— 1
DomePete	59920	$76	73¾	76	+1¼
DPeteAp	2406	$18	17½	18	+ ½
DPeteBp	869	$18	17¾	18	+ ⅜
DBridge	7350	$22½	22	22½	+ ½
DExpl	164075	280	252	275	—14
DScotishp	350	$23	22¾	22¾	— ¼
DomStore	816	$20⅜	20⅜	20½	+ ⅛
D Textie	2752	$17⅜	17⅜	17⅜	
Domtar	39350	$29	28¾	28⅞	— ⅛
Domtar pr	400	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
Dr Mc C A	1540	$11¼	10¾	11¼	+ ¼
Dr Mc C B	z35	$10½	10½	10½	
Dunde Pal	5100	125	110	110	— 8
Dunrale	27059	345	320	325	
DuPont A	900	$31½	31½	31½	— ½
Dustbane	775	$9⅝	9⅝	9⅝	
Dylex Ltd	788	$13½	13	13½	+ ½
Dylex L A	14150	$13¾	13¾	13¾	
Dynamar	31725	$6	5¼	5¾	— ¼
E-L Fin	510	$12¾	12¾	12¾	— ¼
EstMlrtic	1567	$6¾	6½	6½	— ¼
EastSul	3885	480	470	470	—10
EstnProv	6510	$19¾	19	19	— 1
EgoRes	23100	260	251	259	—11
Elhom	11950	$16¼	16	16⅛	— ⅛
Electhomp	200	$57	57	57	
Emco	1300	$13¾	13½	13¾	+ ¼
EnrgyRes	6675	335	305	310	—30
Exquisite	500	300	300	300	—20
Extndcar	8571	$14	13½	13¾	— ⅜
Extd A	2388	$13⅞	13½	13½	— ¼
Fibrg Nik	4410	$108	106	108	
FathmOcn	2000	255	246	246	— 4
FedIndA	350	$14	13½	13½	— ½
FinningT	800	$33¾	33⅝	33¾	
FiranGndl	300	190	190	190	
FirecoSA	300	260	260	260	
FCigry	102247	445	390	420	—35
FCigr	231099	36	30	33	— 5
FCityFin	800	$27	26	27	+ 3
FCitywf2	1100	$16½	16	16½	+ ½
FMar	9840	345	335	340	
Foodex p	2250	$5⅝	5½	5⅝	— ⅛
FordCnda	z9	$48¼	48¼	48¼	
Fraser	1800	$21½	21½	21½	
Fruehauf	500	$12	12	12	
G&H Steel	400	270	250	250	+20
G M Res	14375	$7	6¾	7	+ ⅛
Galveston	9700	255	237	255	
GazMetr	1016	$7	6⅞	7	
GenBaker	5 0	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
GDistrbA	11000	$14	13½	13⅝	— ⅜
GDistrbw	18000	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
GMC	1645	$51¼	50⅝	50⅝	— 1
GenstarL	5100	$41¼	40⅝	41	— ¾
Gnstar 2.35	4325	$44½	43	43¼	—1¼
Gerinlstp	200	$7	7	7	
GiantYk	100	$34¼	34¼	34¼	+ 1
Gibraltar	5775	$16⅝	15⅞	16	— ⅛
GlbeRltyp	3300	$18	17¾	18	
Goldale A	18050	$15⅜	14½	15	
GoldundM	37400	325	315	325	
GraftG	200	$16¾	16¾	16¾	— ¼
GraftGA	3000	$18	18	18	— ⅛
GraftGp	500	$28	28	28	— ½
Grandma	11815	380	370	375	— 5
Granduc	18000	415	380	405	—10
G L Nicki	2700	150	145	145	— 5
G L Forest	125	$70¾	70¾	70¾	— ¾
GNFin	1500	$7½	7¼	7¼	— ⅜
GtWestS	2800	425	410	425	+15
GGoose	100	$6½	6½	6½	
GGoose 9¾	200	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
GreyhndC	625	245	230	245	
Greyhnd	2100	$19¼	18¾	18¾	— ¼
GuarTrp	1300	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
GulfC	238519	$25	23¾	24½	— ¾
Gulfstrem	28250	$10¼	9⅞	9⅞	— ⅜
HCI Hldg A	z51	$46½	46	46	
HCI Hldg B	175	$45	45	45	— ⅜
Halifax D	110	350	350	350	
H Group A	650	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
Hardee	39400	110	105	107	+ 2
HardCrpA	4300	190	190	190	
HardCrpC	700	180	180	180	—20
HarlequnA	4106	$26¼	25½	25½	— 1
HatleighA	2146	$5	475	475	—25
Hawker	7416	$22	20	21	—1¼
HayesD	2596	$9⅛	9	9	
HeritageA	100	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
HolingerA	z10	$44⅜	44⅜	44⅜	
HowdnDH	1000	$12	12	12	
H Bay Mng	7755	$34¼	33¾	34¼	+ ¼
H Bay Co	8136	$27¾	27	27¼	— ¾
HBC pr	409	$16⅜	16½	16½	— ⅛
HBOil Gas	13098	$27¼	26¾	27	
Hu-Pam	20500	150	130	140	— 6
Husky Oil	54310	$19⅜	18⅝	19¼	+ ¼
Hydra Ex	32620	238	200	225	—15
IAC	14915	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
IAC 4½ p.	300	$70	70	70	
IAC 5¾ p	200	$14	14	14	
ICG Utilp	100	$13	13	13	+ ½
ITL Ind pr	300	$17	17	17	
IU Intl	8344	$25	24½	24½	— ½
Imasco	3950	$34½	34¼	34¼	+ ½
ImascoAp	150	295	295	295	+ 2
ImpOilA	35547	36	35¼	35⅞	+ ⅛
Inco	85633	$24⅜	23⅝	24⅜	+ ½
Inco 7.85	z9	$18⅛	18⅛	18⅛	
Indal	400	$16⅞	16½	16¾	+ ¼
InlandGas	834	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅜
Inland Gp	225	$8½	8½	8½	+ ⅛
InindG 10p	200	$24	24	24	— ¾
InlandGr	19896	14	11	11	+ 1
Inter-City	11335	$17¼	16¾	17	+ ⅛
Inter C A p	100	$13	13	13	
Intrmetco	800	$13¼	12½	12½	— ⅛
IBM	675	$80½	79½	80½	
Int Mogul	10006	$13⅜	13⅛	13¼	
Intl Thom	37100	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Intl Thomp	800	$9½	9½	9½	
IntprPipe	9095	$15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅛
Ipsco	2100	$35⅛	35⅛	35⅛	— ⅛
InvGroup	160	$20	20	20	+ ¼
InvGrpA	260	$19½	19½	19½	— ¼
IronBayT	100	$6½	6½	6½	
Irwin Toy	564	485	475	475	
Ivaco	600	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
IvacoDp	220	$21¼	21¼	21¼	
JQRes	9000	165	156	160	— 5
Jannock	4550	$14⅝	14¼	14½	
Jannock 8	1127	$11½	11½	11½	
Janockwf2	3200	$8⅜	8¼	8½	— ¼
Jorex Ltd	33250	115	105	108	— 8
Joutel	155650	245	230	245	— 5
Kaiser Re	652	$47⅛	47	47⅛	+ ⅛
Kam Kotia	31200	$11	9⅝	10⅜	— ⅜
Kaps Tran	28800	123	115	116	— 6
Keeprite	600	$16¾	16½	16¾	+ ¼
KerrAdd	6411	$20⅞	20½	20½	— ¼
K Anacon	36320	150	141	141	—13
Labatt A	5871	$27¾	27⅜	27⅜	— ¼
Lacana	10375	$13¼	12¾	13	— ¼
Lacanaw	2250	$8⅞	8½	8½	— ⅜
LaidlawA	2900	$9⅛	8⅞	8⅞	— ⅛
LaidlawB	24100	$8⅝	8⅜	8⅜	— ¼
Laidlaw 8	200	$6¾	6¾	6¾	— ¼
LOntCem	3500	$7½	7⅛	7⅜	— ⅛
LShore	298	$44¾	44¼	44¼	— ⅜
LarderRes	41600	254	235	240	—18
LasitrKm	5400	185	175	180	—10
Laurasia	39225	208	200	203	— 6
LauFinp	z72	$14	13½	13½	
LavaCap	2000	$10½	10⅜	10½	
Leighinst	500	$13¾	13⅜	13¾	— ¼
LevyApr	100	$8	8	8	
LLLac	5916	$37¼	36	36	— ¾
LoblawCo	4225	$7⅜	7⅛	7¼	
LobCopr	150	$22¼	22¼	22¼	— ⅛
LobLtdAp	100	$14½	14½	14½	+ ⅛
LobLtdBp	200	$14¼	14	14	— ½
Lochiel	4100	$7¼	7	7	— ¼
Lochiel A	200	$12	12	12	— ½
Logistec	600	460	435	435	+10
Lumonics	13901	$17⅜	17	17⅛	— ¼
LyttonM	11500	150	143	146	+ 6
MICC	1269	$12¼	12¼	12¼	— ¼
MICC A	500	$23¼	23¼	23¼	
MiccBp	200	$27½	27½	27½	— ½
MSZ Res	54000	410	375	390	—10
MTS Inter	5800	75	74	75	—10
MclanHA	7614	$25	24½	24⅞	— ⅛
MBLtd	816700	$42	40	41	+ ½
Madeline	5511	285	285	285	
Madsen	2800	260	250	255	— 5
Magna A	4100	$12¼	11¾	12	— ½
Magna B	8800	$14	13½	13¾	— ¼
Magnason	650	405	400	400	—10
Magnetcs	5000	230	220	225	+ 5
MajesticWil	4400	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
Malartic	900	$12½	11¾	11¾	— ¾
ManBar	34450	185	165	175	—10
M L f Gard	300	$31	30	31	+ 1
Martime El	400	$16	16	16	+ ½
Maritime	638	$23½	23	23½	+ ⅜
MarT860	z68	$7⅞	7⅞	7⅞	
MarkSpnc	1941	$10½	10⅜	10½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
MassFer	21560	$5⅞	5⅜	5⅜	— ⅛
Mas F A	3500	$11⅜	10¾	11⅜	+ ⅜
Mas F B	3740	$11⅛	10⅞	11	
Matchan	66541	115	96	108	— 9
M Adam	110300	104	92	102	+ 2
Mc Intyre	700	$72⅜	72	72¾	—1⅛
McLaghln	2150	$10	9⅛	9⅛	— ⅜
McLghl 9p	100	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅜
McLghl 10p	230	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Meicor	500	$22¼	22	22¼	— ¼
Mentor	2800	$10⅞	10½	10⅝	+ ¼
Mercantil	2750	$21⅜	21¼	21⅜	
Merland E	43520	$9⅝	8⅞	9⅜	— ⅛
MetStorsp	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Midcon	800	340	340	340	
MinrlR	122630	335	310	320	—15
MitelCorp	43291	$23¼	22	23	— ⅛
MoffatA	200	$23	22½	22½	
MolsonA	11968	$31¼	31	31	
Mol

NOMINATION

Michael-B. Harding

Logistec Corporation annonce la nomination de M. Michael-B. Harding comme membre du conseil d'administration.
M. Harding est Président directeur général de Foundation Company of Canada Limited, une importante compagnie dans le domaine de la construction, et est également Président de la compagnie de gestion, Canadian Foundation Company Ltd. Il a gradué comme ingénieur minier à l'Université McGill et a obtenu un MBA de Harvard Business School. Il est administrateur de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Il est membre de l'Ordre des Ingénieurs de l'Ontario et du Québec et du Financial Executive Institute.

Les profits augmentent de 21%

Banque Royale: les mauvais prêts doublent

par Michel Nadeau

Affichant une augmentation de 125% de ses pertes sur prêts qui ont atteint $146 millions en 1980, la Banque Royale a réussi néanmoins à accroître son solde des revenus de 21% en raison de bénéfices spectaculaires enregistrés au niveau international. Les profits en provenance de l'étranger (44% des bénéfices en 1980) ont fait un bond remarquable de 57% au cours de la période de douze mois terminée le 31 octobre dernier.

Le solde des revenus de la banque de la Place Ville-Marie s'établit donc à $327.4 millions ou $8.92 par action. La progression a cependant été moins rapide au dernier trimestre alors que les gains sont passés de $2.30 à $2.64 par action.

Par ailleurs, la direction a annoncé son intention de demander aux actionnaires, lors de l'assemblée annuelle prévue pour le 8 janvier, la permission de fractionner les actions sur la base de deux pour une afin de les rendre plus facilement négociables. Présentement les titres de la Banque Royale s'échangent à $60.50 alors qu'ils ne valaient que $38 ou $40 au début de l'année. Le dividende versé au cours des douze derniers mois est de $2.52 ou 68 cents par trimestre.

La mauvaise conjoncture économique au Canada s'est faite sentir sur les pertes de la Banque Royale pour le recouvrement de ses prêts. Le montant des nouvelles provisions plus les radiations de l'année en cours est de $146 millions soit plus du double des $64.8 millions de l'exercice précédent. Comme la provision faite pour la moyenne des cinq dernières années n'était que de $120.7 millions, il a fallu puiser $25.3 millions dans la réserve générale pour éponger ses pertes.

Si les bénéfices ont progressé de 21%, l'actif a avancé de près de 22% pour atteindre le chiffre de $62.9 milliards. Donc le rendement par dollar a diminué légèrement. Par tranche d'actif moyen de $100, le rendement a été de 57 cents. Il faut bien distinguer cependant la performance internationale (78 cents) et les résultats canadiens (47 cents). Ce dernier chiffre marque une baisse par rapport aux 54 cents de l'an dernier.

Selon le président du conseil, M. Rowland C. Frazee, deux facteurs expliquent la réduction de la marge bénéficiaire au Canada. D'abord le rendement des portefeuilles de prêts et d'hypothèques à intérêt fixe a été considérablement inférieur au taux d'escompte durant une bonne partie de l'exercice. Par ailleurs, le rendement des éléments d'actifs liés au taux d'escompte a baissé beaucoup plus rapidement que le loyer de l'argent au cours du troisième trimestre. Cette tendance a toutefois été renversée au cours du dernier trimestre.

Les revenus ont augmenté de deux milliards de dollars pour atteindre $7 milliards. Les dépenses sont passées de $4.7 milliards à $6.6 milliards. Du côté des salaires et charges sociales, la progression fut de 15.9%.

Si les revenus de prêts ont fait un bond de 44%, le coût des intérêts versés a avancé de 49%. Ce sont les autres dépenses qui progressent moins rapidement comme les salaires (15.9%), les frais des établissements (12.3%) et les dépenses «diverses» (25.9%).

L'émission de droits d'achat de nouvelles actions à $46 en septembre dernier a fait passer à 40 millions le nombre d'actions émises de la banque au lion d'or.

De plus, dans son message, M. Frazee explique que l'augmentation des pertes est due à une légère hausse des pertes sur les prêts aux consommateurs et à une hausse très marquée sur les prêts aux entreprises. À l'échelle internationale, il a fallu prévoir des difficultés de remboursement pour des prêts en Amérique latine et pour certaines multinationales. Les opérations effectuées au Canada représentent $91 millions sur le total de pertes prévisibles de $146 millions.

Le dollar canadien baisse, les réserves fondent

Nouvelle escalade des taux d'intérêt

L'escalade des taux d'intérêt a repris de plus belle au Canada et aux États-Unis hier alors que plusieurs banques annonçaient des augmentations de leur taux préférentiel. À New York, la Chase Manhattan a porté son taux préférentiel de 17¾% à 18½% alors qu'à Montréal, la Banque Mercantile haussait de 14½% à 15% le taux d'intérêt réclamé aux meilleurs clients de l'institution.

L'écart de 4% qui sépare maintenant les taux canadiens et américains s'est fait sentir de nouveau sur le dollar canadien qui a reculé de 1/10 pour fermer à 83.76 cents américains. Par ailleurs, la Banque du Canada a utilisé largement ses réserves pour défendre la devise canadienne sur le marché des changes. Les avoirs en devises étrangères de la banque centrale ont fondu de $210 millions au cours du mois d'octobre.

Par ailleurs, les banques canadiennes ont relevé leur taux d'intérêt à 19% pour ce qui est des prêts consentis en dollars américains.

Cette pression à la hausse ne semble pas s'atténuer partout en Amérique du Nord; le rendement moyen des bons du Trésor américain a monté de 14.384% à 14.649% lors de l'adjudication hebdomadaire à Washington. Un mouvement similaire est prévisible, demain, sur le marché monétaire canadien.

De l'avis des spécialistes, la poursuite de l'escalade des taux d'intérêt pourrait amener la Réserve fédérale à resserrer encore les conditions de l'escompte et du crédit.

Le «prime rate», rappelle-t-on, avait culminé à 20% en avril puis était retombé progressivement jusqu'à 10.75% en juillet avant de reprendre sa course ascensionnelle.

D'autre part, les réserves officielles de l'État le mois dernier sont tombées à leur plus bas depuis près d'un an.

Le ministère des Finances a signalé que la valeur comptable des réserves (qui servent à stabiliser notre dollar sur les marchés des changes) a diminué de $US 210.1 millions et s'établissait à $US 3.468 milliards à la fin novembre, soit le point le plus bas depuis février 1970.

Les réserves, constituées de dollars américains, d'autres devises étrangères, d'or et de droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire international, augmentent ou diminuent en fonction des mesures prises par la Banque du Canada pour atténuer les fluctuations de la valeur du dollar. Ces réserves sont exprimées en dollars américains.

Tembec

Guy H. Riviere (Ing.)

Tembec Inc. annonce la nomination de M. Guy Henri Rivière au poste de Vice-Président à l'ingénierie.

M. Rivière est ingénieur mécanique (U. de la Saskachewan) et apporte une expérience de plus de vingt ans dans le domaine des pâtes et papiers. Il est responsable de la direction du programme de modernisation et d'expansion de $70 millions de Tembec.

Tembec Inc. est un producteur Canadien important de pâte dissolvante et de celluloses à usage chimique qui s'est taillé une place enviable sur les marchés mondiaux. Son entreprise est située à Témiscaming, Québec.

Tembec détient des intérêts substantiels dans Midtec Paper Inc., producteur de papier couché, situé à Kimberly au Wisconsin et dans Nitec Paper Inc., producteur de papier couché et mousseline, situé à Niagara Falls, New York.

Le groupe LePage acquiert la division immobilière du National Trust au Québec

Le plus important courtier en immeubles au Canada, le groupe A.E. LePage vient de faire l'acquisition de toutes les succursales de la division immobilière de National Trust, situées à l'extérieur de l'Ontario. Sept des onze bureaux impliqués dans cette transaction sont situés à Montréal.

Par ailleurs, un ancien dirigeant de la division immobilière de National Trust, M. W.J. Kucherapa, a acquis les 38 bureaux de la compagnie établis en Ontario.

Les montants de ces transactions n'ont pas été précisés par la compagnie de fiducie torontoise. A.E. LePage ajoute ainsi près de 185 personnes à son effectif de 5,500 cadres et agents qui travaillent dans ses 200 bureaux au Canada.

National Trust connaît présentement une période difficile. Les bénéfices des trois premiers trimestres ont diminué de $6.2 millions à $5.8 millions. Déjà l'an dernier, ils étaient en baisse de 15%.

Sur des revenus bruts de $200 millions pour les trois premiers trimestres, le courtage immobilier ne représentait que $8.8 millions. Une fois soustraites les commissions versées aux agents ($5.6 millions), il ne restait que $3.2 millions pour la gestion et l'entretien d'une cinquantaine de bureaux. En plus des bureaux de Montréal, National Trust avait des succursales immobilières à Victoria (2), à Kamloops (1) et Calgary (1). D'autres bureaux avaient été fermés précédemment.

Pour sa part, le président de A.E. LePage, M. William A. Dimma a déclaré: «1980 constituera une année record pour A.E. LePage en matière de revenus et bénéfices».

Certaines compagnies de fiducie semblent décider de concentrer leurs efforts dans la gestion des fonds et laisser tomber les activités immobilières dont la rentabilité est marginale. Ainsi, Fiducie du Québec décidait récemment de céder sa division immobilière au Trust Général du Canada pour former une nouvelle entreprise où Fiducie du Québec serait actionnaire minoritaire.

La CDC acquiert Wordplex d'AES

Dans le cadre de l'expansion rapide de ses sociétés de traitement de textes, la Corporation de développement du Canada a annoncé que le transfert de l'entreprise Wordplex est passé de AES Data, filiale de la CDC, à Wordplex International, nouvelle filiale en propriété exclusive de la CDC.

M. H. Anthony Hampson, président et chef de la direction de la CDC, a souligné que «la croissance rapide du marché international des appareils de traitement de textes nous incite à offrir une gamme complète de produits, d'AES comme de Wordplex. En créant des entités séparées, nous espérons que AES et Wordplex accroîtront leur pénétration respective du marché. Chaque société a son propre organisme de recherche et de développement, et on a prévu la mise en place d'un réseau international de ventes Wordplex.

AES, le plus grand fabricant du monde d'appareils autonomes de traitement de textes à écran cathodique, emploie environ 1,600 personnes dans ses cinq usines canadiennes. Wordplex a acquis une excellente renommée au Royaume-Uni et en Europe, grâce à ses systèmes de traitement de textes perfectionnés à logique partagée qui répondent surtout aux besoins des grands organismes. Les deux sociétés ont élargi leurs gammes de produits au cours des dernières années et AES qui, a l'origine, se spécialisait uniquement dans les appareils autonomes de traitement de textes, va maintenant déployer ses efforts sur le marché des appareils à logique partagée avec son système C-20, tandis que Wordplex a élargi sa gamme d'appareils autonomes.

Annonce de la nomination de C. Dessureault chez l'AMC

Claude Dessureault

M. Claude Dessureault s'est joint à l'Association des manufacturiers canadiens à titre de Vice-président exécutif, division du Québec.

M. Dessureault apporte à l'AMC plus de 25 ans d'expérience dans le secteur commercial et les affaires publiques chez C.I.L. Inc., en plus des vastes connaissances acquises au sein d'organismes patronaux. La C.I.L. retient ses services à titre de consultant et d'administrateur de Peintures C.I.L. Inc.

Emprunt de Gaz Métro

Gaz Métropolitain a autorisé une offre publique de $20 millions de débentures non garanties convertibles à 12%. Un prospectus final a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec et le sera incessamment auprès des autres commissions de valeurs mobilières du Canada.

La compagnie a également autorisé un placement privé de $25 millions d'obligations de première hypothèque.

Compagnie de Fiducie Guardian
"Fond Garanti"
R.E.E.R.
13½%
Intérêt annuel sur Certificats de 5 ans.
Pour plus de renseignements ou pour une application au "Fond Garanti" R.E.E.R., communiquez avec: (514) 842-8251 Montréal (416) 863-1100 Toronto
Membre de la Société de l'Assurance-Dépôts du Canada
Inscrit à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
Nous nous réservons le droit de modifier les taux d'intérêt sans préavis
METRO Victoria Square
COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN
618 rue St-Jacques, Montréal, Québec. Canada H3C 1E3
87 Yonge Street, Toronto, Ontario. Canada M5C 1S6

INCORPORATION DE COMPAGNIE
(Raison sociale)
Nous sommes spécialistes en la matière
Nous vous procurons vos lettres patentes en moins de cinq (5) jours et nous facturons les frais minimum de base en plus d'un léger supplément pour la recherche et nos services.
Téléphone: 381-8026

Crédit Foncier
FIDUCIE CREDIT FONCIER
13 1/2 %
annuellement pour 5 ans
PLACEMENTS À TERME
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada
REEL
RÉGIME ÉPARGNE-LOGEMENT
13 1/4 %
annuellement pour 5 ans
SANS FRAIS
Demandez notre brochure.
1880 Nous bâtissons ensemble depuis 100 ans 1980

ATTENTION — IMPÔT C.I.I.P.
Centre d'information en investissement pétrolier
Aimeriez-vous connaître comment se font le forage et l'exploration du pétrole tout en profitant de l'abri fiscal.
Participez à nos séances d'information sans aucune obligation de votre part.
Pour un rendez-vous: 522-3132

SODEQ BEAUCE APPALACHES
Une troisième émission de 1,4 millions d'actions.
Plus de 13 investissements pour environ 1,3 MM $.
Des administrateurs provenant de la Beauce, des Appalaches, de l'Amiante, de la Rive Sud, des Bois-Francs . . .
Des avantages fiscaux tels l'épargne-actions plus un crédit d'impôt égal à 25% du montant investi.
Un placement dans Sodeq Beauce-Appalaches Inc. avantageux aujourd'hui, profitable dans l'avenir.
Les actions sont offertes en vente bénévolement par les actionnaires possédant une autorisation de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec.
Pour plus d'informations:
SODEQ BEAUCE APPALACHES
le partenaire recherché
11535, 1ère AVENUE, BUREAU 501, ST-GEORGES, BEAUCE G5Y 2C7 (418) 228-1107
17, DES FORGES, VICTORIAVILLE, G6P 6T3 (819) 758-6695

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Assemblée annuelle
L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque aura lieu au siège social, dans l'édifice de La Banque Royale du Canada, 1 Place Ville-Marie, Montréal, le jeudi 8 janvier 1981, à 11 heures du matin.
Par ordre du conseil d'administration.
R.J. Moores
Secrétaire
Montréal, Québec, le 2 décembre 1980.

Allégez votre fardeau fiscal 1980 tout en bâtissant votre avoir
avec l'expertise de
Geoffrion, Leclerc Inc.
Longs métrages — Fonds d'exploration pétrolière
Immeubles multi-résidentiels — REEL
Fonds d'exploration minières — SODEQ
Régime Épargne Action du Québec — REER auto-géré
Pour plus d'information
M. BEAUDIN (Montréal) 514-861-8811
J. PLANTE (Québec) 418-529-0091
D. USSELMAN (Ottawa) 613-232-9655
Ou écrivez à:
Geoffrion, Leclerc Inc.
Boîte postale 1039, Station "A"
Montréal (Québec) H3C 2W9
Nom _____
Adresse _____ Ville _____
Province _____ Code postal _____
Tél./Résidence _____ Tél./Bureau _____

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Traducteurs et Terminologue

La Banque de Montréal est à la recherche d'un terminologue et de traducteurs francophones et anglophones pour son Service de traduction.

Traducteurs

Sous la direction d'un chef de module, traduit principalement dans sa langue maternelle, des méthodes d'exploitation, des directives, des circulaires et d'autres textes à caractère administratif, juridique, commercial et général. Le titulaire devra, en outre, participer à la confection de fiches terminologiques.

Les candidats doivent posséder un baccalauréat en traduction et 2 à 3 ans d'expérience pertinente. Une connaissance du domaine bancaire serait un atout.

Terminologue

Sous la direction du chef de module, effectue de la terminologie thématique et ponctuelle dans le domaine des finances et de la gestion, participe à l'élaboration de vocabulaires et de lexiques et assure auprès des utilisateurs un service de consultation.

Le candidat doit posséder un baccalauréat en traduction ou une expérience jugée équivalente ainsi que les qualités requises d'un terminologue, principalement l'initiative, la souplesse et la rigueur technique.

Le traitement sera établi en fonction de l'expérience et de la compétence. La Banque offre d'excellents avantages sociaux. Concours ouvert aux hommes et aux femmes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à monsieur J. Terence Pye, Directeur de l'emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, (Québec), H3C 3B1.

La Première Banque Canadienne –
Banque de Montréal

Voir autres Carrières et Profession, en pages 17 et 18

HÔPITAL MARIE ENFANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉTABLISSEMENT
Centre hospitalier de soins prolongés pour convalescents (0 à 18 ans) ayant un permis d'opération de 150 lits et dispensant des soins de réadaptation tant sur base externe qu'interne et opérant également des services tant médicaux que diagnostiques sur base externe à la population infantile du territoire.

A ce centre hospitalier s'ajoute un centre d'accueil de 125 lits d'hébergement pour personnes âgées (A-3 et A-4) avec centre de jour.

NATURE DE LA FONCTION
Relevant du conseil d'administration, le directeur général administre les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard à la vocation de l'établissement, et de répondre à leurs besoins.

EXIGENCES
— Détenir un diplôme d'étude universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.
— Posséder au moins 3 ans d'expérience en administration dont 2 à un poste de niveau de cadre supérieur.

RÉMUNÉRATION
Poste de classe 20, la rémunération variera en fonction de la scolarité et de la compétence, de $36,242. à $51,088.

INSCRIPTION
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae avant 17 heures le 29 décembre 1980 au:

Président du jury de sélection
Concours directeur général
Hôpital Marie Enfant
5200, rue Bélanger est
Montréal
H1T 1C9

SPÉCIALISTE EN FISCALITÉ COMPTABLE AGRÉÉ

Le Groupe Grisé et ses compagnies forme un ensemble varié, dynamique et innovateur qui est rapidement devenu un leader dans les domaines de la planification fiscale pour particuliers, le placement immobilier, l'assurance et les services de voyage.

Présentement, nous recherchons un professionnel qui travaillerait conjointement avec le Président à Montréal afin de desservir notre clientèle formée de particuliers qui nous consultent en matière de fiscalité. Ce poste devient disponible parce que nous ouvrons bientôt à Toronto une succursale de planification fiscale.

Le candidat que nous accepterons devra être doté d'un diplôme de comptable agréé, être bilingue et posséder de l'expérience en matière fiscale. Le poste offert exige de l'ambition, de l'initiative et un esprit novateur. Nous offrons une excellente rémunération et bénéfices marginaux dans les $50,000.00.

Veuillez, s'il vous plaît, formuler votre réponse auprès de M. George Vasil. Il va de soi que cette réponse sera traitée dans la plus stricte confidentialité.

Le Groupe Grisé et ses compagnies
100 boulevard Alexis Nihon, suite 970,
Édifice Nordair,
Montréal, Québec H4M 2N6

Le Groupe Grisé
et ses compagnies

Fonction publique du Québec

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Gouvernement du Québec
Office du recrutement et de la sélection du personnel

Personnel de direction supérieure

Directeur des services médicaux

Concours spécifique numéro P6223AAF/JD Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Régie de l'Assurance-automobile du Québec — Direction des services médicaux — 1 emploi à Québec

Attributions — Sous l'autorité du président et directeur général, être responsable des programmes et politiques visant à assurer le contrôle de l'aspect médical des dossiers d'indemnisation de la Régie de l'assurance-automobile du Québec. À cette fin, planifier, coordonner et contrôler l'organisation, l'élaboration, l'implantation et le maintien des services d'expertises médicales et des processus de contrôle de l'aspect médical tant des dossiers d'indemnisation que des expertises mêmes.

Conditions d'admission — Être membre en règle du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Inclure une photocopie de sa carte de membre.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans l'élaboration et la gestion de programmes et politiques visant à assurer le contrôle de l'aspect médical.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel
de la Fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe II
Traitement de 42 997 $ à 59 358 $

Période d'inscription:
du 29 novembre au 12 décembre 1980

Directeur général du Centre de recherches minérales

Concours spécifique numéro P6223AAG/JD Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère de l'Énergie et des Ressources — 1 emploi à Québec

Attributions — Sous l'autorité du sous-ministre associé au secteur Mines, participer à la définition des politiques et orientations générales du secteur; intégrer ces valeurs aux objectifs, politiques et pratiques du C.R.M.; coordonner et assurer la mise à jour d'un plan de développement; planifier, coordonner et contrôler l'exécution générale des programmes de recherche du C.R.M. afin de s'assurer du développement et de l'utilisation optimale de l'expertise technologique québécoise; conclure les ententes de recherche avec d'autres organismes des secteurs public, parapublic ou privé.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être comepnsée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans le domaine de la recherche dans les secteurs des mines et de la métallurgie.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Case posatale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe II
Traitement de 42 997 $ à 59 358 $

Période d'inscription:
du 29 novembre au 12 décembre 1980

Chef du service des études épidémiologiques

Concours spécifique P6243AAJ/JD Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère des Affaires sociales — Direction des politiques de santé — 1 emploi à Québec

Attributions — Diriger et coordonner les études relatives à l'évaluation de l'état de santé de la population du Québec afin de fournir les indicateurs nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de santé. À cette fin, établir un système de surveillance, déterminer les indicateurs de l'état de santé de la population et les facteurs explicatifs qui doivent faire partie de ce système; participer à l'élaboration des politiques de santé et en développer les méthodes d'évaluation.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans le domaine de l'épidémiologie.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe IV
Traitement de 35 533 $ à 49 075 $

Période d'inscription:
du 29 novembre au 12 décembre 1980

Gestion immobilière
Coordonnateur des opérations internationales

Concours spécifique P6243AAK/JD Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement — Direction de l'acquisition de l'espace — 1 emploi à Québec

Attributions — Planifier, organiser, diriger et contrôler les opérations de gestion immobilière et d'exploitation des immeubles pour les maisons du Québec à l'étranger; diriger les analyses immobilières préalables à l'implantation ou à la relocalisation des maisons du Québec à l'étranger et procéder au choix de secteurs idéals pour l'implantation de ces maisons.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des empioyés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans les domaines de la gestion immobilière, de la planification et de l'acquisition de l'espace.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe IV
Traitement de 35 533 $ à 49 075

Période d'inscription:
du 29 novembre au 12 décembre 1980

Comment vous inscrire

Vous inscrire à l'aide du formulaire **Offre de service** de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec, que vous pouvez vous procurer dans ses bureaux régionaux, les centres de main-d'oeuvre et la plupart des caisses populaires.

Sauf si vous êtes déjà membre de la fonction publique du Québec, votre **Offre de service** doit être accompagnée d'une copie des documents mentionnés à l'avis de concours. Le défaut de produire les documents exigés entraînera le rejet de la candidature au concours.

Expédier votre Offre de service à l'adresse indiquée à l'avis de concours correspondant.

L'Office vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

INSPECTEUR

Pièces de précision manufacturées

Ottawa

Dans le Centre de technologie (fabrication) de la Division de génie mécanique et sous surveillance, conserver le contrôle de la qualité et des dimensions de pièces manufacturées, de composantes et de montages. La personne choisie devra diriger la prise de mesures exactes, garder des registres et vérifier la géométrie de toute une gamme de produits tel que des lames de turbines à gaz, des lames de compresseurs, des engrenages précis de jusqu'à 12 pi. de diamètre, des traces de moulages pesant jusqu'à 5 tonnes, des instruments chirurgicaux et d'autres pièces de travail reliées aux recherches de la Division de génie mécanique.

Il faut avoir un diplôme d'un Institut de technologie, spécialisation génie et plusieurs années d'expérience pertinente. Il serait avantageux d'avoir l'expérience de l'inspection d'équipement complexe en utilisant des instruments mécaniques et optiques et l'expérience en ajustage mécanique et en fabrication d'outils. Il est très souhaitable d'avoir de bons antécédents en mathématiques.

Traitement — selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence ME-439-D.

CNRC

SERVICE 15-20 inc.

organisme à but non-lucratif,
voué à la promotion des intérêts
des jeunes travailleurs
du Sud-Ouest de Montréal,
est à la recherche d'une

FOURMI CRÉATRICE

être bigarré et laborieux,
aux lueurs et sueurs
initiatrices de projet novateur.

Cette personne, âgée de plus de 25 ans, doit à la fois posséder de multiples expériences de travail auprès des jeunes et s'être impliquée au sein d'organismes à but non-lucratif.

Toute ressemblance à cet être, vous permet de nous faire parvenir, avant le 12 décembre, votre pedigree à

SERVICE 15-20 Inc.
4121 avenue Verdun,
Verdun, P.Q.
H4G 1L2

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Profession, en pages 16 et 18

Université de Montréal
Faculté de droit

Postes de professeur à plein temps

Fonctions
Premier poste: enseignement et recherche dans le domaine du droit constitutionnel et du droit international public;
Deuxième poste: enseignement et recherche dans le domaine du droit du travail et du droit social.
Note: les candidats retenus pourront être appelés occasionnellement à enseigner et à faire de la recherche dans d'autres secteurs du droit.

Exigences
Diplôme de 2e ou 3e cycle en droit.
Seront également considérés les candidats faisant état d'une expérience jugée pertinente.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er juin 1981

Date de clôture des candidatures
Le 31 décembre 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:
M. Yves Ouellette
Doyen
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6201, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T1

Dominion Bridge — Sulzer Inc.

Dominion Bridge-Sulzer Inc., un important fabricants de produits en acier, d'envergure internationale, est à la recherche d'une personne compétente pour combler le poste suivant:

Analyste financier de contrats

Lachine

Le titulaire sera bilingue, aura récemment obtenu un baccalauréat en commerce ou étudiera présentement vers l'obtention d'une accréditation professionnelle (C.A., C.G.A., R.I.A.). Cette personne possède un bon esprit analytique et sait communiquer aisément avec la direction. Les fonctions consistent surtout à travailler en étroite collaboration avec les administrateurs de contrats dans l'analyse financière et les prévisions de rentabilité de ces contrats.
Le salaire sera proportionnel à l'expérience. Nous offrons, de plus, un éventail complet d'avantages sociaux.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, au:

Service du personnel
Dominion Bridge-Sulzer Inc.
C.P. 280, Station A
Montréal, Québec H3C 2S7

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
est publié tous les jours. Le tarif est de **0.68** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**

Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

BIBLIOTHÉCAIRE

Le cabinet d'avocats Courtois, Clarkson, Parsons & Tétrault recherche un(e) bibliothécaire
Responsabilités:
Superviser tous les aspects relatifs au bon fonctionnement de la bibliothèque, y compris les acquisitions, la préparation du budget annuel, le catalogage et le service de référence.

Qualifications requises:
Bilinguisme parlé et écrit, maîtrise en bibliothéconomie et un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique. Initiative, tact et talent pour communiquer d'une manière efficace avec les avocats et les étudiants.

Prière d'adresser votre demande à:

Mlle Pat O'Hurley
Chef du personnel
Compagnie de Gestion Fleural
630, boul. Dorchester ouest
suite 2200
Montréal, Qué.
H3B 1V7
tél: 875-5120

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

Une organisation à but non lucratif est à la recherche d'un(e)

ADJOINT(E) AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Tâches:
L'adjoint(e) assiste le Secrétaire Général dans l'exécution de ses tâches:
1. Cette personne assurera un service minimum de communication interne et externe;
2. Elle secondera le Secrétaire Général dans la fabrication de dossiers sur la coopération et la solidarité internationale pour soumission externe à l'organisme;
3. Elle préparera et assurera un suivi des tâches de représentation de l'organisme auprès des gouvernements (fédéral et provincial);
4. Elle secondera le Secrétaire Général dans la préparation de l'Assemblée Générale des membres:
5. Elle assurera un suivi du membership de l'organisme.

Exigences:
Le (la) candidat(e) devra posséder:
1. Une bonne capacité de relations publiques;
2. Une excellente capacité d'écrire;
3. Un bon esprit de synthèse;
4. Une bonne connaissance de la coopération et du développement international.

Cette personne devra en plus:
5. Avoir le sens de l'organisation;
6. Avoir eu une expérience de la coopération internationale;
7. Avoir une maîtrise en sciences sociales ou son équivalent;
8. Manifester une bonne disponibilité.

Salaire:
Selon la politique en vigueur à l'organisme.

Fermeture du concours:
Vendredi 12 décembre 1980.

Poste permanent à temps plein
Faites parvenir les curriculum vitae à:

Yvon Madore,
Secrétaire général
SUCO,
4824 Côte-des-Neiges,
MONTRÉAL, Québec.
H3V 1G4

Cadre supérieur ressources humaines

Conseillers de direction renommée internationale

Cette importante société a déjà une envergure nationale incluant une solide clientèle au Québec et poursuit une expansion rapide.

Nous recherchons un cadre supérieur provenant de l'industrie privée ou d'une étude de conseiller pour accroître le potentiel de la compagnie dans l'est du Canada.

Rattaché au bureau de Montréal, vous entreprendrez des missions variées auprès des dirigeants d'entreprises et offrirez des solutions pratiques et originales à leurs problèmes.

La rémunération comprend, outre un excellent salaire de base et une gamme complète d'avantages sociaux, des gratifications et un intéressement aux bénéfices.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui... Projet 01135. Discrétion totale assurée.

Toronto:	(416) 920-7702.	50 avenue Prince Arthur M5R 1B5
Montréal:	(514) 849-5357.	1115 rue Sherbrooke ouest H3A 1H3
Calgary:	(403) 265-8780.	500-4e avenue S.O., Suite 1918 T2P 2V6
Vancouver:	(604) 669-3550.	300-800 West Pender V6C 7V8
Houston:	(713) 757-1958.	2 Houston Center, Suite 610, Texas 77002
Londres:	(01) 834-7966.	24 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB

La Société Caldwell
Recrutement de cadres

Systemhouse Ltd.

CARRIÈRE EN INFORMATIQUE MONTRÉAL ET VANCOUVER

SYSTEMHOUSE LTD. est reconnu à travers le Canada comme l'une des plus prestigieuses sociétés de consultation, de conception et de développement de systèmes de traitement des données. Nous spécialisant dans la gestion et la mise sur pied de projets d'envergure, l'efficacité et la qualité hautement professionnelles de notre travail nous ont mérité une réputation enviable, tant au pays qu'à l'étranger.

Nous sommes présentement à la recherche de candidats possédant un minimum de 2 années d'expérience en applications commerciales informatisées pour combler les postes suivants:

- **PROGRAMMEURS/ANALYSTES**
- **ANALYSTES DE SYSTÈMES**
- **PROGRAMMEURS/ANALYSTES SENIOR**
- **ANALYSTES DE SYSTÈMES SENIOR**
- **SPÉCIALISTES TECHNIQUES**

Nous requérons des personnes ayant de l'expérience dans les langages et/ou les systèmes suivants:

- **COBOL**
- **BASIC**
- **PL/1**
- **IMS**
- **CICS**
- **TSO**
- **SPF**
- **CMS**
- **IMAGE**
- **QUERRY**
- **IBM MAINFRAME**
- **IBM SERIES 4300**
- **PDP-11**
- **HP**

De plus, nous sommes à la recherches de candidats possédant de 6 à 10 ans d'expérience pour combler les postes suivants à Montréal:

- **CHEFS DE PROJETS et**
- **DIRECTEURS DE PROJETS**

Prière d'envoyer immédiatement votre curriculum vitae en toute confiance, car les entrevues auront lieu les 8, 9 et 10 décembre.

Eva Berlin
Directrice, ressources humaines
SYSTEMHOUSE LTD.
800 ouest, Boul. Dorchester
Suite 1060
Montréal, Québec, H3B 1X9
866-2891

Systemhouse Ltd. *The Computer Systems People*
HALIFAX • MONTREAL • OTTAWA • WASHINGTON D.C. • TORONTO • LONDON • WINNIPEG • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER •

INGÉNIEUR
Poste à Montréal

La Société d'énergie de la Baie James recherche les services d'un ingénieur, pour son service d'électricité.

Nature du travail
- Collaborer à la conception, l'implantation et la mise en service des installations de commande, de mesurage et de protection conformes aux besoins.
- Contrôler la préparation des appels d'offres pour le matériel de commande, de mesurage et de protection.
- Participer à l'adjudication et l'administration des commandes pour le matériel.

Exigences
- Diplôme universitaire de premier cycle en génie électrique et
- Huit années d'expérience dans le domaine du génie électrique.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:

Société d'énergie de la Baie James
Division de l'Embauchage, 14e étage
Dossier 1006
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H2L 4M8

INGÉNIEUR
Poste à Montréal

La Société d'énergie de la Baie James recherche les services d'un ingénieur, pour son service électricité.

Nature du travail
- Collaborer aux études d'évaluation des variantes de tracés des lignes de transport et de l'implantation des postes.
- Approuver les principales caractéristiques des lignes et des postes.
- Participer aux études d'implantation des lignes et des postes, et collaborer à la préparation des plans et devis.

Exigences
- Diplôme universitaire de premier cycle en génie électrique et
- Dix années d'expérience dans le domaine du génie électrique.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:

Société d'énergie de la Baie James
Division de l'Embauchage, 14e étage
Dossier 1005
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H2L 4M8

Le film canadien comme investissement

Suite de la page 13

ger. Ceci faisait que l'investisseur n'était pas conscient de l'addition des commissions qu'il payait aux mêmes personnes. Au surplus, ces services n'étaient pas toujours offerts à des prix concurrentiels.

Tout de même, en 1979, grâce à la surveillance accrue des Commissions des valeurs mobilières, les investisseurs ont quand même pu en général bénéficier de l'abri fiscal qui somme toute constituait leur objectif premier. Au surplus, un investissement de ce genre est spéculatif, autrement l'abri fiscal ne serait pas accordé, et il est adressé à un investisseur ayant un revenu taxable supérieur, ce qui lui permet de prendre le risque de perdre une somme égale, approximativement, à la différence entre le coût de l'unité et le montant par lequel son impôt est réduit dans le cas où il achète sa participation dans le film comptant. Donc, en général, plus le revenu du contribuable est élevé, moins le risque est élevé. Par contre, en ce qui concerne l'investisseur qui paie en partie par billet promissoire, il ne faut pas oublier que les revenus provenant du film sont imposables au taux marginal du contribuable au moment où il les reçoit au Canada, et qu'un montant supérieur à celui du billet promissoire devra provenir à l'investisseur dont le taux marginal n'a pas varié sensiblement, avant que son billet soit compensé.

Suite au dévoilement des aspects indésirables contenus dans les prospectus offerts en 1979, les Commissions des valeurs mobilières ont préparé un projet d'énoncé de politique nationale en matière d'investissement cinématographique. Déjà, les Commissions appliquent ce projet d'énoncé aux prospectus offerts sur le marché cette année. L'énoncé prévoit que plusieurs informations soient mises obligatoirement à la disposition des investisseurs, tels, par exemple, les succès précis (coût des productions v. revenus) que le producteur a connu avec ses films antérieurs, le cas échéant. L'énoncé prévoit qu'au moins deux des titulaires des trois postes clés, i.e. producteur, réalisateur et directeur de production, aient un minimum de cinq ans d'expérience ininterrompue dans le domaine du cinéma ou dans un domaine connexe. Le maximum global payable aux producteurs est limité. Le promoteur ne peut ajouter une marge bénéficiaire aux sommes dépensées pour les droits d'adaptation cinématographique et pour le scénario. L'énoncé s'attarde également aux garanties d'achèvement, à la distribution, à la répartition des revenus, à la responsabilité du producteur vis-à-vis les investisseurs au-delà de la fin de la production et aux conflits d'intérêts. Cet énoncé ne protège pas, bien sûr, l'investisseur de façon absolue, mais aide indiscutablement l'investisseur ou son conseiller qui lit le prospectus au complet en lui facilitant la tâche de comparer ce prospectus avec un autre ou des autres. Aussi, cet énoncé pourra servir de guide aux courtiers.

Face aux problèmes exposés, le nombre de productions en 1980 a substantiellement diminué et l'offre de prospectus au public a été de beaucoup retardée cette année. Les producteurs, en général, se sont prévalus de financement intérimaire, ainsi il s'agit d'un aspect négatif qui se retrouve encore cette année dans certains prospectus. Toutefois, le Secrétaire d'État a tenu des consultations au printemps 1980 et étudie des propositions de changements à la loi qui auraient pour effet de favoriser l'achat d'unités de film par les investisseurs tôt dans l'année, et d'autres qui auraient pour effet de modifier l'exigence selon laquelle le film doit être substantiellement terminé avant la fin de l'année du calendrier dans laquelle l'investisseur acquiert son intérêt. La première proposition contribuerait à modifier le comportement des investisseurs qui ne sont portés en général vers les abris fiscaux qu'en fin d'année. En investissant tôt, le producteur pourrait produire plus tôt dans l'année, sans avoir à transmettre par après des coûts de finance élevés aux investisseurs. A défaut de finance intérimaire majeure, le producteur ne serait pas à la merci du climat canadien que l'on connaît, et ne serait pas non plus obligé de partager des équipes techniques avec d'autres producteurs dans les trois derniers mois de l'année. Ainsi, la stabilité de l'industrie serait favorisée, n'étant plus limitée dans ses manoeuvres à une opération saisonnière.

Retenons de tout cela que certains films canadiens produits au cours des dernières années ont remporté des succès, pensons à *Running, Meatballs,* que d'autres films canadiens moins récents ont été acclamés par les critiques, pensons à *Mon oncle Antoine, Kamouraska, The apprenticeship of Duddy Kravitz, Lies My Father Told Me.* Joint à ça, il y a le fait que les équipes techniques canadiennes sont réputées mondialement. En plus, il semble que l'industrie cinématographique est en plein essor et pourra profiter aux Canadiens tant que l'accès aux marchés étrangers sera assuré. Le creux ressenti aux États-Unis dans les années précédant 1972, attribuable en partie à la télévision, est passé. L'avènement des théâtres en banlieue et le contexte économique de la fin des années 1970, lequel favorise ces formes de détente moins coûteuses, couplés avec un plus grand éventail de techniques de promotion de films; la venue de la télévision à péage qui constitue un marché sans cesse croissant joint aux prix supérieurs offerts par les réseaux de télévision avides de commanditaires et par les postes de télévision locale sont des facteurs positifs pour cette industrie qui est soutenue au Canada à même des fonds publics.

(à suivre)

C.R.T.C. : Avis d'audience publique

Ottawa, le 24 novembre 1980

Le C.R.T.C. tiendra une audience publique à compter du 14 janvier 1981 au Centre des conférences, Phase 4, 140, promenade du Portage, Hull (Québec) afin d'étudier ce qui suit: Demandes (801877200, 801876400) présentées par la Société Radio-Canada en vue d'obtenir des licences de radiodiffusion afin d'exploiter des réseaux pour la distribution de CBC-2 de langue anglaise et Télé-2 de langue française, deux services nationaux, non-commerciaux d'émissions de télévision de la Société Radio-Canada. Ces services seront distribués aux demeures par les systèmes de télévision par câble canadien autorisés. Les demandes peuvent être examinées à: Société Radio-Canada, 1500 ave Bronson, Ottawa (ont).

Comment intervenir: Quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande doit présenter une intervention écrite comportant un exposé clair et succint des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier; on doit aussi indiquer si l'on désire ou non comparaître à l'audience. Date d'échéance pour la réception des interventions au Conseil et chez le requérant le 2 décembre 1980; les interventions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 avec preuve de signification; remarquer qu'elles doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date.

Les interventions aux demandes présentées par la Société Radio-Canada doivent être adressées au bureau de la Société Radio-Canada, 1500, avenue Bronson, C.P. 8478, Ottawa (Ontario), K1C 3J5.

Examen des demandes et des documents: à l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, pièce 561, Hull (Québec). On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des «Règles de procédure», disponible au coût de $1.50 au: Centre d'édition, Ministère des Approvisionnements et Services, Hull (Québec). Renseignements: Écrire au Conseil ou téléphoner à 819-997-1027 ou 997-1328. (PN-113).

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Profession, en pages 16 et 17

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Une compagnie dynamique, d'envergure nationale en pleine voie d'expansion, se spécialisant dans la vente au détail est à la recherche d'un(e) secrétaire juridique ayant au moins 2 années d'expérience en droit corporatif et contractuel ou immobilier, sténodactylo; très bonne connaissance du français et de l'anglais nécessaire.

La compagnie offre de bons bénéfices marginaux, un milieu de travail agréable et un avenir assuré.

Le salaire sera basé selon l'expérience et les qualifications du (de la) candidat (e).

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel, à l'attention de:

Mme Micheline Arrol
COMARK SERVICES INC.
9350, avenue de l'Esplanade
Montréal. H2N 1V6

VÉRIFICATEURS

en comptabilité publique

Nous recherchons des personnes dynamiques désirant poursuivre leur carrière en pratique publique au service d'une clientèle diversifiée de petites et moyennes entreprises, au sein d'un cabinet offrant d'excellentes possibilités de progression et de développement d'aptitudes professionnelles.
Le candidat idéal aura deux années ou plus d'expérience en vérification, sera C.A. ou non et fera preuve d'initiative. La rémunération réflétera les qualifications et l'expérience.
Si vous désirez assumer des responsabilités au sein d'une équipe de vérification sous la supervision directe d'un associé, et offrir à la clientèle tous les services pour lesquels vous avez été formé, vous êtes invité à soumettre votre candidature en toute confiance à:

BÉLANGER, HÉBERT & ASSOCIÉS
234, rue Dufferin, suite 400
Sherbrooke, QC J1H 4M2

A l'attention de M. Nil Allaire, c.a.
Tél. (819) 563-2331

LE C.L.S.C. MONTRÉAL-NORD

est à la recherche d'un

MÉDECIN

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au:

Service du personnel
C.L.S.C. Montréal-Nord
11441 Boul. Lacordaire
Montréal-Nord, Qué. H1G 4J9

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

La Ville de Mont-Royal a besoin des services d'un inspecteur en bâtiments.

Le candidat choisi doit être bilingue, posséder une auto, être capable de faire la lecture de plans et avoir entre 3 et 5 années d'expérience dans un domaine connexe.

Les candidats intéressés doivent faire leur demande par écrit au:

Directeur du personnel
90 avenue Roosevelt
Ville Mont-Royal, Qué.
H3R 1Z5
Tél.: 737-1141, poste 52 ou 53.

CONTRÔLEUR

Un commerce de détail en alimentation, situé à Montréal, volume annuel de 35 millions, recherche les services d'un contrôleur.

— Le candidat de 28 à 35 ans sera diplômé des H.E.C. (en sciences commerciales) et possèdera une expérience appropriée dans le domaine de l'alimentation ou autre entreprise de détail. Le candidat choisi sera appelé à seconder le Président.

Traitement: en fonction des qualifications et de l'expérience.

Prière d'envoyer le curriculum vitae à:

DOSSIER 3325
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire

Poste d'assistant de recherche

Fonctions
Diriger des projets de recherche en immunologie du poisson et encadrer des étudiants au 2e cycle.

Exigences
D.M.V. et Ph.D. ou l'équivalent; au moins 5 ans d'expérience en recherche; discipline immunologie; bonne connaissance du français.

Traitement
Selon les normes en vigueur.

Durée du poste
Du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981

Date de clôture des candidatures
Le 8 décembre 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Dr Serge Larivière
Faculté de médecine vétérinaire
Université de Montréal
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C6

CENTRE HOSPITALIER RESTIGOUCHE

DIRECTEUR DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE

(PSYCHOLOGUE CLINICIEN II)
CAMPBELLTON

Concours ouvert aux hommes et aux femmes.

Le Centre Hospitalier Restigouche Inc., un établissement psychiatrique de 478 lits situé dans le nord du Nouveau-Brunswick, est présentement à la recherche d'un directeur du service de psychologie.

Les fonctions du Directeur du Service de Psychologie comprennent des tâches administratives reliées à la planification et l'application des services psychologiques en milieu hospitalier, la supervision et la consultation au personnel psychologique, et la participation dans le travail clinique.

Le candidat au poste de Directeur du Service de Psychologie devra être bilingue et posséder une vaste expérience clinique ainsi qu'une expérience de la supervision. Il devra également être enregistré ou éligible à l'enregistrement selon la loi du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

TRAITEMENT:
$24,756 à $29,964 par année (en voie de révision).

Numéro du concours: CHRHC 80-030.

Les demandes devront nous parvenir ***au plus tard*** *le 16 décembre 1980.*

Adresser sa demande au:

Directeur du Personnel
Centre Hospitalier Restigouche Inc.
C.P. 10
Campbellton, Nouveau-Brunswick
E3N 3G2

Le Collège de Saint-Jérôme sollicite des candidatures pour des postes de

PROFESSEURS

à la session d'hiver 1981 dans les disciplines suivantes:

MATHÉMATIQUES

Poste: 201.23
Cours 201-337, 201-303
Temps partiel, pleine charge.
Poste 201.24
Cours: 201-211, 201-311
Temps partiel, pleine charge

ÉLECTRO-TECHNIQUE

Poste 243.21
Cours 243-240, 243-450, 243-520
Temps partiel, pleine charge
Poste: 243.22
Cours 242-101, 242-200, 243-601
Temps partiel, pleine charge

TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Poste 351.22
Supervision, temps partiel, pleine charge

ASSISTANCE SOCIALE

Poste 388.22
Supervision, temps partiel .50

SCIENCES SOCIALES

Poste 383.21
Cours 383-921,
Temps partiel .50

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Poste 410.21
Cours 410-210, 410-320
Temps partiel .50

ARTS

Poste: 510.25
Cours: 510-902
Temps partiel .60

FRANÇAIS

Poste 601.22
Cours 601-302, 601-902
Temps partiel .75

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire et une formation en éducation; profiter de quelques années d'expérience professionnelle.

Les personnes intéressées doivent adresser une demande accompagné d'un curriculum vitae en mentionnant le numéro du poste au plus tard le 8 décembre 1980 au:

Service du personnel
CEGEP DE SAINT-JÉRÔME
455 rue Fournier
Saint-Jérôme
J7Z 4V2

SUCO

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (SUCO)

UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE À BUT NON LUCRATIF EST À LA RECHERCHE D'UN

COORDONNATEUR

DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION

Il est responsable de la coordination générale des programmes de coopération outre-mer du SUCO.
A ce titre:
Il stimule la réflexion et l'analyse sur la coopération et la solidarité internationale dans son secteur.
Il anime les instances de programmation.
Il assure la planification des activités du secteur.
Il assure la réalisation des décisions de l'équipe de direction par les équipes qu'il coordonne.
Il maintient un service continu d'informations au sein du secteur.
Il partage, au sein d'une équipe de direction, les responsabilités de gestion et administration du SUCO;
A ce titre
Il est membre de l'équipe de direction où il représente son secteur.
Il participe à la gestion du personnel.
Il représente l'organisme auprès des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada et outre-mer.
Il participe à la définition des programmes et budget du SUCO.
Il est responsable des rapports d'activités de son secteur.
Exigences:
Une expérience d'au moins deux ans en pays en voie de développement.
Avoir été coordonnateur de programmes ou occupé un poste analogue.
Avoir acquis une très bonne connaissance de l'Afrique francophone et une connaissance minimale de l'Afrique australe et de l'Amérique latine.
Avoir une connaissance et une expérience des pratiques administratives.
Avoir une excellente capacité de traval en équipe.
Posséder un bon esprit de synthèse.
Salaire:
Selon la politique en vigueur à l'organisme.
Fermeture du concours:
lundi 22 décembre 1980.
Poste permanent à temps plein.

Faites parvenir les curriculum vitae à:

Yvon Madore,
Secrétaire général,

SUCO,
4824 Côte-des-Neiges,
MONTRÉAL, Québec,
H3V 1G4

Université de Montréal

AGENT DE PERSONNEL

Lieu de travail: Service du personnel enseignant

Durée de l'emploi: Deux (2) ans

Fonctions:
— Collabore aux études relatives à la gestion du personnel: fichiers, gestion des dossiers, etc...
— Procède à l'analyse et au développement des procédures administratives concernant la gestion du personnel enseignant.
— Procède à l'étude et à l'analyse des conventions collectives du secteur de l'enseignement.
— Participe à la négociation et à l'application des conventions collectives.
— Assume des responsabilités diverses selon les besoins du Service.

Qualifications requises:
Diplôme universitaire en relations industrielles ou l'équivalent. Deux (2) années d'expérience dans le domaine de la gestion du personnel ou des relations de travail dans une organisation complexe, de préférence dans le secteur public ou parapublic.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 décembre 1980 au:

Directeur
Service du personnel
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal H3C 3J7

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

TÉLEX
Tarifs mensuels réduits
Aucun équipement
Aucune main-d'oeuvre
Aucun risque de panne
POSTEX INTERNATIONAL
1538, Sherbrooke ouest
bur. 201
(514) 931-3822

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

TRADUCTIONS trudeau inc.
Un cabinet de traduction et de rédaction spécialisé dans les domaines suivants:
• **comptabilité et vérification**
• **génie civil et industriel**
• **exploitation minière**
• **industrie lourde et machinerie**
• **électronique**
(514) 761-6292

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER,
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. TEL: 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.
HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPOINTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE SENEZ
E. BRUCE MOIDEL
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
PAUL A. LAZURE
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST
LUCIE HOUDE
HÉLÈNE DRAPEAU

samson, Bélair & associés
Comptables agréés

QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

«Le Mal à l'âme»

Grand quatuor d'actrices sur un drame en mineur

par Jacques Larue-Langlois

Le Mal à l'âme, de Jean Daigle: une production du Théâtre Populaire du Québec; mise en scène: Daniel Roussel; décor: Marcel Dauphinais; costumes: Mérédith Caron; éclairages: Michel Beaulieu; avec: Charlotte Boisjoli, Andrée Lachapelle, Mireille Deyglun et Evelyn Régimbald; à l'affiche de la Comédie Nationale, jusqu'au 14 décembre.

Jean Daigle est exigeant. Pour lui d'abord, car son texte est encore, selon sa tradition, un bijoux de lyrisme classique, et pour les spectateurs de son théâtre qui devront, afin de se laisser prendre au jeu des mots et des passions qu'ils expriment, pénétrer un monde lointain à la fois dans le temps, dans la forme du langage et dans les sentiments dont sont animés ses personnages. Il n'est déjà pas facile de quitter le métro ou la rue Ste-Catherine en 1980 et de se plonger sans transition dans un salon feutré du village de Lotbinière, cent ans plus tôt. D'autant moins que les premières répliques des comédiennes arrivaient à peine à nos oreilles, mardi soir. Il a fallu un bon moment pour s'acclimater au volume, au rythme, au débit de chacune.

L'exposé de situation semble lent et les deux premières «scènes» (des actes en réalité) n'offrent aucune emprise dramatique, seul le tout dernier échange de répliques du deuxième acte laissant deviner une ombre d'intrigue. On y campe cependant très bien chacun des personnages. Ces trois soeurs tchékhoviennes et leur cousine s'installent dans leur peau, y respirent vraiment et chacune rend une image vivante, s'établit comme personnage intéressant, devient attachante: admirable travail des quatre comédiennes.

Après l'entracte, on est heureux de les retrouver toutes les quatre. Et puis, il se met à se passer des choses. Le drame se noue: discret d'abord puis carrément déchirant. Et ces quatre comédiennes n'existent plus, sont habitées, remplacées par Louisa, par Angèle, par Virginie, par Rose-Aimée. Le tour est joué. Nous ne pouvons plus les quitter, impliqués que nous sommes dans la tragédie qu'elles vivent.

Andrée Lachapelle et Charlotte Boisjoli interprètent Virginie et Louisa, deux des quatre émouvants personnages de femmes que met en scène *Le Mal à l'âme*, de Jean Daigle. La pièce, une production du T.P.-Q., tient l'affiche de la Comédie Nationale jusqu'au 14 décembre avant de partir en tournée.

La langue de Jean Daigle est toujours aussi vibrante, riche de vieux mots dont la désuétude fait le charme, comme de formulations vieillottes et de métaphores surranées. Le véritable défi de cette pièce consistait à rendre cette langue vivante, à y habituer rapidement le spectateur. La réussite n'est en fait que partielle et voilà peut-être pourquoi on met du temps à embarquer dans cette histoire.

J'ose une tentative d'interprétation: un metteur en scène né ici, imbu depuis sa tendre enfance de la culture d'ici, ayant été de tout temps exposé à nos mots et surtout à notre façon de les dire, aurait mieux su en communiquer aux comédiennes en même temps toute l'ampleur sentie et le plus grand naturel.

Daniel Roussel veuille me pardonner cette franchise et se sentir aussi Québécois que n'importe qui, lui qui a orchestré magistralement ce quatuor lyrique en mineur et à qui ont doit la grande cohésion du spectacle.

Keith Jarret

Le piano contre l'ego

par Nathalie Petrowski

Si vous avez le rhume et que votre toux n'est pas constructive ou musicale, n'allez pas voir Keith Jarret, il risque de vous prendre en grippe. C'est ce qui a failli se produire lundi soir dernier à la salle Wilfrid Pelletier alors que la pianiste mettait fin à une première improvisation plutôt spasmodique pour se plaindre des tousseurs et déplorer l'insensibilité du monde qui ne sait plus comment écouter les grands génies du piano solo comme lui. Sur le coup, je me suis demandée s'il plaisantait ou s'il était assez innocent pour exiger de 3,000 personnes une soirée complète de silence, de prière et de méditation à le regarder recevoir la grâce divine et la communion solennelle assis à son piano. J'ai vite compris que non seulement Jarrett est innocent mais il souffre également d'une incurable prétention. Aller entendre Jarrett pirouetter sur son piano, c'est rendu pire qu'aller à la messe le samedi soir. Respect, révérence et vénération sont maintenant des conditions à remplir sine qua non à l'achat du billet.

À chaque année c'est la même chose. En guise d'entrée en matière il faut d'abord subir la colère réglementaire. Celle-ci vient généralement au bouts des dix premières minutes et vise tousseurs, photographes, retardataires ou tout insecte qui a le malheur de voler un peu trop haut ou un peu trop fort. Pendant ces dix premières minutes, sans doute les minutes les plus tyranniques de la soirée, il est strictement défendu de bouger, de respirer ou d'émettre le moindre signe de vie même en cas de mort. Asmathiques et cardiaques ont intérêt à se la boucler. Une fois ce mauvais quart d'heure passé, le maître consent enfin à se calmer les nerfs et à partager avec nous les miettes de son génie créateur.

D'année en année, malgré ce sale caractère qui ne va décidément pas en s'améliorant, Jarrett réussit encore à nous émerveiller par la verve de son style en puisant dans la grande mémoire musicale du temps des sons de toutes les couleurs et de toutes les intonations. Sa technique précise, tranchante, autoritaire en fait un des grands maîtres du piano et de l'improvisation. Il sait aller chercher même chez ce vieux piano poussiéreux parachuté de la salle Maisonneuve, des rythmes cardiaques haletants ou encore de tendres mélodies qui ont la douceur du duvet et la délicatesse d'un cristal de Baccarat. Alternant constamment entre le profane et le sacré, entre la rage et la sérénité, il garde une touche puissante et un timbre clair et sonore. Maître inconditionnel de l'élan spontané, son souffle infatigable déferle sur le piano comme un ouragan.

Ce qui fascine chez lui c'est qu'à travers le jeu complexe du hasard et de la spontanéité, son discours musical garde toute sa logique, sa rigueur et sa cohérence et verse rarement dans le vague ou le mou. Pendant que le maître se tord sur son banc comme un ver de terre en poussant des petits gloussements de chien écrasé, sa musique allie aussi bien la rapidité rythmique, la richesse mélodique à une grande sensibilité dans l'interprétation. Plus encore, Jarrett fait renaître l'expérience souvent figée du concert solo. Ses éclats, ses trémoussements, les petits cris d'émotion qui accompagnent les montées du piano font autant partie du concert que le long continuum musical qui défile dans son imagination.

À la fin du concert, lundi soir, les rappels furent nombreux. Jarrett revint trois fois interpréter les musiques les plus amoureuses et les moins exhibitionnistes de la soirée, comme si la longue bataille qu'il livrait à son ego tirait à sa fin. De guerre lasse, son ego accepta finalement la défaite. Jarrett put terminer la soirée en toute quiétude et en beauté.

Festival de Stratford: le ministre changera-t-il d'idée?

STRATFORD, Ont. (PC) — Le conseil des gouverneurs du festival de Stratford attend jusqu'à vendredi pour voir si le ministre fédéral de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, ne va pas revenir sur sa décision de ne pas accorder un permis de travail au directeur britannique John Dexter.

Si le ministre ne change pas d'avis, le conseil dispose déjà d'un plan de rechange pour assurer le déroulement de la saison 1981, a déclaré lundi M. John Lawson, vice-président du conseil.

«Il faut qu'il y ait une saison 1981 et il y en aura une», a dit M. Lawson, qui a refusé de divulguer les plans de rechange élaborés dimanche par le conseil.

Par ailleurs, M. Gary Thomas, directeur général du festival, a déclaré que des gardes de sécurité ont été embauchés par le conseil pour l'assemblée générale annuelle des membres de la Festival Foundation, qui aura lieu samedi au théâtre du festival.

«Je ne voudrais pas que l'on exagère l'importance de la chose, dit-il. Nous nous attendons à une large participation et les gardes de sécurité sont embauchés par simple mesure de précaution.

«Nous ne voudrions pas nous trouver dans l'embarras si quelque chose d'imprévu se produisait.»

Selon M. Thomas, plusieurs centaines de membres devraient assister à l'assemblée.

La fondation compte quelque 10,000 membres — qui versent chaque année une cotisation de $25 — au Canada et aux États-Unis. Dans le passé seuls quelques-uns assistaient à l'assemblée.

À Ottawa, un porte-parole de M. Axworthy a déclaré que le ministre ne ferait pas de commentaires, n'ayant pas encore reçu officiellement les dernières suggestions du conseil.

Jeudi dernier, M. Axworthy a refusé d'autoriser M. Dexter à venir au Canada comme directeur artistique du festival, en faisant valoir que le conseil n'avait pas «fait suffisamment de recherches» pour voir si un Canadien n'aurait pas pu faire l'affaire.

M. Dan MacDonald, porte-parole de la Canadian Actors' Equity Association, s'est dit scandalisé par la décision du conseil de laisser à M. Axworthy le temps de changer d'avis.

Le prix Interallié à Christine Arnothy

PARIS (AFP) — Mme Christine Arnothy, 50 ans, romancière d'origine hongroise également connue pour ses oeuvres théâtrales, a reçu hier à Paris le prix Interallié, le plus célèbre des prix littéraires français après le Goncourt, pour son oeuvre *Toutes les chances plus une*.

J'ai quinze ans et je ne veux pas mourir, roman publié en 1954, l'avait révélée au grand public, avant d'être traduit en 17 langues. Depuis, Mme Arnothy a écrit une quinzaine de romans, souvent publiés simultanément à Londres, Paris et New York. «Je suis Sheherazade, celle qui se dispose à raoonter les mille et une nuits», affirme Mme Arnothy pour résumer son goût des histoires.

Dans *Toutes les chances plus une*, l'auteur, qui se refuse à tout rapprochement avec la situation politique actuelle de la France, évoque l'ambition politique et les sacrifices de la vie personnelle qu'elle implique, pour une frénétique course aux suffrages au point de faire des candidats de véritables pantins politiques.

Mme Arnothy est la veuve de Claude Bellanger, cofondateur du quotidien Le Parisien libéré. Elle a déjà été distinguée par le prix «des quatre jurys», le Prix de la langue française et le Grand prix de la nouvelle, décernés par l'Académie française.

Le prix Interallié, fondé il y a cinquante ans, récompense traditionnellement un romancier journaliste. Le premier lauréat avait été André Malraux, pour *La voie royale*.

Décès de Romain Gary

PARIS (AFP) — L'écrivain français Romain Gary est mort, hier soir, à l'âge de 66 ans, à son domicile parisien, apprend-on de bonne source. Il se serait, selon les premières constations, tiré une balle dans la tête.

Le corps de l'écrivain a été transporté à l'Institut médico-légal.

Son ex-épouse, l'actrice Jean Seberg, avait été retrouvée morte le 8 septembre 1970, rappelle-t-on, dans une voiture dans le 16e arrondissement à Paris.

Romain Gary exerça d'abord une carrière diplomatique.

POUR TOUS
UGO TOGNAZZI
VITTORIO GASSMAN
DANS UN FILM DE DINO RISSI
au nom du peuple italien
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842 6053
SEMAINE 7.30 & 9.30 P.M.

KAGEMUSHA "L'OMBRE DU GUERRIER" avec TATSUYA NAKADAI et TSUTOMU YAMAZAKI
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842 6053
En japonais avec sous-titres français
SAM. DIM. 1.30, 5.00, 8.10.
SEM. dès 8.10

ALAIN SARDE présente
LE NOUVEAU FILM DE BERTRAND TAVERNIER
POUR TOUS
UNE SEMAINE DE VACANCES
NATHALIE BAYE / MICHEL GALABRU / GÉRARD LANVIN
UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER
PHILIPPE NOIRET
PARISIEN: 1:20, 3:15, 5:10, 7:05, 9:00
LAVAL: Semaine 7:00, 9:00
Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O 866 3856
LAVAL 3
CENTRE LAVAL 688 7776

GÉRARD DEPARDIEU NICOLE GARCIA ROBERT PIERRE
POUR TOUS
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
RÉALISATION ALAIN RESNAIS
SCÉNARIO JEAN GRUAULT
BERRI 2
ST-DENIS STE CATHERINE 288 2115
12:30 - 2.50 - 5:10 - 7:30 - 9:40

deux bonnes pates
NOIRET GASSMAN
POUR TOUS
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721 6060
7:30 - 9:30

LA CONSÉQUENCE
(V.F. DE DIE KONSEQUENZ)
"Un film d'une sensibilité rare — et un des meilleurs films à l'écran cette année" — George Anthony, Toronto Sun
"Superbement joué du début à la fin" — Clyde Gilmour, Toronto Star
"Prochnow et Hannawald sont bons sans restriction... et le second, mémorable" — Jay Scott, The Globe and Mail
Un film de Wolfgang Peterson
avec Jurgen Prochnow et Ernst Hannawald
3ème semaine
Sem: 7:15, 9:15
Dim: 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15
Adm: $3.50
Ouimetoscope 2

POUR TOUS
LA BANQUIÈRE
UN FILM DE FRANCIS GIROD
MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE
Be sem.
desjardins 2
BASILAIRE 1 288 3141
ASTRE

3e sem.
NIGHTHAWKS
(Cités de la nuit) 18 ANS
Version anglaise avec sous-titres français
desjardins 1
BASILAIRE 1 288 3141

Prix Spécial du Jury Cannes
POUR TOUS
SIBÉRIADE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
un film réalisé par Andrei Mikhalkov Kontchalouski
12:30 - 16:15 - 20:00

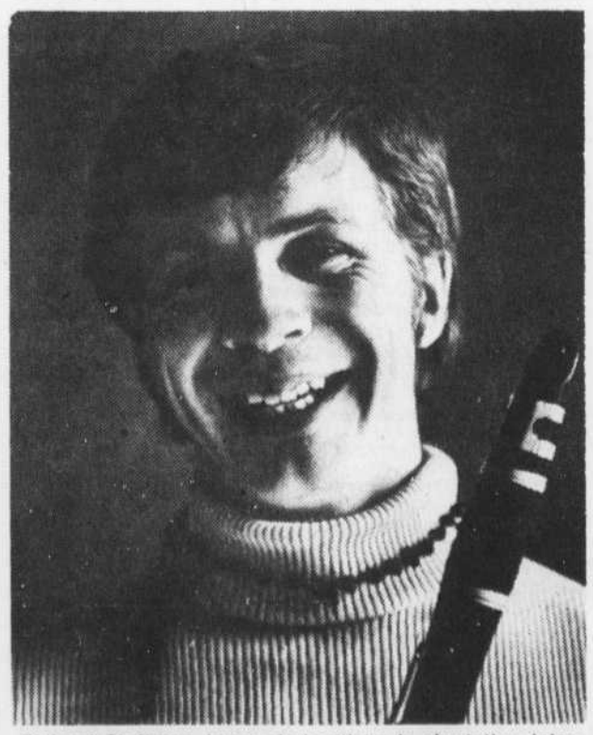
Richard Stoltzam, jeune clarinettiste de réputation internationale, sera le soliste invité au prochain concert de l'orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, **lundi soir, le 8 décembre, à 20 h 30, au Théâtre Maisonneuve.** Ce concert est sous le patronage de Consolidated-Bathurst. (Publicité)

ÉCOLE DE MIME-CORPOREL DU ~~4 SOUS~~ QUAT'SOUS
DÉBUT DES COURS:
5 janvier 1981
Inscriptions dès maintenant à l'Atelier, 3673 rue St-Dominique 843-3009
L'ÉCOLE DE MIME-CORPOREL DU QUAT'SOUS, INC. ANNÉE SCOLAIRE 1980-81
offre quatre sessions de cours
SESSION 1 (1.9.80 au 11.10.80) SESSION 3 (5.1.81 au 7.3.81)
SESSION 2 (27.10.80 au 20.12.80) SESSION 4 (22.3.81 au 23.5.81)
sous la direction artistique de JEAN ASSELIN et DENISE BOULANGER.
Renseignements au Théâtre de Quat'Sous, 100 est Avenue des Pins, Montréal.
Tél.: 843-3009 et 845-7278

25 ANS DE MÉTIERS
Salon des Métiers d'Art du Québec
Du 5 au 20 décembre '80, Place Bonaventure, Montréal

Françoise Chartrand présente
"...le groupe le plus **authentique** de musique indoaméricaine".
CALCHAKIS
le lundi 8 décembre à 20h30
billets 5$ 7$ 9$ 12.50$
en vente PdA, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères, Archambault Musique
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
842-2112

LE THÉÂTRE NATIONAL POUR ENFANTS
LES PISSENLITS
vous invite à l'avant-première
Le Petit Prince
de ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
avec la collaboration de
PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTÉE
LE DEVOIR et ciel mf 98.5
LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE à 20 h
au THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts
TIRAGE 125 paires de billets
Remplissez ce coupon et faites parvenir avant le 9 décembre 1980 à: Les Pissenlits, 259 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2X 3N3, Qué.
NOM ..... PRÉNOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
CODE POSTAL ..... TÉL .....
L.D.
125 gagnants. 2 billets/gagnant. tirage: 10 déc.
Publication des noms des gagnants le 11 décembre 1980

TÉLÉVISION

② CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Les oufs, marionnettes
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express:
Gisèle Deschamps, esthéticienne, "A votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Fifi Brindacier
12.00 Le téléjournal
12.05 Midi plus
12.30 Femme d'aujourd'hui
"Sucres d'art". Exposition de sucreries au Musée des arts décoratifs du Château Dufresne.
14.30 Le temps de vivre
Groupe de St-André est.
16.00 Bobino
16.30 Place du fondateur
Texte: Pierre Guénette.
17.00 Télé-5:
Cirque du monde: "Les Olympiades du cirque". Le cirque Royal de Belgique organise les premières olympiades du cirque où le public décernera lui-même les médailles.
18.00 Ce soir
19.00 Génie en herbe
Jeu-questionnaire.
19.30 Galactica
Série américaine de science-fiction avec Lorne Greene, Richard Hatch, Dick Benedict.
20.30 Le temps d'une paix
Téléroman de Pierre Gauvreau.
21.00 Les 36 cordes
Jeu-questionnaire. Inv.: Angèle Arsenault.
21.30 Bizarre, bizarre:
"Homme de paille". Série britannique. Avec S. McKenna et Anthony Preston.
22.00 Viet-Nam:
La guerre de 10 000 jours. Série canadienne portant sur trente ans de guerre dans la péninsule d'Indochine.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Télex-art
23.30 Reflets d'un pays
D'Edmonton. "L'homme en liberté". Nous nous attarderons sur la vie des habitants et des rancher de la région des Piedmonts du sud-ouest albertain.
0.30 Cinéma:
"Le rendez-vous des dupes" (Américain 1971). Drame policier réalisé par Andrew V. McLaglen, avec James Stewart, George Kennedy et Kurt Russel.
2.10 Le téléjournal

⑩ CFTM

7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux". — "La vie artistique" — "La météo" — "Les affaires de la bourse" — "La ronde de nuit".
9.00 À la bonne franquette
Inv.: Andrée Lachapelle.
9.30 Votre amie Suzanne:
"Les ficelles du métier" — "Combien? Où? Comment?" "Pour un + ou un —", "Au bout du fil".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satelipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Le triomphe de Buffalo Bill" (Américain 1953). Western réalisé par Jerry Hopper, avec Charlton Heston, Rhonda Flemming et F. Tucker.
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur l'asthme chez les enfants".
15.30 Services à la communauté
16.00 La fourmi atomique
16.30 Jinny
17.00 Les tannants
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Simon Templar
19.30 Les Brillant
Texte de Marcel Gamache.
20.00 Marisol
Textes de Micheline Bélanger.
20.30 Mini-Séries:
"La légende irlandaise" (Australien 1978). Drame historique avec Mary Larkin, Jon English, Gerard Kennedy, Kerry McGuire et Frank Gallacher.
21.30 Michel Jasmin
22.29 La quotidienne — tirage
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Loto-select
23.01 Sports
23.16 La couleur du temps
23.25 Ciné-détente:
"L'escalier" (Britannique 1969). Drame psychologique réalisé par Stanley Donen, avec Richard Burton et Rex Harrison.
1.00 Fermeture

⑰ RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires à l'intention des enfants.
11.00 Readalong, write on Mathematics
Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
12.00 N'ajustez pas votre appareil
Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs, un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science, et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public.
13.30 Le marché aux images
Films documentaires pour les jeunes.
14.30 Mon ami Pierrot
14.45 Les Oraliens
15.00 Robert Garry raconte
15.30 Rêver en couleur
"Gauguin". Tournée sur les lieux mêmes qu'ont immortalisés les peintres impressionnistes, une série qui nous amène sur leurs traces et fait revivre leur oeuvre.
16.30 Moi:
Une série de sketches illustrant les différentes phases du développement chez l'enfant de 0 à six ans.
17.00 Eve Mémoire:
"Le chant des sirènes" Série qui se penche sur l'évolution de la situation de la femme dans notre société.
18.00 Passe-partout
Canelle et Pruneau partagent avec les enfants de trois à six ans leur petit monde de gaieté et de fantaisie.
18.30 Histoire des enfants:
Une série qui évoque l'histoire des enfants à travers différents événements historiques.
19.00 La période de questions
La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux à l'Assemblée nationale.
20.00 Droit de parole
Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
21.00 Émissions spéciales du mercredi:
"Dossier médical: La crise cardiaque". Le rythme trépidant de notre vie, le tabac et certains excès alimentaires comptent parmi les facteurs qui précipitent la crise cardiaque.
22.00 Surville:
"La quatrième pollution". Dans la grande ville, le bruit constitue l'une des sources de pollution les plus sournoises.
22.30 Les débats à l'Assemblée nationale

⑨⑨ TVFQ (Câble)

9.30 Les visiteurs du mercredi
Émissions pour enfants.
10.15 Maman si tu me voyais:
Inv.: Gérard Lenorman, Mireille Mathieu et Chris Rea.
10.30 Midi-première:
Inv.: Bernard Thomas et son orchestre. — Jean Massin nous entretient de la personnalité de Mozart.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame:
Chansons: Jacques Douai; Poésie et évocation: Dominique Blanchard.
12.30 Cuisine légère
12.45 Le monde de l'accordéon
13.00 Télé-film:
"Hugues le loup" de Erckmann-Chatrian, avec Jean-Claude Dauphin, Claude Titre, Bernard Charnage et Patricia Calas.
14.30 La rage de lire:
"L'Algérie, naissance d'une guerre". Auteurs invités: Jules Roy, Ferhat Abbas, Charles Robert Ageron, Jean-Pierre Millecan et Henri Mas.
15.45 Thalassa
Magazine de la mer.
16.10 Passez donc me voir:
Inv.: Michel de Challendar, Maria Cesares et France Pommery.
16.35 Les actualités régionales:
"Le Sud-Ouest de la France".
17.00 Les visiteurs du mercredi
Émissions pour enfants.
17.45 Maman si tu me voyais:
Inv.: Eddy Mitchell, Pretenders, Catherine Lara.
18.00 Midi-première:
Georges Moustaki, les Forbans. — Semaine sur le sport automobile. Monsieur Boulomès parle d'une école spéciale: le Critorium des jeunes pilotes.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame:
Inv.: Yvette Giraud, chanteuse et René Allio, réalisateur. — Actualité médicale.
20.15 Le monde de l'accordéon
20.30 Télé-film:
"Le rendez-vous de Vincennes" de A. Franck.
22.00 La rage de lire:
"Touchez pas au roman policier". Auteurs invités: Pierre Boileau et Thomas Narcejac, Alain Demouzon, Frédéric H. Fajardie, Jean Vautrin et Ed Mac Bain.
23.40 Passez donc me voir:
Inv.: Un alcoolique anonyme, Serge Nubret, culturiste, Pierre Bertin, comédien et Romain Didier, chanteur.
24.05 Les actualités régionales:
"Le Sud-Ouest de la France".

⑥ CBMT

6.55 A thought for Today
9.00 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Sullivans
12.28 Community Announcements
12.30 The Bob McLean Show
13.30 Wicks
13.58 Program highlights
14.00 Today from Ontario
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Spread your Wings
16.30 Happy Days
17.00 The King of Kesington
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 Barney Miller
19.30 John Allan Cameron
20.00 The nature of things
21.00 The Ten Thousand Day War
21.30 Spectrum
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.58 Gunsmoke
00.58 Station Closing

⑫ CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 The Community
11.00 Looking good, feeling fine
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 Definition
13.00 The Alan Thickle Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 Diff'rent strokes
20.00 Billy Graham special
21.00 Taxi
21.30 Soap
22.00 CTV special:
"An all-star party for Jack Lemmon"
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Limbo" (Drame 1972) avec Kathleen Nolan, Kate Jackson et Stuart Margolin.
2.15 Sign Off

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "La montagne du dieu Cannibale" 19 h 00, "Électrochoc" 20 h 45.
ASTRE II, "Ces sacrés romains" 19 h 00. "La banquière" 20 h 45.
ASTRE III, "Avec les compliments de Charlie" 19 h 00, "Bons baisers d'Athènes" 20 h 45.
ASTRE IV, "Les lycéennes" 19 h 15, "Emmanuelle et les collégiennes" 20 h 55.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Prom night" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Rock'n roll high school" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Good news" 17 h 15, 21 h 15. "Café express" 19 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The elephant man" 18 h 55, 21 h 15.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The budding of brie" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "The weekend girl" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Collections particulières" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. "Laura, les ombres de l'été" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BERRI II, "Mon oncle d'Amérique" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
BERRI III, "Que le spectacle commence" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
BERRI IV, "Les bons débarras" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
BERRI V, "Fantastica" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Cette malicieuse Martine" 12 h 10, 14 h 57, 17 h 44, 20 h 31, "Odette femme insatiable" 13 h 15, 16 h 02, 18 h 49, 21 h 35.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Lord of the rings" 17 h 00, 21 h 00. "Watership down" 19 h 20.
BONAVENTURE II, "The pilot" 17 h 30, 19 h 25, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Fureur sauvage" 18 h 15, 21 h 40, "Terreur sur la ligne" 19 h 55.
BROSSARD II, "La guerre des polices" 18 h 05, 21 h 35, "Le coeur à l'envers" 20 h 00.
BROSSARD III, "13 femmes pour Casanova" 18 h 10, 21 h 40, "Laura, les ombres de l'été" 20 h 00.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Fureur sauvage" 18 h 05, 21 h 35, "Terreur sur la ligne" 19 h 55.
CHAMPLAIN II, "La guerre des polices" 18 h 10, 21 h 30, "Le coeur à l'envers" 20 h 05.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Désirs" 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45, "Roulettes" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 20.
CHÂTEAU II, "La mémoire d'une petite culotte" 13 h 00, 15 h 55, 18 h 50, 21 h 45. "Les mâles en folie" 14 h 15, 17 h 10, 20 h 05.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le dernier survivant" 13 h 00, 16 h 20, 20 h 00, "Les chiens chauds" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 35.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Adolescentes en fuite" 12 h 00, 16 h 05, 20 h 10, "L'express de minuit" 13 h 55, 18 h 00, 22 h 10.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jérémiah Johnson" 19 h 15, "Orange mécanique" 21 h 15.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Modèle" (de Costas Kanayas, Grèce, 1974) 19 h 30, "Deux lunes en août" (de Kostas Ferris, Grèce, 1978) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Ordinary people" 19 h 10, 21 h 30.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Désirs et passions" 19 h 00, 22 h 10, "Aventures érotiques en Thaïlande" 21 h 00, "Corps à corps" 19 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Cités de la nuit" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La banquière" 13 h 30, 16 h 00, 18 h 35, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Souvenirs érotiques" 12 h 15, 14 h 20, 16 h 25, 18 h 30 17 h 35, 19 h 40, 21 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Sibériade" 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. De Maisonneuve (879-4349) — "Holiday" (de George Cukor, USA, 1938) 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The pilot" 19 h 25, 21 h 25.
CÔTE-DES-NEIGES II — "Hopschotch" 19 h 15, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Bienvenue Mister Chance" 19 h 00, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Deux bonnes pâtes" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "La mort en direct" 19 h 00, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Private Benjamin" 19 h 15, 21 h 20.
DORVAL II, — "The elephant man" 18 h 30, 21 h 00.
DORVAL III, — "Moonraker" 18 h 30, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie 6855 Clanranald (341-3190) — "Prom night" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, — "It's my turn" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Au nom du peuple italien" 19 h 30, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, — "Kagemusha" 20 h 10.
FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, (697-8095) — "The boogey man" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, — "The awakening" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Le crocodile de la mort" 18 h 20, "Inspecteur Bulldozer" 19 h 50.
GREENFIELD II, — "Brillantine" 19 h 25, "Le cowboy de la ville" 21 h 25.
GREENFIELD III, — "Roulettes" 18 h 35, "Désirs" 20 h 20.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The budding of brie" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25, "The very sensuous wife" 13 h 15, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "13 femmes pour Casanova" 18 h 00, 21 h 45. "Laura et les ombres de l'été" 20 h 00.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Kagemusha" 18 h 10, 21 h 00.
KENT II, — "La cage aux folles" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "The elephant man" 18 h 30, 20 h 55.
LA CITÉ II, — "2001 space odyssey" 20 h 00.
LA CITÉ III, — "Jésus" 19 h 05, 21 h 10.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Arrête de ramer, t'es sur le sable" 19 h 45. "Les petites chéries" 21 h 30.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Brillantine" 19 h 00, "Le cowboy de la ville" 21 h 00.
LAVAL II, — "Je vais craquer" 18 h 00. "Ne me laisse pas seul, papa" 19 h 35.
LAVAL III, — "Une semaine de vacances" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, — "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LAVAL V, — "Bolides hurlants" 18 h 15. "Les mercenaires" 20 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Que le spectacle commence" 19 h 00, 21 h 20.
LAVAL-ODÉON II, — "Collections particulières" 19 h 30, 21 h 30. "Laura, les ombres de l'été" 19 h 45, 21 h 45.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Private Benjamin" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 21 h 15.
LOEW'S II, — "The boogey man" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S III, — "The awakening" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S IV, — "Moonraker" 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
LOEW'S V, — "Airplane" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MAJESTIC, 3186 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Faut trouver le joint" 18 h 30, 21 h 45. "Les guerriers de la nuit" 20 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Les lycéennes redoublent" 19 h 30. "Emmanuelle et les collégiennes" 21 h 10.
MASCOUCHE II — "Convoi" 19 h 30. "La cage aux folles" 21 h 25.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Le dernier survivant" 18 h 10, 21 h 45, "Les chiens chauds" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Fiddler on the roof" 18 h 20, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Le cowboy dans la ville" 19 h 00, "Brillantine" 21 h 25.
MONTENACH II — "Les chiens sont lachés" 19 h 05, "Les bolides hurlants" 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Kramer contre Kramer" (de Robert Benton, USA, 1979) 19 h 00, "L'oeuf du serpent" (d'Ingmar Bergman, USA-RFA, 1977) 21 h 30000..
OUIMETOSCOPE II — "La conséquence" (de Wolfgaig Petersen, Allemagne, 1977) 19 h 15, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "3 femmes" 19 h 00, "Le locataire" 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Electrochoc" 21 h 00, "La montagne du dieu Cannibale" 19 h 40.
PARADIS II — "Avec les compliments de Charlie" 19 h 00, "Bons baisers d'Athènes" 21 h 00.
PARADIS III — "Les lycéennes redoublent" 19 h 15, "Emmanuelle et les collégiennes" 21 h 00.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Clarence & Angel" (de Robert Gardner, Américain 1979) 19 h 30, 21 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Une semaine de vacances" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.
PARISIEN II — "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III — "L'avare" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PARISIEN IV — "Je vais craquer" 12 h 40, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 05, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN V — "L'enfant fugitif" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 20.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The dream never dies" 19 h 10, 21 h 05.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "The immortal bachelor" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 17 h 55, 19 h 40, 21 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II — "Stardust memories" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 30.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Take off" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Devil made me do it" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Bermudes, le triangle de l'enfer" 13 h 30, 16 h 35, 19 h 40, "Le crocodile de la mort" 15 h 05, 18 h 10, 21 h 15.
RIVOLI II — "L'enfer pour Miss Jones" 12 h 40, 15 h 10, 17 h 45, 20 h 15. "Prostitution internationale" 13 h 35, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle sur scène.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Le cynique, l'infâme et le violent" 19 h 50. "Electrochoc" 18 h 20, 21 h 40.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Nuit de la poésie" 19 h 00, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Dr. Jivago" 19 h 45.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Private Benjamin" 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Fureur sauvage" 18 h 10, 21 h 40. "Terreur sur la ligne" 19 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Quelle chaleur" 18 h 05, 20 h 45, "Le crocodile de la mort" 19 h 10.
VERSAILLES II — "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
VERSAILLES III — "Prostitution internationale" 18 h 10, "Justine" 19 h 55.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Sultan le chien de Dracula" 19 h 30, "Electrochoc" 21 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Fureur sauvage" 18 h 20, "Terreur sur la ligne" 20 h 10.
WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The stunt man" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 15.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "The idol maker" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 20.

SUR SCÈNE

AUDITORIUM MAXWELL-CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) — "Charivari" création du Théâtre de l'Avant-Pays, jusqu'au 19 déc. 10 h 00, 13 h 30. Inf.: 935-7257.
CHAPELLE LOYOLA, 7141 ouest, Sherbrooke — Musique de chambre, 20 h 30. Oeuvres de Telemann, Montéclair, Bach, Handel. Entrée II-re. Inf.: 482-0320 poste 765.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Le Grenier de Molière", avec Anne Bryan, Pierre Gagnon et Jean Dalmain. Mise en scène: Jean Dalmain. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim. Jusqu'au 6 déc.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Avec les mots des autres", spectacle-solo interprété par Richard Lalancette. Mer. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 12 janv.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "At coeur o'clock de Gilbert Léauthier avec Eve Marie. Mise en scène: Claire Ifrane. Jeu. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 22 déc. Sophie Paul, auteur-compositeur et interprète, jusqu'au 8 déc. 22 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "My Sweet Charlie" de David Westheimer avec Walter Elliot et Lisa Schwarts. Mar. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée mer.: 13 h 30. Jusqu'au 14 déc. "Wings" de Arthur Ropit. Mise en scène: Scott Swan. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Jusqu'au 21 déc.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — "Boomerang et autres rêves dangereux" d'après Dino Buzzati avec Michelle Allen, Carl Béchard, Jean-Luc Denis, Esther Lewis et Suzy Marinier. Tous les soirs 18 h 30. Relâche lun. Jusqu'au 21 déc. "Québécoise à vendre ou la Revanche de Petit-Canada" de Jocelyne Saint-Denis et Ginette Candotti-Besson avec Jocelyne Saint-Denis et Marie Cantin. Tous les soirs 21 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 21 déc.
L'EX-TASSE, 616 est Ontario (526-9396) — "Jeux de force" par et entre Michel Garneau, Christian St-Denis, Denis Bouchard. Mer. jeu. ven. dim.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 21 h 00. Jusqu'au 21 déc. "Variétés pudding" de et par Daniel Rochette, Guy Vaillancourt. Lun. mar.: 20 h 30. Jeu. ven. sam.: 23 h 00. Jusqu'au 20 déc.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — Eugène Smith et the Warm Up Band. Jusqu'au 7 déc. Sem.: dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Willie Dixon, chanteur de blues, du 4 au 6 déc. Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Sam.: 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00, Relâche lun.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre (près du métro Charlevoix) (931-8401) ou (276-4267) — "Le souffle des montagnes", création dirigée par Laurence Jourde et Johanne Pellerin d'après un texte d'Anne Ancrenat, jeu. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 14 déc.
PIANO NOBILE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine — Concerts-midi: Le Groupe des Six, oeuvres de Poulenc, Honegger, Satie, 12 h 00.
PAVILLON D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE, 1691 Pie IX — Pie IX — Le Théâtre de la Riposte présente "Jeune vaurien", du 4 au 7 déc. 20 h 30. Inf.: 524-8565.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Chorale des femmes de McGill, 13 h 00. Oeuvres de Fauré, V. Williams, Pinkham. Récital de chants, 20 h 30. Oeuvres de Schubert, Schumann, Debussy. Entrée libre.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Bonjour là, Bonjour" de Michel Tremblay avec Michèle Magny, Denise Morelle, Carmen Tremblay, Eve Gagnier, Hubert Gagnon, Amulette Garneau, Béatrice Picard, Lionel Villeneuve. Mise en scène: André Brassard. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Une simple histoire d'amour" de Lanford Wilson avec Hélène, Luc Durand. Mise en scène: Daniel Roussel. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Mar. à ven.: 20 h 30. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Bernadette et Juliette, ou la vie c'est comme la vaisselle, c'est toujours à recommencer", d'Elisabeth Bourget avec Michèle St-Denis, Josée Beaulieu, Pierre Monfils, Roch Lafortune, Henri Chassé. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30. Jusqu'au 6 déc.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "La Saint-Jean du p'tit monde" de Gilbert Turp, avec Louison Danis, Nathalie Gascon, Pierre Lebeau, Jacques L'Heureux, Guy Nadon, Richard Niquette, Martine Rousseau et Julie Vincent. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 14 déc.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 est, Avenue des Pins (845-7277) — Gisèle Schmidt et Marc Legault dans "Loin d'Hagondange" De Jean-Paul Wenzel. Mise en scène: Françoise Kourlisky avec Hélène Mercier. Mer. à dim.: 20 h 00. Relâche lun. mar. Jusqu'au 21 déc. Pour enfants: "Le cirque pantalon" et "Le crocodile s'est échappé". Mise en scène: Paul Buissonneau. Avec Barnard Meney, Lucie Saint-Cyr, Mario Lirette, Josée Cusson, Pierre Lenoir, Jean-Raymond Châles. Lun. à ven.: 14 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux Quat'Sous Bar — "Métamorphoses" d'après Franz Kafka avec Marc Béland, Markita Boles, Alain Fournier, Francisco, Dominique Le Grand, Claude Poissant, Mireille Thibault, Gil Tocco. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Lun.: mar.: 21 h 00. Jeu. ven. sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 30. Jusqu'au 14 déc.
TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (861-5731) — Jacques Higelin, jusqu'au 7 déc. Ven. sam.: 22 h 00, 24 h 30. Dim. à jeu.: 21 h 30, 23 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "La femme de paille" de Catherine Arley avec Sophie Clément, Septimiu Sever, Jean Marchand, André Lemieux. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 6 déc.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Fred Barry — "Les rêves sont comme des ballons" de Chantale Aubré, tous les soirs 20 h 30. Jusqu'au 8 déc. Relâche: mar. mer.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Denise Pelletier — "Les dix petits nègres" d'Agatha Christie avec Angèle Coutu, Aubert Pallascio, Pierre Thériault. 10 h 30, 14 h 00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) —, "Mousse", création collective, avec Véronique Le Flaguais, Ninon Lévesque et Pauline Martin. Mise en scène: Michel Côté et Jean-Guy Viau. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
THÉÂTRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — Le magicien Reveen.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-3147) — "La vie de Galilée" de Brecht. Mise en scène: Jean-Guy Sabourin, avec Roch Aubert, Pierre Beaudry, Sylvie Beaudoin, André Bédard, Alain Charbonneau, Pascal Desgrandes, Marie Dupont, Jean Lafontaine, Armand Laroche, Claude Lussier, Louis Mauffette, Johanne Seymour, Yvon Dumont. Sam.: 20 h 30. Tous les soirs 20 h 30. Relâche dim., lun., mar. Prolongation jusqu'au 13 déc.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE, 269 boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Octave Crémazie — Le théâtre du Trident présente: "Oh quand j'entends chanter" de Alan Ayckbourn avec Jacques-Henri Gagnon, Remy Girard, Dinae Jules, Pierrette Robitaille, Denise Verville, Pierre Brisset-des-Nos. Jusqu'au 6 déc. Tous les soirs 20 h 30. Relâche dim, lun. Pour enfants: "Le fantôme", texte de Pierre Powers, mar., mer., jeu.: 9 h 30, 13 h 45. Jusqu'au 11 déc.
GRAND THÉÂTRE, Salle Louis-Fréchette — "Ile de Chypre" par Alain de la Porte, du 4 au 7 déc. 20 h 30.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa (613) 273-4400 — Opéra — Spectacle à 20 h 30. L'Orchestre du CNA, Claudio Scimone, chef invité et clavecin; Robert Cram, flûte; Gérald Corey, basson.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre: "St-Mark's Gospel" Avec Alec McCowen, jusqu'au 6 déc. 20 h 00. Studio: "Changement à vue" de Loleh Bellon. Mise en scène: Gilles Provost. Jusqu'au 13 déc. à 20 h 00. Relâche dim.

Le «Journal de Montréal» blâmé

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse juge «inacceptable» un procédé par lequel le *Journal de Montréal* titrait le 26 février «Le vrai visage de Carole Devault — exclusif en page 35» sans qu'un article correspondant ne paraisse dans ce quotidien.

«Le Conseil de presse est d'avis que le titre en question était effectivement trompeur puisqu'il induisait le public en erreur sur le contenu réel des informations», soutient la décision de l'organisme.

«Le Conseil juge un tel procédé inacceptable, contraire aux exigences de rigue

Trois familles mono-parentales sur quatre au Québec ont un revenu annuel sous le seuil de la pauvreté

par Renée Rowan

La moitié des membres des Associations de familles mono-parentales du Québec regroupées à l'intérieur de Carrefour ont un revenu annuel en bas de $5,000 et plus que le quart gagnent entre $5,000 et $10,000. Près de 60% des membres n'occupent pas d'emploi rémunéré sur le marché du travail et un peu plus que les trois quarts ont un revenu annuel se situant sous le seuil de la pauvreté.

Ces chiffres, tirés d'un rapport de recherche rendu public hier par le Carrefour des associations de familles mono-parentales du Québec sous le titre *Pour des conditions de vie décentes: action collective*, confirment l'actualité encore «criante» des trois rapports du Conseil national du bien-être social dont le premier, *Seul dans un monde à deux*, remonte à 1976 tandis que les deux autres, *La femme et la pauvreté* et *Pour améliorer le sort de nos enfants*, ont été publiés en 1979.

Financée par la Direction générale de l'éducation des adultes, cette étude a été faite par Carrefour en collaboration avec des recherchistes-professeurs de l'Université du Québec à Montréal et du Collège Algonquin d'Ottawa.

Elle est basée sur un questionnaire rempli par 936 membres des 65 associations dans les régions desservides par ce regroupement (Québec, Montréal, Mauricie-Lanaudière, Abitibi, Rive-usd, Saguenay/Lac Saint-Jean, Estrie, Gaspésie, Bas Saint-Laurent) et par des familles mono-parentales de deux groupes non régionalisés (Gatineau-Hull et Saint-Jérôme).

Les familles qui ont à leur tête une femme sont particulièrement frappées par l'absence de revenus adéquats. En effet, 84.5% des membres féminins ont un revenu annuel de moins de $10,000 et parmi elles, 55.6% tentent de survivre avec un revenu inférieur à $5,000. L'étude note par ailleurs que 61.7% des femmes ont dû recourir à l'aide sociale pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants parce qu'elles ne recevaient pas de pension alimentaire. Dans 41.7% des cas, l'ex-conjoint est parti sans laisser d'adresse.

Quant aux membres masculins, bien que le quart gagnent moins de $10,000, ils ont presque dix fois plus de possibilités que les femmes de gagner $15,000 ou plus par année.

La distribution par sexe des membres des associations de familles monoparentales du Québec s'établit ainsi: 87.7% sont des femmes tandis que 12.3% sont des hommes. Cette distribution correspond aux données du Conseil national du bien-être social. Pour compléter ce portrait social des membres, ajoutons que 83% des répondants(es) ont entre 30 et 59 ans; 61.4% sont séparés ou divorcés tandis que 30% sont veuves ou veufs. La grande majorité des membres sont locataires (75.5%). Finalement, 70.2% des membres se trouvent seul avec la charge moyenne de 2.37 enfants par famille. Dans certaines régions comme l'Abitibi, les familles monoparentales ont souvent cinq enfants ou plus à charge.

Inutile d'insister sur le fait que cette situation économique précaire engendre une série de problèmes sociaux, familiaux et affectifs ainsi que de nombreuses tensions. Le groupe de recherche a identifié, par ordre d'importance, les principales difficultés suivantes: difficulté à trouver du travail, à conclure des affaires, et à trouver un logement. S'ajoute à ce portrait, la discrimination sexuelle à laquelle les femmes ont à faire face principalement dans leur interaction avec le monde des affaires et par le harcèlement à domicile.

D'autre part, qu'il soit un homme ou une femme, le parent unique se distingue par le fait qu'il est seul dans une société qui prône et valorise fortement la famille traditionnelle biparentale, à prendre toutes les décisions concernant l'organisation matérielle de la famille, le soutien affectif et l'éducation des enfants.

«S'il y a une chose centrale qui doit être retenue de notre étude, disent les auteurs du rapport — Suzanne Lamont, Jocelyne Lamoureux et Nancy Guberman — c'est bien l'ampleur de la situation socio-économique déplorable de la grande majorité des familles, membres des associations du Carrefour, et par extension, de toutes les familles monoparentales au Québec. Dépendance, isolement, discrimination sont leur lot quotidien». Et la situation, loin de s'améliorer, se détériore d'année en année si on la compare aux précédents rapport du Conseil national du bien-être social.

Souhaitant l'implication de leur organisation en tant qu'agent de changement social, plus de 90% des familles monoparentales interrogées ont identifié comme «terrains privilégiés d'action collective», l'aide sociale, les politiques sociales directement liées à la famille-protection de la jeunesse (la réforme du droit de la famille, les pensions alimentaires) et finalement, les problèmes de logement. Tous privilégient, comme moyen d'action, l'éducation populaire et incitent le Carrefour à initier des programmes dans ce sens.

Le porc est aussi maigre que le boeuf

On croit également que la viande de porc est plus grasse que celle du boeuf. Pourtant, note la Coop des consommateurs de Montréal, n'importe quel laboratoire peut confirmer qu'un morceau maigre de porc ne cache pas plus de gras qu'un morceau maigre de boeuf. Mais il reste le gras visible, celui qu'on écarte du bout du couteau.

Or, selon une étude faite récemment pour le compte de la CCM et dont les résultats apparaissent dans le dernier numéro de *Cooprix information*, ces «pertes» sont les mêmes que pour le boeuf, soit 30% en moyenne.

Dans ce dossier du mois, on souligne par ailleurs que si notre consommation de boeuf diminue depuis quelques années, par contre on mange plus de porc. C'est une bonne chose, dit-on, puisqu'il faut près de trois fois moins de céréales pour amener un porc à maturité comparativement à un boeuf.

Si l'on ne tient pas compte des coupes provenant du flanc, le pourcentage moyen de viande maigre que l'on peut tirer de l'ensemble des coupes de porc est de 70% en moyenne, soit à peu près le même que pour le boeuf (selon une autre enquête de *Cooprix information*, mars 1979).

Selon les auteurs de ce dossier, il est beaucoup plus facile de se retrouver dans les coupes de porc que dans celles du boeuf. La variété des coupes pour le porc est plus restreinte provenant en grande partie de la longe, de la cuisse et de l'épaule. Sa mise en marché présente aussi moins d'attrapes pour les consommateurs et autre avantage, le prix du porc, actuellement, est moins élevé que celui du boeuf.

■

Quant au mini-test, il a porté, ce mois-ci, sur les traditionnels gâteaux aux fruits du temps des fêtes. Vaut-il mieux l'acheter déjà prêt ou est-il plus avantageux économiquement de le faire soi-même à la maison?

Cooprix information n'est pas arrivé à trancher la question et répond par un «oui et non». Si le gâteau aux fruits préparé à la maison revient à environ $2 la livre (à peu près le même prix ou même, dans certains cas, un peu plus cher que le gâteau «acheté»), par contre, on en connaît le contenu. Si on utilise une recette typique de gâteau aux fruits, on y trouvera environ 55% de fruits confits et de noix. Il prendra du goût avec le temps et sera en tout point nettement supérieur à tout ce que vous pouvez trouver au même prix sur le marché, affirme la CCM.

Si on compare le prix et surtout le contenu des 16 gâteaux aux fruits «achetés» analysés pour le compte de la Coop à un bon gâteau maison, il faut reconnaître que pour le même prix, ce dernier contient trois fois plus de fruits confits et deux fois moins de raisins. De plus il ne contient ni saveurs ni colorants alimentaires.

D'un autre côté, si l'on compare les gâteaux analysés entre eux, on constate que le prix en dit peu sur la qualité de fruits confits qu'on y retrouve et dans certains cas, lorsque la garniture est attrayante, c'est souvent au détriment du gâteau lui-même.

«Quand un gâteau contient 30% de raisins (en poids), on se demande s'il n'abuse pas de l'ambiguité de l'appellation «gâteau aux fruits», se demande *Cooprix information*. Les raisins sont des fruits, c'est évident, mais ce ne sont pas des fruits confits. Ces derniers, bien que très sucrés et colorés, sont très coûteux et donnent ce goût particulier à ce type de gâteau.»

La CCM suggère que tout en laissant assez de latitude aux fabricants, le gouvernement pourrait imposer l'obligation aux fabricants de divulguer, sur l'étiquetage, les pourcentages respectifs de raisins, de fruits confits et de noix.

En attendant, on suggère de ne pas choisir son gâteau en fonction de la grosseur, mais du poids, car seul ce dernier compte et les «petits pesants» ont de bonnes chances de représenter un meilleur achat.

Le Colonial Français
"La petite maison de la Rive Sud où l'on mange bien"
100 boul. Taschereau, Laprairie, Qué. 659-5489

LA PAMPA
Gastronomie Argentine authentique du quartier latin
—Ouvert tous les jours
RÉSERVATIONS: 282-9177
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL (ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La cuisine orientale par excellence
Fermé vendredi soir
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

Un coin de soleil
La Médina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359 282-1615

Casa
cuisine italienne
Fernandel
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650
Ouvert de 11h. à 23h.
Samedi de 17h. à 23h.

À Magog, une bonne adresse...
l'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

un petit restaurant français qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

Ristorante Bernini
authentique cuisine gastronomique italienne
Dîners d'affaires
3474 avenue du Parc
(entre avenue des Pins et Sherbrooke)
rés.: 845-9149

LA MARJOTTE
La petite crêperie de Montréal
Crêpes, omelettes, fruits de mer, soupes à l'oignon
charcuteries et fromages
licence complète
fermée le lundi
827 est, rue Roy, Mtl. (angle St-Hubert) 521-5131

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Musique et danse orientale les ven. et sam.
Ouvert tous les soirs à partir de 18 hres
Réveillon du jour de l'an
85.00 par couple (repas complet, taxe et service incl.)
Un orchestre oriental accompagne LALLA HAKIM, danseuse
Gagnez un voyage pour 2 au Maroc par Royal Air Maroc!
Aussi: deux autres tirages-surprise...
de 18h. à 19h.30 Menu "Pré-théâtre" à partir de $6.00
Menara
Une aventure dans la cuisine traditionelle marocaine
256 Rue St Paul Est Vieux Montréal 514 861-1989

Du poisson frais. Exclusivement.
RESTAURANT LE FILET
le seul restaurant qui sert uniquement du poisson frais
1197 University (face à la place Ville-Marie) 861-1283

La Cave du Marquis
Cuisine française
Table d'hôte midi et soir
Spécial réceptions de bureaux et de familles
1240 rue Stanley, rés: 866-6003

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche
n'oubliez pas de réserver!
la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal
844-5083

Indes du Sud... Restaurant Pushpa
6675 Côte-des-Neiges (coin Goyer)
Spécialisé dans les délicieux Masala Dosai, Idli, Vadai, Sambar, etc...
Venez savourer notre fameux festin indou
chaque samedi soir, pour aussi peu que $7.95
servi de 6 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.
Buffet chaud et froid
du lundi au vendredi, pour aussi peu que $4.95 servi de 11 h 30 à 3 h 00 p.m.
Tous les jours, dîners d'affaires servis à la mode indoue et continentale pour aussi peu que $3.25
Nos plats les plus délicieux seront au menu à l'occasion de votre réveillon de noël
Faites vos réservations dès maintenant!
vaste stationnement gratuit
Rés.: 739-3333

Le Picholette
restaurant français
Gagnant de plusieurs médailles internationales
Élégant décor victorien 1867
Réceptions jusqu'à 30 personnes
Stationnement privé et gratuit
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502
Champs de Mars

Restaurant BUTCH BOUCHARD
Maintenant ouvert les dimanches et jours fériés de 16h à 22h30.
table d'hôte tous les jours jusqu'à 23h30.
Salle de réception
881 est, boul. de Maisonneuve 527-1221

La Grémaillère
Cuisine française
Salons privés
DÎNER
tous les vendredis et samedis soir au son de la musique mexicaine
Découvrez notre nouveau menu élaboré par le chef Gérard
DIGNE DES GRANDES ET DES PETITES OCCASIONS. RAFFINEMENT DE LA TABLE DANS UN DÉCOR CHALEUREUX ET ACCUEILLANT.
Grand choix de fruits de mer et poissons
Lunch d'hommes d'affaires
Maison victorienne restaurée en 1866
Ouvert tous les jours
914, boul. Wilfrid-Laurier Vieux Beloeil, sortie 109 de la Transcanadienne
Réservations: 464-2427

L'OASIS au bord de l'eau!
gastronomie italienne spécialité: fruits de mer
300 Desnoyers, Pont-Viau, Laval — 669-0478
(1ère sortie à droite du Pont Viau en venant de Montréal)

La Petite Coquille
282 ouest, rue Notre-Dame tél: 844-4575
(anciennement du 110 St-Paul)
Faites fructifier votre dollar!
lun.-mar.
Espadon grillé ou Filet de sole «Bonne femme» $6.75
mer.-jeu.
Pétoncles grillées ou Crêpes aux crevettes à homards servi avec salade $8.75
ven.-sam.
Turbot Amandine ou Saumon grillé $6.75
Entrée au choix (Escargots - moules etc.) Langoustines ou Doré Amandine ou Grande Coquille St-Jacques — café $9.75
Tous les spéciaux sont servis avec soupe aux poissons ou aux clovisses. — dessert et café.
Service de 11:30 am à 11:30 pm

Les Trois Arches
RESTAURANT FRANÇAIS
Un magnifique château centenaire converti en restaurant
Notre menu élaboré est dans la tradition de la grande cuisine française
11,131 chemin Meighen tél: 683-8200
Près du boul. Gouin (3 milles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

Le Pavillon de l'Atlantique
Une chic idée-cadeau
du restaurant
Le Pavillon de l'Atlantique
UN CERTIFICAT-CADEAU
pour un superbe festin de fruits de mer à n'importe quel moment de l'année
Appelez-nous pour plus de renseignements
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue Peel, 285-1636
Ouvert tous les jours à midi, dimanche à 17h
Principales cartes acceptées — STATIONNEMENT GRATUIT

Le crabe des neiges en voie de remplacer le homard

QUÉBEC (PC) — Le crabe des neiges remplacera-t-il bientôt le homard sur nos tables?

Plus de 66 millions de livres de crabe ont été pêchées sur les côtes de l'Atlantique en 1979 et la valeur de ces prises a atteint $20 millions, a-t-on indiqué mardi à un colloque sur le crabe organisé à Québec par le ministère fédéral des Pêches et des Océans.

Selon les chiffres fournis pour le colloque, le crabe a atteint le sixième rang au plan de la valeur des prises de pêche en 1979, derrière la morue, le homard, le pétoncle, le hareng et les poissons plats.

En terme de quantités, on a pêché 66 millions de livres de crabe en 1979 et seulement 45 millions de livres de homard.

C'est en 1967 que la pêche au crabe des neiges a commencé. Elle se fait surtout à l'est de Terre-Neuve, autour du Cap-Breton et dans le golfe du Saint-Laurent, entre les Iles-de-la-Madeleine et sur la côte gaspésienne.

Selon les provinces, le prix payé aux pêcheurs qui reviennent au quai avec du crabe, varie de $0.55 le kilo à Terre-Neuve à $0.77 le kilo à l'Ile-du-Prince-Edouard, avec une moyenne canadienne de $0.66 le kilo.

Les pêcheurs tirent un bon revenu d'appoint avec ce type de prises. Un membre d'équipage d'un navire capturant du crabe touchait en moyenne de $11,000 nets pour 20 semaines de pêche au Nouveau-Brunswick tandis que ce revenu s'établissait à $15,161 pour 22 semaines de travail au Québec, révèlent les chiffres de l'année 1979.

Les pêcheurs de crabe des neiges connaissent cependant plusieurs problèmes, selon une étude de M. Antonin Proulx, de Pêches-Canada.

Pour assurer le renouvellement de la ressource, les pêcheurs doivent observer un certain nombre de règles.

Toutes les femelles doivent obligatoirement être rejetées à la mer. Les casiers qui servent à la pêche doivent être de dimensions suffisantes pour permettre la sortie non seulement des crabes femelles, mais des petits crabes mâles.

Des contrôles sévères doivent régir le nombre des permis de pêche, le nombre de casiers, les quotas et les dates de la saison de pêche, selon M. Proulx.

Une étude de trois spécialistes du ministère, MM. R. Bailey, R.W. Elner et D. Taylor, affirme par ailleurs que les connaissances scientifiques sur le crabe sont loin d'être satisfaisantes.

«Pour le moment, nos connaissances sur la croissance et sur les facteurs qui contrôlent la mue sont incomplètes», affirment les auteurs.

On continue à recueillir des informations sur la taille, la durée des carapaces, la fécondité des femelles et le développement des populations de crabes, précisent les biologistes.

La mise en marché de ce produit de mer connaît également des problèmes, selon le responsable de la mise en marché du ministère des Pêches et Océans, M. Graham Raynes.

Le Canada a produit en 1978 22,000 tonnes de crabe, soit environ 5 pour cent de la production mondiale qui est de 494,000 tonnes.

Près de 4,000 tonnes ont été consommées par le marché canadien et le reste a été exporté principalement aux États-Unis et en Europe de l'ouest.

† DÉCÈS

DE MAY, Soeur Marguerite. — Au Monastère du Précieux Sang de Montréal, le 1er décembre 1980 à l'âge de 88 ans, est décédée, Soeur Marguerite De May dans sa 66e année de vie religieuse. Les funérailles auront lieu le mercredi 3 décembre en la chapelle du Monastère (4361 boul. Décarie). Le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière de la Communauté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Urgel Bourgie Ltée.

MARSAN Alain. — Accidentellement à Montréal, le 28 novembre 1980, à l'âge de 19 ans, est décédé M. Alain Marsan, fils très cher de André et Madeleine, frère bien-aimé de Jocelyne, Nathalie et Sonia. Il laisse en outre dans un deuil profond son grand-père Aimé, sa grand-mère Jeanne Lamarche, ses tantes et ses oncles et de nombreux amis. Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité de la famille et de proches amis, le mardi 2 décembre en l'église Notre-Dame des Neiges. Ceux qui souhaitent témoigner leur sympathie à la famille par offrandes sont priés de faire parvenir celles-ci a/s de l'Abbaye St-Benoit-du-Lac, Cté Brome. Direction J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie.

TRUDEL Monique. — A Montréal, le 28 novembre 1980 à l'âge de 41 ans, est décédée, Mlle Monique Trudel fille de M. le Juge Gérard Trudel et de feu Paulette Cyr. Les funérailles auront lieu le jeudi 4 décembre à 10 heures en l'église St-Gaétan (11,450 l'Acadie). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- 55¢ la ligne agate
- Minimum $8.80
- Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT élégant, 1 chambre à coucher, **stationnement intérieur** à tarif préférentiel, pour personnes travaillant en ville. 845-4173

APPARTEMENT idéal, 3 chambres à coucher, climatisé, **près du parc du Mont-Royal**, pour personnes voulant le calme de la montagne. 845-4173

APPARTEMENT bien situé, 4 chambres à coucher, **Promenade** de boutiques, restaurants et cinémas dans le même édifice, stationnement intérieur. 845-4173

+ STUDIO climatisé, splendide vue sur le Mont-Royal, idéal pour le sportif mordu du **squash** ou du tennis, électricité comprise. 845-4173

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173
Rester en ville... ou vivre LaCité 04-12-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. 'NO

MOBILIER de salon neuf, lazy boy, lave-vaisselle, mobilier de cuisine. 354-7588 entre 4h et 9h. 4-12-80

PETITE TABLE DE TRAVAIL, 2 tiroirs avec chaise, Roche-Bobois, neuve. 735-3132. 6-12-80

MEUBLES CROYDON: bureau et crédence avec dessus en cuir (72X36X30), une table à café avec dessus en cuir (48 diam, 21 haut), 1 table de coin 30x32, 1 fauteuil pivotant et 4 fauteuils de service. Valeur $18,000 (neuf), sacrifierais pour $7,000. Téléphoner à: 288-2940 ou 288-2949. 8-12-80

CONTENU DE MAISON À VENDRE, usagés et antiquités. 5654, Monkland coin Oxford, jeudi, vendredi et samedi de 10 a.m. à 8 p.m. et dimanche de 10 a.m. à 5 p.m. 4-12-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icart — tableaux — etc. Claude Morier, 524-1422. 4-12-80

ARMOIRE DE PIN, travail ébnisterie. 522-8009 de 13h à 19h p.m. 4-12-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6½ rénové, chauffé, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe. $550/mois. 272-6965. J.-N.O.

VIEUX MONTRÉAL, Cour le Royer, studio entièrement rénové, foyer, murs/brique, poutres apparentes, planchers bois franc, 1040 p.c., libre 30 avril. $750/mois. 282-4575 ou 284-9538. 8-12-80

VAN HORNE, DECELLES, 3½ chauffé, ½ sous-sol, eau chaude réfrigérateur, cuisinière, $160. libre 1er janv. 739-3062, 342-4918 après 18h, 471-2881 poste 53 (jour). J.N.O.

APPARTEMENTS À PARTAGER

OUTREMONT, appartement luxueux à partager avec jeune femme 20-30 ans. 277-5020 5-12-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHE APPARTEMENT MEUBLÉ OU NON, centre-ville ou environ pour location de janv. à juin 1981. Références. Sans enfant. 672-3030. 5-12-80

BUREAUX À LOUER

LOCAL IDÉAL POUR BUREAU DE PROFESSIONNELS
Situé au 31, rue St-Jacques, 5e étage. Ce local couvre une superficie de 2800 p.c. et comprend: 8 bureaux privés, réception, grande salle pour secrétaire, pièce pour papeterie, vestiaire et 2 salles de toilette. $5.50 le p.c. Bail 5 ans avec 3 options de 2 ans.
Pour informations: Pierre Villeneuve. 288-0211. 06-12-80

BUREAUX À LOUER

BUREAU À LOUER, luxueux, entièrement rénové, 1700 pi. ca., rue St-Denis près Sherbrooke. Inf.: 844-0882 après-midi. 8-12-80

CHALETS À LOUER

EASTMAN — MONT ORDORD, petit chalet suisse, 1 chambre à coucher, accommode 4 à 5 personnes, foyer naturel, chauffé, électricité, déneigement, bois fourni, à la semaine, au mois ou à la saison. Période des fêtes $350/sem. Tout inclus, 336-1168. J.N.O.

CHALETS À VENDRE

STE-ANNE-DES-LACS, chalet suisse, 7 pièces, sous-sol, 4 chambres à coucher, chauffé électrique, foyer, meublé, terrain flanc de montagne. 35,000 p.c. Face au lac Johanne, 40 min. de Montréal. $58,500. Pas d'agent. 523-3305. Après-midi seulement. 12-12-80

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT: 271-6421.

COMMERCES À VENDRE

LAVAL: Pourquoi pas service d'ambulance, établi depuis 10 ans? Contrat exclusif avec police, très rentable, expérience non nécessaire. Comptant minimum $50,000.00. Denis Boivin 672-6450, 465-4645 MONTRÉAL TRUST COURTIERS 4-12-80

LE BRIDGE

Trop souvent le préempteur décrit sa main

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

	Nord ♠ 9 6 2 ♥ A V 10 2 ♦ A 9 6 4 3 ♣ A	
Ouest ♠ V 10 4 ♥ 7 ♦ R 2 ♣ R D 10 8 7 4 2		Est ♠ 8 7 3 ♥ D 8 5 ♦ D 10 5 ♣ V 9 6 3
	Sud ♠ A R D 5 ♥ R 9 6 4 3 ♦ V 8 7 ♣ 5	

Les enchères:

Est	Sud	Ouest	Nord
passe	1♥	3♣	4♣
5♣	5♠	passe	6♥
passe	passe	passe	

Entame: le Roi de trèfle par Ouest.

D'après les enchères, les joueurs habiles tirent des déductions sur la répartition des mains et sur la position des honneurs et ces astuces bien raisonnées dirigent leur conduite et aident l'accomplissement de leurs contrats.

Après l'ouverture de 1 coeur par Sud, Ouest déclare 3 trèflés; ces relances préemptives sont faites dans le but de couper les communications chez l'équipe adverse qui supposément détient la majorité des hautes cartes. Nord ne se laisse pas intimider et le cuebid de 4 trèfles annonçait à l'ouvreur qu'il avait un jeu de manche, sans perdante en trèfle et la possibilité d'un bon soutien en coeur ou une couleur forte en pique ou en carreau.

Est y alla de 5 trèfles. Sud conclut que Nord n'a pas de trèfle ou l'As seul et d'après le pronostic déjà fait de la main de Nord, il déclare 5 piques; c'est une déclaration teintée de beaucoup de psychologie; son partenaire a probablement cette couleur à 4 ou 5 ou un fort soutien en la couleur d'ouverture coeur. S'il possède cette présumée longue couleur en pique, il passera ou déclarera 6 piques. Et s'il possède plutôt un fort soutien en coeur, il déclarera 6 coeurs.

Ces jeux, en compétition, sont toujours déclarés à la limite des forces que les mains contiennent. Le joueur doit faire mieux que tous les autres; un résultat à l'égal des 3/4 de la salle n'a rien d'intéressant. Six coeurs furent donc déclarés.

L'ouverture du Roi de trèfle fut prise par l'As du mort. Et Sud réfléchit longuement avant de jouer la deuxième carte. Dans une distribution régulière, si le joueur a 9 atouts, les chances sont que les atouts adverses soient divisés 2-2. Cependant à cause du préemptif de Ouest, le déclarant joua comme si celui-là n'avait qu'un atout. Il prit la main avec l'As de pique et joua atout; Ouest fournit le 7. Le mort joua l'As, suivi du Valet et Sud réussit l'impasse de la Dame qu'il prit de son Roi. Les piques furent joués et les adversaires en avaient chacun 3. La main d'Ouest possédait donc 7 trèfles, 1 coeur, 3 piques et par déduction facile, 2 carreaux. Le mort joua l'As de carreau et un petit. Ouest n'avait pas d'autre alternative que le jeu de son Roi. Celui-ci dut revenir en trèfle pour donner une coupe et un écart à Sud et la réussite de son contrat. Les experts ne jouent pas selon le hasard! En effet un des carreaux du déclarant fut joué sur l'As du mort, le deuxième fut donné au Roi du préempteur Ouest et le troisième fut écarté sur le retour en trèfle alors que le mort possédait l'atout pour couper.

COLLECTIONS

ACHAT de timbres canadiens, neufs ou usagés. 435-4866. 725-0990. 4-12-80

CONDOMINIUM

Trust Royal Services immobiliers

ST-LAURENT
Le chez-soi de l'avenir! Élégants condominiums Phase I - II - III, unités de 4½ + 5½, excellent investissement. Micheline Richer 747-1396, Urbano Cirino 382-4944. Bureau 337-5170.
04-12-80
COURTIER

CONDOMINIUM

Condominium à vendre, 4837 Hutchison, près boul. St-Joseph, comprenant 8 pièces, rez-de-chaussée et sous-sol, entièrement rénové. Prix: $62,000. Visites libres dimanche de 1h à 5h, 342-1830 — 933-3673, local 1509. 4-12-80

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141
J.N.O.

COURS

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

MÉTHODE Thérèse Bertherat, conditionnement physique. Tél.: 935-9365. 4-12-80

DEMANDES D'EMPLOI

FILLE de 20 ans cherche emploi au soleil cet hiver. Désire apprendre l'anglais, l'espagnol ou autres. Aurais références. Céline 259-6733 5-12-80

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. JNO

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

A BAS PRIX, entreposons autos, bateaux, camions, roulottes. 937-9491 JNO

PHOTOCOPIEUR "Sharpfax" SF-151. 2 ans d'usure seulement. $475. C. Martel (514) 286-1204. J.N.O.

À VENDRE: 1 amplificateur AKAI, 60 watts RMS. $250.00, 1 table tournante DUAL 701, $250.00. 1 enregistreuse à bobines SONY, $100.00. 2 boîtes de son, faites à la main, 50 watts RMS par boîte, $100.00. Valeur: $1000.00, pour $650.00. 272-8676. Message au 388-8579. 8-12-80

MONTRE JEAGER LE COULTRE, $275. 489-9069. 06-12-80

MANTEAU sheep skin, 13-14 ans, fabrication canadienne, beige miel, capuchon, porté 10 fois, payé $425 en 80, à vendre $350. 523-2324. 4-11-80

REVISION DE TEXTES de tous genres. Michel 843-5808. 8-12-80

COUTURE: Vous rêvez d'une robe unique pour Noël? Venez la faire dessiner et confectionner par des experts dans un petit atelier accueillant... et à des prix vraiment abordables! Renseignez-vous: 849-9652. 4-12-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉLECTRICIEN LICENCIÉ, spécialiste en rénovation résidentielle et commerciale. Service 24 h. Ouvrage garanti. 326-0295. J.N.O.

PEINTURE sur automobile $125, aussi débosselage. 645-4281. J.N.O.

PEINTURE À BON PRIX, travail bien fait, appeler de préférence après 6h. 722-5024. 6-12-80

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

TRANSFERT DE CONTRAT DE LOCATION pour une photocopieuse "Nahua" modèle no 1220 D.S., 2 ans d'usure, pas de comptant. $180./mois 253-1300 ou 670-0294. 6-12-80

GARDERIE

PERSONNE FIABLE pour garder bébé de 3 mois du lundi au vendredi. 336-9116. 6-12-80

LOCAL À LOUER

C.D.N., CHATEAU DECELLES, 4911, luxueux 6, garage, piscine, salle de lavage, air climatisé, concierge, 2 salles de bain complètes, cuisinière, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, etc... $700/mois. Tout compris. 735-2970. 6-12-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT BERNARD CHAMPAGNEUR, local commercial à louer, 2000 pi.c., $6.00 le pi. Idéal pour restaurant — bureau. 279-3752. de 9 h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1½, libre immédiatement. Concierge, 935-5321. 05-12-80

BAS DUPLEX détaché, 7½ rénové, chauffé, boiseries décapées, sur Victoria près Queen Mary, limite Westmount, grand jardin. Libre. 844-7264. 8-12-80

PRES MÉTRO MONT-ROYAL, bas, 6 pièces, libre. 525-7285. 6-12-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

CONSTATEZ-LE VOUS MÊME! Des distributeurs "Amway" touchent un bon revenu supplémentaire, nous vous montrerons comment en faire autant. Pour rendez-vous écrire à: C.P. 1214, Huntingdon, Qué. J0S 1H0. 4-12-80

POSSIBILITÉ D'ASSOCIATION d'affaires à temps partiel. 376-1568 sur rendez-vous seulement. 4-12-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

LEMIEUX, litho encadrée "La Promenade" dans série "Petite poule d'eau", $1,100 ou meilleure offre. Demandez J.P.R. 286-9100 de 9 à 5 — 484-6467 de 7h à 9h. 8-12-80

ACHETERAIT TABLEAUX: L'archevêque, Le Sauteur, A. Prévost, M.A. Fortin, tout tableau canadien. Payons comptant. 931-0252. 4-12-80

COLLECTION PARTICULIÈRE: Gingras, Tousignan, Molinari, Dumas. 522-8009 de 13h à 19h p.m. 4-12-80

JEAN-PAUL LEMIEUX, R.C.A. - M.A. Fortin, A.R.C.A. Phillip Surrey, R.C.A. - Robert Pilot, R.C.A., - Paul Beaulieu, Franchère, Louis Jacque, William Showell, collection particulière pour vente immédiate. (Certificat d'authenticité fourni avec chaque peinture). Pour rendez-vous s.v.p. téléphonez entre midi et 6h 274-7382. 5-12-80

OFFRES D'EMPLOIS

COMPAGNIE D'ÉQUIPEMENT LOURD
recherche
2 excellents représentants (es) pour début janvier
Pour rendez-vous, téléphoner
655-9047

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Parfaitement bilingue, pouvant rédiger la correspondance. Salaire selon l'expérience, avantages marginaux. **Pour rendez-vous demandez Marie à:**
866-6517.
4-11-80

OFFRE D'EMPLOIS

ESTIMATEUR DEMANDÉ, expérience nécessaire en système intérieure, portes, cadres et quincaillerie. Connaissance français-anglais. Intéressés travail, salaire de base plus commission. 524-3033. 8-12-80

CHERCHONS SECRÉTAIRE D'EXPÉRIENCE pour prodution artistique, 2 jours par semaine, de préférence habitant Outremont, bonne connaissance de l'anglais. 274-6900. 8-12-80

ÉTUDE LÉGALE de notaire recherche SECRÉTAIRE LÉGALE possédant au moins 2 ans d'expérience dans ce domaine. Sténo et dactylo française et anglaise requises. Salaire intéressant. S'adresser à: Raynald Beauregard, Notaire. 281-1609. 6-12-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hyphothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ATTENTION rénovateurs et contracteurs! 2 triplex à Ville Émard $25,000 chacun, 2 duplex près métro Frontenac $19,000 chacun, 2 triplex Casgrain près Jean-Talon $22,000 chacun, 6 logements près métro St-Henri $48,000, 8 grands logements sur rue Parc Lafontaine $80,000. Petit comptant pour sérieux acheteur solvable. 277-7664 soir seulement. 9-12-80

OUTREMONT, 15 pièces meublées antique, vendrais meubles et maison. 468-2122 ou 277-0723. 8-12-80

ABRI FISCAL 1980: Vous devez être propriétaire avant la fin de l'année pour réclamer sur vos impôts une catégorie 31. J'ai ce que vous cherchez. André Bernier, 687-6780. DesRosiers Courtier. 4-12-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

DES ROSIERS Le Maître Tailleur

C.D.N.:
Duplex dans secteur recherché, valeur locative $13,000. annuel, occupation 1er mai, faut vendre! Opportunité $129,500. négociable. **Monique Proulx 489-5847, Pierre Proulx 489-4300, 735-6433.**

OUTREMONT:
Grand duplex détaché, co-propriété possible pour occupation 1er juillet 1981 plus 3½ pièces au sous-sol, idéal pour professionnel. **Monique Proulx 489-5847, Pierre Proulx 489-4300, 735-6433.** 4-12-80

du TRUST GÉNÉRAL

Montréal Trust

OUTREMONT
Cottage moderne détaché, plan d'architecte, 3 chambres, 2 salles de bain, cabinet de toilette, séjour au rez-de-chaussée, possibilité bureau professionnel. Exclusif.
JACQUELINE NANTEL-BRAULT.
932-0566, 934-1818
04-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Outremont, près collège Stanislas, 3 X 7½, triplex, chauffé, $89,000. Logement disponible pour acheteur, grande cave, pas de garage. 277-7664. 4-12-80

HAMPSTEAD, à proximité du collège Marie de France, ne manquez pas de voir ce charmant cottage de style hollandais en pierres et briques; 8 pièces, 4 chambres à coucher, 2 foyers, entièrement rénové. Grand jardin. SYLVIA COHEN, 482-5948, et 739-3265. Trust Général, courtier. 4-12-80

ST-LAMBERT: Près du golf, charmant cottage, cèdre et brique, 9 pièces, foyer au salon, vaste terrain, piscine creusée. Propriété exceptionnelle. Faites vite. Chantal Bélanger 672-6450, 655-4303. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 4-12-80

ST-EUSTACHE: Classe 31, 2x20 logements. Construction supérieure. Comptant $50,000. pour professionnel. Dépréciation jusqu'à $40,000. Abdou 651-1000, MONTRÉAL TRUST, COURTIERS 4-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-EUSTACHE: Baisser votre impôt de $40,000 en achetant 2x20 logements. Excellentes conditions. Comptant $50,000. Diane Bisson 651-1000, 651-8901. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 4-12-80

LAJEUNESSE près Sauvé. 2 immeubles de 22 apts. chacun dont 10x1½, 22x2½, 10x3½, 2x4½. La moitié des apts. sont meublés. Revenus $100,000. Prix $385,000. comptant $20,000. MLS. J.M. Martin 277-8687 (soir), bur.: 866-9641 poste 396. Trust Général, Courtier. 5-12-80

VIEUX LONGUEUIL: Résidence "custom-built", 5 chambres, de qualité et de bon goût. $184,500.00. V. Bauset 672-6450, MONTRÉAL TRUST COURTIERS 4-12-80

DANS LES LAURENTIDES, duplex, construction 1973, genre chalet Suisse avec 325,000 p.c. de terrain borné par un petit ruisseau, situé entre le Gray Rocks Inn et versant nord Mont Tremblant. Prix: $48,500. Après 18h. (819) 425-5252. 4-11-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

TRÈS BEAUX
Appartement en co-Propriété de 2,000 p.c. ch. à vendre
Finition en boiseries rustiques idéal pour artistes, professionnels de tout genre, diplomate où tout amateur de style ancien.
Prix à partir de $95,000.
Près métro Mont-Royal
4129, St-Hubert, Montréal, 728-9195, 526-2476, 463-0200 22-12-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers

LONGUEUIL:
Superbe triplex élect. loc. garage, très bonne locataire, logement libre à l'acheteur, secteur recherché. Prix demandé $75,000. seulement. Faire offre. MARYSE POULIOT 463-3731 ou 674-3034 Service de Pagette.
COURTIER 4-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL: Propriété sur Richelieu, construction solide. Grand terrain. Beaucoup de possibilité. Idéal amateurs de sport/MLS C. Bédard 467-9598. Fiducie du Québec, courtier. 467-1211 4-12-80

NOUVEAU ROSEMONT, duplex luxueux, neuf, classe 31, revenu $14,400. 259-6203. 4-12-80

CÔTE DES NEIGES: Maison 3 niveaux, secteur de Université de Mtl. pourrait être converti en résidence avec bureau pour professionnels. J. Courtois 735-6381, 331-2359. Fiducie du Québec, courtier 4-11-80

L'ASSOMPTION, maison unique construite 1836, il faut visiter, grand foyer, situé bord de rivière. MLS, Thérèse Martin 354-2950 Des Rosiers courtier 4-12-80

AHUNTSIC. Triplex, idéal pour professionnel, logement principal 7 pièces, possibilité revenu additionnel. M.L.S. Monique Lussier 653-8507, 464-0652. Des Rosiers, Courtier 4-12-80

REPENTIGNY, bungalow brique, 4 chambres à coucher. MLS Gilles Gingras 585-5441, 585-3830. DES ROSIERS COURTIER 4-12-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

SUR L'ISLE VERTE, au milieu du fleuve et de la mer, entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles, terre 15 arpents, tout boisés. Écrire à C.P. 746, Succursale La Cité, Montréal. H2W 2P3. 4-12-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 06-12-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

TERRAIN 102 X 185, bord du fleuve à Lanoraie avec permis et plan de construction en main, à vendre 322-4422. 8-12-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

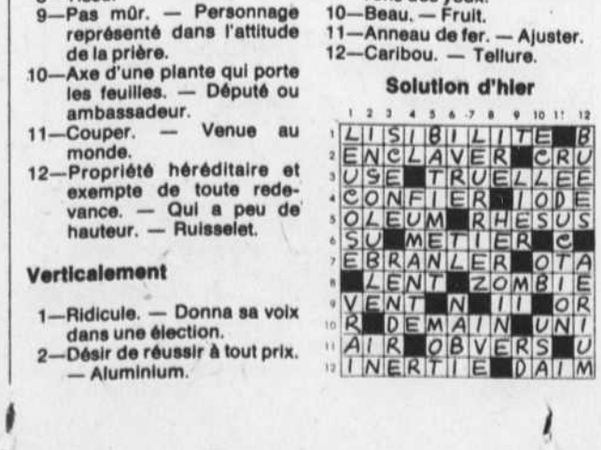

Horizontalement

1—À la télévision, agent chargé de manipuler les câbles de la caméra pendant les prises de vues. — Chacune des deux tables du trictrac.
2—Position d'un objet par rapport aux points cardinaux.
3—Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté. — Inscrire sur les rôles des armées.
4—Cloche. — Magistrat municipal d'une ville.
5—Qualité de ce qui est svelte.
6—Tellement. — Interjection. — Du verbe avoir. — Proclamation officielle et publique.
7—Orient. — Action d'ouiller.
8—Tissu.
9—Pas mûr. — Personnage représenté dans l'attitude de la prière.
10—Axe d'une plante qui porte les feuilles. — Député ou ambassadeur.
11—Couper. — Venue au monde.
12—Propriété héréditaire et exempte de toute redevance. — Qui a peu de hauteur. — Ruisselet.

Verticalement

1—Ridicule. — Donna sa voix dans une élection.
2—Désir de réussir à tout prix. — Aluminium.
3—Cercueil. — C'est la couronne des barons.
4—Se dit de toute cause qui entraîne la mort du foetus avant l'accouchement. — Qui rend service.
5—Préfixe privatif. — Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des moeurs, de la morale. — Matière visqueuse et tenace qui sert surtout à prendre des oiseaux.
6—Anc. comm. de Belgique. — Lichen filamenteux.
7—Écorce de chêne. — Petite brosse en soie de porc à l'usage des orfèvres. — Rubidium.
8—Pièce de bois qui sert à maintenir les terres dans une tranchée.
9—Corps simple de numéro atomique 53. — Parcourons des yeux.
10—Beau. — Fruit.
11—Anneau de fer. — Ajuster.
12—Caribou. — Tellure.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	I	S	I	B	I	L	I	T	E	■	B
2	E	N	C	L	A	V	E	R	■	C	R	U
3	U	S	E	■	T	R	U	E	L	L	E	E
4	C	O	N	F	I	E	R	■	I	O	D	E
5	O	L	E	U	M	■	R	H	E	S	U	S
6	S	U	■	M	E	T	I	E	R	■	C	■
7	E	B	R	A	N	L	E	R	■	O	T	A
8	■	L	E	N	T	■	Z	O	M	B	I	E
9	V	E	N	T	■	N	■	I	I	■	O	R
10	R	■	D	E	M	A	I	N	■	U	N	I
11	A	I	R	■	O	B	V	E	R	S	■	U
12	I	N	E	R	T	I	E	■	D	A	I	M

EN FORMATION!
La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.
PARTICIPACTION®
Le mouvement canadien du bien-être physique.

Les Expos font une offre à Jim Dwyer

McHale ne tente pas d'échanger Valentine

par Richard Milo

Ellis Valentine n'est pas à échanger, mais il n'est pas dit que les Expos refuseront de se départir de ses services si le jeu en vaut la chandelle.

Rejoint par LE DEVOIR en fin d'après-midi hier, le président et directeur John McHale a formellement nié la rumeur selon laquelle les Expos ont offert Valentine à quelques clubs. Mais il n'a pas écarté la possibilité d'un échange, si on lui fait une proposition intéressante.

«Il est faux de croire que les Expos cherchent à échanger Valentine, a dit McHale. Cependant, nous ne fermons pas la porte à toute proposition susceptible d'améliorer l'équipe.»

Par la même occasion, McHale a indiqué que les Expos ont fait une offre concurrentielle au voltigeur Jim Dwyer, l'un des quatre joueurs que les Expos ont réclamé au repêchage des agents libres du baseball. Les Expos attendent toujours que Don Sutton rende sa décision finale avant d'entreprendre s'il y a lieu des négociations avec les deux autres lanceurs réclamés, Ray Burris et Bill Castro.

«Sutton doit se rendre à Houston ce soir (hier), mais les Expos n'ont pas perdu tout espoir de l'embaucher, a dit McHale. Sutton n'a pas encore fait son choix.

«Je me suis entretenu à deux reprises avec son agent ce matin (hier) et il devrait annoncer sa décision au cours des prochaines heures, peut-être demain (aujourd'hui).»

Sutton et son agent, Larue Harcourt, étudient présentement les offres des Expos et des Astros, mais aussi celle des Yankees de New York, qui lui auraient fait la meilleure proposition. Sutton recherche un contrat de cinq ans, dont trois années garanties, d'une valeur de $3 millions.

«Si Sutton refuse nos propositions, nous entreprendrons des négociations avec Burris et Castro, a ajouté McHale. Nous ne leur avons pas fait d'offre depuis le repêchage.»

Tout indique cependant que les négociations avec Burris et Castro, advenant un refus de la part de Sutton, n'atteindront pas pour autant les efforts consentis par McHale pour ramener Stan Bahnsen à Montréal. Bahnsen a connu une bonne saison en 1980, avec sept victoires, six défaites, quatre parties protégées et une m.p.m. de 3.03, une bien meilleure fiche que Burris et Castro l'an dernier.

Quant à Dwyer, qui a déjà joué avec les Expos en 1975 et 1976, sa venue à Montréal améliorerait le «banc» de l'équipe puisqu'il s'agit d'un bon frappeur gaucher. Il a frappé pour .285 et produit 48 points avec les Red Sox de Boston l'an dernier. Burris a remporté sept victoires et subi 13 défaites, affichant une m.p.m. de 4.02 avec les Mets, tandis que Castro a affiché un dossier de deux victoires et quatre défaites et une m.p.m. de 2.77 à Milwaukee.

À moins que John McHale ne reçoive une proposition irrésistible, Ellis Valentine sera de retour avec les Expos en 1981.

Par ailleurs, les Expos ont appris hier que Tim Raines a été choisi le joueur par excellence au baseball mineur en 1980. Raines, en qui le gérant Dick Williams témoigne une grande confiance, a frappé pour une moyenne de .354 avec les Bears de Denver, dans l'Association américaine. Il a établi une nouvelle marque en volant 77 buts même s'il a raté quelques semaines lorsque les Expos l'ont rappelé en fin de saison.

Le gérant Dick Williams prétend que Raines, 21 ans, peut remplacer adéquatement Ron LeFlore au premier rang du rôle des frappeurs. Il a évolué au deuxième but la saison dernière, mais il joue présentement au deuxième but et au champ gauche dans une ligue d'hiver en République dominicaine.

LeFlore a préféré les White Sox de Chicago aux Expos, il y a quelques jours. Il aurait accepté un contrat de plusieurs saisons, ce que les Expos ont refusé de lui consentir en raison de son âge mais aussi de son indiscipline la saison dernière. Il aurait eu, murmure-t-on, une mauvaise influence sur Valentine, qui n'a pas manifesté beaucoup d'entrain au jeu même au milieu de la course au championnat. Victime d'une fracture à la joue lorsqu'atteint par un lancer de Roy Thomas, des Cards de St. Louis, le 30 mai, Valentine a néanmoins terminé l'année avec une excellente moyenne de .319, 13 circuits et 67 points produits. De retour au jeu, il a connu de bons moments avant d'être blessé à la cuisse au milieu de la course au championnat. De mauvaises langues ont chuchoté qu'il aurait pu jouer lors des derniers matchs s'il avait manifesté un meilleur esprit d'équipe.

Quoiqu'il en soit, les Expos auront l'occasion d'écouter les propositions d'échange qu'on ne manquera pas de faire à John McHale lors des assises du baseball majeur qui auront lieu à Dallas du 7 au 10 décembre.

ÉCHOS... L'agent libre Jeff Zahn, 33 ans, a signé un contrat de trois ans avec les Angels de la Californie, hier. Zahn a terminé la saison 1980 avec 14 victoires, 18 défaites et une m.p.m. de 4.45 pour les Twins du Minnesota... Les Expos ont annoncé que le camp d'entraînement de l'équipe commencera le lundi 23 février à West Palm Beach, avec l'arrivée du gérant et des instructeurs. Les lanceurs et les receveurs se présenteront à Dick Williams le 25 février, et toute l'équipe s'entraînera le 1er mars. Le premier match hors-concours aura lieu le 10 mars... Ian MacDonald, de *The Gazette*, a été élu lundi soir au poste de président de l'Association des chroniqueurs de baseball de Montréal. Il succède à Serge Touchette, du *Journal de Montréal*, qui sera l'un des directeurs au cours de la prochaine saison. Terry Scott, de la Presse canadienne, a été élu à la vice-présidence, Larry Fredericks, de UPI, a accepté le poste de secretaire et Glenn Cole, de *The Gazette*, celui de trésorier. Les directeurs seront Jean Aucoin, de *La Presse*, Jean Paul Sarault, d'Unimédia, Mark Harding, de la PC et Richard Milo, du DEVOIR.

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Minnesota 5, Rangers 3

Hier
Islanders NY 5, Colorado 1
St. Louis 5, Québec 2
Hartford à Los Angeles
Boston 5, Détroit 3

Ce soir
Montréal à Buffalo
Rangers NY à Winnipeg
Minnesota à Washington
Hartford à Vancouver
Pittsburgh à Toronto

Jeudi
Pittsburgh à Montréal
Québec à Detroit
Islanders NY au Colorado
Chicago à Philadelphie
Winnipeg à Calgary
Vancouver à Los Angeles

	b	a	pts
Steve Shutt	16	15	31
Guy Lafleur	9	19	28
Mario Tremblay	9	15	24
Réjean Houle	9	11	20
Bob Gainey	8	8	16
Mark Napier	7	9	16
Keith Acton	7	8	15
Doug Jarvis	6	8	14
Larry Robinson	5	9	14
Rod Langway	2	12	14
Pierre Larouche	6	7	13
Doug Wickenheiser	6	7	13
Yvon Lambert	6	7	13
Gaston Gingras	3	8	11
Guy Lapointe	1	8	9
Brian Engblom	1	6	7
Pierre Mondou	1	5	6
Chris Nilan	2	2	4
Serge Savard	2	2	4
Doug Risebrough	0	2	2
Rick Chartraw	0	1	1

Gardiens

	pj	bc	bl	moy.
M. Larocque	18	51	1	2.83
D. Herron	6	24	0	4.00

(Deux buts dans un filet désert.)

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Simmer, LA	25	20	45
Dionne, LA	18	27	45
Bossy, Isl	26	14	40
Gretzky, Edm	11	28	39
Trottier, Isl	7	31	38
Barber, Phil	21	16	37
Federko, St-L	10	24	34
Maruk, Wash	20	13	33
Taylor, LA	13	20	33
Nilsson, Cal	12	21	33
Richard, Qué	19	12	31
Shutt, Mon	**16**	**15**	**31**
Gare, Buf	17	13	30
P. Stastny, Qué	9	21	30
D. Potvin, Isl	7	23	30
Bourne, Isl	12	17	29
Savard, Chi	11	18	29
Rogers, Hart	11	18	29
Mark Howe, Hart	7	22	29
Kehoe, Pit	17	11	28
Gartner, Wash	15	13	28
Lafleur, Mon	**9**	**19**	**28**
Macleish, Phil	15	12	27
Mulvey, Chi	15	12	27
Gillies, Isl	10	17	27
Clarke, Phil	6	21	27
L. Murphy, LA	5	22	27
Christian, Win	5	22	27
Gradin, Van	4	23	27
Ruskowski, Chi	4	23	27

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Montréal 5, Laval 4

Hier
Québec 3, Sorel 3 (prol.)
Trois-Rivières 6, Chicoutimi 5 (prol.)
Sherbrooke 5, Cornwall 4

Jeudi
Hull à Chicoutimi
Shawinigan à Cornwall

Ligue Collégiale AAA

Dimanche
Thetford Mines 5, Dawson 2
St-Jérôme 9, St-Georges 3
St-Laurent 7, Limoilou 5

Vendredi
Dawson à St-Laurent
Thetford Mines à Limoilou
St-Jérôme à St-Georges

Dimanche
Limoilou à Thetford Mines
St-Laurent à St-Jérôme
St-Georges à Dawson

Ligue Universitaire

Dimanche
Laval 7, Bishop's 1

Ce soir
McGill à UQTR

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—ISLANDERS NY	27	17	5	5	119	86	39
2—PHILADELPHIE	26	17	5	4	106	63	38
3—ST. LOUIS	26	16	6	4	109	89	36
4—LOS ANGELES	23	16	6	1	102	77	33
5—BUFFALO	24	13	6	5	91	69	31
6—VANCOUVER	25	13	7	5	103	84	31
7—MINNESOTA	22	13	5	4	90	63	30
8—MONTRÉAL	**24**	**12**	**10**	**2**	**107**	**77**	**26**
9—WASHINGTON	23	8	6	9	88	77	25
10—CALGARY	24	10	9	5	89	95	25
11—CHICAGO	26	9	12	5	105	116	23
12—COLORADO	24	9	11	4	80	96	22
13—BOSTON	24	8	10	6	84	83	22
14—TORONTO	22	9	10	3	91	97	21
15—HARTFORD	24	8	12	4	82	116	20
16—EDMONTON	23	6	12	5	85	96	17
17—PITTSBURGH	23	6	13	4	82	102	16
18—QUÉBEC	24	5	13	6	82	104	16
19—RANGERS NY	25	6	15	4	85	113	16
20—DETROIT	23	3	16	4	73	107	10
21—WINNIPEG	24	1	16	7	74	119	9

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	30	19	8	3	151	124	41
CORNWALL	31	19	12	0	171	137	38
HULL	31	13	15	3	113	138	29
MONTRÉAL	31	13	18	0	136	150	26
LAVAL	32	9	21	2	132	166	20

Section Frank Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	30	17	10	3	151	126	37
TROIS-RIVIÈRES	31	15	14	2	146	160	32
CHICOUTIMI	31	14	16	1	161	175	29
SHERBROOKE	31	13	15	3	166	148	29
QUÉBEC	30	13	16	1	136	139	27

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-LAURENT	16	11	5	0	92	69	22
SAINT-GEORGES	16	10	5	1	96	78	21
SAINT-JÉRÔME	15	10	5	0	99	67	20
THETFORD MINES	15	6	8	1	74	86	13
DAWSON	14	5	9	0	68	91	10
LIMOILOU	16	3	13	0	67	105	6

LIGUE UNIVERSITAIRE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CONCORDIA	8	8	0	0	60	17	16
OTTAWA	10	7	3	0	61	47	14
LAVAL	9	6	3	0	55	39	12
UQTR	8	4	4	0	37	36	8
CHICOUTIMI	9	2	6	1	36	48	5
BISHOP'S	10	2	8	0	26	62	4
McGILL	8	1	6	1	30	56	3

en bref...

■ Le Cornwall en RFA

CORNWALL (PC) — Le propriétaire et président des Royals de Cornwall, Paul Eward, a indiqué que les champions de la Coupe Memorial représenteront le Canada au championnat du monde de hockey junior. Il a précisé que son équipe, qui se rendra en Allemagne de l'Ouest, sera renforcée par cinq joueurs de la Ligue. Il a ajouté que ce déplacement a été rendu possible grâce à une aide financière du gouvernement de l'Ontario. Les Royals disputeront leur premier match le 27 décembre contre la Tchécoslovaquie, joueront contre l'URSS le lendemain et contre l'Autriche, le 30. Les deux premiers du groupe passeront à la poule finale.

■ Bossy le joueur du mois

(CP) — Michael Bossy, des Islanders de NY, a été choisi hier le joueur par excellence en novembre dans la Ligue nationale de hockey. L'ailier droit des Islanders a marqué 18 buts au cours du mois, et il est le premier joueur à atteindre ce total en 10 ans. Phil Esposito a compté 19 buts pendant le mois de mars 1971 alors qu'il s'alignait avec les Bruins de Boston. En novembre, Bossy a également récolté sept passes, contribuant grandement aux succès des Islanders qui ont remporté 12 victoires, subi une seule défaite et annulé à deux reprises au cours du mois. Lundi, un autre joueur des Islanders, Anders Kallur, a été choisi le joueur de la dernière semaine.

■ Boudrias quitte Québec

QUÉBEC (PC) — L'entraîneur adjoint, André Boudrias quittera les Nordiques de Québec à la fin du mois. Son agent Alan Eagleson a négocié le rachat des trois années de son contrat qui le lie à l'équipe jusqu'en 1982. Le Dr Charles Thiffault le remplacera. Boudrias a décidé de quitter les Nordiques en douceur. Il entend se rendre en Europe au cours des prochaines semaines.

■ Les patinoires à Montréal

Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal annonce que les joueurs de hockey et les adeptes du patinage auront accès aux patinoires extérieures, dès que la température le permettra, du lundi au vendredi, de 15 h 30 à 22 h, le samedi, de 9 h à 18 h, et le dimanche, de 13 h à 20 h. Pendant la période des Fêtes, les patinoires seront ouvertes de 9 h à 22 h. Pour plus de renseignements: 872-3455.

■ Programme de ski Laurentide

La Brasserie Molson a annoncé hier qu'elle commanditera 51 épreuves de ski alpin, dans le cadre de Molstar, et 66 randonnées de ski de fond, dans le cadre des Randonnées Laurentide. Cet hiver, les agents régionaux de la brasserie organiseront 35 grandes randonnées, entre autres le Grand Fond de l'Estrie, le 8 février, et le Ski-O-Thon de l'île Notre-Dame, le 8 mars. Pour la troisième année consécutive, la Brasserie Molson parrainera également la Fête des neiges du village Saint-Denis, du 18 au 22 février.

■ En deux mots

L'Américaine **Amy Alcott** a remporté hier le premier omnium féminin de golf d'Argentine en devançant sa compatriote Sandra Haynie par trois coups... Les **Maple Leafs** de Toronto ont cédé aux mineures le défenseur Greg Hotham et les ailiers gauches Stewart Gavin, Paul Marshall et Kim Davis... Le lanceur **Steve Stone** des Orioles de Baltimore a officiellement dominé les majeures avec 25 victoires en 1980, cependant que **Rudy May** des Yankees de New York a conservé une moyenne de points mérités de 2.46, la meilleure de la Ligue américaine... Les **Yankees** ont réalisé le plus de jeux blancs avec 15... **Martina Navratilova** a accédé au troisième tour du tournoi New South Wales en éliminant Sharon Walsh par 6-4 et 7-5 dans un match perturbé par la pluie... L'Australien **Kim Warwick** a remporté l'omnium de tennis Sab en battant en finale l'Américain Fritz Buehning par 6-2, 6-1 et 6-2... Les adeptes du **badminton** peuvent pratiquer le sport préféré au centre Immaculée-Conception tous les jeudis soirs (527-1256)... Les Canucks de Vancouver ont rappelé le centre **Chris Oddleifson** du club Dallas de la Ligue centrale. Oddleifson remplace Ivan Boldirev, qui a subi une fracture de la mâchoire lundi à l'entraînement... Les **Oilers** de Houston sont favoris par trois points pour vaincre les Steelers de Pittsburgh demain dans un important match de la LNF... **Danny Geoffrion** des Jets de Winnipeg portera désormais le numéro 5 que son père Boum Boum a rendu célèbre avec le Canadien... La Fondation canadienne des maladies du rein tiendra un **Ski-O-Thon** de randonnée sur l'île Notre-Dame le 8 mars prochain... La firme britannique Lotus a invité **Jacques Villeneuve**, le champion nord-américain de la formule Atlantique, à participer à un stage d'essais la semaine prochaine sur le circuit Paul Ricard. Lotus est à la recherche d'un second pilote depuis le départ de Mario Andretti.

Agropur verse un 1er montant au Fonds Jacqueline Gareau

par François Lemenu

Jacqueline Gareau pourra désormais s'entraîner comme elle l'entend. Elle n'aura plus à se préoccuper de son loyer, de ses comptes de téléphone et d'électricité. Elle pourra même utiliser sa carte de crédit. La gagnante du marathon de Boston a en effet reçu une aide financière de Agropur, qui a participé hier au lancement du Fonds Jacqueline Gareau.

Inhalothérapeute depuis sept ans à l'hôpital Hôtel-Dieu, Jacqueline Gareau a quitté son emploi le 29 juin dernier afin de s'entraîner en vue des grandes compétitions internationales comme les marathons de Montréal et de Tokyo. Mais alors que ses chronos diminuaient au fil des courses, son compte en banque baissait à un rythme encore plus rapide. Les nécessités de la vie quotidienne, conjuguées aux frais de déplacement à travers le Québec et les États-Unis, auront rapidement sonné l'alarme.

Jacqueline Gareau, rappelons-le, n'est pas éligible aux subventions de Sport-Canada puisque le marathon féminin n'est pas une discipline reconnue par le mouvement olympique. Le président de l'Association canadienne d'athlétisme, Larry Eldridge, a indiqué hier qu'il tente actuellement de faire changer les critères d'admissibilité afin que Jacqueline Gareau puisse recevoir les $4,800 que lui autoriserait son classement international.

Jacqueline Gareau

«Nous essayons de faire appliquer les critères des championnats du monde d'athlétisme, qui reconnaissent le marathon féminin, a dit Eldridge. Nous pourrions avoir une réponse dès le début de l'année 81.»

Mais en attendant, Jacqueline Gareau, qui est présentement la quatrième marathonienne au monde, a besoin d'une bouée de sauvetage pour maintenir son compte en banque à flots et ses temps autour, des deux heures trente. Et cette bouée a pour nom Agropur, qui fabrique et distribue le yogourt Yoplait, dont Jacqueline Gareau sera désormais l'un des porte-parole officiels.

«Je me suis entraînée sérieusement pendant quatre ans tout en travaillant. C'est un rythme de vie exténuant qu'on ne peut maintenir éternellement, a expliqué hier Jacqueline Gareau. J'ai dû choisir entre le travail et l'entraînement parce qu'il était devenu impossible de concilier les deux tout en restant parmi les meilleures.»

Maintenant qu'elle est libérée de ses contraintes budgétaires, Jacqueline Gareau songe à poursuivre son entraînement en Floride fin janvier, puis à Bolder au Colorado, où elle pourra travailler en altitude.

Son premier grand rendez-vous sera évidemment le marathon de Boston, théâtre de sa première consécration, en avril dernier. Il y aura ensuite le marathon de Montréal, puis celui de Tokyo, auquel elle tient particulièrement.

«Tokyo est un marathon important parce qu'il est réservé aux femmes seulement, dit-elle. Et les gens sont tellement accueillants, chaleureux. Les Japonais me connaissaient et tout au long du parcours ils ont crié mon nom. C'était formidable. J'ai terminé deuxième derrière Joyce Smith (43 ans) en 2 h 30:58 mais je crois que j'aurais pu descendre sous les deux heures trente. Le décalage horaire et le changement de nourriture m'ont un peu dérangée. Aussi, je crois que j'étais surentraînée».

À travers ses entraînements, Jacqueline Gareau compte également étudier en prenant des cours par correspondance. Elle est notamment attirée par l'anglais, la littérature et la géographie.

«Comme j'entends me consacrer à l'entraînement durant les deux ou trois prochaines années, il est important d'avoir des intérêts autres que le sport», dit-elle.

Un esprit sain dans un corps sain, quoi!

Ceux qui veulent soutenir financièrement Jacqueline Gareau peuvent le faire en envoyant leur souscription au Fonds Jacqueline Gareau A.C.A. «In Trust», C.P. 578, Succursale B, Montréal, Qué. H3B 3K4.

Le commentateur de sport Richard Garneau a accepté la présidence du fonds.

ÉCHOS—Larry Eldridge croit que le marathon féminin sera au programme des Jeux olympiques en 1988. Rappelons que les femmes n'ont pu courir le 800 mètres qu'aux Jeux de Tokyo en 1964, le 1,500 mètres qu'aux Jeux de Munich en 1972, et le 3,000 mètres qu'aux Jeux de Los Angeles en 1984... Jacqueline Gareau pourrait tenter sa chance sur 3,000 mètres afin d'être éligible aux subventions de Sport-Canada. Le temps de qualification est de 9 minutes 10 secondes, et elle a déjà fait 9'38 à l'entraînement.

Six joueurs réguliers manqueront au Canadien ce soir à Buffalo

par Michel Lajeunesse,
de la Presse canadienne

Il y aura bientôt un an que Claude Ruel a remplacé Bernard Geoffrion à titre d'instructeur -chef du Canadien de Montréal et pour Ruel, c'est un peu la même histoire qui s'est répétée à chaque jour depuis qu'il est devenu le grand patron.

«Comment l'expliquer, je ne le sais pas. Mais on dirait qu'à tous les jours que je m'amène au Forum, je m'aperçois qu'il manque quatre ou cinq joueurs à ma formation. Ce ne sont pas là des excuses, mais nous avons eu tellement de blessés, de malades et d'absents. Je n'ai jamais vu cela dans toute ma carrière dans le hockey».

Ce soir, le Canadien se rend à Buffalo y rencontrer les Sabres et il sera de retour au Forum jeudi pour affronter les Penguins de Pittsburgh.

Le Canadien fera le voyage à Buffalo sans les Guy Lapointe, Doug Risebrough, Guy Lafleur, Larry Robinson et Pierre Larouche. De plus, Denis Herron n'accompagnera pas l'équipe. C'est Richard Sévigny qui servira d'auxiliaire à Michel Larocque.

Robinson, qui soigne toujours une blessure à l'épaule, n'était pas de l'exercice hier. Robinson soigne maintenant une grippe. Quant à Lafleur, toujours affecté par une infection aux amygdales, il devrait patiner demain au Forum. Dans le cas de Risebrough, il faut toujours attendre. Guy Lapointe ne se déplace plus à l'aide de béquilles, mais il s'aide d'une canne pour déambuler. Quant à Larouche, il n'a plus son plâtre au poignet gauche et il travaille fort lors des exercices.

«Si vous pensez que je n'aime pas voir travailler un gars comme Larouche, surtout de la façon dont il se promenait avec la rondelle et qu'il effectuait les jeux ce matin, vous vous trompez, a dit Ruel. Mais il ne pourra revenir au jeu avant une dizaine de jours. J'ai beau apprécier son jeu lors des exercices, je sais qu'il ne pourra être du voyage. Nous avons les mains liées et je dois me débrouiller avec les gars qui sont disponibles».

Malgré toutes ces blessures et les absences prolongées (les joueurs du Tricolore ont déjà manqué 83 matches depuis le début de la saison) Ruel doit continuer de se battre.

«Je dois me rendre à chaque match malgré tout, me planter derrière le banc et faire mon possible, a dit Ruel. Ce n'est pas mon genre de renoncer. Je ne peux pas manquer de matches, même quand tout va mal».

Ruel a mentionné que le Canadien n'avait pas si mal joué, même s'il vient de subir trois échecs d'affilée au Forum.

«Jeudi dernier contre les Islanders, nous méritions la victoire, a-t-il dit. Les deux derniers matches auraient pu tourner à notre avantage. Pour ce qui est des Islanders, nous leur avons fait un cadeau. En revoyant les films du match, vous voyez que nous avons dominé. Ils peuvent remercier la Providence d'avoir remporté la victoire. Mais nous leurs avons accordé deux ou trois chances en troisième. C'est une équipe qui peut profiter des chances offertes et c'est ce qui s'est produit».

Ruel aura au moins une consolation, celle de voir le joueur de centre Pierre Mondou retrouver graduellement sa forme.

«Mondou a commencé la saison avec un mois et demi de retard sur tout le monde, a dit Ruel. Mondou, c'est un gros morceau pour nous. Nous avons besoin d'un gars comme lui. On sent lors des exercices et des matches qu'il retrouve tous ses moyens. Surtout de ce temps-ci, nous avons besoin d'un Mondou en forme».

Bossy marque son 200e but

Les Islanders au premier rang

Les Islanders de New York ont vaincu les Rockies du Colorado 5-1 et se sont hissés seuls en tête de la Ligue nationale, devant les Flyers de Philadelphie. Michel Bossy a pour sa part marqué le 200e but de sa jeune carrière.

Bob Bourne qui a compté deux fois sur des avantages numériques a conduit les Islanders de New York à un triomphe facile contre les Rockies du Colorado hier soir à Uniondale.

Les Islanders ont maintenant disputé quinze parties de suite sans subir la défaite.

Les autres marqueurs ont été Stéphane Persson, Anders Kallur et Michel Bossy. Pour Bossy, c'était son 27e but de la saison.

L'unique filet des Rockies a été l'oeuvre de l'ex-Islanders, Yvan Vautour, en deuxième période.

Les Islanders ont nettement dominé le jeu au cours des deux premiers engagements et Billy Smith n'a eu à faire face qu'à 18 tirs. Pourtant, à la fin de la rencontre, lui et Al Smith avaient été atteints par 29 tirs.

À St. Louis, les Nordiques de Québec ont manqué de souffle au troisième vingt et ils ont dû s'avouer vaincus 5-2 contre les Blues.

Après avoir pris une avance de 2-0 dès le début du deuxième engagement, les Nordiques ont vu les Blues niveler le pointage avant la fin de la période. En troisième tiers, les Québécois n'étaient plus dans la partie.

Jack Brownschidle et Ralph Kalssen ont compté chacun un but à 41 secondes d'intervale au troisième vingt pour briser cette égalité qui persistait.

Les Blues viennent donc de disputer une sixième partie de suite sans défaite (5 triomphes, un verdict nul) et leur record pour la saison est maintenant de 16-6-4. Quant aux Nordiques, leur fiche est de 5-13-6 pour la campagne 1980-81. Sur la route, leur bilan est atroce (1-10-2).

SOMMAIRES

Islanders 5, Rockies 1

Première période
1—ISLANDERS: Bourne (13)
Persson, Goring 5:51
2—ISLANDERS: Persson (2)
Gillies 6:28
3—ISLANDERS: Kallur (16)
Goring 15:48
Pénalités: Hughes, Col 4:21; Kitchen Col 4:41; McEwen Col 6:28; Gillies NYI 12:45; D. Potvin NYI 13:36.

Deuxième période
4—COLORADO: Vautour (9)
DeBlois 3:32
5—ISLANDERS: Bossy (27)
Trottier, Persson 7:25
Pénalités: Hughes Col 7:09; Persson NYI 7:52; Lane NYI 10:57; Lorimer NYI 17:41.

Troisième période
6—ISLANDERS: Bourne (14) 9:50
Pénalités: Nystrom NYI 3:03; Ramage Col 3:58; Kitchen Col 8:06; Persson NYI 17:05.

Tirs au but

Colorado:	9	9	11	—29
Islanders NY:	14	5	10	—29

Gardiens: Colorado, A. Smith; NY Islanders, Billy Smith.
Assistance: 14,503.

Blues 5, Nordiques 2

Première période
Aucun but.
Pénalités: Hensink Qué 14:53, Federko StL 15:28, Hart StL 19:31.

Deuxième période
1—QUÉBEC: Ftorek (5)
Leduc, Lacroix 1:01
2—QUÉBEC: Richard (20)
Goulet, Lacroix 4:07
3—ST. LOUIS: Babych (17)
Turnbull, Micheletti 10:21
4—ST. LOUIS: Kalssen (3)
Dunlop 16:03
Pénalités: P. Stastny Qué 12:29, Wensink Qué majeure, inconduite de partie, Turnbull StL mineure, majeure, inconduite de partie 16:21, Goulet Qué 18:43, Dunlop StL 18:54.

Troisième période
5—ST. LOUIS: Bronschidle (3)
Zuke 0:43
6—ST. LOUIS: Klassen (4)
Crombeen, Lapointe 1:24
7—ST. LOUIS: Turnbull (8)
Zuke 19:09
Pénalités: Hart StL 6:01, 10:01.

Tirs au but

Québec:	13	12	14	—39
St. Louis:	10	8	10	—28

Gardiens: Dion, Québec; Liut, St. Louis.
Assistance: 9,115.

Bruins 5, Red Wings 3

Première période
1—BOSTON: Jonathan (4)
Foster, McNab 1:42
2—DETROIT: Larson (6)
Mahovlich 6:08
3—BOSTON: Redmond (5)
Kasper 7:57
4—DETROIT: Huber (1)
McCourt, Ogrodnick 10:05
Pénalités: Secord Bos 2:42, McNab Bos 9:24, Thompson Det 11:13.

Deuxième période
5—BOSTON: Lalonde (2)
McNab 17:08
Pénalités: Polonich Det, Secord Bos mineures, majeures 3:09, Woods Det 4:12, 7:19, Larson Det, Jonathan Bos mineures, majeures 10:15, Hicks Det, Morrison Bos mineures, majeures 12:48, Secord Bos 13:06.

Troisième période
6—DETROIT: McCourt (7)
Huber, Foligno 9:29
7—BOSTON: Ratelle (5)
Middleton, Park 11:26
8—BOSTON: Jonathan (5)
Redmond, Craig 19:13
Pénalités: Thompson Det, Doak Bos 6:45, Milbury Bos 9:01, Larson Det mineure, majeure, Foster Bos majeure 10:24.

Tirs au but

Detroit:	9	10	4	—23
Boston:	7	10	12	—29

Gardiens: Gilbert, Detroit. Craig, Boston.
Assistance: 8,763.

Et formez-vous avant!
La bonne forme, c'est de plus en plus courant chez nous.
PARTICIPACTION

«Là où le nombre le justifie»

Quand l'expression subit l'épreuve des tribunaux et administrations scolaires

par Rodolphe Morissette

L'«INDUSTRIE» des projets de chartes des droits, au Canada, raffole depuis quelques années, chaque fois qu'il est question du droit des minorités à recevoir l'enseignement dans leur langue, de la tournure, administrative et limitative, «là où le nombre le justifie».

Or, voici qu'on a le bonheur de passer enfin, à cet égard, des abstractions à la réalité. Cela vient tout juste de se passer, en effet, en Saskatchewan. Les tribunaux y ont été amenés à trancher précisément une question de nombre d'élèves qui «justifie», ou non, l'existence d'un enseignement en français. Au fait, les deux tribunaux — la Cour du Banc-de-la-Reine, puis la Cour d'appel de la Saskatchewan — n'ont rien tranché: ils ont plutôt renvoyé le groupe de parents francophones à leur commission scolaire et au ministre de l'Éducation.

L'école Providence du petit village de Vonda, Saskatchewan, qui est situé en plein centre de la province, au nord-est de Saskatoon, avait été rattachée, en septembre 1969, à la commission scolaire de Saskatoon-East, non sans être reconnue, au sein de celle-ci, comme un «district», qui a ses commissaires. La Loi de l'éducation de la province (1978) confirmait l'institution comme «école désignée», c'est-à-dire au sein de laquelle le français forme la langue principale d'éducation conformément à un «programme désigné».

Ces programmes «désignés» peuvent être de deux types, suivant les règlements édictés par le gouvernement le 9 mai 1979: ceux du type «A» comportent entre autres un enseignement en français pour tous les cours (sauf les cours d'anglais); les programmes du type «B» comportent «un certain nombre de cours» donnés en français, «plus de 50% et moins de 80%». À l'école Providence, c'est le programme de type «B» qui s'applique.

En août 1978, une entente écrite est intervenue entre la commission scolaire de Saskatoon-East et le groupe des commissaires de Vonda, dûment entérinée par le ministre de l'Éducation de l'époque. Elle prévoyait d'abord que les élèves ayant terminé leur 6e année à Vonda en juin 1978 pourraient entamer leurs études secondaires à cette autre école offrant aussi un programme français de type «B» et qui est située à une vingtaine de kilomètres de Vonda, soit le High School d'Aberdeen. L'entente citée précisait ensuite que l'école de Vonda aurait, à compter de septembre 1979, les 7e et 8e années (programme français de type «B» toujours) et qu'on y ajouterait la 9e année à l'automne 1980. Cette entente à trois volets avait été conclue après de très longues et fort pénibles tractations avec la commission scolaire.

Or, en juin dernier, les commissaires de Vonda et les parents (francophones) des élèves apprennent que l'école d'Aberdeen n'offrira pas le programme d'enseignement en français pour les 10e, 11e et 12e années à compter de septembre 1980 — ce que la commission scolaire leur confirmera, du reste, au cours de sa réunion du 13 août suivant.

Réunis deux fois en juin, parents et commissaires de Vonda (de Prud'homme et de Saint-Denis), villages voisins) réclament et de la commission scolaire et du ministre de l'Éducation que la 10e année française d'Aberdeen soit transférée à l'école de Vonda et que le programme français des 11e et 12e années à Aberdeen soit repris (car il a été abandonné). Les parents et commissaires prévoient qu'il y aura, en septembre 1980, 90 élèves en tout à Vonda, de la maternelle à la 10e année, dont neuf en 10e année. Ils demandent en même temps que soit modifiée en conséquence la situation qui règne à Vonda, où un seul professeur enseigne, dans la même salle de classe, aux élèves de 7e, 8e et 9e années: ils suggèrent l'ajout d'un deuxième professeur et d'une deuxième salle de cours, le premier devant être chargé des 7e et 8e années et l'autre, des deux autres classes.

C'était beaucoup trop demander. La commission scolaire se réunit le 9 juillet et le *Director of Education* de la commission, M. Glen Penner, y affirme qu'il est «impossible, en regard de la politique de la commission, d'accorder des classes françaises (de type «B» toujours) lorsqu'il s'agit de moins de dix élèves». (M. Penner a confirmé sa déclaration devant la Cour du Banc-de-la-Reine le 19 septembre 1980).

La commission, réunie de nouveau le 13 août, répond de nouveau par la négative à toutes les demandes des commissaires et parents de la région de Vonda. Elle leur suggère cependant deux autres solutions possibles: ou bien les étudiants qui tiennent à terminer leurs études secondaires en français (c'est le voeu de leurs parents, du moins) pourraient s'inscrire au Collège (privé) de Gravelbourg (en ligne directe, sans tenir compte des routes, c'est seulement a 280 km!), auquel cas les étudiants se feraient rembourser le prix de «quatre voyages aller-retour par année» depuis Vonda; ou encore voyager au Holy Cross High School de Saskatoon, à quelque 80 km de Vonda, où l'on offre aussi un programme français de type «B».

Parents et commissaires de la région de Vonda rejettent ces contre-propositions le 28 août, reformulent leurs demandes à la commission et au ministre, non sans laisser à ces derniers le choix entre des cours en français pour les élèves de la 10e à la 12e année à Vonda ou à Aberdeen pour l'année 1980-1981. En même temps, ils décident de faire appel aux services d'un avocat, ce à quoi l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan contribuera de ses deniers. Précisons que l'ACFC a lancé le mois dernier une campagne provinciale, l'Opération Solidarité, qui vise à recueillir des fonds pour défendre en cours les intérêts des parents d'élèves français.

Toujours est-il que le 3 septembre, parents et commissaires de Vonda réclament, en Cour du Banc-de-la-Reine, un bref de mandamus amenant la commission scolaire et le ministre de l'Éducation à instituer un programme de français de type «B» à l'école Providence, de la maternelle à la 12e année, ou à offrir le programme français, à Aberdeen ou à Vonda, aux élèves de 10e, 11e et 12e années pour les années à venir. Le problème tient au fait que les parents ne savent jamais d'une année à l'autre si les cours de français seront donnés à mesure que progressent leurs jeunes en milieu scolaire.

Le 10 octobre dernier, le juge Halvorson de la Cour du Banc-de-la-Reine a rejeté à Régina, la demande des gens de Vonda. Ceux-ci ont logé appel et le juge Hall de la Cour d'appel de la Saskatchewan a confirmé, vendredi dernier, le jugement du premier. Le juge Hall constate en effet que si la Loi de l'éducation de la province et les règlements (de 1979) qui l'accompagnent obligent les commissions scolaires régionales à réclamer du ministre une école «désignée» (avec un programme français ad hoc) lorsqu'un corps de commissaires local l'exige, rien dans cette loi ni dans ces règlements n'oblige le ministre à instituer une telle école ou un tel programme, dit le juge Hall, pour une ou plusieurs années scolaires particulières. Voilà qui relève de la tâche administrative de la commission et comme l'école de Vonda est déjà «désignée», c'est à la commission de décider à combien de classes le programme scolaire sera offert.

Quant au ministre, dit le juge, les règlements lui accordent un pouvoir discrétionnaire: il «peut» désigner des écoles sur demande, mais rien ne l'y oblige et, de toute manière, il répond de ses actes à la Couronne et non aux demandeurs.

À la lumière de ces événements tout chauds et tout récents, on comprend l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan d'avoir sursauté deux fois de suite à l'évocation de deux hypothèses constitutionnelles différentes quant à la protection des droits des minorités en matière d'éducation: d'abord, quand ils ont pris connaissance du projet fédéral de charte des droits, qui, par son expression limitative «là où le nombre le justifie», remet aux provinces un «pouvoir discrétionnaire» quant à l'exercice de ce droit; puis, lorsque le chef du gouvernement canadien, M. Pierre Trudeau, de passage à Régina le 29 octobre, a précisé qu'il était faux que le droit à l'éducation pour les minorités francophones serait remis aux provinces, mais que ce serait plutôt aux tribunaux à décider. Bref, les francophones de la Saskatchewan commencent à penser qu'ils perdront de toute manière sur les deux tableaux.

ENFIN!
le 33 tours de PASSE-PARTOUT est arrivé.

Un choix minutieux des 33 chansons et comptines les plus en demande auprès du grand public et tel qu'entendues à la télévision.

Sur étiquette Poly - Sons, distribué par les productions EXECOM

en vente dès maintenant chez:
Ed Archambault INC.
500 est, Ste-Catherine 849-6201
Prix de lancement: $6.99

OBLIGATIONS
municipales, scolaires, cegeps, hôpitaux
13 3/4% 5 ans
6 à 10 ans 14%
intérêts semi-annuels
demandez nos informations.
Mcneil Mantha INC
614 rue St-Jacques
Suite 400
Montréal, H3C 1E2
845-8201
FONDÉE EN 1930
Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE POSTAL .....
TÉLÉPHONE .....
BUREAU RÉSIDENCE
LA LISTE DES OBLIGATIONS ☐ LES ÉTUDES SUR ACTIONS ☐

Simpsons MD

Pour une croisière sans pareille... les tenues "Serbin" au Salon Vendôme

Cette année, les vêtements "Serbin" se révèlent d'excellents compagnons pour le voyage... avec eux, il vous sera toujours facile de plier bagages! Pimpant tissu coton/polyester d'entretien facile... vous pourrez aussi les porter en toute occasion! Venez choisir les vôtres dès aujourd'hui au Salon Vendôme.

1. Robe-manteau "Serbin" très pratique et versatile. Rayures bleu/blanc ou bleu denim uni. 6 à 18. $95

2. Robe-soleil et veste confectionnées en "chambray" sans souci. Rouge ou bleu. 6 à 18. $125

3. Robe à corsage au motif écossais "madras"; jupe en denim. Bleu avec motif écossais bleu/jaune/rouge. 6 à 16 $115

Rayon 308, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Il y a un peu de Gautier en chacun de nous

- 131D VS
- 803F Boule du Pêcheur
- 801C Napoléon
- 811A Gautier X.O. porcelaine

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404